



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ET RAPPORT FINANCIER
ANNUEL

2018



MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL 2

1 PRÉSENTATION DU GROUPE 5

1.1. Profil	6
1.2. Chiffres clés	8
1.3. Histoire	10
1.4. Atouts et stratégie	12
1.5. Description des métiers	14
1.6. Organigramme simplifié	26
1.7. Présentation des marchés et des performances du Groupe	27
1.8. Recherche et développement	36

2 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 39

2.1. Informations sélectionnées	40
2.2. Examen de la situation financière et du résultat	RFA 41
2.3. Trésorerie et capitaux	RFA 54
2.4. Investissements	60
2.5. Perspectives et objectifs	62

3 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES : DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018 RFA 65

Modèle d'affaires	66
3.1. Répondre durablement à un besoin	68
3.2. Apporter un service	75
3.3. Produire dans les meilleures conditions	83
3.4. La performance extra-financière du groupe Vicat en chiffres	92
3.5. Notes méthodologiques	94
3.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	95

4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 99

4.1. Renseignements sur la Société	100
4.2. Renseignements sur le capital social	RFA 101
4.3. Actionnariat	RFA 103
4.4. Évolution du cours	107
4.5. Code de gouvernement d'entreprise de référence	107
4.6. Organes de gouvernance	RFA 108
4.7. Rémunérations et avantages	RFA 121
4.8. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	RFA 132

4.9. Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	133
4.10. Rapport sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale (article 225-37-1 du Code de commerce)	133
4.11. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	135
4.12. Opérations avec les apparentés	135
4.13. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	136

5 FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE 139

5.1. Facteurs de risques	140
5.2. Contrôle interne et couverture des risques	146

6 INFORMATIONS FINANCIÈRES 151

6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018	RFA 152
6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2018	RFA 197
6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	211
6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	211

7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 213

7.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2019	214
7.2. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2019	214

8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 219

8.1. Relations actionnaires et documents accessibles au public	220
8.2. Informations sur le document de référence	RFA 220
8.3. Responsables du contrôle des comptes	222
8.4. Informations sur les filiales et participations	222
8.5. Table de concordance du présent document de référence avec le règlement européen n° 809/2004	225
8.6. Table de concordance du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise	228
8.7. Table de concordance des éléments composant la déclaration de performance extra-financière	229

GLOSSAIRE 231

Les éléments du Rapport financier annuel sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

incluant le Rapport financier annuel

PROFIL **Le Groupe VICAT en 2018**

Animé par des professionnels passionnés, Vicat est un Groupe cimentier français présent à l'international qui apporte, par ses matériaux, produits et services, des solutions performantes aux acteurs du marché de la construction.

Vicat enregistre une performance satisfaisante en 2018 dans un environnement très contrasté et marqué par une forte saisonnalité. Le dynamisme commercial des équipes du Groupe, allié à une bonne maîtrise des coûts a permis de limiter les conséquences des difficultés monétaires et géopolitiques qui ont affecté certains des marchés sur lesquels le Groupe est présent. La génération de *cash flow* libre a permis au Groupe de réduire à nouveau son niveau d'endettement, conformément à ses engagements, et de renouer ainsi avec sa stratégie de croissance externe ciblée avec l'acquisition de Ciplan au Brésil.

Compte tenu de sa situation financière solide, le Groupe Vicat est aujourd'hui bien positionné pour poursuivre sa stratégie de croissance rentable.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 28 février 2019, conformément à l'article 212-13- II de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



*Il n'y a, tout simplement,
pas d'alternative
au ciment pour répondre
aux besoins de matériaux
de construction
des années à venir.*

Guy Sidos



Inventé il y a 200 ans par Louis Vicat, le ciment est-il encore un matériau d'avenir ?

Il n'y a tout simplement pas d'alternative au ciment pour répondre aux besoins de matériaux de construction des années à venir. À l'échelle de la croissance démographique, produit localement, le ciment est le seul matériau accessible en quantité et en coût.

Ce matériau, qui a rendu accessible au plus grand nombre un habitat de qualité et apporté protection et confort à ses utilisateurs depuis deux siècles, évolue dans sa fabrication et dans ses usages. Ceux-ci s'inscrivent dans les politiques de développement durable et d'économie circulaire.

Seul groupe cimentier français, quels sont les atouts de l'identité familiale du Groupe ? Comment expliquez-vous sa longévité ?

Sept générations d'entrepreneurs familiaux se sont succédées depuis l'invention du ciment artificiel en 1817 pour développer le groupe Vicat dans un processus de consolidation, d'intégration verticale puis de développement international.

Chaque génération a su adapter l'entreprise aux contingences de son époque et la développer avec passion pour la transmettre à la génération suivante dans le respect du travail bien fait grâce aux collaborateurs du Groupe, eux-mêmes passionnés, et sans lesquels cette croissance n'aurait pas été possible.

Dans un environnement mondial où les cycles économiques peuvent être décalés d'un pays à l'autre, la diversification géographique apporte de la résilience à notre modèle.

Le Groupe est désormais présent dans 12 pays, comment décrivez-vous vos priorités en matière de développement international ?

Le Groupe a débuté son internationalisation il y a 45 ans en s'installant aux Etats-Unis. Présent dans cinq zones géographiques (l'Europe, les Amériques, l'Afrique de l'Ouest, la Méditerranée et l'Asie), l'entreprise poursuit son développement dans les pays émergents, là où la demande en matériaux de construction sera la plus forte dans les années à venir.



Le développement durable est une démarche volontariste intégrée dans la stratégie globale du groupe Vicat.

Dans certains pays, le groupe Vicat s'est développé dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux (Ciment, Béton & Granulats). Cela lui permet de bénéficier de synergies, d'optimiser les coûts de production et d'améliorer le service clients : chimie du bâtiment, préfabrication de produits en béton, transport de matériaux sont des activités complémentaires qui apportent de la valeur ajoutée à nos produits et représentaient 15 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Quel regard portez-vous sur les performances du Groupe en 2018 ?

L'année écoulée marque la reprise de notre croissance externe avec l'acquisition du cimentier brésilien Ciplan. Cette opération de croissance externe est notre première implantation en Amérique du Sud, continent à fort potentiel.

Nous poursuivons ainsi notre stratégie de développement équilibrée qui permet de traverser les turbulences économiques de notre monde instable, grâce à une répartition géographique des risques. La stabilité du Groupe à long terme s'en trouve ainsi confortée.

Les résultats 2018 du Groupe Vicat sont stables, en dépit de fortes volatilités sur les monnaies, conséquences de tensions géopolitiques.

Par exemple, cet été, la formidable dynamique du premier semestre en Turquie a été stoppée par la dépréciation brutale de la livre turque au mois d'août.

Globalement, les résultats de l'année sont satisfaisants mais contrastés en fonction des pays, avec notamment une progression en France, aux États-Unis et au Kazakhstan.

Comment décriez-vous l'enjeu du développement durable pour le Groupe ?

Le développement durable est une démarche volontariste intégrée dans la stratégie globale du groupe Vicat. Les actions menées pour réduire la ponction sur les ressources naturelles, pour encourager le recyclage des matériaux de construction ou pour valoriser énergétiquement les déchets s'inscrivent dans cette logique.

Nos cimenteries sont les maillons de chaînes courtes d'économie circulaire. Plus de 20 % du ciment sortant de nos usines provient de la transformation de produits autrefois stockés dans des décharges. Ces derniers sont désormais valorisés pour l'énergie qu'ils apportent, en remplacement de combustibles fossiles, ou pour la matière première qu'ils représentent.

Nous avons d'ailleurs lancé l'offre « Vicat Circulère » en France pour généraliser ce savoir-faire. La juste utilisation des matières premières et la valorisation des déchets s'industrialisent davantage avec cette démarche volontaire, responsable et rentable.

Parallèlement le Groupe s'est mobilisé pour promouvoir la biodiversité et la sauvegarde des écosystèmes sur les territoires où il est implanté. Nous avons acquis une expertise dans le réaménagement de nos carrières en cours d'exploitation et après leur fermeture.

Tout cela est rendu possible par l'attention portée aux relations avec les parties prenantes, qu'elles soient externes ou internes. Nous sommes convaincus que cette approche industrielle environnementale sera plébiscitée par nos clients.

Dans la lignée de Louis Vicat, l'innovation est l'une des clés de réussite de Vicat. Quelles sont les priorités de votre stratégie d'innovation ?

Notre R&D est axée sur la performance des matériaux, l'environnement, la facilité d'utilisation des produits et l'économie des ressources.

Le groupe Vicat travaille sur l'ensemble du système constructif, y compris sur les questions de mobilité urbaine durable (ville laboratoire « Transpolis »), de biodiversité (projet « Odyssée »), de connectivité, d'impression 3D, de fonctionnalisation solaire des bétons, de solutions de réparation rapides des voiries ou d'isolation des bâtiments.

La finalité de l'innovation dans la construction consiste à repenser l'habitat et la ville, à inventer de nouveaux modèles accessibles de cohabitation et de mobilité respectueux de l'environnement et de la biodiversité.



La cimenterie de Ciplan, près de Brasília, au Brésil

PRÉSENTATION DU GROUPE

1

1.1.	Profil	6	1.6.	Organigramme simplifié	26
1.2.	Chiffres clés	8	1.7.	Présentation des marchés et des performances du Groupe	27
1.3.	Histoire	10	1.7.1.	France	29
1.4.	Atouts et stratégie	12	1.7.2.	Europe (hors France)	31
1.4.1.	Les atouts du Groupe	12	1.7.3.	États-Unis	32
1.4.2.	La stratégie de développement par métier	12	1.7.4.	Afrique et Moyen-Orient	33
1.4.3.	La stratégie de développement géographique	13	1.7.5.	Asie	34
1.5.	Description des métiers	14	1.7.6.	Brésil	36
1.5.1.	Le Ciment	15	1.8.	Recherche et développement	36
1.5.2.	Le Béton prêt à l'emploi (BPE)	20	1.8.1.	Les procédés	37
1.5.3.	Les Granulats	22	1.8.2.	Les produits bas carbone	37
1.5.4.	Les Autres Produits et Services	23	1.8.3.	Les solutions constructives	37
1.5.5.	Implantations et outils industriels	24	1.8.4.	La politique de partenariats	37

1.1. Profil

Le groupe Vicat dispose d'un véritable savoir-faire dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats, qui trouve son origine dans l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817. Cette tradition d'innovation et d'excellence technique se perpétue depuis deux siècles au travers de recherches, de découvertes et de participations à d'innombrables constructions et ouvrages d'art.

Le Ciment constitue le « cœur de métier » du groupe Vicat : en 1817, Louis Vicat inventait le ciment artificiel et, en 1853, son fils Joseph Vicat construisait la première cimenterie du Groupe. Cette activité représente 49 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2018.

Son expertise industrielle et commerciale et la pérennité de son modèle stratégique, assurée par un actionnariat et une direction familiale présents dans la Société depuis sa fondation, lui permettent de s'affirmer comme un leader régional dans les 11 pays où il est présent, répartis entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Début 2019 le Groupe met le pied sur un nouveau continent avec l'acquisition du cimentier Ciplan au Brésil.

Le développement international initié en 1974 avec l'acquisition d'une cimenterie aux États-Unis s'est poursuivi depuis à un rythme rendu possible par une capacité d'autofinancement solide et un endettement

maîtrisé. Le Groupe a doublé ses capacités de production ciment entre 2006 et 2012 avec un développement particulièrement orienté vers les pays émergents. La part du chiffre d'affaires consolidé réalisé hors de France a fortement augmenté passant de 43 % en 2000 à 63 % en 2018 dont 32 % dans les pays émergents.

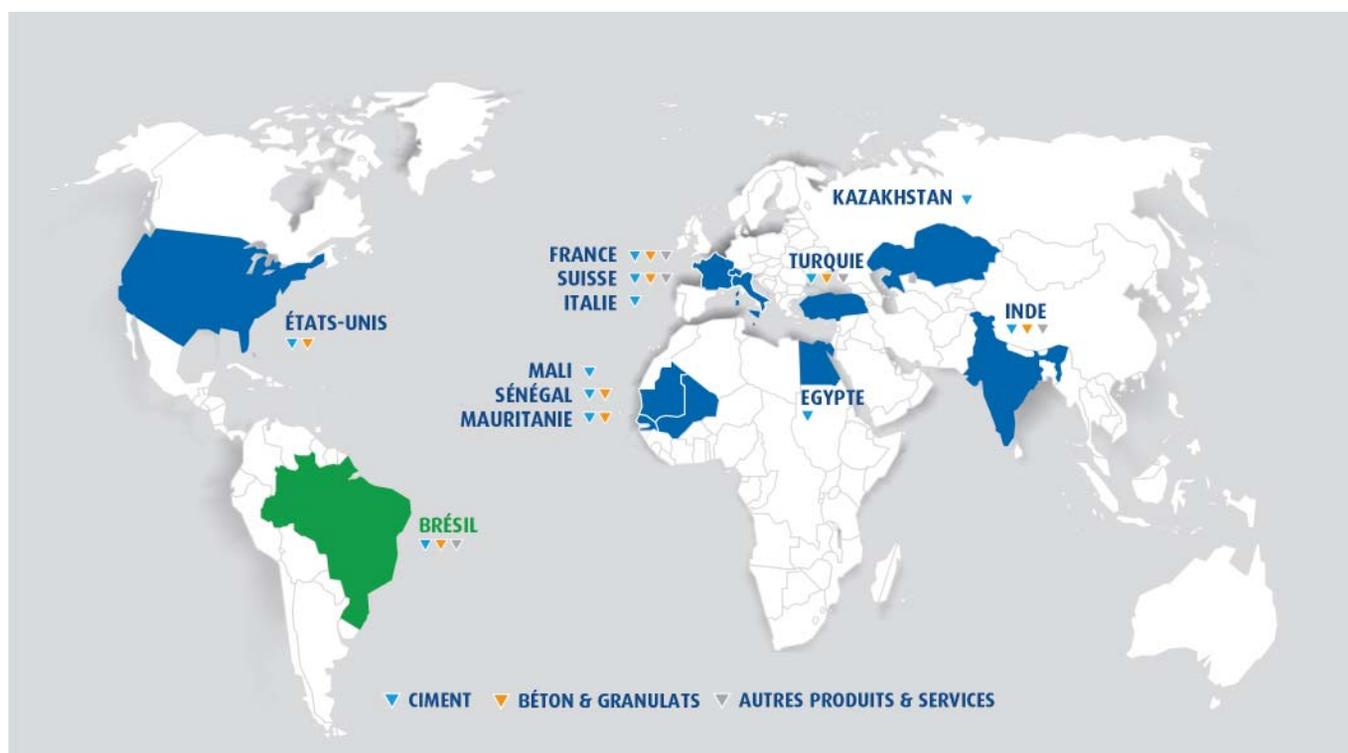
Chaque fois que la situation du marché le justifie, le Groupe développe une stratégie d'intégration verticale dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats ; cette activité représente 38 % du chiffre d'affaires consolidé en 2018.

Le Groupe bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires (préfabrication de produits en béton, chimie du bâtiment, transport, activité papier et sacherie), exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional.

2 582 M€
de chiffre d'affaires

8 684
collaborateurs

3 activités
Ciment, Béton & Granulats,
Autres Produits & Services



Vicat est présent en Amérique du Sud dans les activités Ciment, Béton & Granulats avec la prise de participation majoritaire dans Ciplan au Brésil concrétisée début 2019.

12 pays
d'implantation
en 2019 avec
le Brésil

22,8
millions
de tonnes
de **ciment**

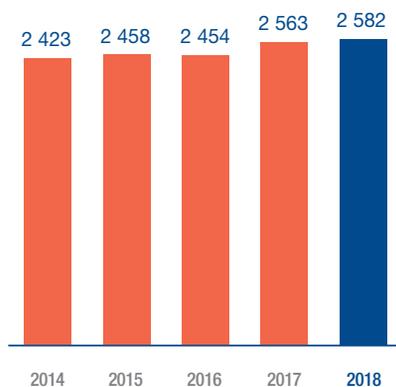
9,0
millions de m³
de **béton**

22,7
millions de tonnes
de **granulats**

1.2. Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

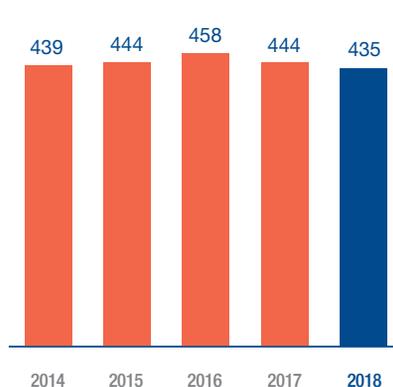
[en millions d'euros]



Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 s'établit à 2 582 millions d'euros, en progression de + 0,7 % et de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2017.

EBITDA ^(*)(1)

[en millions d'euros]



L'EBITDA consolidé du Groupe, à 435 millions d'euros, est en baisse de - 2,2 % par rapport à l'exercice 2017 mais en hausse de + 2,7 % à périmètre et taux de change constants.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ^(*)

[en millions d'euros]



Le résultat net part du Groupe consolidé s'établit à 151 millions d'euros, en hausse de + 12 %, par rapport au résultat de 2017, à périmètre et taux de change constants.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ^(*)

[en millions d'euros]



La capacité d'autofinancement s'établit à 338 millions d'euros et a permis de dégager un *cash flow* libre de 167 millions d'euros en 2018.

INVESTISSEMENTS TOTAUX ^(*)

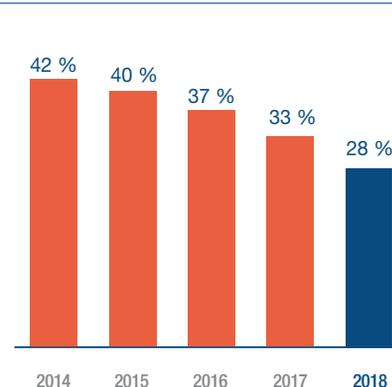
[en millions d'euros]



Les investissements 2018 se sont élevés à 240 millions d'euros, dans la tendance de ces quatre dernières années, conformément à la stratégie du Groupe.

ENDETTEMENT NET /

CAPITAUX PROPRES [en %]



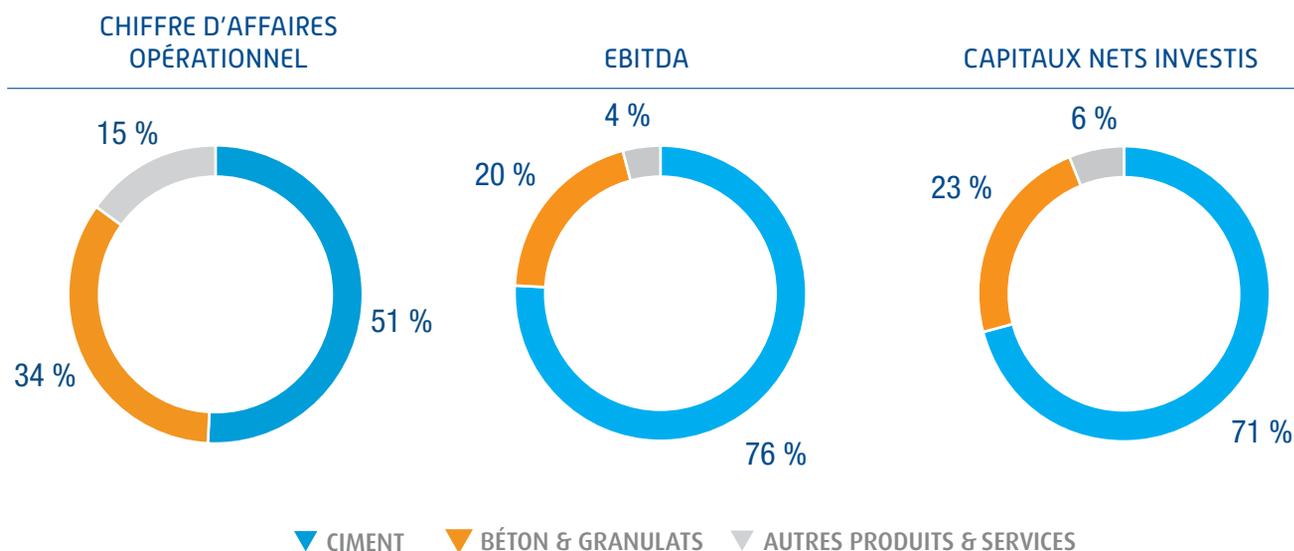
Le *gearing* ⁽²⁾ s'établit à 27,8 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018, contre 32,7 % au 31 décembre 2017.

* Les chiffres des années 2014 et 2015 ont été retraités en conformité avec la nouvelle norme comptable appliquée pour la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre. La nature de ces retraitements est présentée dans la note 1.7 des états financiers consolidés.

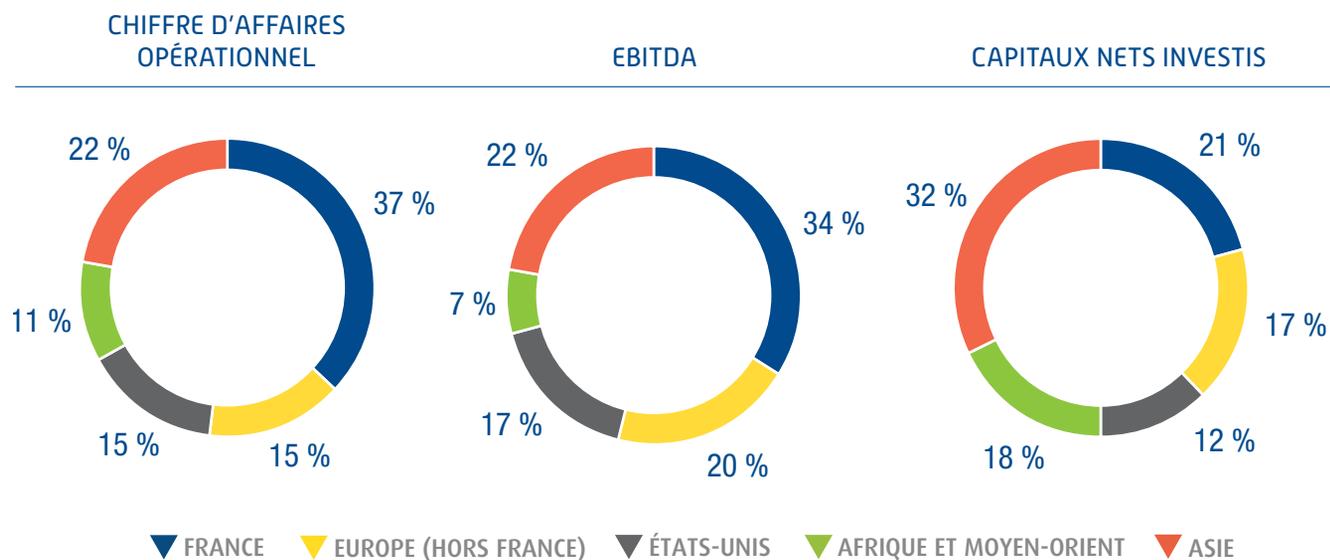
(1) EBITDA (Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

(2) Le *gearing* est un ratio relatif à la structure financière correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés.

PAR ACTIVITÉ (2018)



PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (2018)



1.3. Histoire

1817

Louis Vicat inventeur du ciment artificiel

Louis Vicat, ingénieur de Polytechnique et des Ponts et Chaussées, invente en 1817 le ciment artificiel. Le 16 février 1818, cette invention est reconnue par l'Académie des Sciences. Les signataires du rapport sont Messieurs de Prony, Gay-Lussac et Girard, éminents savants de l'époque.

1853

Construction de l'usine de Genevrey, première cimenterie du Groupe

Près de Grenoble, le jeune ingénieur Joseph Vicat entreprend de cuire dans des fours les calcaires argileux qu'il a analysés et qui lui paraissent aptes à la fabrication des ciments artificiels. Les résultats sont satisfaisants. Polytechnicien, comme son père, Joseph Vicat, âgé de 32 ans va lancer la construction d'une usine au Genevrey-de-Vif en Isère.

1875

Construction de l'usine de La Pérelle pour la fabrication du ciment prompt

Après de patientes et minutieuses recherches qui lui permettent de découvrir un banc de « pierre à prompt » dans le massif de la Chartreuse, Joseph Vicat construit une usine à La Pérelle, destinée à la fabrication du ciment naturel prompt.

1922-1929

Construction des usines de Montalieu et de La Grave-de-Peille

Joseph Merceron-Vicat entreprend la construction de l'usine de Montalieu en 1922 et de l'usine de La Grave-de-Peille en 1929. Montalieu va connaître une augmentation continue de ses capacités de production jusqu'à devenir la principale unité du Groupe en Europe. Aujourd'hui, Montalieu fait partie des grandes usines européennes et demeure un des fleurons du Groupe.

1960-1974

Développement de l'activité Ciment en France

André Merceron-Vicat entreprend à la fin des années 1960 et pendant les années 1970 un développement considérable de la Société.

- 1968 Construction de l'usine de Créchy (Allier) ;
- 1969 Acquisition de la cimenterie de Xeuilley (Meurthe-et-Moselle) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de Voreppe et Bouvesse (Isère) ;
- 1970 Acquisition des Ciments de la Porte de France (Saint-Égrève en Isère) ;
- 1972 Acquisition des Ciments de Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais) ;
- 1974 Acquisition des Ciments Chiron (Chambéry en Savoie).

La société Vicat devient ainsi le 3^e producteur de ciment en France.

1974

Début de l'internationalisation : le Groupe s'ouvre vers les États-Unis

La Société se tourne ensuite vers l'étranger et acquiert la cimenterie de Ragland en Alabama en 1974.

1984

Jacques Merceron-Vicat est nommé Président Directeur Général du Groupe

1980-1990

Intégration verticale en France avec le développement des activités Béton & Granulats

En France, le développement se poursuit avec l'acquisition du groupe SATM (Transport, Béton & Granulats) et de nombreuses sociétés de béton et granulats pour constituer progressivement un réseau de centrales à béton et de carrières dans les régions Île-de-France, Centre, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1987

Acquisition de l'usine de Lebec (Californie, États-Unis)

À proximité de Los Angeles, cette usine a une capacité de production de 1,3 million de tonnes de ciment.

1991-1994

Acquisitions de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento en Turquie

Par l'acquisition de la cimenterie de Konya à 230 km au sud d'Ankara, 1991 marque l'implantation du Groupe en Turquie, pays au fort potentiel de développement. Elle sera suivie d'une autre acquisition en 1994, celle de la société Bastas Baskent Cimento, située près d'Ankara.

Les capacités de production des sociétés de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento sont aujourd'hui de 4,8 millions de tonnes de ciment et le Groupe a complété ces dispositifs par des activités dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.

1999

Acquisition de Sococim Industries au Sénégal

Le Groupe intègre Sococim Industries, société située à Rufisque près de Dakar, s'ouvrant ainsi à un nouveau continent en plein développement. Cette société dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,5 millions de tonnes de ciment.

2001

Acquisition de Vigier en Suisse

Proche des installations en Rhône-Alpes et en Lorraine, le groupe suisse Vigier rejoint le Groupe en 2001. Les différentes activités de Vigier – ciment, béton, granulats, préfabrication – permettent de prolonger en Suisse celles du groupe Vicat.

2003

Acquisition de Cementi Centro Sud en Italie

Début 2003, le Groupe acquiert un centre de broyage et deux terminaux maritimes en Italie.

2004

Implantation au Mali

Construction d'une station de distribution de ciment à Bamako.

2003

Acquisition de Sinaï Cement Company en Égypte

Le groupe Vicat acquiert une part du capital de Sinaï Cement Company dans le cadre d'un partenariat majoritaire dans lequel le Groupe est majoritaire. La cimenterie d'El Arish dans le Sinaï dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,6 millions de tonnes de ciment.

2006

Lancement du plan d'investissement industriel « Performance 2010 »

Cet important programme d'investissements industriels a permis de doubler la capacité de production de ciment entre 2006 et 2012 et de baisser les coûts, notamment énergétiques avec en particulier l'augmentation significative de la part des combustibles de substitution.

2007

Création d'une cimenterie au Kazakhstan

Lancée en 2007, la construction de la cimenterie Jambyl Cement située à Mynaral s'achève en 2010 et permet ainsi de répondre aux besoins du marché kazakh en pleine croissance. L'usine monte en puissance au cours des années suivantes pour atteindre sa capacité de production de plus de 1,4 million de tonnes de ciment.

2008

Implantations en Inde et en Mauritanie

Création d'une joint-venture entre Vicat et le cimentier indien Sagar Cements. La nouvelle société prévoit la construction d'une usine *greenfield* d'une capacité nominale de 2,8 millions de tonnes située à Chatrasala, dans l'État du Karnataka.

Prise de participation majoritaire dans une station de broyage de ciment d'une capacité de 0,5 million de tonnes située à Nouakchott en Mauritanie.

2010

Nouvelle acquisition en Inde

Le Groupe réalise une nouvelle acquisition majeure avec une prise de participation majoritaire dans la société Bharathi Cement implantée dans le sud de l'Inde, dans l'état de l'Andhra Pradesh. Cette société dispose d'une cimenterie dont la capacité a été portée à 5 millions de tonnes.

2013

Achèvement du plan de doublement des capacités du Groupe

Entre 2006 et 2012, le groupe Vicat a doublé ses capacités de production de ciment par la création de nouveaux sites, dits *greenfields*, l'augmentation de capacités des usines existantes, et par des opérations de croissance externe. L'année 2013 marque l'achèvement de cette période et la montée en puissance des nouveaux outils.

2014

Guy Sidos est nommé Président Directeur Général du Groupe

2014

Renforcement en Inde

Rachat de la participation détenue par Sagar Cements dans la société Vicat Sagar Cement. À l'issue de cette opération, Vicat détient 100 % du capital de cette société qui a été rebaptisée Kalburgi Cement début 2015.

2017

Célébration du bicentenaire de l'invention du ciment artificiel et création de la Fondation Louis Vicat

2018

Signature d'un accord pour l'acquisition d'une participation majoritaire de la société Ciplan au Brésil

Ciplan (Cimento do Planalto) exploite une cimenterie à proximité de Brasilia d'une capacité de production annuelle de 3,2 millions de tonnes, 9 centrales à béton et 2 carrières de granulats.

2019

Le 21 janvier 2019, finalisation de la prise de participation de Ciplan au Brésil à hauteur de 64,74 % du capital

Le groupe Vicat prend pied en Amérique du Sud et opère désormais dans 12 pays.

1.4. Atouts et stratégie

Le Groupe se concentre de façon prioritaire sur son métier d'expertise historique, le Ciment, puis se développe par intégration verticale sur les marchés du Béton prêt à l'emploi et des Granulats afin de sécuriser son accès aux marchés de consommation du ciment. Il bénéficie, par ailleurs, de synergies avec des activités complémentaires, exploitées sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional (par exemple le métier de la préfabrication en Suisse ou du Transport en France).

Le Groupe privilégie un développement maîtrisé dans ses différents métiers, associant de manière équilibrée une croissance interne dynamique, soutenue par l'investissement industriel pour répondre aux besoins des marchés, et une politique de croissance externe sélective pour aborder de nouveaux marchés présentant un potentiel de croissance attractif ou accélérer son intégration verticale.

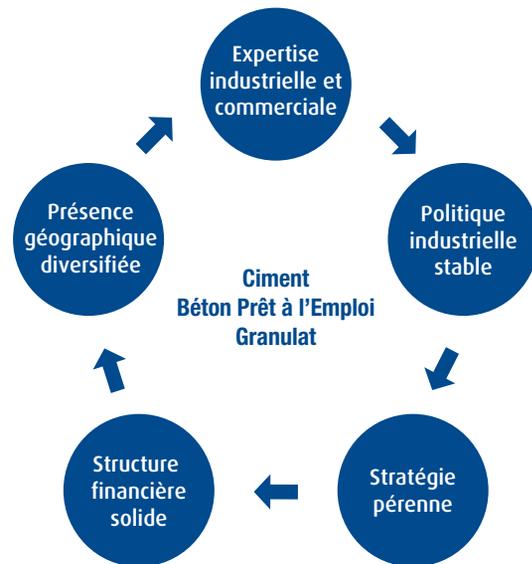
1.4.1. Les atouts du Groupe

Le Groupe a développé au fil des années une expertise reconnue dans ses principaux métiers, avec une approche multilocale ayant conduit à construire des positions régionales fortes et à répartir ses activités de manière équilibrée.

Les principaux atouts du Groupe peuvent être résumés de la manière suivante :

- expertise industrielle et commerciale dans les métiers cœur du Groupe ;
- stratégie pérenne, assurée par un actionariat et un management familial présent depuis plus 160 ans à la tête de la Société et disposant d'une expérience approfondie des métiers ;
- présence géographique diversifiée avec des positions régionales fortes ;
- politique industrielle stable privilégiant la maîtrise foncière à long terme des réserves géologiques, ainsi que le maintien d'un dispositif industriel moderne et performant ;
- structure financière solide et niveau de rentabilité permettant au Groupe de financer ses projets de croissance par ses ressources propres, comme cela a été fait dans le passé, favorable à la création de valeur pour l'actionnaire.

Ces atouts permettent au Groupe de répondre de façon très compétitive à une pression concurrentielle forte sur certains de ses marchés et de se positionner efficacement sur les marchés en croissance soutenue, par une augmentation rapide de ses capacités industrielles de production ou par des opérations de croissance externe. L'entreprise concilie des niveaux de marges opérationnelles élevés et la gestion active des aspects environnementaux.



1.4.2. La stratégie de développement par métier

1.4.2.1. Le Ciment

Le Ciment est le métier principal du Groupe, sur lequel il fonde son développement et sa rentabilité. Le développement de cette activité s'appuie sur trois axes :

- une croissance interne dynamique ;
- une croissance externe ciblée sur des marchés à fort potentiel de développement ;
- et sur la construction de *greenfields*.

L'outil industriel du Groupe est décrit à la section 1.5 du présent document de référence.

(a) Croissance interne soutenue par l'investissement industriel

Sur les marchés où il est présent, le Groupe maintient un effort constant d'investissement industriel visant :

- d'une part, à moderniser son outil de production pour améliorer l'efficacité et la performance économique de ses usines et avoir ainsi la capacité industrielle pour répondre à une situation de concurrence intense ;
- d'autre part, à augmenter ses capacités de production pour accompagner le développement de ses marchés et conforter ou accroître ses positions de leader régional.

Le Groupe entend tirer parti de ses fortes positions de marché, de la qualité de son outil industriel et d'un strict contrôle des coûts afin de maximiser sa génération de *cash flows* et réduire son niveau d'endettement pour permettre de nouvelles opérations de croissance.

La volonté du Groupe est, en outre, d'inscrire le développement industriel de ses activités en général, et de son activité Ciment en particulier, dans une dynamique de gestion active des aspects environnementaux.

(b) Croissance externe

ACQUISITIONS CIBLÉES SUR DE NOUVEAUX MARCHÉS À FORT POTENTIEL

La stratégie du Groupe est de pénétrer de nouveaux marchés par le métier du Ciment et ce, de manière très sélective. Dans sa démarche de croissance externe, le Groupe vise ainsi à satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- une localisation à proximité d'un marché important et disposant d'un potentiel de croissance attractif ;
- une maîtrise foncière des réserves géologiques à long terme (objectif de 100 ans pour le ciment) et une sécurisation des autorisations d'exploitation ;
- une contribution nette du projet aux résultats du Groupe à court terme.

L'historique de croissance du Groupe au cours des 40 dernières années illustre la réussite de cette politique. C'est sur ces critères que le projet d'acquisition au Brésil est intervenu en 2018 pour une concrétisation en 2019.

CONSTRUCTION DE GREENFIELDS

Le Groupe peut par ailleurs saisir des opportunités d'entrée sur de nouveaux marchés en développement, par la construction d'usines nouvelles dites *greenfields*. De tels projets sont examinés de manière très sélective dans le respect des critères de croissance externe du Groupe énoncés précédemment.

À ce titre, le Groupe a mis en service en avril 2011 l'usine de Jambyl Cement sur le site de Mynaral au Kazakhstan et l'usine de Kalburgi en Inde dans l'État du Karnataka en fin d'année 2012.

1.4.2.2. Le béton prêt à l'emploi (BPE)

Le Groupe se développe dans le métier du BPE pour renforcer son fonds de commerce cimentier. Ce développement s'opère en fonction de la maturité des marchés et de leur intégration dans cette filière de production industrielle du béton.

L'objectif est de constituer un maillage autour des cimenteries et à proximité des marchés de consommation, soit par la création d'installations industrielles, soit par l'acquisition de certains acteurs de ce marché.

Le Groupe investit dans ce métier avec un objectif d'intégration verticale tout en privilégiant la souplesse et la mobilité de l'outil industriel et en imposant à cette activité de générer une rentabilité propre.

Le développement du Groupe en France, en Suisse, en Turquie et aux États-Unis illustre cette stratégie. Le Groupe est attentif à l'évolution d'autres marchés comme l'Inde, l'Égypte ou le Sénégal pour se développer, le moment venu, sur ce métier lorsque la demande de BPE y sera suffisamment importante.

1.4.2.3. Les Granulats

La présence du Groupe dans le métier des Granulats vise à apporter une réponse globale aux besoins de ses clients en matériaux de construction et à sécuriser les ressources de granulats nécessaires au développement du BPE. Le développement dans ce métier repose sur des acquisitions et des investissements industriels destinés à augmenter la capacité des installations existantes, ainsi qu'à ouvrir de nouvelles carrières et installations.

Les investissements dans ce métier prennent en compte les critères suivants :

- proximité des marchés finaux et des centrales à béton du Groupe ;
- maîtrise foncière de réserves géologiques importantes (objectif de plus de 30 ans) ;
- rentabilité propre à ce métier.

Ce schéma de développement a déjà été mis en œuvre avec succès en France, en Suisse, en Turquie, en Inde et au Sénégal.

1.4.3. La stratégie de développement géographique

Le Groupe opère dans 11 pays, bientôt 12. Il réalise 36,8 % de son chiffre d'affaires consolidé en France, 15,1 % en Europe hors France, 15,7 % aux États-Unis et 32,4 % dans des pays émergents (Inde, Kazakhstan, Égypte, Mali, Mauritanie, Sénégal et Turquie).

La stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays développés, générateurs de *cash flows* plus réguliers, et dans des pays émergents offrant d'importants potentiels de croissance à plus long terme mais pouvant connaître des fluctuations de marché plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. Dans ce cadre, le Groupe porte un intérêt particulier à des projets de développement dans les pays émergents.

Sur les marchés où il est présent, le Groupe vise à développer des positions régionales fortes autour de son dispositif industriel Ciment en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il met en avant sa capacité financière ainsi que son expertise industrielle et commerciale pour optimiser la performance économique des positions acquises tout en capitalisant sur l'identité locale des marques rachetées.

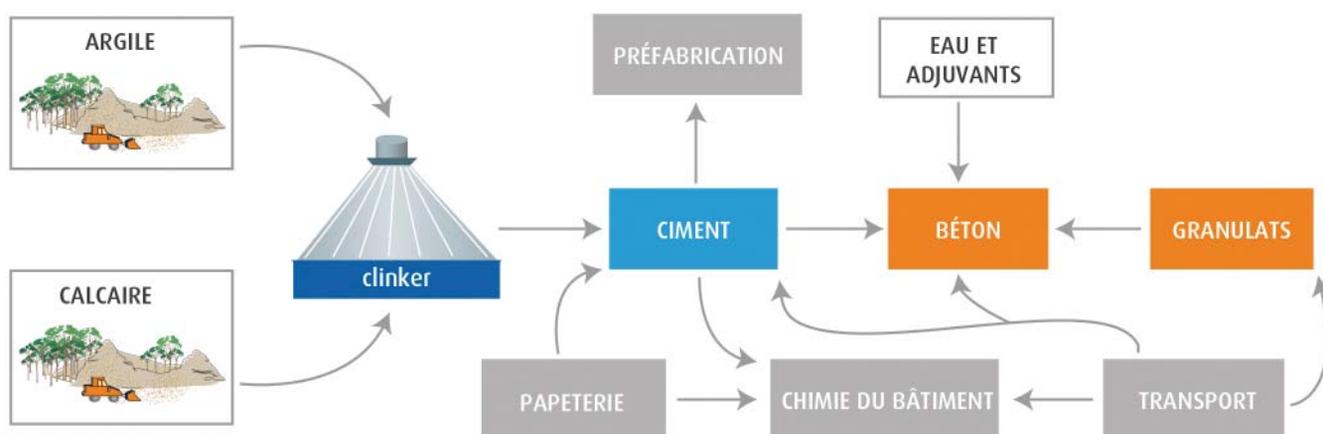
1.5. Description des métiers

Les trois activités du Groupe sont :

- le Ciment ;
- le Béton prêt à l'emploi & les Granulats ;
- les Autres Produits et Services.

Le schéma qui suit présente l'intégration des activités du Groupe entre elles.

L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE ENTRE ELLES



Le Ciment : le ciment est un liant hydraulique qui entre dans la composition du béton et dont les matières premières constitutives sont le calcaire et l'argile. Au contact de l'eau, les silicates et aluminates du ciment se réorganisent et forment une structure cristalline, qui confère au béton toute sa résistance (voir le glossaire à la fin du présent document de référence).

Le Béton prêt à l'emploi (BPE) : le béton est obtenu par un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants. Selon l'ouvrage auquel il est destiné et l'environnement auquel il sera exposé, le béton est assemblé, dosé et mis en œuvre de façon spécifique, afin de répondre à des exigences très précises de qualité et de performance.

Les Granulats : les granulats sont des sables et des graviers naturels utilisés dans la construction d'ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiments. Une grande partie de ces granulats est utilisée

dans la fabrication de béton, le reste étant destiné à la construction de voiries. Les produits issus de la récupération et du recyclage des déchets de déconstruction occupent une part croissante d'année en année, conséquence de la volonté du Groupe d'agir en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire.

Les Autres Produits et Services : le Groupe est par ailleurs présent dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux, qui lui permettent de développer des synergies, d'optimiser ses coûts et d'améliorer le service client. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Au 31 décembre 2018, le Groupe employait 8 844 personnes à travers le monde, et réalisait 63 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France.

Le tableau ci-dessous indique l'exercice des trois activités du Groupe dans le monde :

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼		
États-Unis	▼	▼	
Égypte	▼		
Sénégal	▼	▼	
Mali	▼		
Mauritanie	▼	▼	
Turquie	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼		

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité en 2018

(en millions d'euros)	2018	%
Ciment	1 252	48,5
Béton & Granulats	990	38,3
Autres Produits et Services	340	13,2
TOTAL	2 582	100,0

La part des métiers cœur du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats est restée sensiblement stable en 2018, à près de 87 % du chiffre d'affaires consolidé.

Ventilation de l'EBITDA par activité en 2018

(en millions d'euros)	2018	%
Ciment	330	75,9
Béton & Granulats	85	19,7
Autres Produits et Services	19	4,4
TOTAL	435	100,0

CEM I	Ciments Portland	Ciments les plus couramment utilisés dans la construction résidentielle, pour réaliser des ouvrages classiques en béton armé
CEM II	Ciments Portland composés	
CEM III	Ciments de haut-fourneau	Ciments usuels à faible dégagement de chaleur durant l'hydratation et à faible teneur en sulfates, utilisés dans les travaux souterrains en milieux agressifs ou dans les travaux à la mer
CEM V	Ciments au laitier	
CEM IV	Ciments pouzzolaniques	Ciments usuels utilisant des produits minéraux d'origine volcanique ayant des propriétés hydrauliques

Cette ventilation doit être appréciée au regard du poids relatif des capitaux employés dans chaque activité, voir section 1.2 « chiffres clés » du présent document de référence.

Voir la section 2.2 du présent document de référence pour l'examen de la situation financière et des résultats.

1.5.1. Le Ciment

La fabrication du ciment a toujours été le principal métier du Groupe depuis la création de la Société en 1853. Le ciment est une poudre fine minérale, principal composant du béton, auquel il confère un certain nombre de propriétés, et notamment sa résistance. Il s'agit d'un matériau de construction de haute qualité, économique, utilisé dans les projets de construction du monde entier.

Au 31 décembre 2018, l'activité Ciment du Groupe à travers le monde comporte 15 cimenteries et cinq stations de broyage de clinker. En outre, le Groupe exploite en France deux usines spécialisées dans le ciment naturel à prise rapide. Les volumes de vente de ciment du Groupe en 2018 (avant éliminations intra-groupe) se sont élevés à 22,8 millions de tonnes (contre 22,9 millions de tonnes en 2017 et 21,9 millions de tonnes en 2016). Ainsi en 2018, cette activité représente 48,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (48,6 % en 2017 et 51,7 % en 2016), et 75,9 % de l'EBITDA du Groupe (79,6 % en 2017 et 83,1 % en 2016).

1.5.1.1. Les produits

Le Groupe fabrique et commercialise différentes catégories de ciments, selon la composition chimique des matières premières, les ajouts éventuels de constituants complémentaires au moment du broyage et la finesse du produit. Chaque gamme de ciment correspond à des applications spécifiques telles que la construction résidentielle, la construction d'ouvrages d'art, les travaux souterrains ou encore la réalisation de bétons soumis à des milieux agressifs.

La répartition entre chaque type d'application sur un marché donné dépend de la maturité et des habitudes de construction du pays. Les cimenteries du Groupe fabriquent des ciments usuels ainsi que des ciments à usage spécifique. Dans les deux cas, ces ciments sont certifiés conformes aux normes actuellement en vigueur dans les différents pays d'implantation, tant en termes de composition que de désignation. Les principales catégories de ciments produites par le Groupe sont présentées et classées ci-dessous selon les normes françaises :

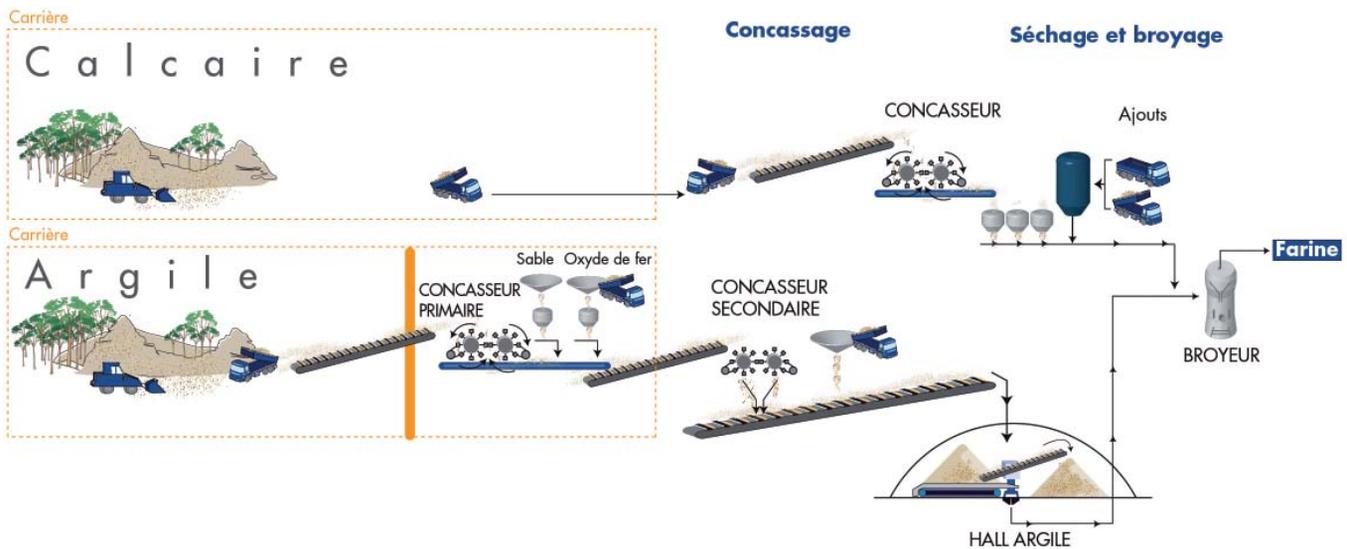
Vient s'ajouter à ces catégories le **ciment prompt naturel** : ciment spécifique à prise et durcissement rapides, dont la résistance, immédiatement supérieure, augmente progressivement au fil du temps. Le Groupe produit depuis 160 ans son ciment prompt à partir d'une pierre alpine naturelle, d'une performance exceptionnelle offrant une résistance immédiate et élevée ainsi qu'un faible retrait. Ce ciment est utilisé pour les travaux de scellement de blocs ou de voies d'eau, ainsi que pour les travaux de réhabilitation de façade.

Tous ces ciments font l'objet de contrôles réguliers et approfondis à chaque étape du processus de fabrication, garantissant ainsi la conformité du produit fini aux normes en vigueur. Par ailleurs, le Groupe mène des programmes de recherche et développement sur les produits et leurs applications, permettant de faire avancer les connaissances de ces produits et d'optimiser leur utilisation (ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document de référence).

1.5.1.2. Les procédés de fabrication

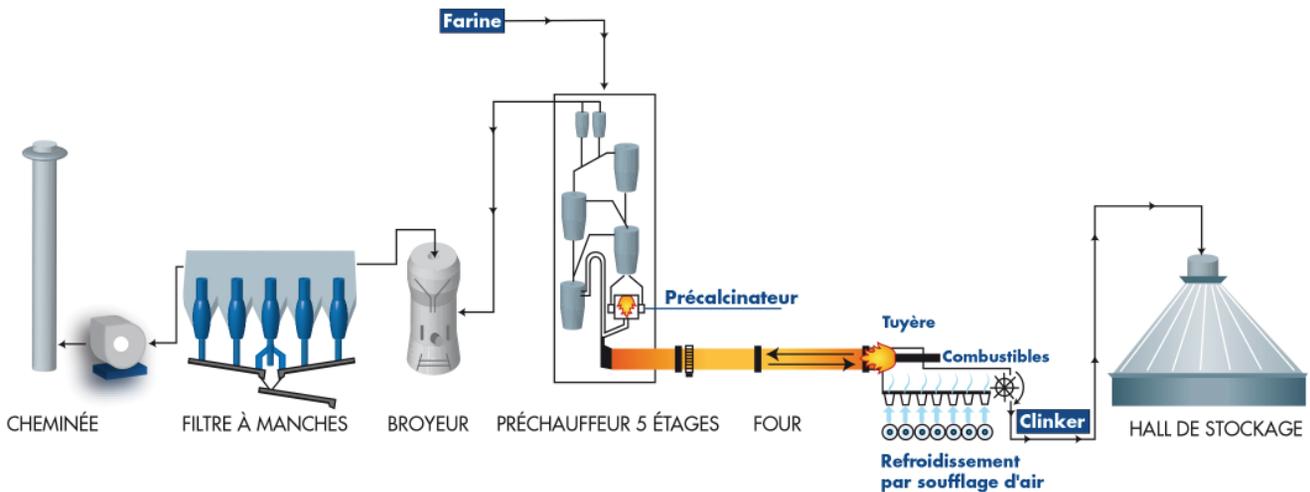
La fabrication du ciment par voie sèche se déroule principalement en quatre étapes :

- l'extraction des matières premières : le calcaire et l'argile sont extraits de carrières situées généralement à proximité de la cimenterie. La roche est abattue à l'explosif. Les rochers et blocs obtenus sont ensuite transportés vers des concasseurs, afin de réduire leur taille et obtenir des cailloux de moins de 6 cm de diamètre ;
- la préparation du cru : les matières extraites des carrières et concassées (calcaire et argile) sont finement broyées jusqu'à l'obtention de farines de roche. Ces farines sont ensuite mélangées dans des proportions définies (environ 80 % de calcaire et 20 % d'argile) avant d'être introduites dans le four. La composition chimique et l'homogénéité de la matière en entrée du four, ainsi que sa régularité dans le temps, sont des éléments fondamentaux dans la conduite du processus de production ;



- le système du four comprend une tour en cyclones échangeurs de chaleur, où la farine sèche est préalablement chauffée par les gaz d'échappement du four rotatif avant d'y être introduite (phase de précalcination). La farine subit au cours de cette cuisson des réactions chimiques complexes : tout d'abord, le calcaire se décarbonate sous l'action de la chaleur à une température avoisinant les 900 °C et se transforme en chaux, tandis que les argiles se décomposent en

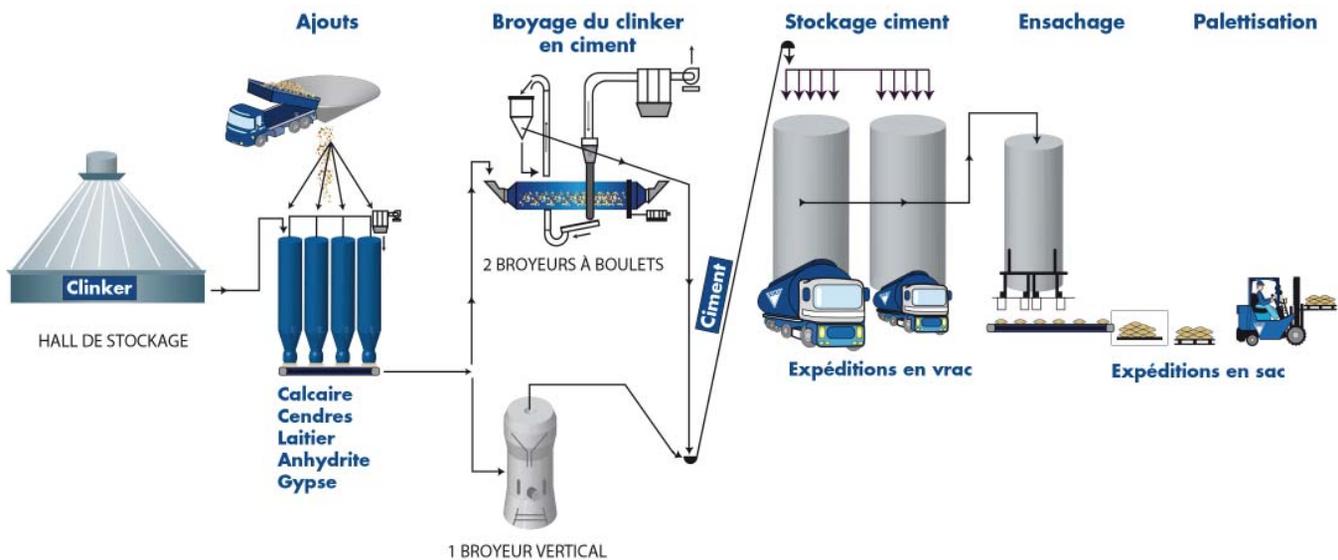
silicates et en aluminates. L'ensemble se recombine ensuite à une température d'environ 1 450 °C en silicates et aluminates de chaux. Ce processus chimique conduit ainsi à l'obtention d'un produit semi-fini appelé clinker, qui possède des propriétés de liant hydraulique. Cette cuisson s'effectue dans des fours rotatifs inclinés garnis de briques réfractaires.



Il existe un commerce mondial important pour le produit semi-fini qu'est le clinker. En effet, ce produit étant plus aisément transportable et stockable, des transferts de clinker des zones sur-capacitaires vers les zones sous-capacitaires ou vers les zones ne disposant pas des ressources minérales nécessaires à la fabrication du clinker, se sont développés au cours des années passées. Ceci permet de diminuer le volume du produit transporté par rapport au ciment et ainsi d'abaisser les coûts logistiques. Une fois arrivé sur le marché de consommation, le clinker est livré à des centres de broyage qui réalisent la fin du processus de fabrication du ciment, jusqu'au

conditionnement et en assurent la distribution. Cette méthode est notamment utilisée par le Groupe en Italie et en Mauritanie ;

- le clinker est enfin broyé très finement ; on lui ajoute du filler de calcaire et du gypse afin d'obtenir le ciment artificiel qui pourra être ensuite vendu en sac ou en vrac. L'ajout de filler de calcaire et de gypse sert à réguler le temps de prise du ciment. Selon la qualité de ciment produit, d'autres ajouts peuvent être effectués, tels que des cendres volantes, du laitier de haut-fourneau ou des pouzzolanes naturels ou artificiels.



- Il existe trois types de processus de fabrication du ciment, selon le traitement des matières premières avant leur enfournage : la voie sèche, la voie semi-sèche/semi-humide et la voie humide. La technologie utilisée dépend de l'origine des matières premières. L'origine et la nature de l'argile ou du calcaire ainsi que la teneur en eau sont particulièrement importantes. Au cours des dernières décennies, l'industrie du ciment a beaucoup investi dans le passage planifié de la voie humide à la voie sèche, moins consommatrice d'énergie, lorsque les ressources en matières premières l'autorisent. Sur les 21 fours du Groupe actuellement en service, 20 sont des fours à voie sèche.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le coût de l'énergie représente plus de 30 % du prix de revient usine du ciment en moyenne pour l'industrie et constitue le premier poste de dépenses, ce pourcentage étant plus faible pour le Groupe. En 2018, les dépenses énergétiques ont ainsi représenté pour l'ensemble du Groupe plus de 300 millions d'euros. Le Groupe alloue une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique.

Le Groupe optimise ses besoins énergétiques en utilisant des déchets comme combustibles de substitution aux combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole). Leur combustion dans un four de cimenterie permet de récupérer et de valoriser l'énergie dégagée. Toutes les usines françaises du Groupe ont obtenu l'accord des autorités de contrôle pour utiliser comme combustibles des déchets non dangereux d'entreprises ou de déchetteries (pneumatiques, farines animales, huiles industrielles, etc.). Le Groupe privilégie des usines multicom bustibles, permettant ainsi de passer d'un combustible à un autre selon leurs niveaux de prix. En 2018, la part des combustibles secondaires au niveau de l'activité cimentière du Groupe s'est élevée en moyenne à 25,7 % (contre 25,2 % en 2017 et 24,6 % en 2016) avec des disparités importantes (de 0 % à 90 %) selon la disponibilité des combustibles dans les pays d'implantation.

Pour davantage d'informations sur les combustibles de substitution, on pourra se référer à la section 1.8 « Recherche et développement » et à la section 3.2.1.1 « Valoriser les matières et les énergies des territoires » dans la Déclaration de Performance Extra Financière du présent document de référence.

Le Groupe utilise également des matières de substitution au clinker, issues d'autres procédés industriels, comme les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou les laitiers de hauts-fourneaux (qui sont un sous-produit des aciéries). Leur utilisation dans des proportions définies permet d'améliorer certaines propriétés du ciment mais également de diminuer la quantité de clinker et donc la quantité de combustible fossile nécessaire à sa fabrication. On pourra aussi se reporter à la section 3.3.3.2 « Produire en maîtrisant son empreinte foncière, ses consommations et en rejetant moins » dans la Déclaration de Performance Extra Financière du présent document de référence.

1.5.1.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe exerce son activité cimentière dans tous les pays où il opère, soit dans 11 pays, bientôt 12 avec le Brésil.

Le Groupe est présent en France avec des positions fortes dans la moitié est du pays et tout particulièrement dans le quart sud-est. Le Groupe a aussi développé de solides positions aux États-Unis dans les états du sud-est (Alabama, Géorgie) et de la Californie, en Suisse dans la moitié ouest et centre du pays, en Turquie en Anatolie centrale, en Égypte, dans la région du Sinaï et du Caire. Par ailleurs, le Groupe estime qu'il se trouve en position de leader au Sénégal et dans les pays limitrophes. Le Groupe dispose également d'un centre de broyage et de terminaux maritimes en Italie. Enfin, les implantations au Kazakhstan et en Inde dans les États du Karnataka et de l'Andhra Pradesh confirment la diversification géographique du Groupe et sa dimension internationale.

Le tableau ci-dessous présente les différents sites de production de ciment du Groupe en France et à l'étranger :

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
France	4,6 MT	Montalieu (1 four voie sèche)	Principale cimenterie du Groupe en France, sa construction initiale date de 1922.
		La Grave-de-Peille (1 four voie sèche)	Construite en 1929, la cimenterie de La Grave-de-Peille est la deuxième du Groupe en France.
		Créchy (1 four voie sèche)	Construite en 1968. Cette cimenterie est située près de Vichy.
		Xeuilley (1 four voie semi-humide)	Acquise en 1969, pendant la période de restructuration de l'industrie cimentière.
		Saint-Égrève (1 four voie sèche)	Acquise en 1970. Cette usine est située dans le Sud-Est, dans la région Rhône-Alpes.
États-Unis	2,6 MT	Ragland (1 four voie sèche)	En 1974, l'acquisition de cette cimenterie située dans l'Alabama marque le début du développement du Groupe à l'international.
		Lebec (1 four voie sèche)	En 1987, le Groupe a renforcé sa présence aux États-Unis avec l'acquisition de cette usine située à proximité de Los Angeles en Californie.
Turquie	4,8 MT	Konya (2 fours voie sèche)	Cette usine, acquise en 1991, est située au sud du plateau anatolien.
		Bastas (2 fours voie sèche)	La cimenterie, acquise en 1994, est située au centre de la Turquie, près de la capitale, Ankara.
Sénégal	3,4 MT	Rufisque (3 fours voie sèche)	En 1999, le Groupe a racheté la société Sococim Industries qui exploite une cimenterie, à proximité de la capitale, Dakar.
Suisse	0,9 MT	Reuchenette (1 four voie sèche)	L'acquisition de Vigier en 2001 a permis au Groupe de compléter ses activités en Europe.
Égypte	3,6 MT	El Arish (2 fours voie sèche)	Début 2003, le Groupe a pris une participation stratégique dans Sinaï Cement Company, propriétaire d'une cimenterie construite en 2001 à 40 km du port de El Arish.
Italie	0,5 MT	Oristano (station de broyage)	Acquis en 2003, Cementi Centro Sud est propriétaire d'une station de broyage en Sardaigne et dispose de deux terminaux maritimes à Tarente (sud de la péninsule italienne) et Imperia (près de Gênes).
Mali		Bamako (dépôt)	Après une première implantation en 2004, inauguration en 2006 d'un terminal ferroviaire et d'une unité d'ensachage, opérés par la filiale Ciment et Matériaux du Mali.
Kazakhstan	1,5 MT	Mynaral (1 four voie sèche)	Le Groupe a acquis en 2007 une société de projet ayant pour but la construction d'une cimenterie à 400 km au nord d'Almaty. L'usine a été mise en service opérationnel début avril 2011.
Mauritanie	0,5 MT	Nouakchott (station de broyage)	En 2008, le Groupe a pris le contrôle, à hauteur de 65 %, du capital de la société BSA Ciment SA qui exploite une installation de broyage ciment à proximité de la capitale.
Inde	7,8 MT	Chatrasala (1 four voie sèche)	Kalburgi Cement (antérieurement Vicat Sagar Cement) a construit une usine greenfield dans le nord du Karnataka. Cette usine, d'une capacité de 2,8 millions de tonnes a commencé sa production en fin d'année 2012.
		Kadapa (2 fours voie sèche)	En avril 2010, le Groupe a acquis 51 % de la société Bharathi Cement. Cette société disposait d'une usine de 2,5 millions de tonnes de capacité, qui a été portée à 5 millions de tonnes en fin d'année 2010.

Ce qui représente une capacité de production totale de 30,2 millions de tonnes.

La prise de participation de Ciplan au Brésil apportera une capacité complémentaire de 3,2 millions de tonnes dans la région de Brasilia.

La section 1.7 « Présentation des marchés et des performances du Groupe » vient compléter cette présentation à travers une description par pays.

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. Le coût de construction d'une cimenterie se chiffre généralement de 150 à 300 millions d'euros par million de tonnes de capacité et en fonction de la nature des travaux, de la capacité de production envisagée et du pays de localisation. Le Groupe veille à maintenir son outil industriel à un haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il a investi régulièrement dans de nouveaux équipements qui lui font bénéficier des dernières technologies éprouvées et reconnues, permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des

installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Le Groupe est, dans la plupart des cas, propriétaire des terrains sur lesquels sont construites ses cimenteries. La cimenterie de Lebec bénéficie quant à elle d'un bail accordé en 1966 pour une durée de 99 ans, soit une durée restante de 47 ans. Par ailleurs, à l'exception de certains matériels roulants (chargeuses, camions, wagons, etc.), les équipements industriels sont généralement détenus en pleine propriété.

Concernant l'exploitation des carrières de calcaire et d'argile, le Groupe assure sa maîtrise foncière en étant soit propriétaire des terrains qu'il exploite, soit en ayant conclu des contrats de forage renouvelables, pour des durées allant de 10 à 30 ans selon les pays, ou enfin en bénéficiant de concessions accordées par les États, qui offrent à la fois la jouissance des terrains et le droit de les exploiter. Ces concessions sont également périodiquement renouvelables.

Le Groupe intègre, dès le début de la phase d'exploitation des carrières, les contraintes de remise en état des sites. Cet aspect est détaillé dans le paragraphe 3.2 « La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité » de la Déclaration de Performance Extra Financière présenté au chapitre 3 du présent document de référence.

1.5.1.4. Positionnement concurrentiel

Un mouvement de concentration s'est opéré depuis quelques dizaines d'années d'abord en Europe, puis aux États-Unis et enfin dans le reste du monde conduisant à l'émergence d'acteurs puissants et globaux. Les années 2015 et 2016 ont été, de ce point de vue, très riches en matière de regroupement d'acteurs. Néanmoins, l'industrie mondiale cimentière est encore fragmentée, le leader mondial détenant en 2017 moins de 7 % de part de marché à l'échelle mondiale ⁽¹⁾.

Les marchés sont donc soumis à une forte concurrence et le Groupe se trouve ainsi en compétition à la fois avec des cimentiers nationaux tels qu'Oyak en Turquie, Ciments du Sahel au Sénégal, UltraTech en Inde ou Steppe Cement au Kazakhstan, mais également avec des cimentiers multinationaux tels que LafargeHolcim (Suisse), Cemex (Mexique), ou HeidelbergCement (Allemagne), présents sur plusieurs des marchés du Groupe.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport étant coûteux, le rayon d'action de la plupart des cimenteries ne dépasse généralement pas 300 km par voie terrestre. L'intensité concurrentielle se joue donc principalement au plan régional, avec des cimentiers disposant d'usines dans les zones de chalandise du Groupe. Hormis le cas de cimenteries qui bénéficient d'un accès maritime ou fluvial et qui peuvent expédier leur ciment à faible coût sur de grandes distances par bateau ou par chemin de fer dans certains pays comme l'Inde ou le Kazakhstan, le marché du ciment reste local.

L'activité est en outre, comme mentionné à la section 2.4 « Investissements », très capitalistique et la construction de nouvelles capacités doit nécessairement s'appuyer sur la maîtrise foncière de réserves de carrières importantes et de qualité, sur l'obtention d'autorisation d'exploitation, sur l'existence de sources d'énergie accessibles ainsi que sur la présence d'un marché de proximité important et en croissance.

Par ailleurs, les acteurs présents sur un marché doivent être en mesure de fournir à leurs clients un service continu, en toutes circonstances, et un produit de qualité constante répondant à leurs attentes ainsi qu'aux normes en vigueur.

1.5.1.5. Les clients

La typologie des clients est similaire dans la plupart des régions du monde où le Groupe est implanté. Les clients sont soit des entreprises chargées de la mise en œuvre telles que des bétonniers, des préfabricants d'éléments en béton, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des autorités locales, des constructeurs de logements ou encore des artisans maçons, soit des intermédiaires tels que des grossistes en matériaux de construction ou la grande distribution. Le poids relatif d'un type de clientèle peut cependant fortement varier d'une implantation à l'autre en fonction de la maturité du marché et des habitudes de mise en œuvre.

Par ailleurs, la commercialisation du ciment se fait en vrac ou en sac. Selon le niveau de développement du pays d'implantation. Ainsi, la filière du béton prêt à l'emploi étant extrêmement développée aux États-Unis, le Groupe vend essentiellement son ciment en vrac et en grande majorité à des bétonniers. A contrario, le Sénégal ne dispose pas encore d'une filière du Béton prêt à l'emploi, et le Groupe y vend son ciment essentiellement en sac à des grossistes et à des détaillants.

1.5.2. Le Béton prêt à l'emploi (BPE)

Le béton prêt à l'emploi, dont le ciment est un composant majeur, est un matériau essentiel des projets de construction.

L'intégration du BPE s'est faite dans chacun des pays par l'acquisition ou la création de nombreuses sociétés. Le Groupe a d'abord développé son activité dans le béton prêt à l'emploi en France par des investissements directs au cours des années 1980. Puis le Groupe a poursuivi son objectif d'intégration verticale par des acquisitions sélectives de sociétés, prioritairement dans les zones de chalandise de son activité Ciment, ainsi que par le développement de son outil industriel dans les implantations existantes.

Fin 2018, les sociétés du Groupe exploitaient 247 centrales à béton réparties dans cinq pays, et avaient vendu plus de 9,0 millions de m³ de béton. Neuf centrales à béton viendront renforcer ce dispositif en 2019 avec l'arrivée sur le territoire brésilien.

(1) Source Global Cement Report.

1.5.2.1. Les produits

Les principales qualités d'un béton sont la résistance à la compression, la durabilité, les temps de prise, la facilité de pose et la maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction. Les qualités et performances d'un béton ne peuvent être obtenues et garanties que si la formulation physico-chimique du béton, ainsi que son cycle de production sont rigoureusement respectés. Pour qu'un

béton soit parfaitement formulé, les différents composants doivent être précisément dosés, dans un ordre et à un rythme déterminés et le malaxage doit être continu et homogène. Ces contraintes de production sont les raisons pour lesquelles un béton fabriqué en centrale est d'une qualité et d'une régularité supérieures à tout béton fabriqué manuellement ou en bétonnière. C'est pourquoi le béton prêt à l'emploi s'est développé, garantissant le respect des normes inscrites dans les cahiers des charges des travaux de construction.

Le Groupe offre un très large éventail de bétons, allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux, développés pour des applications spécifiques par son laboratoire de recherche et développement, répondant ainsi aux besoins et contraintes de ses clients ; ainsi le Groupe commercialise en France les bétons suivants :

Flexiperf	Bétons & mortiers fluides	Chape ciment ou anhydrite, béton auto-plaçant (BAP) horizontaux ou verticaux	<i>Flexiperf, c'est une adaptabilité à toutes épreuves pour une qualité sans faille</i>
Stylperf	Bétons de sols décoratifs	Bétons colorés, désactivés, matricés, stabilisés, luminescents	<i>Stylperf, c'est une multiplicité de textures, d'aspects et de couleurs pour libérer la créativité de nos clients</i>
Defiperf	Bétons spécifiques	Bétons lourds ou légers, projetés, extrudés, immergés, drainants ou isolants structurels	<i>Defiperf, c'est un haut niveau de performance pour couvrir le plus haut degré d'exigence</i>
BVperf	Bétons courants	Bétons de dallage béton à propriété spécifié ou à composition prescrite (BPS ou BCP)	<i>BVperf, c'est l'assurance d'un travail dans les règles de l'art et dans le respect des exigences environnementales</i>

Les laboratoires de recherche et développement du Groupe conçoivent des bétons innovants offrant des perspectives d'applications nouvelles ou permettant une mise en œuvre facilitée. Ce point est développé à la section 1.8 « Recherche et développement » du présent document de référence.

1.5.2.2. Les procédés de fabrication

Le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants chimiques et de l'eau en différentes proportions, dans des centrales de fabrication de béton prêt à l'emploi. Une centrale à béton est composée de silos (ciment, sables et gravillons), de cuves de stockage des différents adjuvants et d'un malaxeur. Aux États-Unis le malaxage du béton se fait le plus souvent dans le camion malaxeur, à la différence des autres pays où cette opération intervient dans la centrale, avant le départ du béton.

Il est possible de faire varier les proportions de ciment et de granulats (sables et gravillons), ajouter des adjuvants chimiques (tels que des plastifiants, des retardateurs ou des accélérateurs de prise), ainsi que remplacer une partie du ciment par des dérivés comme les cendres volantes ou le laitier, en vue d'obtenir les propriétés voulues par le client. Il faut par conséquent une grande expertise technique et un contrôle qualité élaboré pour traiter les nombreux aspects de la construction auxquels les clients du Groupe ont à faire face, tels que le temps de prise, l'aptitude au pompage, la mise en place du béton, les conditions climatiques, le retrait et la résistance structurelle.

Les qualités et les performances d'un béton ne peuvent être garanties que si la formulation est très précise et son cycle de production

rigoureusement respecté. Le dosage de l'eau en particulier doit être très précis et le malaxage doit être continu et homogène. Pour répondre à toutes ces contraintes, les centrales à béton du Groupe ont été fortement automatisées, afin d'assurer la précision du processus.

Le béton préparé en centrale est chargé par gravité dans un camion malaxeur, également appelé camion toupie, qui livre le béton au client. Selon les pays, le Groupe possède une flotte de camions malaxeurs, ou a recours à des locataires auxquels il sous-traite la livraison du BPE. La logistique de livraison est essentielle en raison du temps de prise qui est limité. Une part significative de béton prêt à l'emploi est acheminée entre le camion malaxeur et le lieu d'utilisation sur le chantier par pompage. Cette fonction est assurée par des camions pompes dont un certain nombre sont possédés ou affrétés directement par le Groupe (notamment en France par sa filiale Delta Pompage).

Les prix des matières premières varient considérablement en fonction des marchés nationaux sur lesquels le Groupe opère. En général, les matières premières représentent environ 70 % du total des coûts de revient du béton livré. Le ciment représente globalement plus de la moitié de ce coût. La livraison constitue la deuxième composante du coût, aux environs de 20 % du coût total. Une grande partie du ciment et des granulats utilisés dans ses centrales à béton est fournie par le Groupe.

En France, l'équipe technico-commerciale de la division BPE du Groupe bénéficie de la collaboration de Sigma Béton, unité essentielle du centre technique Louis Vicat (CTLV) spécialisée dans les secteurs du Béton prêt à l'emploi, des Granulats et des produits routiers, dotée de la certification ISO 9002 pour la formulation, l'analyse et le contrôle des granulats, du ciment et du béton.

1.5.2.3. Implantations et outils industriels

Le Groupe a mis en place en France, en Suisse, aux États-Unis, en Turquie et en Mauritanie, une intégration verticale et exerce, dans ces pays, les métiers du Ciment et du Béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2018, le Groupe exploite 247 centrales à béton situées à proximité des principales cimenteries du Groupe et qui maillent les territoires afin de pouvoir alimenter les chantiers régionaux ainsi que les centres urbains.

- France : 146 centrales à béton ;
- Suisse : 19 centrales à béton ;
- États-Unis : 44 centrales à béton ;
- Turquie : 37 centrales à béton ;
- Mauritanie : 1 centrale à béton.

En 2019, 9 centrales viennent compléter ce dispositif au Brésil.

Ces centrales sont situées à proximité des lieux de consommation du béton dans la mesure où, compte tenu des temps de prise, le béton préparé en centrale doit être livré sur le lieu de mise en œuvre dans un délai maximum d'une heure et demie. Le rayon d'action d'une centrale est généralement compris entre 20 et 30 km, dépendant également des conditions de circulation de la zone.

La plupart des installations de production de béton sont fixes, mais le Groupe exploite également un certain nombre de dispositifs mobiles, installés sur les sites de construction (généralement les plus importants) de ses clients, en fonction de leurs besoins.

1.5.2.4. Positionnement concurrentiel

Les barrières à l'entrée étant peu élevées, le marché du BPE est très atomisé, avec un nombre important d'acteurs, comprenant à la fois des cimentiers et des groupes industriels internationaux, ainsi que des opérateurs indépendants.

1.5.2.5. Les clients

Le béton prêt à l'emploi est vendu principalement à des entrepreneurs de BTP, allant des grands groupes internationaux du bâtiment à des entreprises de construction de maisons individuelles, à des agriculteurs ou à des particuliers. Les centrales à béton servent des commandes de marché de travaux planifiées, ainsi que des demandes de livraisons immédiates sous centrale.

1.5.3. Les Granulats

Les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats sont gérés au sein de la même activité, du fait de la similarité de leurs clientèles et de la logique d'intégration verticale mise en œuvre par le Groupe.

22,7 millions de tonnes de granulats ont été vendues en 2018 à partir des 70 carrières du Groupe. Deux carrières de granulats viendront renforcer ce dispositif au Brésil en 2019 avec l'acquisition de Ciplan.

1.5.3.1. Les produits

Principale matière première consommée dans le monde après l'eau, les granulats (sables et graviers) sont des matériaux naturels utilisés dans la fabrication du béton, de la maçonnerie, de l'asphalte. Ce sont également les matériaux de base pour la construction des routes, des remblais et des constructions.

Il existe deux principales catégories de produits : ceux issus de roches concassées (roches massives) et ceux provenant de sables et graviers naturels (alluvionnaires). Viennent s'y ajouter les matériaux recyclés issus de la démolition dont la part s'accroît chaque année afin d'économiser les ressources naturelles.

La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné. Les produits se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier la granulométrie et la dureté, mais aussi leurs couleurs. Ils sont généralement désignés par leurs diamètres minimum et maximum :

- les roches massives sont extraites des massifs calcaires, granitiques, porphyriques, etc. Les matériaux les plus courants sont les graves (0/100, 0/80, 0/31, 0/20), les coupures (0/4, 4/6, 6/10, 10/14, 10/20), le ballast, les blocs d'enrochement. Ces matériaux sont principalement destinés au terrassement, à la fabrication d'enrobés, de blocs ou parpaings mais aussi, de plus en plus, à l'élaboration du béton prêt à l'emploi (BPE) ;
- des anciens dépôts fluviaux ou glaciaires, on extrait les sables et graviers calcaires ou silico-calcaires qui iront alimenter prioritairement les centrales à béton, les usines d'enrobés ou les chantiers du BTP. Les matériaux produits sont des sables, gravillons, graviers roulés ou concassés destinés en grande partie à la préfabrication, au BPE, aux enduits et à l'élaboration d'enrobés.

1.5.3.2. Les procédés de fabrication

Les granulats peuvent provenir de roches massives ou de roches meubles :

- roches massives : la roche est abattue à l'explosif, avant d'être concassée, criblée puis lavée. On utilise des concasseurs pour réduire les blocs de roches en graves de granulométries plus fines. Le traitement est terminé par un criblage qui permet de trier les différentes « coupures » et de recycler les gros éléments. L'exploitation des carrières de roches massives prend en compte, dès le début d'un projet, son intégration dans son environnement pendant l'exploitation et le devenir du site quand la carrière sera terminée ;
- roches meubles : ces roches proviennent de la sédimentation de dépôts fluviaux ou glaciaires. Elles peuvent être exploitées hors d'eau, en gradins de 5 à 8 mètres de hauteur, ou alors en eau en utilisant des dragues ou draguelines. Les graves ainsi extraites sont acheminées vers les installations de traitement par bandes transporteuses ou par dumpers, éventuellement par bateaux si la géographie le permet. Dans certains cas une partie du traitement peut être effectuée directement sur drague. Les produits acheminés sont ensuite lavés, criblés et concassés afin d'obtenir les granulométries souhaitées.

L'eau de lavage est traitée par hydro-cyclonage pour récupérer les éléments fins utilisables. Cette eau est ensuite décantée pour être réutilisée à 100 % dans le process. Les argiles résiduelles peuvent être utilisées pour le réaménagement de la carrière, en talus ou sous-couche agricole. L'aménagement des sites après la vie de la carrière offre une large palette de possibilités : terrain de sport (pelouse, circuit, etc.), plate-forme industrielle, remise en état agricole ou boisée, plantation dans les talus, zones humides, etc. Si des plans d'eau ont été créés, ils pourront être consacrés à la pêche, aux loisirs nautiques ou à un projet écologique.

La production de granulats nécessite des équipements lourds en carrière, tant pour l'exploitation de roches massives que pour celle de roches alluvionnaires. L'abattage et le concassage de roches massives nécessitent l'utilisation de chargeuses, d'engins de transport et de concasseurs. L'extraction de roches alluvionnaires est réalisée à l'aide de dragues. Le transport des granulats sur site de traitement se fait le plus souvent par bandes transporteuses.

1.5.3.3. Implantations et outils industriels

La stratégie du Groupe pour son métier Granulats en France et en Suisse est de se concentrer sur les régions où il dispose déjà d'une présence dans le BPE. Le Groupe acquiert régulièrement des sociétés détenant des carrières de granulats ou lance directement l'implantation de nouveaux sites.

Dans d'autres pays, l'objectif est de compléter l'offre aux clients, en particulier lorsque les besoins locaux ne sont pas suffisamment satisfaits, et que le potentiel de croissance offre des perspectives intéressantes.

Le Groupe exploite 70 carrières de granulats au 31 décembre 2018 :

- France : 40 carrières ;
- Suisse : 20 carrières ;
- Turquie : 7 carrières ;
- Sénégal : 2 carrières ;
- Inde : 1 carrière.

En 2019, 2 carrières de granulats viennent compléter ce dispositif au Brésil.

Les extractions sont réalisées sur des terrains dont le Groupe est propriétaire ou sur lesquels il possède des droits d'exploitation à long terme, et pour lesquels il a obtenu les autorisations administratives nécessaires. De surcroît, le Groupe maintient le niveau de ses

réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Enfin, la gestion des carrières intègre les impératifs de réhabilitation des sites, cette politique étant détaillée dans la Déclaration de Performance Extra Financière présentée au chapitre 3.2 « La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité » du présent document de référence.

Les équipements industriels sont des équipements lourds tels que des chargeuses, des engins de transport, des concasseurs et d'autres matériels comme des dragues. À l'exception de certains matériels roulants faisant l'objet de contrats de location ou de location-financement, ces équipements sont détenus en pleine propriété.

1.5.3.4. Positionnement concurrentiel

Le marché des granulats est dans son ensemble assez atomisé et fragmenté en de nombreux marchés locaux. Les différents acteurs sont des carriers nationaux voire régionaux, des entreprises du secteur du BTP qui se sont intégrées en amont, ainsi que des groupes industriels internationaux de fourniture de matériaux de construction.

Le Groupe privilégie l'exploitation de carrières situées à proximité des marchés de consommation, de manière à disposer de meilleurs coûts de production. L'accès à la clientèle s'en trouve facilité, les frais de transport réduits.

1.5.3.5. Les clients

Les granulats sont vendus par le Groupe pour partie aux sociétés de fabrication de béton prêt à l'emploi, soit en intra-groupe soit en ventes externes. Les autres clients sont des préfabricants d'éléments en béton, des entreprises de travaux publics et de construction de routes, soit pour leurs centrales à enrobés soit pour des matériaux de remblais, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment, mais aussi des agriculteurs ou des particuliers pour des travaux divers.

1.5.4. Les Autres Produits et Services

Le Groupe est présent dans des activités complémentaires en France, en Suisse, en Turquie et en Inde. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Les activités Autres Produits et Services sont présentées à la section 1.7 du présent document de référence.

1.5.5. Implantations et outils industriels

2018

Avec
l'acquisition
de CIPLAN
en 2019

15

16

Cimenteries

5

5

Centres
de broyage

30

33 millions
de tonnes
de capacité
ciment

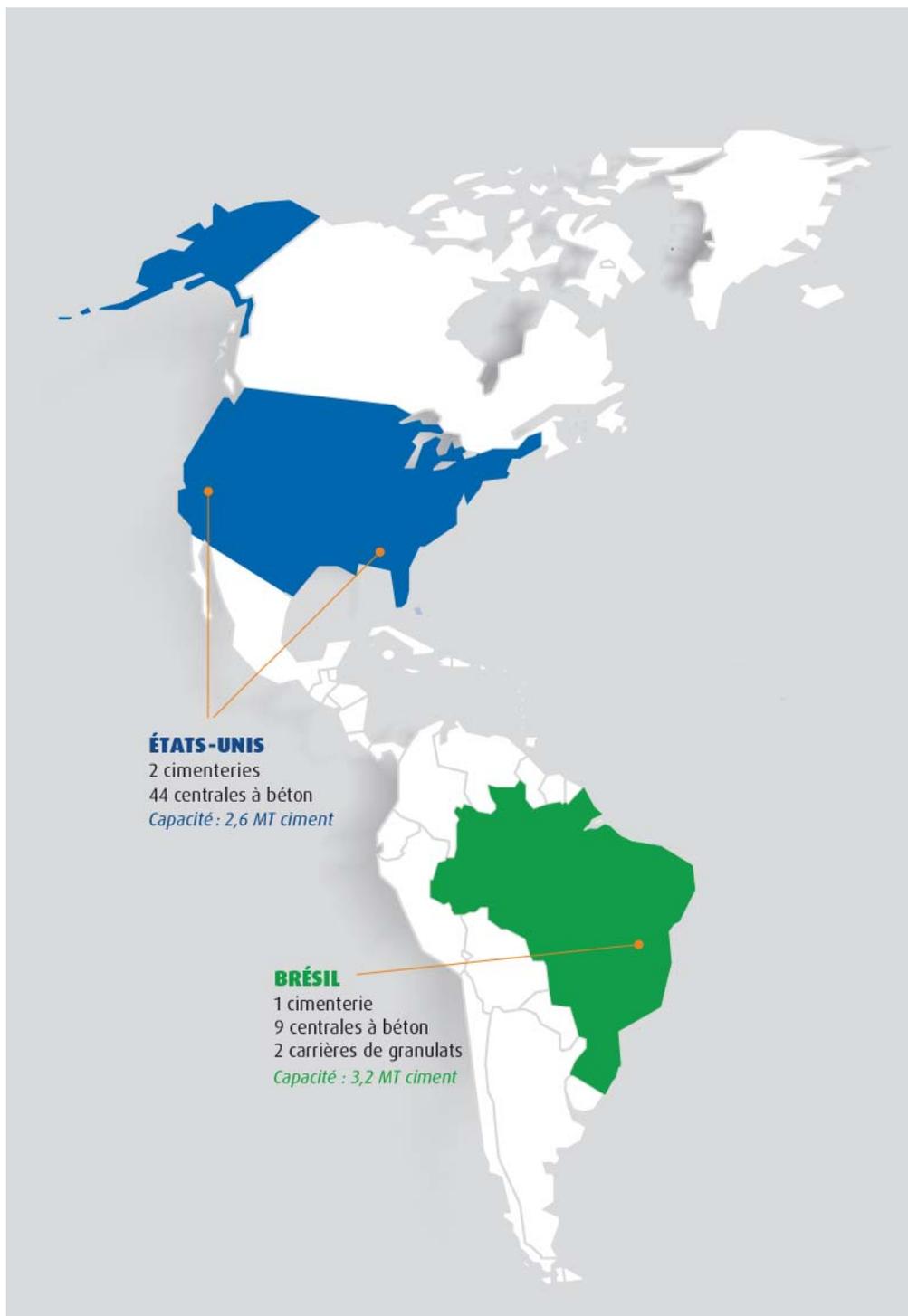
247

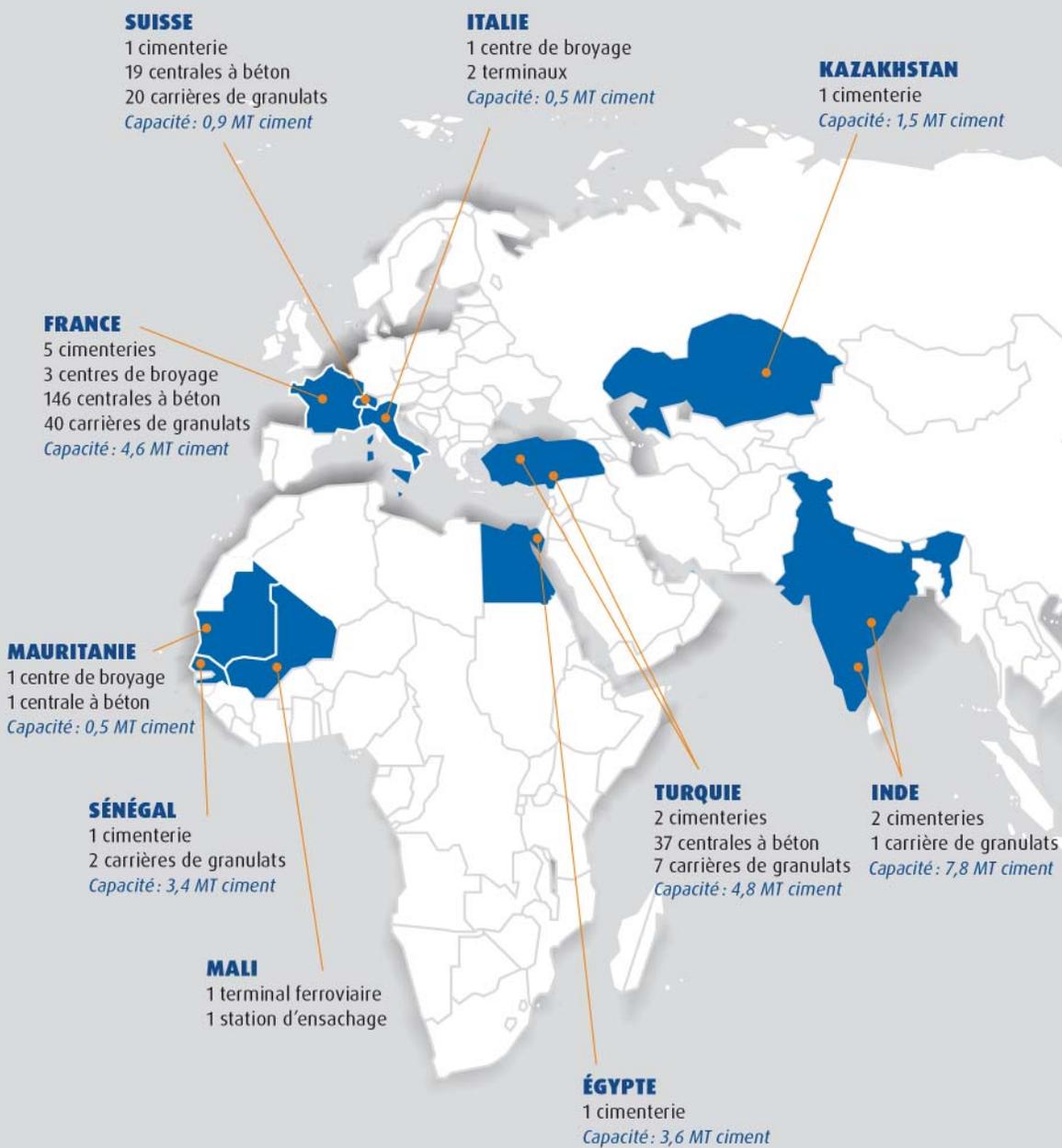
256

Centrales
à béton

70

72

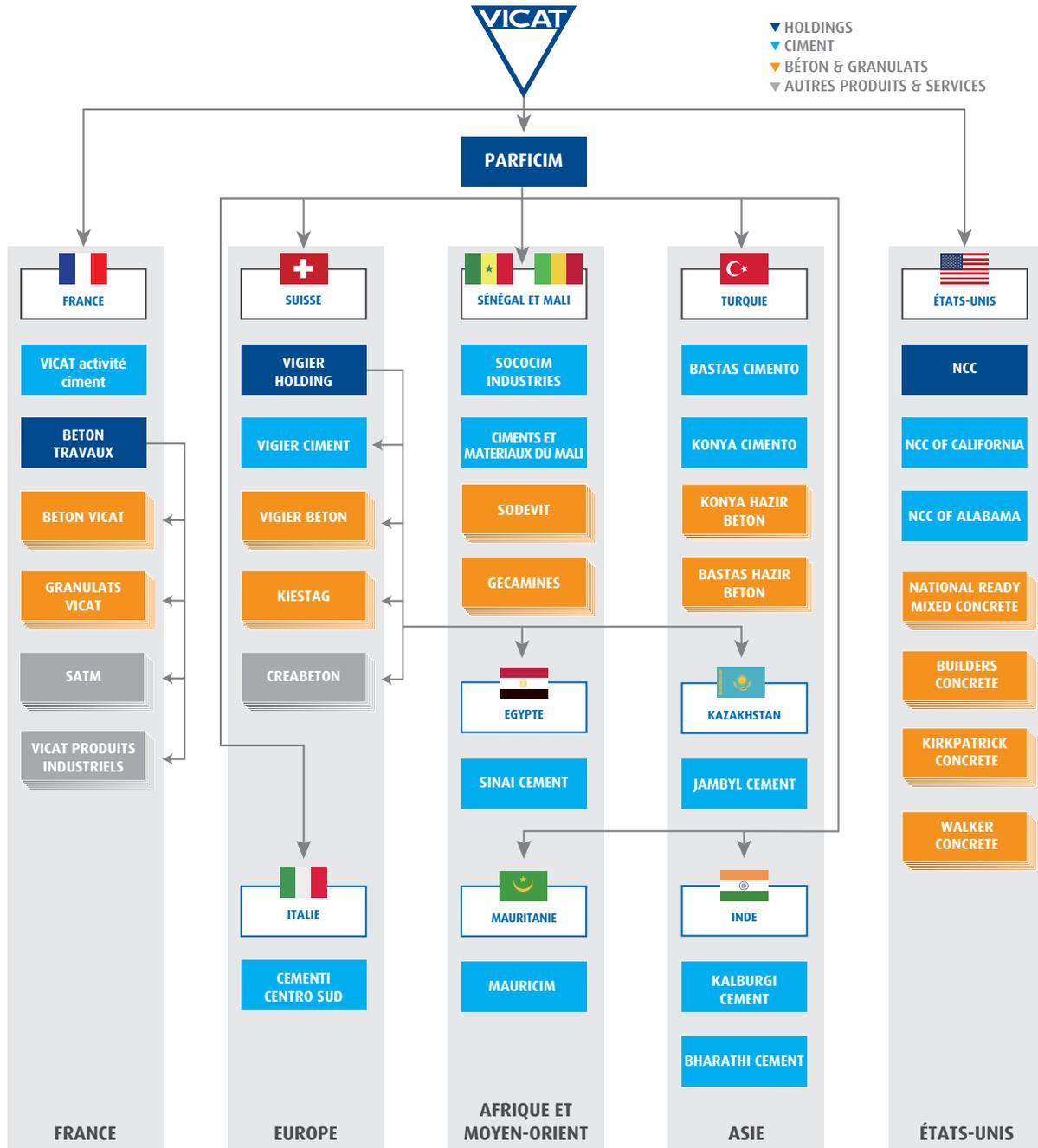
Carrières
de granulats



1.6. Organigramme simplifié

L'organigramme ci-dessous représente de manière résumée les principales sociétés du Groupe (134 sociétés sont consolidées). Seules figurent sur cet organigramme les sociétés les plus significatives ou celles utiles à une bonne compréhension de l'organisation du Groupe.

L'organigramme a été réalisé en mettant en évidence les cinq zones géographiques retenues par le Groupe et permet de visualiser par des codes couleurs l'activité exercée par chaque entité.



Certaines filiales contrôlées directement et indirectement par la Société comprennent des actionnaires minoritaires qui peuvent être des partenaires industriels ou financiers, ou des actionnaires historiques de la Société en question avant son acquisition par le Groupe. La présence de ces minoritaires peut donner lieu à la signature de pactes d'actionnaires qui contiennent des clauses concernant la participation aux organes d'administration, les modalités d'information des actionnaires ainsi que l'évolution de l'actionnariat de la filiale en question. Toutefois, et sauf

exception mentionnée, ces pactes ne prévoient pas d'options d'achat ou de vente, de modifications dans les remontées financières ou plus généralement de dispositions qui seraient de nature à présenter un impact significatif sur la structure financière du Groupe ou à limiter l'exercice du contrôle majoritaire.

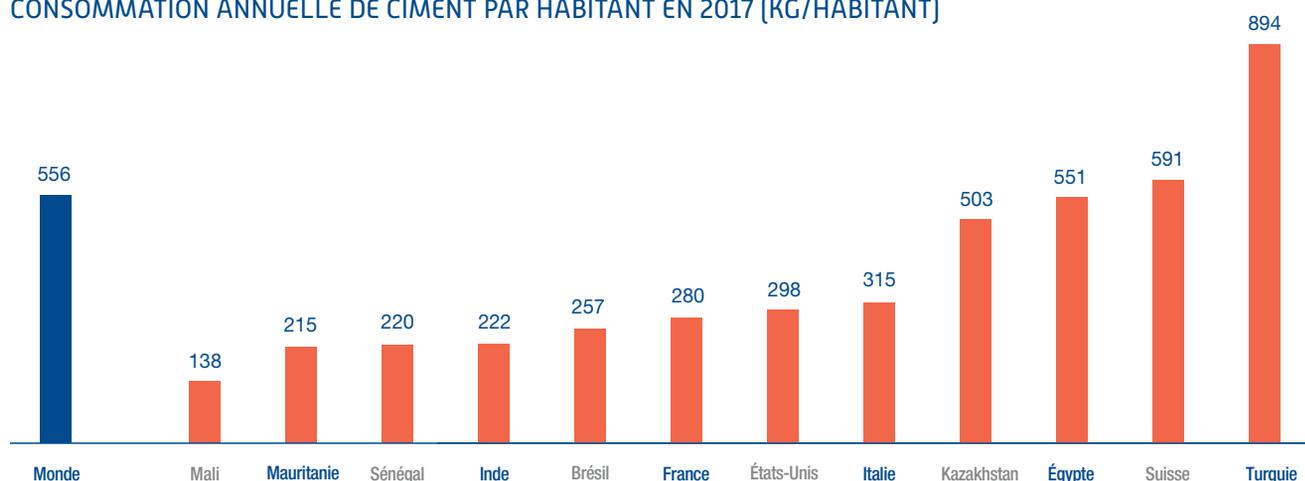
Les informations concernant les principales filiales du Groupe figurent à la section 8.4. « Informations sur les filiales et participations » du présent document de référence.

1.7. Présentation des marchés et des performances du Groupe

D'un point de vue général, le dynamisme de l'industrie des matériaux de construction sur un marché donné dépend essentiellement de l'évolution démographique de la population considérée, de la croissance économique et de l'évolution de son taux d'urbanisation. Par ailleurs, la culture architecturale et les habitudes de construction locales

ont également une grande influence sur le choix des matériaux de construction, parmi lesquels on trouve principalement le béton, le bois et l'acier. Ce choix est aussi guidé par la disponibilité et le niveau de prix de chacun de ces matériaux au niveau local.

CONSOMMATION ANNUELLE DE CIMENT PAR HABITANT EN 2017 (KG/HABITANT)



Sources CemBureau et sources internes

S'agissant du ciment, qui est au cœur des activités du Groupe, le prix de vente sur un marché est essentiellement déterminé par la disponibilité et la facilité d'extraction des matières premières, par le coût de l'énergie thermique et électrique, ainsi que par la disponibilité de personnels qualifiés pour assurer l'entretien de l'outil industriel. Enfin, l'existence éventuelle de capacités de production excédentaires augmente l'intensité concurrentielle et influe également sur le niveau de prix.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique en 2018

(en millions d'euros)	2018	%
France	950	36,8
Europe (hors France)	390	15,1
États-Unis	404	15,7
Afrique & Moyen Orient	274	10,6
Asie	564	21,8
TOTAL	2 582	100,0

Après l'importante diversification géographique opérée par le Groupe au cours de ces dernières années, la part du chiffre d'affaires réalisé dans les pays à forte croissance atteint 32,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2018.

VOLUMES DE CIMENT VENDUS

Le Groupe possède 15 cimenteries réparties dans huit pays, ainsi que cinq broyeurs à clinker implantés dans trois pays. Les ventes s'élèvent à 22 833 milliers de tonnes de ciment et clinker.

(en milliers de tonnes) ⁽¹⁾	2018	2017	2016
France	3 061	2 970	2 953
Suisse	870	936	924
Italie	183	166	182
États-Unis	2 244	2 165	2 005
Sénégal/Mali/Mauritanie	2 806	2 834	2 955
Égypte	1 260	2 407	2 624
Turquie	4 280	4 648	4 034
Inde	6 588	5 472	4 835
Kazakhstan	1 541	1 345	1 363
TOTAL	22 833	22 943	21 875

(1) Volumes de ciment, clinker et ciment à maçonner.

Les ventes de ciment intra-groupe ont représenté en valeur 16,9 % de cette activité dans le Groupe, avec une disparité importante allant de 0 % à 32 % selon les zones d'implantation.

VOLUMES DE BÉTON VENDUS

Le Groupe exploite 247 centrales qui ont produit et vendu 9 039 milliers de m³ de béton en 2018.

(en milliers de m ³)	2018	2017	2016
France	3 274	3 336	2 888
Suisse	655	703	741
États-Unis	2 155	2 215	2 054
Turquie	2 936	3 429	3 140
Mauritanie	19	2	5
TOTAL	9 039	9 686	8 828

VOLUMES DE GRANULATS VENDUS

Les 70 carrières de l'activité Granulats du Groupe ont vendu 22 657 milliers de tonnes de granulats en 2018.

(en milliers de tonnes)	2018	2017	2016
France	10 074	9 842	8 967
Suisse	2 497	2 732	2 971
Sénégal	3 947	3 554	2 862
Turquie	5 497	7 864	6 578
Inde	641	415	727
TOTAL	22 657	24 407	22 105

Sur les marchés où il est présent, le Groupe vise à développer des positions régionales fortes autour de son dispositif ciment, en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il cherche à capitaliser sur l'identité locale des marques rachetées.

1.7.1. France



La France est le marché historique du Groupe. Sa présence est assurée au travers de cinq cimenteries situées sur la moitié Est du pays et d'un réseau de centrales à béton et de carrières majoritairement localisées dans les mêmes zones de chalandise,

avec une forte concentration dans le quart sud-est. Par ailleurs, le Groupe dispose en France d'activités complémentaires à ses trois principaux métiers.

Volumes vendus par le Groupe en France

	2018	2017	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	3 061	2 970	+ 3,1 %
Béton (en milliers de m ³)	3 274	3 336	- 1,9 %
Granulats (en milliers de tonnes)	10 074	9 842	+ 2,4 %

La croissance de l'économie française s'est poursuivie en 2018, mais à un rythme un peu plus faible que l'année précédente, avec un taux proche de 1,5 %. C'est le cas également de l'ensemble de la zone euro, et d'une façon générale de l'économie mondiale qui voit également son rythme de croissance ralentir.

Selon la Fédération Française du Bâtiment, c'est environ 404 900 logements qui devraient être mis en chantier durant l'année 2018, une baisse de - 6 % par rapport à l'année 2017. On pourrait dénombrer environ 480 000 logements autorisés en 2018 soit une baisse du même ordre de grandeur ⁽¹⁾.

L'activité dans les Travaux Publics reste orientée à la hausse (+ 10,6 % ⁽²⁾ sur un an à fin novembre) portée par les grands projets (Grand Paris Express, plan de relance autoroutier, plan France Très Haut Débit...) et le dynamisme de la commande publique.

1.7.1.1. Ciment

Le marché français du ciment est un marché mature, avec une consommation de l'ordre de 18 millions de tonnes en 2018. Ce volume reste faible en raison d'une conjoncture dégradée depuis plus de 8 ans. La consommation par habitant s'établit à environ 270 kg de ciment.

L'industrie française du ciment est concentrée ; quatre groupes détiennent environ 94 % du marché : il s'agit de LafargeHolcim, Ciments Calcia (HeidelbergCement Group), Vicat et Eqiom (CRH). Vicat est devenu le seul opérateur français dans cet environnement qui a profondément évolué au cours des dernières années.

Entre 2007 et 2015, le marché a baissé en volume de plus de 30 % ; l'année 2016 marque la fin de cette décroissance. Les premiers chiffres disponibles pour 2018 montrent une stabilité de la consommation en 2018 par rapport à 2017 ⁽³⁾ et une légère hausse anticipée pour l'ensemble de l'année 2018.

En 2018 les ventes de Vicat sont en progression de + 3,1 % en volume par rapport à 2017, malgré une petite baisse de l'export. Les prix moyens de vente sont en légère progression, le mix géographique favorable permettant de compenser le mix client défavorable.

Le plan d'amélioration de la performance opérationnelle a continué à être déployé dans les usines ce qui a permis de maîtriser l'évolution des coûts de production, malgré un environnement inflationniste particulièrement sur les coûts de l'énergie. Le taux de substitution des combustibles fossiles a augmenté de plus de 4 points, pour s'établir à près de 57 % sur l'ensemble des usines. Cette belle performance a permis d'absorber la hausse sensible du coût des combustibles fossiles qui a été de près de 13 % en moyenne sur l'année 2018, et de réduire l'empreinte CO₂.

1.7.1.2. Béton prêt à l'emploi & Granulats

En 2018, le marché du Béton prêt à l'emploi en France devrait atteindre près de 40 millions de m³ de béton au vu de la progression de + 3,6 % constatée à fin octobre ⁽⁴⁾. On compte en France près de 1 900 centrales à béton, et plus de 500 entreprises, réparties sur tout le territoire.

Les 146 centrales à béton du Groupe couvrent 10 des 19 régions françaises, pour la plupart dans la partie Est de la France, et ont vendu près de 3 274 milliers de m³ en 2018, soit plus de 8 % du marché national. Après des années de baisse, les prix ont poursuivi en 2018 la remontée amorcée en 2017.

Le marché français des granulats s'est élevé à environ 314 millions de tonnes en 2018 ⁽²⁾ (hors matériaux recyclés), soit une progression d'environ + 1,5 % par rapport à 2017. Plus de 1 600 entreprises interviennent sur ce marché en France. Le Groupe se positionne parmi les dix premiers producteurs de granulats en France.

Le Groupe dispose d'une soixantaine de sites dont 40 carrières, qui lui ont permis de produire et de commercialiser 10,074 millions de tonnes de granulats en 2018, soit environ 3 % du marché national. Les volumes vendus en 2018 sont en progression de + 2,4 % par rapport à ceux de 2017.

(1) Source : Fédération Française du Bâtiment.

(2) Source : Fédération Nationale des Travaux Publics.

(3) Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC).

(4) Source : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem).

1.7.1.3. Autres Produits et Services

Les Autres Produits et Services regroupent en France des activités complémentaires aux métiers principaux du Groupe tels que les Transports et Grands Travaux, avec en particulier la société SATM, les produits de chimie du bâtiment avec Vicat Produits Industriels et l'activité papier et sacherie avec les Papeteries de Vizille.

Ventilation du chiffre d'affaires opérationnel par activité

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation
Transports & Grands Travaux	159,8	137,8	+ 16,0 %
Vicat Produits Industriels	71,1	70,1	+ 1,6 %
Papier	39,5	38,2	+ 3,6 %

Transport et Grands Travaux



SATM, à travers ses 15 agences en France, met en œuvre trois modes de transport, par benne, par citerne et par plateau. SATM réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires Transport en tant que commissionnaire de transport et est un acteur de premier plan dans ce

domaine pour les activités vrac, benne et citerne, ce qui lui confère une très grande flexibilité et adaptabilité au marché. Ainsi, SATM exploite une flotte d'environ 1 000 véhicules, dont la majeure partie appartient à des sous-traitants.

Une grande partie du transport du ciment et des granulats vers les centrales de BPE est assurée par SATM qui réalise ainsi environ la moitié de son chiffre d'affaires dans le Groupe. La complémentarité de cette activité Transport avec les métiers du Groupe lui permet ainsi d'optimiser la qualité du service fourni à ses clients. Le chiffre d'affaires de cette activité, en 2018, est en hausse de + 17,9 %, l'essentiel de cette hausse provenant de la croissance interne et pour le reste, d'une acquisition.

L'activité Grands Travaux de SATM s'exerce principalement dans le cadre de grands chantiers de construction d'infrastructures tels que les lignes TGV, les projets autoroutiers et les constructions de centrales électriques. SATM intervient sur ces chantiers afin de fournir le BPE au moyen de centrales mobiles destinées aux grands ouvrages. SATM est un véritable partenaire dans le domaine des grands travaux, en France ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires de l'année 2018 est en forte croissance (+ 31 %) par rapport à celui de 2017. En 2018, SATM a notamment poursuivi le chantier de fourniture de bétons pour la route du littoral à la Réunion et pour des chantiers en Île-de-France dans le cadre du Grand Paris Express.

Chimie du bâtiment



Vicat Produits Industriels (VPI) est un acteur important sur le marché des mortiers industriels pour le bâtiment et le génie civil qui dispose de quatre usines et d'un réseau commercial en France. VPI apporte au Groupe une capacité d'observation du marché des matériaux de construction et donc une connaissance fine des besoins des utilisateurs finaux.

VPI propose une large gamme qui comprend environ 200 produits répondant à un grand nombre de besoins : les enduits de façade, les mortiers et bétons traditionnels, les produits servant à réparer les sols et les murs, les colles pour carrelages, les produits d'isolation thermique. L'évolution et le développement de ces produits et leur adaptation aux besoins des clients sont assurés par l'équipe du laboratoire de recherche de L'Isle-d'Abeau.

Le chiffre d'affaires de l'activité VPI est en hausse de + 1,6 % en 2018, à 71,1 millions d'euros grâce, en particulier, à la famille maçonnerie-gros œuvre qui connaît une bonne dynamique.

Papier et sacherie



Situées dans la région de Grenoble, les Papeteries de Vizille sont présentes sur deux segments : l'impression-écriture et la production de sacs.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des volumes de ventes des Papeteries de Vizille :

	2018	2017	Variation
Impression Écriture (en tonnes)	17 385	17 141	+ 1,4 %
Sacs (en milliers d'unités)	55 870	61 624	- 9,3 %

LA PRODUCTION DE PAPIERS SPÉCIAUX

L'activité Impression Écriture est concentrée sur la production de papiers de spécialité à plus forte valeur ajoutée. Ainsi, malgré leur dimension modeste, les Papeteries de Vizille poursuivent leur développement dans différents pays du monde où leur savoir-faire, la qualité et la technicité de leurs produits sont reconnus.

En 2018, la Société réalise 63 % de son chiffre d'affaires à l'export conformément à sa stratégie de positionnement sur des marchés de niche en croissance. D'importants efforts commerciaux sont réalisés sur l'Amérique du Nord où les marchés de papiers alimentaires sont en forte croissance.

LA PRODUCTION DE SACS PAPIER

La sacherie fournit des sacs en papier de grande contenance aux secteurs agroalimentaire, chimique et de la construction. L'usine a une capacité de production annuelle d'environ 75 millions de sacs, soit approximativement 15 % du marché national. Une partie des sacs vendus par les Papeteries de Vizille est destinée au Groupe.

La demande de sacs sur l'année 2018 a été très inégale mais au total sur l'année la prise de commande est restée correcte. Bien que les ventes en volume soient au global en retrait, les bonnes augmentations des prix de vente ont permis de modérer la baisse du chiffre d'affaires.

1.7.2. Europe (hors France)

Volumes vendus par le Groupe en Europe (hors France)

	2018	2017	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	1 054	1 102	- 4,4 %
Béton (en milliers de m ³)	655	703	- 6,9 %
Granulats (en milliers de tonnes)	2 497	2 732	- 8,6 %

1.7.2.1. Suisse



Le Groupe est arrivé sur le marché suisse en 2001 par l'acquisition du groupe Vigier, déjà intégré verticalement tant par un réseau de centrales à béton et de carrières, que grâce à une activité importante de produits préfabriqués en béton. Il intervient essentiellement sur la partie ouest et centre du pays.

La croissance en Suisse a été forte en 2018 avec un taux proche de + 2,6 %. Le franc suisse s'est en moyenne déprécié par rapport à l'euro entre 2017 et 2018.

Ciment

La consommation de ciment en Suisse est proche de 5 millions de tonnes, ce qui représente près de 600 kg de ciment par habitant, un niveau très élevé pour un pays mature. Les livraisons nationales ont progressé de + 0,4 % en 2018 par rapport à 2017 ⁽¹⁾, mais la consommation totale a, quant à elle, probablement légèrement baissé.

Les principaux producteurs sur ce marché sont LafargeHolcim, qui détient près des deux tiers du marché suisse, JuraCim (Groupe CRH) et Vigier, filiale du Groupe. LafargeHolcim est très présent dans l'est du pays, tandis que JuraCim et Vigier sont implantés dans la partie ouest. Le Groupe est, au travers de sa filiale Vigier, le 3^e cimentier en Suisse.

Après d'excellentes années 2016 et 2017, Vigier Ciment revient en 2018 à un volume plus habituel avec 870 milliers de tonnes soit une baisse de - 7,1 % par rapport à 2017, en raison notamment de l'achèvement de certains gros projets. La tendance sur les prix est en revanche légèrement plus favorable après des années difficiles.

Béton prêt à l'emploi & Granulats

Le marché du Béton prêt à l'emploi est très développé en Suisse avec un maillage de centrales à béton très dense.

Au travers de Vigier et de ses filiales, le Groupe possède 19 centrales à Béton réparties sur la moitié ouest de la Suisse. Ces centrales ont réalisé en 2018 une production de 655 milliers de m³, en baisse de - 6,9 % par rapport à l'année précédente.

(1) Source CemSuisse.

(2) Valeur estimée.

L'année 2018 est marquée par l'achèvement de grands projets et les volumes de ventes reviennent à un niveau courant.

Vigier exploite 20 sites de granulats, situés à proximité des centrales à béton. Ces carrières sont généralement de taille plus modeste qu'en France et sont en priorité destinées à fournir les besoins des centrales à béton. Les ventes de granulats de Vigier ont baissé par rapport à l'année précédente (- 8,6 %) en parallèle des ventes de béton, pour atteindre 2 497 milliers de tonnes en 2018.

Dans ce pays où l'environnement tient une place de premier plan, le recyclage connaît une progression très forte (+ 123 %) grâce à la région du nord-ouest et la région du Berner Oberland qui a inauguré sa nouvelle station de recyclage en début d'année 2018.

Autres Produits et Services



La société Creabéton Matériaux, filiale de Vigier, regroupe les quatre sites de production de l'activité Préfabrication. Ces quatre usines sont approvisionnées en ciment et en granulats par les autres sociétés du Groupe.

Creabéton Matériaux fabrique et commercialise une gamme complète de produits en béton, notamment des produits de jardin (pavés, dalles), des produits d'infrastructure (Deltabloc, cunettes) et des produits sur mesures (éléments architecturaux).

Le groupe Vigier fabrique et commercialise également des traverses de chemin de fer et des bordures de quai en béton, sous la marque Vigier Rail et a acquis un prestataire de solutions techniques détenteur des licences du système de voies sans ballast *Low Vibration Tracks*.

Le chiffre d'affaires de cette activité de Préfabrication béton s'élève à 125 millions d'euros en 2018, contre 135 millions d'euros en 2017, ce qui représente 411 milliers de tonnes de produits béton. La baisse de 7,8 % du chiffre d'affaires en euros, malgré une petite hausse des tonnages, provient pour partie d'un effet de change, et pour le reste d'un effet mix produits défavorable.

1.7.2.2. Italie



Avec une consommation d'un peu plus de 18 millions de tonnes de ciment en 2018 ⁽²⁾, l'Italie se stabilise sur des niveaux très bas après avoir connu 10 années de crise durant laquelle les volumes auront chuté de plus de 60 %.

Cementi Centro Sud, filiale du Groupe, exploite un broyeur en Sardaigne et deux terminaux maritimes, l'un près de Gênes et l'autre dans le sud du pays, qui totalisent 183 milliers de tonnes vendues. Si Cementi Centro Sud n'occupe pas une place significative sur le marché italien du ciment, cette implantation constitue, pour le Groupe, une position stratégique d'observation, dans un marché en pleine mutation.

1.7.3. États-Unis

Volumes vendus par le Groupe aux États-Unis

	2018	2017	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	2 244	2 165	+ 3,7 %
Béton (en milliers de m ³)	2 155	2 215	- 2,7 %

La santé de l'économie américaine reste excellente en 2018 avec une croissance de son PIB qui devrait avoisiner les + 3 % contre + 2,3 % en 2017.

Au niveau national, les dépenses de construction sont encore en hausse (+ 2 %) principalement grâce au secteur commercial et à l'habitat. Les dépenses dans les travaux publics affichent une croissance de + 8,5 % par rapport à 2017, grâce aux dépenses dans les infrastructures routières (+ 5,2 %) et l'éducation (+ 9,2 %).

Le Groupe est présent dans deux régions principales : la Californie et le Sud-Est (principalement Alabama et Géorgie) qui sont des marchés pouvant évoluer à des rythmes très différents.

1.7.3.1. Ciment



Le marché américain du ciment, qui a culminé à plus de 128 millions de tonnes en 2005 et 2006 est tombé jusqu'à

71 millions de tonnes en 2010 mais reprend sa croissance depuis. La consommation domestique est estimée à 99 millions de tonnes en 2018 ⁽¹⁾, ce qui représente une croissance de 2,8 % par rapport à l'année 2016. La consommation par habitant reste modérée pour un pays développé (environ 297 kg de ciment par an) en raison, notamment, des habitudes de construction en bois. Les routes sont en revanche plus souvent en béton.

L'industrie cimentière américaine fournit, généralement, environ 90 % de la consommation nationale, le solde étant importé, principalement du Canada, d'Asie et du Mexique.

Le tableau ci-dessous présente la consommation de ciment dans les deux régions des États-Unis dans lesquelles le Groupe est implanté ⁽²⁾ :

(en millions de tonnes)	2018	2017	Variation
Sud-Est	11,3	10,7	+ 5,2 %
Californie	10,9	10,2	+ 6,7 %
TOTAL ÉTATS-UNIS	99,1	97,2	+ 2,0 %

Le Groupe exploite deux usines américaines distantes de plus de 3 000 km et qui opèrent donc sur deux marchés indépendants : Californie et Sud-Est.

(1) Source : United States Geological Survey (USGS).

(2) Source : Global Cement Report.

(3) Nos estimations et National Ready Mix Concrete Association (NRMCA).

Les concurrents du Groupe sur ses deux marchés d'implantation aux États-Unis sont HeidelbergCement, LafargeHolcim, Argos, Cemex, et Buzzi Unicem dans la région Sud-Est, et Cemex, HeidelbergCement, Cal Portland Cement et Mitsubishi en Californie.

Avec une production globale d'environ 2 % du marché national, National Cement Company, filiale du Groupe, serait le 15^e producteur américain ⁽²⁾ au niveau national, et un acteur important dans les deux régions où il est présent.

Les volumes de vente du Groupe en 2018 sont inscrits en hausse de 3,7 % par rapport à 2017, synthèse de ces deux zones reflétant les spécificités régionales.

Le chiffre d'affaires dans le Sud-Est est en forte progression en 2018 par rapport à l'année dernière (+ 13 % en dollars), grâce à des meilleures conditions climatiques et une activité plus soutenue. Des hausses de prix ont pu être passées à partir du mois d'avril dans tous les états de la région. Le chiffre d'affaires en Californie a augmenté grâce à la progression des prix de vente, malgré un ralentissement de l'activité dans le sud de l'état dû aux incendies et aux intempéries.

1.7.3.2. Béton prêt à l'emploi



Le BPE est très largement répandu aux États-Unis. Le marché américain du Béton prêt à l'emploi est estimé à environ 274 millions de m³ pour l'année 2018 ⁽³⁾. Après une chute de plus de 40 % entre 2007 et 2010, le marché a commencé à se redresser en 2011. Avec une progression de 3 % environ en 2018, il se rapproche désormais des plus hauts.

Le marché est très concurrentiel, on y trouve à la fois des acteurs importants et fortement intégrés, tels que Cemex ou LafargeHolcim, mais également encore beaucoup de petits producteurs indépendants actifs au plan local.

Le marché du BPE sur lequel le Groupe opère dans la région Sud-Est, soit l'Alabama et la Géorgie, a représenté, en 2018, une production de près de 12 millions de m³ en augmentation d'environ 7 % par rapport à 2017 ⁽³⁾. Le marché du BPE en Californie a représenté, en 2018, une production de près de 30 millions de m³, en hausse d'environ 6 % par rapport à l'année précédente ⁽³⁾.

Le Groupe s'est développé par des acquisitions successives et exploite 44 centrales à béton sur le territoire américain, principalement par les entreprises Kirkpatrick Concrete, National Ready Mixed, Walker Concrete et Builders Concrete. Elles ont réalisé une production globale de 2 155 milliers de m³ en 2018 (dont 72 % en Californie et 28 % dans le Sud-Est), en baisse de - 2,7 % par rapport à la production globale en 2017 où de gros chantiers avaient été constatés. L'évolution des prix a été globalement légèrement favorable.

National Ready Mixed a démarré en octobre 2018 une nouvelle centrale à béton de forte capacité à Vernon pour permettre la réalisation de chantiers d'envergure dans le centre de Los Angeles.

1.7.4. Afrique et Moyen-Orient

Volumes vendus par le Groupe en Afrique et Moyen-Orient

	2018	2017	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	4 066	5 241	- 22,4 %
Granulats (en milliers de tonnes)	3 947	3 554	+ 11,1 %

1.7.4.1. Sénégal et Mali

L'économie sénégalaise poursuit sa trajectoire croissante, enclenchée depuis 2014, avec la mise en œuvre de la première phase du Plan Sénégal Émergent. Cette croissance est portée par l'investissement public et s'explique essentiellement par le dynamisme observé dans les secteurs primaire et tertiaire et dans une moindre mesure, le secteur secondaire. En 2018, le taux de croissance du PIB est attendu à 7,2 %, au-dessus de 2017 et des prévisions budgétaires. L'inflation reste maîtrisée à moins de 1 %.

Plusieurs chantiers structurants sont en phase de finition : autoroutes Ila Touba et aéroport vers Mbour et Thiès, pont de Farregni. Le projet phare du Train Express Régional (TER) a été réceptionné le 14 janvier 2019.

Ciment



Présent depuis 1999 au Sénégal avec sa filiale Sococim Industries basée à Rufisque près de Dakar, le Groupe s'est développé ensuite dans l'ensemble de cette région d'Afrique de l'Ouest composée du Mali, de la Gambie, de la Guinée-Conakry, du Burkina Faso et de la Mauritanie (la « sous-région »). Cet ensemble représente maintenant une consommation de l'ordre de 10 millions de tonnes de ciment.

Le Groupe estime que le marché du ciment au Sénégal connaît une croissance moyenne annuelle d'environ 6 % par an depuis 15 ans, chiffre sans doute proche de + 11 % en 2018. La taille du marché a plus que doublé en 15 ans pour atteindre une consommation annuelle de près de 4,1 millions de tonnes en 2018. La consommation par habitant peut être estimée à environ 250 kg par an en 2018.

Le Groupe est en concurrence au Sénégal avec Ciment du Sahel et, depuis janvier 2015, avec le Groupe nigérian Dangote. Cette pression concurrentielle a entraîné dans un premier temps une baisse des volumes vendus par le Groupe et des prix de vente moyens, mais une reprise partielle ensuite grâce à la progression globale des volumes et à la qualité de l'offre de Sococim.

L'industrie cimentière sénégalaise, qui bénéficie d'un accès à des ressources de calcaire rares en Afrique de l'Ouest, alimente également les pays limitrophes de la sous-région évoquée ci-dessus qui ne possèdent pas tous de producteur domestique de clinker. Après avoir servi prioritairement le marché national, Sococim Industries approvisionne la sous-région d'Afrique de l'Ouest : selon les années entre 30 et 40 % des volumes produits sont exportés.

Avec des ventes qui s'établissent à 2 650 milliers de tonnes, en hausse de 1 % par rapport à 2017, mais en forte progression sur le marché domestique, Sococim Industries garde sa position de leader avec environ 53 % des parts de marché. Les prix sont restés sensiblement stables par rapport à 2017, la progression ayant été limitée par des contraintes réglementaires.



Malgré une situation sécuritaire toujours compliquée, le Mali a connu une nouvelle année de croissance économique, les dernières estimations donnant un taux de plus de + 5 % pour 2018, comme en 2017. La consommation de ciment s'est établie à environ 2,6 millions de tonnes en 2018 en hausse de l'ordre de 1 %.

40 milliers de tonnes ont été vendues par Ciments et Matériaux du Mali auxquelles viennent s'ajouter 350 milliers de tonnes de ventes directes réalisées par Sococim Industries, ce qui représente une baisse de - 47 % pour le Groupe qui a mis en œuvre une politique plus sélective afin de soutenir les prix moyens de vente.

La construction d'un centre de broyage ciment à Diago, d'une capacité de 500 milliers de tonnes, a été lancée, le démarrage est prévu au troisième trimestre 2019. Cette nouvelle installation permettra au Groupe de développer significativement les ventes dans cette région.

Granulats

Le Groupe est présent sur le marché des granulats du Sénégal et des pays limitrophes. Produits par le Groupe dans la partie occidentale du Sénégal (Dakar et Thiès), les granulats concassés (calcaires et basaltes) sont utilisés dans les onze régions du pays et en Gambie voisine.

L'environnement économique du secteur de la construction et des travaux publics reste toujours favorable en 2018 avec une demande soutenue en granulats grâce au Plan Sénégal Émergent et la réalisation de nouvelles voies de communication.

Le Groupe réalise une bonne année avec 3,9 millions de tonnes en 2018 et des volumes vendus en progression de 11,1 % par rapport à 2017, rendue possible par une nouvelle augmentation des capacités de production en 2018.

1.7.4.2. Mauritanie



Le taux de croissance de l'économie mauritanienne devrait s'afficher en 2018 autour de 3 % (estimation de la Banque

Mondiale). La consommation a fortement ralenti au second semestre après la hausse des prix des produits de consommation courante.

La consommation annuelle de ciment en Mauritanie a légèrement régressé en 2018 en raison de l'atonie de l'activité du second semestre. Elle doit s'établir un peu au-dessus de 1 million de tonnes selon les estimations du Groupe.

Pour produire son ciment, Mauricim (ex BSA Ciment), filiale du Groupe, exerce une activité de broyage à partir de clinker de qualité, importé, pour la fabrication d'un ciment équivalent « prise mer », très demandé sur le marché de la capitale.

Compte tenu de l'entrée en production d'un nouveau concurrent, Mauricim a vu ses ventes baisser de plus de - 25 % à 155 milliers de tonnes. L'impact sur les prix a également été négatif.

Le Groupe complète son implantation avec une petite activité de Béton prêt à l'emploi dont les ventes ont très fortement progressé en 2018.

1.7.4.3. Égypte



Arrivé sur le marché égyptien en 2003 avec la prise de participation dans Sinai Cement Company, le Groupe est présent dans le Nord Est du pays.

Après des années difficiles et plusieurs fortes dévaluations de la livre égyptienne, la situation économique de l'Égypte s'améliore, comme le montrent divers indicateurs (retour des investissements étrangers, reprise progressive du tourisme...). Le taux de croissance du PIB est passé de 4,2 % en 2016/2017 à 5,3 % en 2017/2018 et le taux d'inflation est redescendu à 12 % en décembre 2018.

L'amélioration de l'environnement macro-économique tarde toutefois à porter ses fruits d'un point de vue micro-économique ; la demande reste faible et le pouvoir d'achat de la majorité de la population égyptienne a fortement chuté.

Le Nord-Sinaï reste le théâtre d'affrontements, parfois violents, entre l'armée égyptienne et des cellules terroristes. Une opération militaire de grande envergure a été lancée le 9 février 2018 par l'armée égyptienne dans le Nord-Sinaï, initialement pour trois mois, mais qui reste toujours en cours. Ces événements ont profondément perturbé l'activité de notre usine située dans cette zone, essentiellement sur la première partie de l'année.

Depuis la dévaluation du 3 novembre 2016, le marché du bâtiment et des travaux publics a sensiblement ralenti, conséquence d'une forte augmentation des prix de l'acier, dont une bonne partie est importée, et du manque de liquidités, particulièrement dans le secteur de la construction résidentielle.

Le gouvernement a toutefois lancé de nombreux projets d'infrastructure, avec, en particulier, la construction d'une nouvelle capitale administrative, située entre Le Caire et Suez. Ce projet de 25 milliards de dollars est en cours et est prévu s'achever en 2022. Un autre projet d'ampleur est le développement de la zone du Canal de Suez. Par ailleurs les perspectives dans ce pays à forte croissance démographique restent très élevées.

Faute de chiffres plus récents que ceux de fin juillet 2018, on peut estimer que la consommation de ciment ne s'est pas redressée au cours du second semestre 2018, et que la consommation annuelle se trouve à des niveaux quasi similaires à celle de l'année 2017 (53,8 millions de tonnes, en baisse de 5,3 % par rapport à 2016).

L'Égypte compte, à ce jour, 19 sociétés de ciment réparties à travers le pays, parmi lesquelles on retrouve les groupes LafargeHolcim, Cemex et Heidelberg Cement, et surtout l'armée égyptienne, qui contrôle déjà près de 40 % de l'industrie privée du pays et qui poursuit des projets d'augmentation de ses capacités de production. On observe une concentration de cimenteries dans un rayon de 200 km autour du Caire.

Depuis la dévaluation de 2016, la rentabilité de l'ensemble des cimenteries installées en Égypte a connu une forte dégradation, les coûts de production augmentant du fait de trois éléments conjoncturels : dévaluation de la livre, hausse du prix des combustibles et maintien de prix de marché bas.

Dans ce contexte particulièrement difficile, les ventes de Sinai Cement Company, se sont établies à 1 260 milliers de tonnes, en baisse de - 47,6 % par rapport à 2017.

1.7.5. Asie

Volumes vendus par le Groupe en Asie

	2018	2017	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	12 409	11 465	+ 8,2 %
Béton (en milliers de m ³)	2 936	3 429	- 14,4 %
Granulats (en milliers de tonnes)	6 138	8 279	- 25,9 %

1.7.5.1. Turquie

Le Groupe est présent en Turquie depuis plus de vingt-cinq ans à travers ses cimenteries à Konya et près de la capitale, Ankara, et son réseau de centrales à béton et de carrières qui desservent le plateau anatolien et une partie de la zone méditerranéenne.

Après un premier semestre de hausse à 6,2 %, l'économie turque ralentit et devrait même enregistrer une croissance négative au quatrième trimestre 2018. Ainsi, le taux de croissance annuelle 2018 devrait finalement s'établir autour de 3 %. Pendant le mois d'août, différents facteurs, politiques, diplomatiques, et économiques ont entraîné une forte dépréciation du taux de change, une accélération de l'inflation et finalement une crise qui pourrait s'inscrire dans la durée.

L'apaisement des tensions diplomatiques avec les États-Unis et l'inscription de la Turquie sur la liste des pays exemptés de la mise en œuvre du deuxième train de sanctions américaines contre l'Iran, a entraîné ces derniers mois une appréciation de la livre turque. Par ailleurs, la diminution des prix du pétrole a limité l'impact de la facture énergétique sur les prix.

Le secteur de la construction, habituellement moteur dans la croissance globale de l'économie, a stagné sur les 9 premiers mois de 2018, malgré un effet de base favorable. Le secteur des travaux publics est aussi fortement affecté, et le gouvernement a annoncé une réduction des budgets d'investissement des ministères de 20 % à 30 %, ce qui se traduira inévitablement par le report de certains grands projets.

Ciment



Les derniers chiffres publiés par le TCMB (Syndicat professionnel du ciment en Turquie) sur la consommation de ciment, datent d'octobre 2018. Compte tenu de la situation actuelle, un recul est à prévoir de l'ordre de

20 % sur le deuxième semestre 2018, avec une consommation annuelle qui devrait s'établir au final autour de 68 millions de tonnes soit - 8 % au niveau national.

Si le secteur cimentier turc demeure largement fragmenté, une concentration semble toutefois se dégager avec l'émergence d'acteurs multinationaux tels que Vicat, HeidelbergCement et Cementir (Italie) et de groupes turcs d'envergure nationale (comme Oyak, Sabanci et Nuh). Les principales zones de consommation de ciment en Turquie sont les zones urbaines de Marmara (Istanbul), d'Anatolie centrale (Ankara) ainsi que les régions touristiques de la Méditerranée (Antalya) et de la mer Égée.



Dans ce contexte, les ventes de ciment en Turquie ont atteint 4 280 milliers de tonnes, en baisse de - 7,9 %, malgré un bon premier semestre. La part de marché national du Groupe est de 6,3 % mais avec des positions fortes sur les deux zones où le Groupe est présent.

Béton prêt à l'emploi & Granulats



Le marché turc du BPE est estimé à environ 101 millions de m³ en 2018 ⁽¹⁾, un chiffre en baisse de + 12 % par rapport à l'année précédente. Le marché d'Ankara (environ 10 millions de m³) est en fort repli en 2018, de l'ordre de 17 %. Le marché de Konya et des provinces environnantes (environ 3,4 millions de m³) a affiché une baisse estimée à - 12 %.

Le Groupe dispose d'un parc de 37 centrales à béton autour de ses deux cimenteries. Sur les neuf premiers mois de 2018, l'activité est restée soutenue sur nos deux filiales Béton avec le démarrage de gros chantiers. Mais les événements du mois d'août 2018 ont rapidement entraîné un ralentissement des grands projets, notamment sur la région d'Ankara. La production de Bastas Béton et de Konya Béton s'est établie finalement pour 2018 à 2,9 millions de m³, en baisse de - 14,4 %.



La position du Groupe en Turquie sur l'activité Granulats est orientée vers la couverture de la zone de chalandise de son activité BPE qui représente 80 % de ses débouchés. Le secteur des granulats suit les évolutions de la demande du béton prêt à l'emploi.

Les ventes de granulats sont en baisse de - 30,1 % en 2018 par rapport à 2017.

1.7.5.2. Kazakhstan



Le Groupe est producteur de ciment au Kazakhstan depuis 2010 avec l'usine de Jambyl Cement démarrée cette année-là. Les principaux marchés de l'usine se

trouvent dans les régions d'Almaty et d'Astana, la capitale, et dans une moindre mesure le Sud du pays.

Après une tendance très positive au premier semestre 2018, l'activité économique a connu une décélération au dernier trimestre avec à la fois un ralentissement de la croissance industrielle et la baisse de prix du pétrole. La croissance du PIB pour 2018 au Kazakhstan devrait être proche de + 3,4 %.

Dans le secteur du bâtiment résidentiel, l'année 2018 a été marquée par une forte croissance. Concernant les travaux publics, l'année 2018, comme l'année précédente a été marquée par une faible activité dans le développement des infrastructures. Plusieurs projets ont vu leurs financements repoussés fin 2018 ou prévus pour 2019.

La consommation de ciment (marché domestique) a reculé d'environ 5 % sur l'année 2018 par rapport à 2017, les volumes totaux atteignant un peu plus de 8,5 millions de tonnes comparativement à 2017 qui affichait un peu plus de 9 millions de tonnes. Les exportations ont doublé entre 2017 et 2018 à près de 2 millions de tonnes.

En 2018, les ventes de Jambyl Cement ont finalement atteint un nouveau record avec une augmentation de 14,6 %. Ce volume de vente n'a été possible que grâce à notre forte capacité de production et de logistique en haute saison et par sa dynamique à l'export. Jambyl Cement est un acteur reconnu pour la qualité de ses produits et pour sa rigueur dans les livraisons de ciments.

1.7.5.3. Inde



Le Groupe s'est implanté en Inde en 2008 avec la constitution de la coentreprise Kalburgi Cement et a étendu son dispositif dans ce marché à fort potentiel en 2010 avec l'acquisition de Bharathi Cement. Ainsi, avec 7,8 millions de tonnes de capacité de production ciment, le Groupe dispose d'un potentiel de développement important pour servir les marchés du sud et de l'ouest de l'Inde.

Selon la Banque Mondiale, l'Inde devrait retrouver sa position d'économie la plus dynamique du monde avec un taux de croissance de 7,4 % durant l'année fiscale 2018/2019 et de 7,5 % au cours des deux prochaines années fiscales contre 6,7 % au cours de l'année fiscale 2017/2018. L'économie est en reprise cyclique portée par l'investissement et la consommation.

Le gouvernement central et les états ont lancé de nombreux projets d'infrastructure : construction et rénovation d'aéroports, construction de villes nouvelles, lancement du programme Smart City (100 villes concernées), Delhi Mumbai Industrial Corridor, projets autoroutiers et d'irrigation, ce qui est favorable à l'industrie du ciment. La construction de la nouvelle capitale pour l'Andhra Pradesh a certes débuté mais très doucement.

Ciment

Le marché du ciment en Inde est estimé à 297 millions de tonnes en 2017 ⁽²⁾ faisant de l'Inde le deuxième marché mondial du ciment. Il a connu une hausse moyenne annuelle de 10 % entre 2004 et 2010, mais a vu cette progression ralentir ensuite à 5 % en moyenne. Néanmoins, avec une consommation annuelle par habitant de plus de 200 kg, le

(1) Estimation donnée par le THBB.

(2) Source Global Cement Report.

marché dispose encore d'un potentiel de croissance très important, eu égard au besoin d'infrastructure, au dynamisme démographique et à la tendance d'urbanisation.

En 2018, on estime, pour les états où le Groupe est présent dans le Sud (Andhra Pradesh, Tamil Nadu, Karnataka, Kerala et Goa) ainsi que dans l'État du Maharashtra, que le marché du ciment représente environ 110,6 millions de tonnes, en croissance de + 18 % par rapport à 2017. En dépit de ce rebond de la consommation de ciment, après plusieurs années au ralenti, le contexte de surcapacité entraîne une certaine volatilité des prix de vente.

Le Groupe commercialise la production de ses deux usines sous la marque Bharathi Cement en s'appuyant sur un réseau important de distributeurs. En 2018, le Groupe a vendu près de 6,6 millions de tonnes de ciment, un chiffre en progression de + 20,4 %. Au-delà de la dynamique commerciale sur les marchés domestiques, le Groupe développe un flux d'export régulier, environ 0,5 million de tonnes en 2018.

Granulats

La société Bharathi Rock Products, exploite une carrière de granulats située à environ 50 kilomètres de Bangalore, dans le Karnataka. Cette société a vendu 0,6 million de tonnes de granulats en 2018, chiffre en hausse de + 54 %. Bien que le renouvellement de licences échues pour l'exploitation des carrières soit toujours en cours, la société Bharathi Rock Products a pu revenir à un niveau proche de 2016.

Autres Produits et Services

La société Bharathi Polymers (filiale à 100 % de Bharathi Cement), est située dans l'Andhra Pradesh, dans le district de Kadapa, à environ 60 kilomètres de la cimenterie. En 2018 cette société a vendu 51,7 millions de sacs en polypropylène, chiffre en baisse de - 1,4 % par rapport à l'année précédente à la même période, dont les deux tiers aux deux sociétés du Groupe en Inde.

1.8. Recherche et développement

Le Groupe concentre ses moyens de recherche pour l'innovation, le développement et le suivi des produits en France, à L'Isle-d'Abeau, près de Lyon, au centre technique Louis Vicat.

Ce centre, ouvert en 1993, est situé au cœur de la région Rhône-Alpes, à proximité des implantations historiques du Groupe à Grenoble et de sa cimenterie emblématique de Montalieu, en Isère. Une équipe de 90 chercheurs, ingénieurs et techniciens travaille au sein de trois laboratoires :

- le laboratoire matériaux et microstructures qui analyse la matière et formule les nouveaux liants/ciments ;

1.7.6 Brésil

Le Brésil a connu une croissance économique soutenue et relativement régulière de 2002 à 2014 suivie d'une période de récession assez marquée en 2015 et 2016. La croissance du PIB de 1 % en 2017 et devrait être de l'ordre de 1,3 % en 2018. Le PIB par habitant se stabilise à environ 8 500 USD/hab.

Le taux de chômage qui avait bénéficié de la période de croissance des années 2002-2014 pour s'établir à moins de 7 % en 2014 a presque doublé à plus de 13 % en 2016, recule à présent et devrait atteindre environ 12 % à fin 2018, les créations nettes d'emploi étant redevenues positives bien que croissant à un rythme faible.

L'année 2018 a été marquée par les élections présidentielles et la victoire de Jair Bolsonaro en octobre. L'incertitude quant aux résultats a généré un certain attentisme des acteurs économiques, une volatilité des changes et des taux d'intérêt.

Les perspectives économiques laissent entrevoir une croissance économique limitée mais positive pour les 2 années à venir à un niveau proche de 2,5 à 3 %.

Ciment

La consommation de ciment en 2018 est estimée à environ 52,9 Mt ⁽¹⁾, en baisse de 1.5 % principalement par une décroissance des importations. Ce recul intervient après 4 années consécutives de baisse, totalisant - 26,2 % depuis 2014 ⁽¹⁾.

La consommation de ciment par habitant qui s'établissait à près de 354 kg/an/hab en 2014 a drastiquement reculée à environ 253 kg/an/hab en 2018, chiffre relativement stable par rapport à l'année précédente.

Le marché du ciment au Brésil est aujourd'hui fragmenté avec plus de 20 acteurs dont plusieurs groupes internationaux, des acteurs nationaux significatifs et des sociétés opérant à une échelle régionale.

- le laboratoire Sigma béton qui formule et contrôle les bétons et les granulats ;

- le laboratoire de formulation des produits industriels du bâtiment qui met au point les compositions de produits de second œuvre.

Les principales thématiques de recherche et développement visent à anticiper ou à répondre aux demandes des clients du Groupe dans un marché qui évolue rapidement depuis quelques années et qui est guidé par les enjeux suivants :

- les enjeux environnementaux au niveau de la planète en accélérant les efforts engagés depuis une dizaine d'années par le Groupe sur la réduction de son impact carbone notamment ;

(1) Source : Sindicato Nacional da Industria do Cimento (SNIC), données préliminaires 2018 (consommation) et CIA World Factbook (population).

- la recyclabilité des matériaux afin de préserver les ressources naturelles ;
- la rénovation des bâtiments afin d'en améliorer la performance thermique et acoustique ;
- la nécessaire plus grande durabilité des ouvrages afin de leur permettre plusieurs usages au cours de leur vie ;
- la prise en compte, très en amont, dans l'élaboration des produits de la pénibilité au travail pour nos propres employés ainsi que pour ceux de nos clients dans la mise en œuvre des solutions.

Dans le cadre de ses recherches, le Groupe procède à des dépôts de brevets pour protéger le développement des produits issus de la recherche et développement. Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences ou procédés de fabrication détenus par des tiers pour la réalisation de son activité.

Le montant des frais de recherche et développement s'est élevé pour 2018 à 4,2 millions d'euros (note 4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.1.1 du présent document de référence).

1.8.1. Les procédés

Les thématiques de recherche sont prises en compte dans les procédés de fabrication.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des cimenteries, la valorisation des terres excavées (dépollution de sols), le recyclage des matériaux déconstruits et le remplacement des combustibles fossiles par des combustibles de substitution s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire. En 2018, l'utilisation de combustibles de substitution a permis d'éviter de consommer l'équivalent de 644 000 tonnes de charbon et de baisser les émissions de CO₂ par l'accroissement de la proportion de combustibles issus de la biomasse. La coopération entre les équipes de la recherche et développement et celles des usines a permis cette modification du mix énergétique tout en optimisant la qualité des ciments.

Les développements produits se font suivant le principe d'écoconception incluant en particulier leur valorisation en fin de vie. Le recyclage des produits de la déconstruction est donc naturellement une thématique importante dans les programmes de recherche et développement. Vicat est en particulier très impliquée dans les projets nationaux, Recybéton et FastCarb ainsi que dans le projet européen Seramco.

1.8.2. Les produits bas carbone

Depuis une dizaine d'années, les travaux de recherche se sont orientés sur le développement de nouveaux ciments qui, à propriétés mécaniques équivalentes, émettent moins de CO₂. Ce sujet, fondamental pour l'avenir de l'industrie et qui s'inscrit dans l'objectif du Groupe de participer à cet effort collectif en faveur de l'environnement, mobilise des moyens humains importants dans les domaines de la cristallographie, de la thermique et de l'adjuvantation. Des équipements de dernières technologies sont mobilisés pour ces recherches, notamment, diffractomètre, fluorescence X,

microscope électronique. Ces recherches ont abouti à la production industrielle d'un nouveau ciment dès 2013, l'ALPENAT UP. Les équipes Recherche & Développement Ciment, Béton et Systèmes constructifs, à présent regroupées dans une même Direction de la recherche et développement, assistent les équipes commerciales et nos clients pour la mise sur le marché des nouveaux produits.

1.8.3. Les solutions constructives

De nouveaux bétons sont régulièrement développés pour répondre aux attentes de la clientèle du BTP. Les bétons ont connu plusieurs ruptures technologiques avec les bétons auto-plaçants dont l'hyper fluidité permet d'épouser des formes de coffrages complexes et de réduire la pénibilité lors de la mise en œuvre. La mise au point des bétons à hautes, puis à très hautes performances (BHP et BTHP) et dernièrement des bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP), le SMART UP chez VICAT, a multiplié par dix les montées en résistance du matériau (200 MPa de résistance en compression). Ces bétons répondent aux besoins de réalisation d'ouvrages d'art ou immeubles de grande hauteur toujours plus performants tout en permettant une créativité architecturale quasi illimitée.

Les évolutions de la réglementation thermique à la suite du Grenelle de l'Environnement sont prises en compte. Les recherches visent à déterminer avec précision les apports du béton dans l'élaboration de nouvelles solutions constructives visant l'efficacité énergétique du bâtiment. La détermination de codes de calcul de l'inertie du béton fait ainsi l'objet d'un programme de recherche commun avec l'INES/CEA de Chambéry. Les équipes recherche et développement développent des bétons structurels isolants et travaillent également sur l'optimisation du confort acoustique.

Vicat dispose d'une offre destinée à l'éco-construction à base de ciment naturel prompt fabriqué dans le massif de la Chartreuse et de matériaux bio-sourcés comme les bétons de chanvre.

Les capacités d'analyses du centre technique Louis Vicat permettent de diagnostiquer les pathologies des bétons utilisés aux XIX^e et XX^e siècles et de proposer des solutions de traitement. Vicat est membre du Cercle des partenaires du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et participe dans ce cadre à la conduite de programmes de recherche pour la restauration du bâti ancien.

1.8.4. La politique de partenariats

Le centre technique Louis Vicat travaille en collaboration avec plusieurs centres de recherche publics et privés tels que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut national de l'énergie solaire de Chambéry (INES) l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), les laboratoires des écoles d'architecture et des universités, les laboratoires de ses clients du BTP, etc. Les projets collaboratifs incluent également des partenaires industriels locaux et internationaux.



Finition d'une dalle béton sur le chantier Medipôle à Lyon, France

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

2

2.1. Informations sélectionnées	40	2.4. Investissements	60
2.2. Examen de la situation financière et du résultat	41	2.4.1. Investissements réalisés	61
2.2.1. Synthèse	41	2.4.2. Principaux investissements en cours et en projets	62
2.2.2. Comparaison des résultats des exercices 2018 et 2017	45	2.5. Perspectives et objectifs	62
2.2.3. Comparaison des résultats des exercices 2017 et 2016	54	2.5.1. Perspectives d'activité sur les marchés du Groupe	63
2.3. Trésorerie et capitaux	54	2.5.2. Objectifs du Groupe	63
2.3.1. Capitaux	54		
2.3.2. Flux de trésorerie	54		
2.3.3. Endettement	56		
2.3.4. Analyse des engagements hors bilan donnés	60		

2.1. Informations sélectionnées

Éléments du bilan

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Total actif	4 534	4 437 ⁽¹⁾	4 728 ⁽¹⁾
Capitaux propres	2 492	2 410	2 470
Dette financière nette (hors option)	692	787	912

Éléments du compte de résultat

(en millions d'euros, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires consolidé	2 582	2 563	2 454
EBITDA ⁽²⁾	435	444	458
EBIT ⁽³⁾	249	247	258
Résultat financier	(19)	(28)	(38)
Résultat net consolidé	161	156	165
Résultat net part du Groupe	151	142	139
Résultat net par action (en euros)	3,37	3,17	3,10
Dividende par action (en euros)	1,50	1,50	1,50

Investissements

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Investissements industriels	188	187	136
Investissements financiers	51	29	63

Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Capacité d'autofinancement	338	346	353
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	333	343	386
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(213)	(187)	(188)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(68)	(129)	(205)
Cash flow libre	167	179	254

Ratios financiers consolidés

	2018	2017	2016
Endettement net/capitaux propres totaux (en %) (gearing)	27,8	32,7	36,9
Endettement net/EBITDA (leverage)	1,59	1,77	1,99
Couverture de frais financiers nets par l'EBITDA	21,1	16,1	15,0
par l'EBIT	12,1	8,9	8,5

Informations sectorielles : chiffres clés par activité

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Ciment			
Chiffre d'affaires consolidé	1 252	1 245	1 244
EBITDA	330	353	380
Capitaux nets investis	2 255	2 337	2 490
Investissements industriels	104	85	89
Béton & Granulats			
Chiffre d'affaires consolidé	990	988	905
EBITDA	85	65	57
Capitaux nets investis	737	694	722
Investissements industriels	62	91	29
Autres Produits & Services			
Chiffre d'affaires consolidé	340	331	305
EBITDA	19	26	20
Capitaux nets investis	201	170	175
Investissements industriels	23	12	17

Indicateurs non financiers

	2018	2017	2016
Volumes vendus			
Ciment (en millions de tonnes)	22,8	22,9	21,9
Béton (en millions de m ³)	9,0	9,7	8,8
Granulats (en millions de tonnes)	22,7	24,4	22,1
Part de combustibles de substitution (activité Ciment)	25,7 %	25,2 %	24,6 %
Effectif ponctuel au 31 décembre	8 844	8 460	8 101

(1) Après reclassement, pour 2016, de la créance d'impôts différés nette globale du groupe d'intégration fiscale, vers l'impôt différé actif à hauteur de 7 millions d'euros, cf. note 25 des États financiers consolidés 2017 et, pour 2016 et 2017, retraité conformément aux notes 1.1 et 15 (2) des États financiers consolidés 2018.

(2) Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization : se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBITDA du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(3) Earnings Before Interest and Taxes : se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires. L'EBIT n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBIT étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document de référence relatives à l'EBIT du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBIT communiquées par d'autres sociétés.

2.2. Examen de la situation financière et du résultat

Les investisseurs sont invités à lire les informations financières suivantes avec les sections 2.2.2 « Comparaison des résultats des exercices 2018 et 2017 » et 2.3 « Trésorerie et capitaux », les comptes consolidés annuels audités pour les trois exercices couverts par le présent document de référence et les notes relatives à ces comptes consolidés figurant au chapitre 6 « Informations financières » du présent document de référence ainsi que toute autre information financière contenue dans le présent document de référence.

2.2.1. Synthèse

2.2.1.1. Synthèse des résultats 2018 du Groupe

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe opérait dans 11 pays et y exerçait ses principaux métiers que sont le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats. Avec l'acquisition de Ciplan au Brésil finalisée le 21 janvier 2019, le Groupe opère désormais dans 12 pays.

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼		
États-Unis	▼	▼	
Égypte	▼		
Sénégal	▼	▼	
Mali	▼		
Mauritanie	▼	▼	
Turquie	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼		
Brésil (à compter de 2019)	▼	▼	▼

Les livraisons totales du Groupe dans ces principaux métiers ont représenté, en 2018, 22,8 millions de tonnes de ciment, 9,0 millions de m³ de béton et 22,7 millions de tonnes de granulats. Le Groupe opère, par ailleurs, dans des activités complémentaires aux métiers principaux en France, en Suisse, en Turquie, et en Inde.

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires consolidé atteint 2 582 millions d'euros, en croissance de + 0,7 % en base publiée et en progression de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2017.

L'exercice a notamment été marqué par un effet change défavorable de près de - 138 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé, affecté par la forte dégradation de l'ensemble des monnaies par rapport à l'euro, et plus particulièrement de la livre turque, qui participe à près de la moitié de ce chiffre, de la roupie indienne, du dollar et du franc suisse.

L'évolution du chiffre d'affaires par région, hors effets de périmètre et de change, traduit au global :

- une solide progression en France dans l'ensemble des activités, soutenue par une augmentation des volumes vendus de ciment et de granulats. En revanche, compte tenu de la stratégie de hausse des prix, les volumes béton sont en léger retrait sur l'exercice. Les prix de vente sont en légère amélioration dans le Ciment et les Granulats, et progressent plus sensiblement dans le Béton ;
- une activité bien orientée en Asie, soutenue par une forte croissance du chiffre d'affaires au Kazakhstan, en Inde et, dans une moindre mesure en Turquie, compte tenu de l'impact de la dévaluation sur l'activité en fin d'année. Les volumes ciment sont en nette progression en Inde et au Kazakhstan, mais reculent en Turquie. Quant aux prix de vente, ils augmentent sensiblement au Kazakhstan et en Turquie, mais reculent en Inde ;
- la poursuite de l'amélioration de l'activité aux États-Unis, soutenue par des volumes ciment et des prix de vente en croissance, en dépit des perturbations liées aux incendies et de conditions climatiques plus difficiles en Californie, en fin d'année ;
- une progression de l'activité en Afrique de l'Ouest, soutenue par les activités Ciment et Granulats au Sénégal, et en dépit du recul enregistré au Mali et en Mauritanie.

Ces éléments favorables ont permis de compenser :

- une légère contraction du chiffre d'affaires généré en Europe (hors France) compte tenu du recul enregistré en Suisse sur l'ensemble des activités. Il est à noter qu'en Italie, le chiffre d'affaires est en nette progression ;
- et une baisse sensible de l'activité en Égypte, la très forte contraction des volumes consécutive aux opérations militaires dans le Sinaï n'ayant été que très partiellement compensée par l'amélioration des prix de vente.

Variation du chiffre d'affaires 2018/2017 par métier et zone géographique

	France		Hors de France		Total	
	En millions d'euros	Variation 2018/2017	En millions d'euros	Variation 2018/2017	En millions d'euros	Variation 2018/2017
Ciment	265	6,7 %	987	(0,9 %)	1 252	0,6 %
Béton & Granulats	473	4,8 %	517	(3,7 %)	990	0,2 %
Autres Produits & Services	212	5,6 %	128	(8,6 %)	340	2,8 %
TOTAL	950	6,7 %	1 632	(2,5 %)	2 582	0,7 %

L'EBITDA consolidé du Groupe recule de - 2,2 %, à 435 millions d'euros, mais progresse de + 2,7 % à périmètre et taux de change constants. Sur cette base la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 16,8 % contre 17,3 % en 2017.

Au cours de l'exercice, le renforcement de l'euro face à l'ensemble des autres monnaies a eu un impact négatif sur l'EBITDA de - 22 millions d'euros. Cet impact a été plus particulièrement sensible en Turquie et en Inde.

Sur l'ensemble de l'exercice 2018, la progression de l'EBITDA à périmètre et change constants par rapport à 2017 résulte :

- d'une amélioration de l'EBITDA généré en France dans l'activité Ciment et de façon plus sensible dans l'activité Béton & Granulats ;
- de la poursuite de l'amélioration de l'EBITDA aux États-Unis. L'amélioration des volumes et des prix moyens de vente dans l'activité Ciment ont permis de compenser la baisse de l'EBITDA enregistrée dans l'activité Béton ;
- d'une progression de l'EBITDA généré au Kazakhstan, sous l'effet d'une forte augmentation des prix de vente et des volumes vendus.

Ces performances ont permis de compenser la baisse de l'EBITDA généré :

- en Afrique de l'Ouest : la dégradation des performances dans l'activité Ciment au Sénégal liée à la hausse sensible des coûts de production n'a été que partiellement compensée par la solide progression de l'EBITDA dans l'activité Granulats ;
- en Inde, dans un contexte de très forte progression des volumes vendus mais d'érosion des prix de vente et de hausse des coûts de l'énergie ;
- en Turquie : Après un très bon premier semestre, la forte dévaluation de la livre turque au second semestre et ses impacts sur l'environnement macro-économique et sectoriel ont provoqué une très forte baisse de l'EBITDA généré sur cette dernière période. Dans ce contexte dégradé, la forte baisse des volumes vendus au cours du second semestre, et l'augmentation significative des coûts de production n'ont été que partiellement compensés par la nette progression des prix de vente ;
- en Égypte : le très fort repli des volumes vendus, compte tenu de la situation sécuritaire et la très forte inflation des coûts de production n'a pu être que très partiellement compensée par une hausse des

prix de vente. Dans ce contexte, l'EBITDA reste négatif sur l'ensemble de l'exercice ;

- en Suisse, affecté par la baisse des volumes vendus dans les activités Ciment et Préfabrication.

L'EBIT consolidé s'établit à 249 millions d'euros en hausse de + 0,8 % sur la période, et de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants. La marge d'EBIT sur chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 9,7 % en 2018 contre 9,6 % en 2017.

Le résultat financier est en forte amélioration de +8,9 millions d'euros pour s'établir à (19,3) millions d'euros, une évolution qui s'explique essentiellement par :

- la diminution du coût de l'endettement financier net de 7,1 millions d'euros ;
- une amélioration des autres produits et charges financiers de + 1,8 million d'euros provenant principalement d'une amélioration du résultat net des opérations de change de + 2,7 millions d'euros, et d'une hausse de l'impact net des ajustements des justes valeurs liés aux instruments dérivés (-2,0 millions d'euros) partiellement compensée par une diminution de la charge d'actualisation de +1,3 millions d'euros.

La charge d'impôts augmente de 13,5 millions d'euros en raison :

- d'une augmentation des impôts exigibles de 5,3 millions d'euros par rapport à 2017, liée à la non reconduction du produit d'impôt enregistré en 2017 en France, la baisse du taux d'impôt aux États-Unis de 35% à 21%, d'une moindre charge de retenue à la source sur les dividendes intragroupes, et de la hausse de +10% du résultat courant avant impôt publié.
- d'une augmentation de la charge nette d'impôts différés par rapport à 2017 de 8,1 millions d'euros du fait de la croissance notable du résultat aux États-Unis, et donc de l'utilisation importante de ses déficits reportables. Par ailleurs, l'impôt différé tenait compte en 2017 de l'activation des déficits d'une société fusionnée qui bénéficiait jusqu'alors d'un régime d'exonération fiscale.

Le résultat net consolidé s'élève à 160,8 millions d'euros en hausse de + 8,6 % à périmètre et change constants. La marge nette sur résultat consolidé s'établit à 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 6,1 % en 2017. Le résultat net part du Groupe s'établit à 151,1 millions d'euros en progression par rapport à 2017 de + 12,0 % à périmètre et taux de change constants.

Le résultat net part du Groupe par action s'établit à 3,37 euros en 2018, contre 3,17 euros en 2017.

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2018 une capacité d'autofinancement de 338 millions d'euros contre 346 millions d'euros au cours de l'exercice 2017, soit une diminution de - 2,3 % en base publiée mais une augmentation de + 3,0 % à périmètre et change constants.

Au 31 décembre 2018, le taux d'endettement financier (*gearing*) représente 27,8 % des capitaux propres consolidés contre 32,7 % au 31 décembre 2017.

2.2.1.2. Éléments ayant un impact sur les résultats

À la date de dépôt du présent document de référence, le Groupe considère que les principaux facteurs ayant une influence significative sur sa performance financière sont les suivants.

Éléments ayant un impact sur le chiffre d'affaires

(A) CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES PAYS D'IMPLANTATION DU GROUPE

Les matériaux produits par le Groupe, que sont le ciment, le béton et les granulats, constituent les composants majeurs des constructions et infrastructures en général.

La demande de ces produits est fonction des conditions économiques spécifiques à chaque pays et marché, qui sont déterminées par le rythme de croissance démographique, le niveau de croissance économique et le niveau d'urbanisation propres à chacun d'eux. Ce sont ces facteurs qui conditionnent le niveau des investissements publics et privés locaux dans les logements et les infrastructures de toutes natures, et dont dépend le volume des ventes réalisées par le Groupe sur chacun des marchés où il opère. Plus généralement, le niveau d'investissements publics et privés dans les logements et les infrastructures est influencé par la situation politique et économique générale de chaque pays.

Les niveaux de prix appliqués sur chaque marché sont déterminés par le coût des facteurs de production des acteurs présents et l'intensité concurrentielle de l'offre disponible sur chacun d'eux.

(B) SAISONNALITÉ

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement une baisse du chiffre d'affaires aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

Le graphique qui suit présente l'évolution du coefficient de saisonnalité mensuel moyen au cours de l'année, calculé à partir de la saisonnalité du chiffre d'affaires constatée au cours des cinq derniers exercices. Ainsi, pour une moyenne mensuelle égale à 1, l'amplitude de saisonnalité varie de 0,73 en moyenne en janvier à près de 1,15 en moyenne en juin.

SAISONNALITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES VICAT



Les saisonnalités observées sont différentes selon les pays d'implantation. Ainsi, les activités du Groupe au Sénégal, malgré une activité réduite d'août à octobre du fait de l'hivernage, ainsi qu'aux États-Unis, subissent une saisonnalité moins forte que celle constatée en Europe occidentale. Par ailleurs, la Turquie ne connaît pas de baisse de son activité au mois d'août, contrairement à la France et l'Italie. Enfin, en Inde, en raison de la période de mousson, et au Kazakhstan, compte tenu de températures extrêmement basses entre les mois de novembre et février, l'activité du Groupe dans ces régions subit une très forte saisonnalité.

Éléments ayant un impact sur les coûts de production

Les principales composantes du coût de production sont l'énergie, les matières premières, l'entretien, les dotations aux amortissements de l'outil industriel, les frais de transport et les frais de personnel.

C'est dans l'activité Ciment que le poids de l'énergie est le plus important ; il représente globalement plus du tiers du prix de revient du ciment. Le coût de l'énergie comprend, d'une part l'électricité dont le prix dépend notamment des capacités de production disponibles sur chaque marché et, d'autre part les combustibles, dont les prix dépendent des conditions globales de marché pour chaque matière. L'incidence de l'évolution du prix des combustibles varie notamment en fonction du mix des combustibles utilisés, de la performance énergétique de chaque usine, et de la capacité à mettre en œuvre des combustibles de substitution. L'incidence des variations des cours de l'énergie ne se traduit qu'avec retard et de façon amortie dans le compte de résultat, compte tenu des stocks et des contrats d'approvisionnement à terme existants.

Les produits du Groupe étant pondéreux, la part relative au transport peut s'avérer importante. La localisation des usines et leur proximité par rapport aux marchés sont donc déterminantes sur la position concurrentielle et ont une incidence directe sur le niveau des prix de vente net de transport perçu par les sociétés (voir aussi la section 2.2.1.4 « Éléments du compte de résultat » du présent document de référence).

Éléments ayant un impact sur le résultat financier

Le niveau du résultat financier consolidé dépend principalement du niveau d'endettement du Groupe, ainsi que des taux d'intérêt pratiqués et de l'évolution des taux de change des monnaies dans lesquelles le Groupe supporte un endettement ou dispose d'un excédent de trésorerie. La sensibilité à ces variations de taux et de change est limitée par les instruments financiers de couverture utilisés.

Les activités du Groupe sont réalisées par des entités qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie, aussi bien pour les ventes que pour les achats. L'exposition du Groupe au risque de change est de ce fait limitée.

Néanmoins, les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements font le plus souvent l'objet de couvertures de change par les sociétés du Groupe lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Éléments ayant un impact sur l'impôt sur les bénéfices du Groupe

La charge fiscale du Groupe dépend des lois fiscales en vigueur dans chacun des pays où le Groupe est implanté ainsi que des accords dérogatoires dont bénéficient certaines filiales (Kazakhstan, Sénégal).

Au Sénégal, l'État a signé en février 2006 une convention minière avec Sococim Industries lui accordant un statut fiscal dérogatoire du fait de son important programme d'investissements, dont les points principaux sont la suppression de l'impôt sur les sociétés et le plafonnement de la patente et de la taxe foncière pour une durée de 15 ans (donc jusqu'à la fin de l'exercice 2020), la détaxe à l'importation pendant la période d'investissement de quatre ans et une clause de stabilité fiscale.

Au Kazakhstan, Jambyl Cement a bénéficié fin 2008 d'un accord d'exemption d'impôts sur les bénéfices, pour une durée de 10 ans, à compter du démarrage de l'usine, soit décembre 2010.

2.2.1.3. Principales politiques comptables

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2018 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2018 présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur, établies selon

le même référentiel IFRS à l'exception des évolutions normatives mentionnées ci-après, qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par le Groupe et qui sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018, et du retraitement relatif à la provision pour restitution d'impôt de Vicat SA explicité dans la note 15 « Autres provisions » des États financiers consolidés au chapitre 6 du présent document de référence.

Le Groupe a ainsi appliqué la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les exercices comparatifs. Sur la base de l'exploitation des questionnaires d'identification des divergences entre les principes comptables précédemment appliqués issus de IAS 18 et ceux d'IFRS 15, et des analyses complémentaires effectuées, le Groupe a conclu, en raison principalement de la nature même de ses activités, que l'application au 1^{er} janvier 2018 de cette norme n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe, et sa mise en œuvre n'a pas impliqué de modification majeure des principes comptables appliqués pour la reconnaissance du revenu. Ces principes sont décrits dans la note 1.18 « Chiffre d'affaires » des États financiers consolidés au chapitre 6 du présent document de référence.

Le Groupe a également appliqué la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (en remplacement de la norme IAS 39) au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les exercices comparatifs. Son application au 1^{er} janvier 2018 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Cette norme comporte trois volets :

- Classement et évaluation : l'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les méthodes comptables relatives aux passifs financiers. Concernant les actifs financiers, les modifications induites par la nouvelle norme sur les méthodes comptables du Groupe concernent principalement les instruments de capitaux propres avec la suppression de la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ces titres sont désormais évalués selon IFRS 9 à la juste valeur et les variations sont à comptabiliser en résultat financier ou en autres éléments du résultat global suivant l'option retenue à l'origine titre par titre. L'application de cette disposition n'a pas eu d'impact significatif pour le Groupe au 1^{er} janvier 2018 ;
- Dépréciation des actifs financiers : en application d'IFRS 9, les créances sont dépréciées sur la base de l'estimation des pertes attendues et non plus des pertes avérées. Ces nouvelles obligations issues d'IFRS 9, qui concernent principalement les créances clients, ont conduit le Groupe à revoir ses politiques de dépréciation et à analyser son portefeuille de créances ce qui a permis de conclure à l'absence d'impact significatif au 1^{er} janvier 2018 liée à l'application de cette norme ;
- Opérations de couverture : le Groupe a revu le traitement comptable appliqué dans le cadre de ses opérations de financement et de couverture et a conclu à sa conformité avec IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi son projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, pour en évaluer les impacts sur les états financiers du Groupe. La Société a mis en place les moyens nécessaires (formation, équipe projet, matrice de collecte et outils informatiques) pour recenser l'ensemble des contrats de location concernés et chiffrer l'impact estimé de l'application de cette norme. Pour la transition, le Groupe a décidé d'adopter la méthode rétrospective complète lors de sa mise en œuvre effective. Les principaux impacts estimés sur la base de la collecte réalisée à fin décembre 2018 sont présentés dans la note 6 « Contrats de location » des États financiers consolidés au chapitre 6 du présent document de référence.

2.2.1.4. Éléments du compte de résultat

Au-delà des agrégats comptables figurant au compte de résultat, les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour la mesure de la performance financière et industrielle sont l'EBITDA et l'EBIT, qui sont présentés au pied du compte de résultat publié. Ces agrégats sont définis dans la note 1.22 de l'annexe aux comptes consolidés et la rationalisation du passage entre l'excédent brut d'exploitation, l'EBITDA, l'EBIT et le résultat d'exploitation est présentée dans la note 23 des États financiers consolidés au chapitre 6 du présent document de référence.

Les principaux indicateurs, qui feront l'objet de commentaires, ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui comprend principalement les facturations des produits livrés au cours de la période ainsi que celles des services rendus au cours de la période, notamment les transports sur vente refacturés ;
- les indicateurs extra-comptables indiqués ci-dessus.

2.2.1.5. Incidence des modifications de périmètre et des variations de change

Modifications de périmètre

Il n'y a pas eu de variation de périmètre significative au cours de l'exercice 2018.

Variation de change

Compte tenu de l'implantation internationale des entités du Groupe, celui-ci est tributaire des fluctuations des devises de chacun des pays dans lequel il est implanté par rapport à l'euro (i), ainsi que de celles utilisées par ses filiales pour leurs transactions d'exploitation par rapport aux monnaies fonctionnelles de chacune d'entre elles (ii).

- i. À la clôture, les comptes de résultat des filiales sont convertis en euro au cours de change moyen de la période. Les variations d'une période à l'autre des différentes monnaies dans lesquelles le Groupe opère par rapport à l'euro, sont source de variation du chiffre d'affaires et plus généralement des produits et charges exprimées en euro, sans que cette variation ait pour origine une évolution de la performance du Groupe. À des fins de comparaison, le Groupe présente dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés le chiffre d'affaires 2018 recalculé à périmètre et change constants par rapport à 2017. Par ailleurs, les bilans des filiales sont convertis en euro au cours de clôture. Les variations de ces mêmes monnaies se traduisent par des écarts de conversion inscrits en capitaux propres (voir la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).
- ii. Les gains ou pertes constatés par les sociétés du Groupe lorsqu'elles effectuent des transactions dans des devises différentes de leurs monnaies de fonctionnement sont enregistrés en différences de change dans le résultat financier.

2.2.2. Comparaison des résultats des exercices 2018 et 2017

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
Chiffre d'affaires consolidé	2 582	2 563	+ 0,7 %	+ 5,9 %
EBITDA	435	444	- 2,2 %	+ 2,7 %
Taux de marge (en %)	16,8	17,3		
EBIT	249	247	+ 0,8 %	+ 5,9 %
Taux de marge (en %)	9,7	9,6		
Résultat net consolidé	161	156	+ 3,2 %	+ 8,6 %
Taux de marge (en %)	6,2	6,1		
Résultat net part du Groupe	151	142	+ 6,3 %	+ 12,0 %
Capacité d'autofinancement	338	346	- 2,3 %	+ 3,0 %

Dans l'ensemble de cette analyse, et sauf indication contraire, toutes les variations sont exprimées à titre consolidé, sur une base annuelle (2018/2017), et à périmètre et taux de change constants.

2.2.2.1. Évolution du chiffre d'affaires consolidé

Sur l'exercice 2018, le chiffre d'affaires consolidé atteint 2 582 millions d'euros, en progression de + 0,7 % en base publiée et de + 5,9 % à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2017.

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé par activité de l'exercice 2018 par rapport à celui de l'exercice 2017 se présente comme suit :

(en millions d'euros sauf %)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et change constants
Ciment	1 252	1 245	+ 0,6 %	+ 8,0 %
Bétons & Granulats	990	988	+ 0,2 %	+ 3,8 %
Autres Produits & Services	340	331	+ 2,8 %	+ 4,4 %
TOTAL	2 582	2 563	+ 0,7 %	+ 5,9 %

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel du Groupe par activité (avant éliminations interactivités) se présente comme suit :

(en pourcentage)	2018	2017
Ciment	50,8	51,0
Béton & Granulats	34,5	34,5
Autres Produits & Services	14,7	14,5
TOTAL	100,0	100,0

La répartition du chiffre d'affaires opérationnel entre les différentes activités du Groupe fait ressortir une stabilité de la contribution des activités du Groupe : La part des métiers principaux du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats est stable à plus de 85 % du chiffre d'affaires opérationnel.

L'évolution des volumes dans les principaux métiers se présente comme suit :

	2018	2017	Évolution
Ciment (en milliers de tonnes)	22 833	22 943	- 0,5 %
Béton (en milliers m ³)	9 039	9 686	- 6,7 %
Granulats (en milliers de tonnes)	22 657	24 407	- 7,2 %

Évolution du chiffre d'affaires opérationnel par activité :

- le **chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Ciment** progresse de + 6,5 % à périmètre et taux de change constants, et recule très légèrement en base publiée (- 0,5 %). Cette amélioration

de l'activité à périmètre et change constants s'explique par une progression des prix de vente sur l'ensemble des pays, à l'exception de l'Inde et du Mali. En revanche, les volumes vendus sont en très léger retrait compte tenu des fortes baisses enregistrées en Égypte, en Turquie et, dans une moindre mesure, en Suisse et en Afrique de l'Ouest. Cette baisse est en partie compensée par une nette amélioration en Inde, au Kazakhstan, aux États-Unis et en France ;

- le **chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Béton & Granulats** est stable en base publiée (+ 0,2 %) et progresse de + 3,4 % à périmètre et change constants.

Cette performance résulte d'une baisse des volumes de béton (- 6,7 %) et de granulats (- 7,2 %) sur l'ensemble des zones, à l'exception des granulats au Sénégal, en raison de facteurs divers selon les régions, et à une stratégie du Groupe visant à favoriser la hausse des prix de vente et la restauration des marges dans un contexte de coûts inflationniste ;

- le **chiffre d'affaires opérationnel de l'activité Autres Produits & Services** affiche une croissance de + 1,6 % en base publiée et de + 4,6 % à périmètre et change constants. L'amélioration de l'activité en France, et notamment dans la sous-activité Transport, a permis de compenser la baisse enregistrée en Suisse.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

(en millions d'euros)	2018	%	2017	%	Évolution	
					Publiée	PCC
France	950	36,8	890	34,7	+ 6,7 %	+ 6,6 %
Europe (hors France)	390	15,1	410	16,0	- 4,9 %	- 2,7 %
États-Unis	404	15,6	393	15,3	+ 2,9 %	+ 7,4 %
Asie	564	21,8	579	22,6	- 2,5 %	+ 15,2 %
Afrique, Moyen-Orient	274	10,6	291	11,4	- 6,0 %	- 5,2 %
TOTAL	2 582	100,0	2 563	100,0	+ 0,7 %	+ 5,9 %

Ventilation du chiffre d'affaires opérationnel en 2018 par zone géographique et par activité :

(en millions d'euros)	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Éliminations intersecteurs	Chiffre d'affaires consolidé
France	379	479	281	(189)	950
Europe (hors France)	153	158	125	(46)	390
États-Unis	217	248		(62)	404
Asie	514	73	26	(48)	564
Afrique, Moyen-Orient	222	51		0	274
CA opérationnel	1 486	1 010	432	(345)	2 582
Éliminations intersecteurs	(233)	(20)	(92)	345	
CA CONSOLIDÉ	1 252	990	340	-	2 582

2.2.2.2. Évolution de la rentabilité opérationnelle

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	2 582	2 563	+ 0,7 %	+ 5,9 %
EBITDA	435	444	- 2,2 %	+ 2,7 %
EBIT	249	247	+ 0,8 %	+ 5,9 %
Résultat d'exploitation	243	232	+ 4,9 %	+ 10,2 %

L'EBITDA consolidé du Groupe recule de - 2,2 % en base publiée, à 435 millions d'euros, mais progresse de + 2,7 % à périmètre et taux de change constants. Sur cette base la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 16,8 % contre 17,3 % en 2017.

Au cours de l'exercice, le renforcement de l'euro face à l'ensemble des autres monnaies a eu un impact négatif sur l'EBITDA de - 22 millions d'euros. Cet impact a été plus particulièrement sensible en Turquie et en Inde.

Évolution du résultat d'exploitation par zone géographique

COMPTE DE RÉSULTAT FRANCE

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre constant
CA consolidé	950	890	+ 6,7 %	+ 6,6 %
EBITDA	148	129	+ 14,4 %	+ 14,4 %
EBIT	92	69	+ 32,5 %	+ 32,5 %

En 2018, la reprise progressive du marché français s'est poursuivie, soutenue par un environnement macro-économique et sectoriel plus favorable, et, en première partie de l'année, de conditions climatiques plus clémentes qu'en 2017. Ainsi, les marchés des infrastructures, de l'industriel et du commercial ont permis de largement compenser une légère contraction du marché du résidentiel, en l'absence, de nouveaux facteurs fiscaux incitatifs.

Dans ce contexte, la performance du Groupe s'est améliorée, avec une progression du chiffre d'affaires de + 6,6 % et de son EBITDA de + 14,4 % en dépit d'une augmentation des coûts de l'énergie. Cette performance traduit une amélioration des prix de vente, notamment dans le béton, et une amélioration des conditions d'exploitation.

- dans l'**activité Ciment**, le chiffre d'affaires opérationnel progresse de + 4,8 % sur l'ensemble de la période. Cette progression résulte d'une amélioration des volumes vendus de + 3 %. Quant aux prix, ils sont en légère progression sur le marché domestique et augmentent de façon plus sensible à l'export. Dans ce contexte, et compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, l'EBITDA progresse de + 3,3 % sur l'ensemble de l'exercice. En conséquence,

la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel est quasi stable en 2018 ;

- dans l'**activité Béton & Granulats**, le chiffre d'affaires opérationnel et consolidé progresse de + 4,6 %. La stratégie mise en place par le Groupe avec l'objectif de rétablir la rentabilité de l'activité Béton, par le biais notamment d'une approche commerciale sélective, s'est traduite par une amélioration significative des prix de vente dans le Béton qui a largement compensé une baisse des volumes de près de - 2 %. Dans les Granulats, les volumes progressent de nouveau (de plus de + 2 %) dans un environnement prix nettement favorable. Compte tenu de ces éléments, l'EBITDA généré par cette activité en France a été multiplié par 2 par rapport à 2017, avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel qui s'améliore de 320 points de base ;

- dans l'**activité Autres Produits & Services**, le chiffre d'affaires opérationnel affiche une croissance de + 9,8 % sur l'année.

L'EBITDA recule de - 8,4 %, essentiellement en raison du fléchissement de l'activité papier, et la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel recule de 60 points de base.

COMPTE DE RÉSULTAT EUROPE (HORS FRANCE)

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	390	410	- 4,9 %	- 2,7 %
EBITDA	87	95	- 7,8 %	- 4,7 %
EBIT	60	62	- 2,5 %	+ 0,9 %

L'exercice 2018 en **Europe (hors France)** a été marqué par un ralentissement en Suisse lié à l'absence de grands projets d'infrastructures qui avaient largement soutenu l'activité ces dernières années, notamment dans les régions dans lesquelles le Groupe opère. En Italie, après une longue période affectée par un contexte macro-

économique et sectoriel difficile, l'exercice 2018 marque une reprise de l'activité dans le secteur de la construction.

En **Suisse**, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2018 s'établit à 375 millions d'euros, soit une contraction de - 5,7 % en base publiée et de - 3,4 % à périmètre et taux de change constants.

L'EBITDA généré en 2018 recule quant à lui de - 8,7 % en base publiée, à 84 millions d'euros, (- 5,6 % à périmètre et change constants). La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé recule en 2018 de 70 points de base :

- dans l'**activité Ciment**, le chiffre d'affaires opérationnel recule de - 6,7 % en base publiée, et de - 3,1 % à périmètre et taux de change constants. Cette baisse s'explique par l'absence au cours de cet exercice de grands travaux d'infrastructures dont l'activité du Groupe avait bénéficié ces dernières années. Cette évolution se traduit par une baisse des volumes de - 7 %. En revanche, après une longue période de pression sur les prix de vente, qui a débuté fin 2015, l'environnement concurrentiel s'est progressivement amélioré au cours de l'exercice, et s'est traduit par une hausse des prix de vente. Sur ces bases, et dans un contexte d'inflation des coûts de l'énergie, l'EBITDA généré sur l'ensemble de l'exercice recule de - 3,8 % à périmètre et change constants. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel est quasi stable sur l'exercice ;
- dans l'**activité Béton & Granulats**, le chiffre d'affaires opérationnel recule de - 3,2 % en base publiée et de - 2,8 % à périmètre et taux de change constants. Cette contraction s'explique par une baisse du nombre de grands projets d'infrastructures suscitant une forte contraction des volumes tant dans le Béton (près de - 7 %) que dans les Granulats (près de - 9 %). Quant aux prix de vente, après plusieurs exercices marqués par une pression concurrentielle

notable, l'exercice 2018 a été marqué par une stabilisation puis par une amélioration progressive des prix de vente, notamment dans le Béton. Ils s'affichent donc en hausse sur l'ensemble de l'année.

Dans ce contexte, l'EBITDA progresse de + 9,0 % à périmètre et change constants sur l'ensemble de l'exercice, et la marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel s'améliore de 170 points de base ;

- l'**activité Autres Produits et Services** enregistre un chiffre d'affaires opérationnel en baisse de - 4,3 % à périmètre et change constants (- 7,9 % en base publiée), avec une baisse des prix de vente sur les produits de masse partiellement compensée par la poursuite des livraisons dans le secteur ferroviaire.

Dans ce contexte, l'EBITDA sur l'ensemble de l'exercice recule sensiblement de - 38,6 % à périmètre et change constants, avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel qui se contracte de 400 points de base.

En **Italie**, après plusieurs exercices difficiles, la tendance de marché s'est améliorée dès le second trimestre 2018, le Groupe enregistrant sur l'ensemble de l'exercice un chiffre d'affaires consolidé en progression de + 20,2 %, soutenu par une hausse des volumes de près de + 11 % et une amélioration des prix de vente, liée notamment à une amélioration du mix produit.

Dans ce contexte, l'EBITDA affiche une croissance de + 33,2 %, et la marge d'EBITDA s'améliore de 170 points de base sur l'exercice.

COMPTE DE RÉSULTAT ÉTATS-UNIS

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	404	393	+ 2,9 %	+ 7,6 %
EBITDA	72	60	+ 19,4 %	+ 24,9 %
EBIT	46	34	+ 34,9 %	+ 41,1 %

Aux **États-Unis**, l'amélioration macro-économique et sectorielle s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018, et notamment dans les régions dans lesquelles le Groupe est présent, avec néanmoins des disparités compte tenu d'événements exceptionnels (fortes précipitations et incendies en Californie par exemple). Ainsi, l'activité du Groupe s'est améliorée au cours de l'exercice, dans l'ensemble de ses métiers, avec un chiffre d'affaires consolidé en croissance de + 7,6 % à périmètre et changes constants.

Le Groupe enregistre une progression de son EBITDA de + 24,9 % à périmètre et change constants. La marge sur le chiffre d'affaires consolidé progresse de 240 points de base. Il est à noter que l'EBITDA 2018 intègre, dans le cadre d'un accord transactionnel, le règlement d'une indemnité compensatoire de 10,6 millions d'euros

au titre d'un préjudice d'exploitation antérieur à 2018 dans l'activité Ciment. En dehors de cet élément, la croissance de l'EBITDA aux États-Unis s'établit à + 6,8 % à périmètre et change constants et la marge d'EBITDA est quasi stable :

- dans l'**activité Ciment**, le chiffre d'affaires opérationnel est en croissance de + 9,0 % à périmètre et change constants (+ 4,2 % en base publiée). Les volumes vendus sont en croissance de près de + 4 %, soutenus par la forte progression enregistrée dans la région du Sud-Est alors qu'ils sont en légère baisse en Californie compte tenu d'un certain nombre de facteurs adverses, essentiellement liés à des conditions climatiques ainsi qu'aux incendies intervenus en août et en novembre 2018. Quant aux prix de vente, ils progressent de nouveau assez nettement, notamment en Californie.

L'EBITDA généré par cette activité au cours de l'exercice est en progression de + 30,3 % à périmètre et change constants, avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel qui progresse de 520 points de base. Hors indemnité compensatoire de 10,6 millions d'euros, l'EBITDA progresse de + 10,8 % à périmètre et change constants, et la marge d'EBITDA enregistre une hausse de 20 points de base ;

- dans l'**activité Béton**, le chiffre d'affaires opérationnel en 2018 progresse de + 3,3 % à périmètre et taux de change constants (- 1,3 % en base publiée). Les volumes reculent de près de - 3 % : la légère progression enregistrée dans le Sud-Est, en dépit des

conditions climatiques très défavorables au quatrième trimestre, n'a pas permis de compenser la baisse observée en Californie affectée notamment par les incendies. Les prix de vente sont en progression sur les deux zones, mais de façon plus sensible en Californie que dans le Sud-Est.

Dans cet environnement, l'EBITDA de l'activité Béton recule de - 44,3 % à périmètre et change constants, compte tenu de l'augmentation des coûts, notamment des matières et du transport, et d'une perte d'efficacité importante liée aux intempéries et aux incendies enregistrés au cours du second semestre.

COMPTE DE RÉSULTAT ASIE (TURQUIE, INDE, KAZAKHSTAN)

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	564	579	- 2,5 %	+ 15,2 %
EBITDA	97	118	- 17,5 %	- 4,0 %
EBIT	54	72	- 23,9 %	- 11,3 %

En **Asie**, la situation a été particulièrement contrastée entre les différents pays et d'un semestre à l'autre. Si le niveau d'activité enregistré au Kazakhstan a atteint de nouveaux sommets, la Turquie a enregistré une rupture de tendance suite à la dévaluation de la livre turque au troisième trimestre. En Inde, le marché a renoué avec une forte demande dans le secteur de la construction, dans un environnement concurrentiel toujours difficile. Compte tenu de ces éléments, si le chiffre d'affaires progresse de + 15,2 % à périmètre et change constants, l'EBITDA recule en revanche de - 4,0 %.

En **Turquie**, après un premier semestre particulièrement dynamique en raison de conditions climatiques et d'un environnement sectoriel favorables, la forte dévaluation de la livre turque au cours du troisième trimestre a entraîné une rupture de tendance rapide de l'environnement macro-économique et sectoriel. Ainsi, le chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice s'établit à 165 millions d'euros, en baisse de - 23,3 % en base publiée, mais en hausse de + 6,1 % à périmètre et change constants.

Compte tenu de ce changement d'environnement, et dans un contexte de forte hausse des coûts d'exploitation, l'EBITDA généré en 2018 en Turquie s'élève à 22 millions d'euros, en baisse de - 40,6 % en base publiée et de - 17,9 % à périmètre et change constants, avec un taux de marge sur le chiffre d'affaires consolidé qui s'établit à 13,3 % contre 17,2 % en 2017 :

- dans l'**activité Ciment**, le Groupe a enregistré sur l'année une progression de son chiffre d'affaires opérationnel de + 8,8 % à périmètre et taux de change constants. Compte tenu de la très forte dévaluation de la livre turque, le chiffre d'affaires opérationnel recule de - 21,3 % en base publiée. Après un premier semestre particulièrement dynamique, le second semestre marque un net changement de tendance, conséquence directe de la dévaluation intervenue en

août 2018 sur l'environnement macro-économique et sectoriel. Ainsi en 2018, après une hausse des volumes de près de + 12 % au premier semestre, ils enregistrent un recul de près de - 22 % sur le second semestre, soit une baisse de - 8 % sur l'ensemble de l'année. Dans ce contexte, les prix de vente progressent très nettement, mais de façon insuffisante pour compenser la très forte inflation des coûts de production.

Sur ces bases, l'EBITDA généré par cette activité recule de - 19,6 % à périmètre et taux de change constants (- 41,9 % en base publiée), avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel en retrait de près de 6 points de pourcentage sur l'exercice ;

- le chiffre d'affaires opérationnel de l'**activité Béton & Granulats** progresse de + 2,9 % à périmètre et taux de change constants mais recule de - 25,6 % en base publiée. En ligne avec l'activité Ciment, l'impact de la dévaluation s'est fait ressentir dès le troisième trimestre et s'est accentué au cours du dernier trimestre de l'exercice. Sur ces bases, les volumes se contractent de - 14 % dans le Béton et de - 30 % dans les Granulats sur l'ensemble de l'année. Quant aux prix moyens de vente, ils progressent sensiblement tant dans le Béton que dans les Granulats, permettant de compenser l'impact de la baisse des volumes et des hausses des coûts de production et logistiques. Ainsi l'EBITDA progresse de + 23,8 % à périmètre et taux de change constants (- 10,5 % en base publiée), avec une marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel en très légère progression par rapport à 2017.

En **Inde**, l'exercice 2018 a été marqué par une très forte reprise de la consommation cimentière, soutenu notamment par la relance des grands travaux d'infrastructures. Dans ce contexte, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 336 millions d'euros, en progression de + 17,9 % à périmètre et taux de change constants, et de

+ 7,4 % en base publiée. Cette performance résulte d'une progression des volumes vendus de plus de + 20 % au cours de l'exercice avec près de 6,6 millions de tonnes vendues, et reflète la stratégie mise en place par le Groupe depuis la fin de l'exercice 2015 consistant à saisir les opportunités liées à l'amélioration de l'environnement macro-économique et sectoriel. En revanche, l'environnement concurrentiel est resté soutenu avec pour conséquence une baisse des prix moyens de vente sur l'ensemble de l'exercice.

Compte tenu de ces éléments, et de la forte inflation des coûts de productions, l'EBITDA généré par le Groupe en Inde recule de - 13,1 % à périmètre et taux de change constants (- 20,9 % en base publiée). La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé recule donc pour s'établir à 15,4 % contre 20,9 % en 2017.

Au **Kazakhstan**, s'appuyant sur un outil industriel particulièrement performant, le Groupe affiche une très bonne performance dans un contexte de marché dynamique, tant au niveau national qu'à l'export. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 63 millions d'euros, soit une progression de + 37,5 % à périmètre et taux de change constants et de + 24,5 % en base publiée. Cette bonne performance opérationnelle s'explique par une nette progression des volumes vendus de près de + 15 % et d'une nouvelle amélioration des prix de vente sur l'ensemble de la période.

Dans ce contexte, l'EBITDA généré sur la période affiche une forte croissance de + 69,3 % à périmètre et taux de change constants et de + 53,3 % en base publiée. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires consolidé s'améliore sensiblement s'établissant à 37,0 % contre 30,1 % en 2017.

COMPTE DE RÉSULTAT AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et taux de change constants
CA consolidé	274	291	- 6,0 %	- 5,2 %
EBITDA	31	43	- 28,0 %	- 29,0 %
EBIT	(3)	11	n.s.	n.s.

La région **Afrique et Moyen-Orient** a été marquée par un très fort recul de l'activité en Égypte compte tenu des conditions sécuritaires. En Afrique de l'Ouest, l'activité a été mieux orientée sur un marché en croissance. Sur ces bases, le chiffre d'affaires fléchit de - 6,0 % en base publiée, et de - 5,2 % à périmètre et taux de change constants.

Sur l'ensemble de l'exercice, l'EBITDA est en forte diminution, à 31 millions d'euros, soit une baisse de - 29,0 % à périmètre et taux de change constants. Cette baisse résulte de conditions d'exploitations dégradées en Égypte compte tenu de l'environnement sécuritaire, mais aussi en Afrique de l'Ouest, et de la hausse sensible des coûts de production, notamment énergétiques.

En **Égypte**, le chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice s'établit à 38 millions d'euros, soit une baisse de - 37,8 % à périmètre et taux de change constants et de - 40,4 % en base publiée. Cette contraction résulte d'une baisse des volumes vendus sur l'exercice de près de - 48 % en raison de l'arrêt de l'usine et des ventes au cours des mois de mars et d'avril compte tenu des opérations militaires dans le Sinaï, et du ralentissement du marché de la construction en Égypte lié à l'effet de la dévaluation sur l'économie du pays. Les prix moyens de vente sont en progression sensible sur l'ensemble de la période mais n'ont pas permis de compenser la très forte inflation des coûts engendrée par la dévaluation et une dégradation des conditions d'exploitation, notamment logistiques.

Dans ce contexte, le Groupe affiche un EBITDA négatif de - 10,8 millions d'euros à comparer à - 8,3 millions d'euros en 2017.

Sur la zone **Afrique de l'Ouest**, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 235 millions d'euros, en progression de + 4,1 % à périmètre et taux de change constants, et de + 3,8 % en base publiée. Cette performance résulte d'une progression de l'activité Ciment au Sénégal et de l'activité Granulats, qui a permis de compenser la baisse enregistrée au Mali et en Mauritanie. Ainsi les volumes Ciment sur l'ensemble de la zone reculent de - 1 % alors que les volumes de granulats progressent de plus de + 11 %. Dans le Ciment au Sénégal, la progression des prix de vente a été limitée par des contraintes réglementaires dans un contexte pré-électoral. Les prix dans les granulats sont en progression. En revanche les prix du Ciment reculent au Mali.

Compte tenu de ces éléments, de la forte hausse des coûts de productions et de conditions d'exploitation dégradées dans le Ciment au Sénégal, l'EBITDA est en baisse de - 18,3 % à périmètre et taux de change constants.

Évolution de la rentabilité opérationnelle par métier

Les paragraphes suivants présentent la ventilation du résultat d'exploitation par métier, ainsi qu'une analyse de son évolution entre 2018 et 2017.



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ CIMENT

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	À périmètre et change constants
CA opérationnel	1 486	1 493	- 0,5 %	+ 6,5 %
Éliminations intersecteurs	(234)	(248)		
CA consolidé	1 252	1 245	+ 0,6 %	+ 8,0 %
EBITDA	330	353	- 6,7 %	- 1,0 %
EBIT	201	220	- 8,3 %	- 2,7 %

Le **chiffre d'affaires opérationnel** de l'activité Ciment progresse de + 6,5 % à périmètre et taux de change constants, et recule très légèrement en base publiée (- 0,5 %). Cette amélioration de l'activité à périmètre et change constants s'explique par une progression des prix de vente sur l'ensemble des pays, à l'exception du Mali et de l'Inde. En revanche, les volumes vendus sont en très léger retrait compte tenu des fortes baisses enregistrées, en Égypte, en Turquie et, dans une moindre mesure, en Suisse et en Afrique de l'Ouest. Cette baisse est en partie compensée par une nette amélioration en Inde, au Kazakhstan, aux États-Unis et en France.

L'**EBITDA** s'établit à 330 millions d'euros, en recul de - 1,0 % à périmètre et taux de change constants par rapport à l'EBITDA 2017.

Cette baisse résulte de la légère contraction des volumes vendus, de l'augmentation des coûts de productions, et enfin de conditions d'exploitations dégradées dans certains pays, liées pour l'essentiel à des événements extérieurs au Groupe. Ces éléments n'ont pu être que partiellement compensés par la hausse globale des prix de vente.

En ce qui concerne la **marge d'EBITDA** sur le chiffre d'affaires opérationnel, elle s'affiche en retrait sur l'exercice, à 22,2 % contre 23,7 % en 2017.

L'**EBIT** généré en 2018 par cette activité recule de - 2,7 % à périmètre et change constants (- 8,3 % en base publiée), et s'établit à 201 millions d'euros contre 220 millions d'euros en 2017.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI & GRANULATS

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation (%)	
			Publiée	Variation (périmètre et change constants)
CA opérationnel	1 010	1 008	+ 0,2 %	+ 3,4 %
Éliminations intersecteurs	(20)	(20)		
CA consolidé	990	988	+ 0,2 %	+ 3,8 %
EBITDA	85	65	+ 32,3 %	+ 34,6 %
EBIT	42	18	+ 131,8 %	+ 130,5 %

Le **chiffre d'affaires opérationnel** de l'activité Béton & Granulats est stable en base publiée (+ 0,2 %) et progresse de + 3,4 % à périmètre et change constants.

Cette performance résulte d'une baisse des volumes de béton (- 6,7 %) et de granulats (- 7,2 %) sur l'ensemble des zones, à l'exception des granulats au Sénégal, en raison de facteurs divers selon les régions, et à la stratégie du Groupe visant à favoriser la hausse des prix de vente et la restauration des marges dans un contexte de coûts inflationniste.

Compte tenu de ces éléments, l'**EBITDA** s'améliore de + 34,6 % à périmètre et taux de change constants, avec une amélioration sensible en France, en Turquie, au Sénégal et en Suisse, permettant de largement compenser la baisse enregistrée aux États-Unis. La **marge d'EBITDA** sur le chiffre d'affaires opérationnel s'améliore à 8,5 % contre 6,4 % en 2017.

L'**EBIT** s'affiche en très forte progression, s'établissant à 42 millions d'euros contre 18 millions d'euros en 2017.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ AUTRES PRODUITS & SERVICES

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Variation	Variation (périmètre et change constants)
CA opérationnel	432	425	+ 1,6 %	+ 4,6 %
Éliminations intersecteurs	(92)	(94)		
CA consolidé	340	331	+ 2,8 %	+ 4,4 %
EBITDA	19	26	- 26,6 %	- 24,9 %
EBIT	6	10	- 35,4 %	- 34,3 %

Le **chiffre d'affaires opérationnel** de l'activité Autres Produits & Services affiche une croissance de + 1,6 % en base publiée et de + 4,6 % à périmètre et change constants. L'amélioration de l'activité en France, et notamment dans la sous-activité Transport, a permis de compenser la baisse enregistrée en Suisse.

L'**EBITDA** recule nettement à 19 millions d'euros contre 26 millions d'euros en 2017, marqué par une légère baisse en France, et une baisse plus sensible en Suisse dans la Préfabrication. La marge d'EBITDA sur le chiffre d'affaires opérationnel s'établit désormais à 4,5 % contre 6,2 % en 2017.

L'**EBIT** recule sur l'exercice de - 34,3 % à périmètre et change constants, pour s'établir à 6 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2017.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Évolution
Coût de l'endettement financier net	(20,6)	(27,7)	+ 7,1
Autres produits et charges financiers	1,3	(0,5)	+ 1,8
Résultat financier	(19,3)	(28,2)	+ 8,9

L'amélioration du résultat financier de 8,9 millions d'euros pour s'établir à (19,3) millions d'euros s'explique essentiellement par :

- la diminution du coût de l'endettement financier net de 7,1 millions d'euros, provenant principalement :
 - d'une diminution du coût de l'endettement financier en France (- 2,5 millions d'euros) : baisse essentiellement liée à l'impact sur l'année 2018 du refinancement du Groupe réalisé fin décembre 2017, qui a eu pour conséquence d'améliorer les conditions de financement du Groupe, et qui a plus que compensé la non-reconduction des intérêts moratoires perçus en 2017 pour 4 millions d'euros,
 - d'une diminution du coût de l'endettement financier en Égypte (- 3,0 millions d'euros) et en Inde (- 1,9) million d'euros s'expliquant principalement par la hausse des produits d'intérêts ;

- une amélioration des autres produits et charges financiers de + 1,8 million d'euros provenant principalement :
 - d'une amélioration du résultat net des opérations de change de + 2,7 millions d'euros,
 - ainsi qu'une hausse de l'impact net des ajustements des justes valeurs des instruments dérivés de - 2,0 millions d'euros compensée partiellement par une diminution de la charge d'actualisation de + 1,3 million d'euros.

ÉVOLUTION DES IMPÔTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	Évolution
Impôts exigibles	(61,1)	(55,8)	(5,3)
Impôts différés	(5,5)	2,6	(8,1)
Total impôts	(66,7)	(53,2)	(13,5)

La charge d'impôts exigibles augmente de 5,3 millions d'euros par rapport à 2017, en raison principalement :

- de la hausse de + 10 % du résultat courant avant impôt publié ;
- de la non-reconduction du produit d'impôt enregistré en 2017 suite au remboursement par l'administration fiscale française d'un montant de 9,9 millions d'euros lié à l'invalidation par le conseil constitutionnel de la taxe de 3 % sur la distribution de dividendes ;
- la baisse du taux d'impôt fédéral des États-Unis de 35 % à 21 % ;
- d'une moindre charge de retenue à la source sur dividendes intragroupes (- 1,4 millions d'euros).

La charge nette d'impôts différés augmente par rapport à 2017 de 8,1 millions d'euros du fait principalement des changements de taux d'imposition, principalement aux États-Unis, pays qui affiche une croissance importante de son résultat et, de fait, une utilisation importante de ses déficits reportables. Par ailleurs, l'impôt différé tenait compte en 2017 de l'activation des déficits d'une société fusionnée qui bénéficiait jusqu'alors d'un régime d'exonération fiscale.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET

Le **résultat net consolidé** s'élève à 160,8 millions d'euros en hausse de + 3,2 % par rapport à celui de l'exercice précédent en base publiée et de + 8,6 % à périmètre et change constants. La marge nette sur résultat consolidé s'établit à 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 6,1 % en 2017. Le résultat net part du Groupe s'établit à 151,1 millions d'euros en progression par rapport à 2017 de + 6,3 % en base publiée et + 12,0 % à périmètre et taux de change constants.

Le **résultat net part du Groupe par action** s'établit à 3,37 euros en 2018, contre 3,17 euros en 2017.

2.3. Trésorerie et capitaux

2.3.1. Capitaux

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de quatre euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

Capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social	180	180
Primes liées au capital	11	11
Réserves de conversion	(400)	(360)
Réserves consolidées	2 329	2 203
Résultat net	151	142
Capitaux propres – part du Groupe	2 271	2 176
Intérêts minoritaires	221	233
Capitaux propres consolidés	2 492	2 410

Les capitaux propres consolidés augmentent de 83 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 et s'élèvent à 2 492 millions d'euros au 31 décembre 2018 incluant une part Groupe de 2 271 millions d'euros et des intérêts minoritaires de 221 millions d'euros, qui concernent principalement les filiales cimentières en Inde, en Égypte et en Turquie.

Pour une description détaillée des capitaux propres de la Société, il convient de se référer à l'état de variation des capitaux propres consolidés et à la note 13 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2018 » du présent document de référence.

2.2.3. Comparaison des résultats des exercices 2017 et 2016

L'analyse comparative des résultats des exercices 2017 et 2016 est présentée dans le document de référence 2017 à la section 2.2.2 pages 45 à 52 et est incorporée par référence au présent document de référence.

2.3.2. Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont analysés pour chaque exercice par nature :

- activité opérationnelle ;
- activité d'investissement ;
- activité de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont essentiellement générés par le résultat de la période (à l'exclusion des produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité) ainsi que par la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement sont issus principalement des décaissements effectués pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'autres actifs à long terme, mais aussi pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres d'autres entités et de participations dans des coentreprises. Ils incluent également les prêts consentis à des tiers. Les encaissements liés aux cessions et/ou aux remboursements de ces actifs viennent en déduction de ces décaissements.

Les flux de trésorerie liés à l'activité de financement sont issus des encaissements et décaissements ayant un impact sur le montant des capitaux propres et des capitaux empruntés.

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

Historique des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Capacité d'autofinancement	338	346	353
Variation (hors effets change et périmètre) du BFR ⁽¹⁾	(5)	(3)	33
Flux nets opérationnels	333	343	386
Flux nets d'investissement	(213)	(187)	(188)
Flux nets de financement	(68)	(129)	(206)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(10)	(16)	(8)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	42	11	(16)

(1) Besoin en fonds de roulement.

Analyse de la variation du cash flow libre et de l'endettement brut et net

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Cash provenant des flux opérationnels	333	343	386
Investissements industriels nets de cessions	(166)	(164)	(132)
CASH FLOW LIBRE	167	179	254

En 2018, le Groupe a généré un cash flow libre de 167 millions d'euros en diminution de - 12 millions par rapport à celui de l'exercice 2017. La capacité d'autofinancement nette de la variation du BFR a permis, avec une légère augmentation des investissements industriels nets de 2 millions d'euros, de diminuer l'endettement net du Groupe de 95 millions d'euros en 2018. À 692 millions d'euros, l'endettement net, hors options de vente, représente 27,75 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018 et 1,59 fois l'EBITDA consolidé 2018.

2.3.2.1. Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2018 par le Groupe se sont élevés à 333 millions d'euros contre 343 millions d'euros en 2017.

Cette diminution des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles entre 2017 et 2018 provient d'une baisse de la capacité d'autofinancement de 8 millions d'euros et d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement de 2 millions d'euros.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en millions d'euros)	BFR au 31 décembre 2016	Variation du BFR Année 2017	Autres variations ⁽¹⁾	BFR au 31 décembre 2017	Variation du BFR Année 2018	Autres variations ⁽¹⁾	BFR au 31 décembre 2018
Stocks	386	(12)	(23)	351	39	(5)	385
Clients	390	38	(20)	408	8	(9)	407
Fournisseurs	(306)	(21)	16	(311)	(38)	10	(339)
Autres créances & dettes	(55)	(2)	1	(56)	(4)	(6)	(66)
BFR	415	3	(26)	392	5	(10)	387

(1) Change, périmètre et divers.

2.3.2.2. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles	(180)	(179)
Désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles	14	15
Investissements nets en titres de sociétés consolidées	(23)	(15)
Autres investissements financiers nets	(24)	(8)
FLUX DE TRÉSORERIE TOTAUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(213)	(187)

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2018 par le Groupe se sont élevés à - 213 millions d'euros contre - 187 millions d'euros en 2017.

2.3.2.2.1. Investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels (180 millions d'euros en 2018 et 179 millions d'euros en 2017) correspondant pour l'essentiel en 2018 et en 2017 à des investissements réalisés en France, aux États-Unis, au Sénégal et en Suisse.

Pour plus de détail voir la section 2.4 « Investissements » du présent document de référence.

Ces investissements ont été réalisés en 2018 à 55 % dans l'activité Ciment (45 % en 2017), à 33 % dans l'activité Béton & Granulats (48 % en 2017) et les 12 % restants concernent l'activité Autres Produits & Services (6 % en 2017).

Les cessions d'actifs corporels et incorporels ont généré un encaissement global de 14 millions d'euros en 2018 (15 millions d'euros en 2017).

2.3.2.2.2. Investissements nets en titres de sociétés consolidées

Les opérations d'acquisition de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2018 se sont traduites par un décaissement global de - 23 millions d'euros (décaissement global de 15 millions d'euros en 2017).

Les principaux décaissements effectués par le Groupe au cours de l'exercice 2018 l'ont été pour l'acquisition des intérêts minoritaires d'une filiale sénégalaise et la prise de participation dans une joint-venture pour exploiter un gisement foncier en France.

Les principaux décaissements effectués par le Groupe au cours de l'exercice 2017 l'ont été, pour l'essentiel, pour renforcer son maillage dans l'activité Béton & Granulats en France, au travers d'accords de partenariat et/ou de rachats de participation.

2.3.2.2.3. Autres investissements financiers nets

Les autres investissements financiers nets se traduisent par un décaissement net de - 24 millions d'euros en 2018 et de - 8 millions d'euros en 2017.

2.3.2.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement réalisées en 2018 par le Groupe se sont élevés à - 68 millions d'euros, contre - 129 millions d'euros en 2017.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent principalement :

- les décaissements effectués pour le versement des dividendes aux actionnaires de la Société et aux minoritaires des sociétés intégrées (- 73 millions d'euros en 2018 contre - 70 millions d'euros en 2017) ;
- le tirage, net des remboursements, des lignes de crédit ou d'emprunts souscrits par le Groupe pour un montant de - 63 millions d'euros en 2018 (- 95 millions d'euros en 2017), incluant le paiement des échéances annuelles relatives aux contrats de location financement ;
- l'encaissement net lié à la cession par la Société de ses propres actions :
 - 68 millions d'euros en 2018 incluant l'indemnité globale nette d'impôts de 67 millions d'euros perçue par des sociétés filiales du Groupe, suite à la réduction de capital en novembre 2018 de la holding Soparfi, actionnaire de Vicat SA ; et
 - 41 millions d'euros en 2017 incluant la restitution d'impôts de 38,9 millions d'euros encaissée suite à des réclamations sur le traitement fiscal de plus-values de cession de titres Soparfi réalisées par des filiales du Groupe en 2014.

2.3.3. Endettement

2.3.3.1. Politique financière du Groupe

La politique financière du Groupe est déterminée par la Direction générale. Cette politique vise à maintenir une structure financière équilibrée caractérisée par :

- un ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) maîtrisé (voir la section 2.3.3.4 « Endettement net » du présent document de référence) ;
- une bonne liquidité du bilan caractérisée par la disposition d'excédents de trésorerie et de lignes de financement à moyen terme confirmées et disponibles.

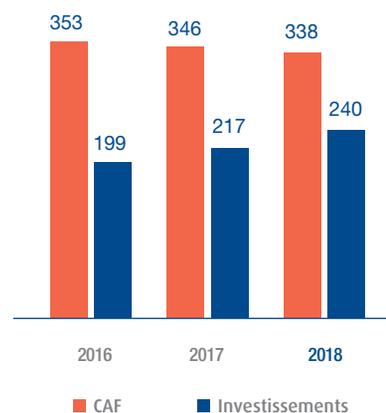
Cette politique doit permettre de financer les investissements industriels par la capacité d'autofinancement (CAF), le surplus de ressources financières disponibles étant utilisé par le Groupe pour se désendetter ou pour financer en totalité ou en partie des opérations de croissance externe.

Pour disposer de ressources supérieures à sa seule capacité d'autofinancement, le Groupe a mis en place des lignes de financement confirmées et des prêts à moyen et à long terme.

Ces financements garantissent au Groupe, outre la liquidité de son bilan, de disposer, même en cas de situations de marchés perturbées, des moyens immédiatement nécessaires à la réalisation d'opérations plus importantes telles que des investissements industriels exceptionnels, des opérations significatives de croissance externe ou d'acquisition de titres Vicat.

Ces lignes sont pour l'essentiel portées par Vicat SA (78 %), mais certaines des filiales étrangères du Groupe disposent également de lignes ou de prêts à moyen et long terme, tirés pour la plupart pour financer leur programme d'investissements. C'est le cas notamment aux États-Unis, en Turquie, en Mauritanie, en Suisse et au Sénégal.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS DU GROUPE ENTRE 2016 ET 2018 [en millions d'euros]



Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose des lignes de financements confirmées, utilisées et/ou disponibles suivantes :

Type de ligne au 31 décembre 2018	Emprunteur	Année de mise en place	Devise	Autorisation en millions		Utilisation (M€)	Échéance	Type de taux
				Devises	Euros			
Placement Privé US	VICAT SA	2011	dollars	350,0	264,1	264,1	2020 et 2022	taux fixe
Crédit Syndiqué	VICAT SA	2018	euros	550,0	550,0	(1)	2024	taux variable
Lignes bilatérales bancaires	VICAT SA	2017	euros	240,0	240,0	(1)	2022 et 2023	taux variable
Total lignes bancaires (1)	VICAT SA		euros	790,0	790,0	489,0		taux variable
Lignes bilatérales bancaires	Sococim	2018	FCFA	50 000,0	76,2	58,7	2019	taux fixe
Prêt bancaire	Sodevit	2018	FCFA	4 500,0	6,9	6,0	2020	taux fixe
Prêt bancaire	Sodevit	2018	FCFA	6 000,0	9,1	7,7	2020	taux fixe
Lignes bilatérales bancaires	Vigier	2015	CHF	200,0	177,5	29,8	2020	taux variable
Prêt bancaire	Vigier	2009	CHF	7,0	6,2	6,2	2019 et 2020	taux fixe
Lignes bilatérales bancaires	Tamtas	2017	TRY	9,0	1,5	1,5	2020	taux fixe
Lignes bilatérales bancaires	Bastas	2017	TRY	65,0	10,7	10,7	2019	taux fixe
Lignes bilatérales bancaires	Aktas	2018	TRY	5,0	0,8	0,8	2020	taux fixe
Prêt bancaire	NCC	2017	\$	4,5	3,9	3,9	2019 et 2020	taux fixe
Prêt bancaire	Mauricim	2017	MRU	200,0	4,8	4,8	2019	taux fixe
Prêt bancaire	Mauricim	2018	MRU	200,0	4,8	4,8	2019 à 2023	taux fixe
TOTAL PRÊTS OU LIGNES BILATÉRALES FILIALES					302,4	134,9		
Juste valeur des dérivés						15,6		
TOTAL MOYEN TERME					1 356,5	903,6		
Autres dettes						102,6		
TOTAL ENDETTEMENT BRUT (2)					1 356,5	1 006,2		

1) La ligne « Total lignes bancaires » correspond à l'ensemble des lignes de crédit confirmées, pour l'essentiel sur une durée d'un ou cinq ans à l'origine, dont bénéficie la Société et dont le montant autorisé s'élève à 790 millions d'euros. Ces lignes sont utilisées en fonction des besoins de financement de la Société, par tirage de billets et en couverture du risque de liquidité du programme de billets de trésorerie, sachant que le montant total des tirages et des billets émis ne doit pas excéder le total autorisé. Au 31 décembre 2018, la ligne de crédit syndiqué de 550 millions d'euros est utilisée à hauteur de 489 millions d'euros en couverture des billets de trésorerie. Les lignes bilatérales ne sont pas tirées au 31 décembre 2018. Compte tenu de la capacité de substitution de ces lignes de crédit entre elles et de la possible réaffectation des tirages sur la ligne la plus longue, cette information est présentée globalement.

(2) Le montant de l'endettement brut utilisé n'inclut pas la dette relative aux options de vente (4,12 millions d'euros).

2.3.3.1.1. Placement privé US

L'emprunt d'un montant de 450 millions de dollars US et de 60 millions d'euros a été souscrit par des investisseurs américains dans le cadre d'un placement privé (PPUS) en 2010. Les maturités à sept ans ont été remboursées en 2017 pour 100 millions de dollars US et 60 millions d'euros. Restent à 10 ans 230 millions de dollars US et à 12 ans 120 millions de dollars US.

Pour éliminer le risque de change sur le principal et les intérêts, cet emprunt a été transformé par un *cross currency swap* en une dette synthétique euro, à taux fixe.

2.3.3.1.2. Lignes bancaires Vicat SA

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Cette ligne de crédit d'une durée de cinq ans, à taux variable, a été placée par la Société auprès d'un syndicat de cinq banques internationales avec une échéance janvier 2023 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire dont la première a été activée. Les intérêts sont payables au taux Euribor de la période de tirage. Au 31 décembre 2018, cette ligne est affectée à hauteur de 489 millions d'euros en couverture du risque de liquidité des billets de trésorerie.

LIGNES BILATÉRALES BANCAIRES

Les lignes bilatérales de Vicat SA, d'un montant de 240 millions d'euros ont été renouvelées en décembre 2017 par la Société auprès de six banques pour une durée de 5 ans avec deux options d'extension d'une année supplémentaire dont la première a été activée. Les intérêts sont payables au taux Euribor de la période de tirage.

Au 31 décembre 2018, ces lignes ne sont pas tirées.

BILLETS DE TRÉSORERIE

La Société dispose d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 550 millions d'euros. Au 31 décembre 2018 le montant des billets émis s'élève à 489 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés aux lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

2.3.3.1.3. Lignes bilatérales bancaires des filiales

SÉNÉGAL

Sococim Industries dispose de deux lignes de 15 milliards de francs CFA et d'une de 20 milliards de francs CFA ayant toutes des durées à l'origine de 12 mois. Au 31 décembre 2018, elles sont tirées pour un montant total de 38,5 milliards de francs CFA. Le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est déterminé en commun avec la banque dans la limite d'un plafond maximum fixé pour la durée de validité de la ligne.

Une ligne de 6,0 milliards de francs CFA à 18 mois et une de 4,5 milliards de francs CFA à 24 mois ont été mises en place chez Sodevit. Elles sont tirées au 31 décembre 2018 pour un montant de 9 milliards de CFA.

SUISSE

Vigier a souscrit en fin d'année 2009 un emprunt de 25 millions de francs suisses à taux fixe, amortissable sur 10 ans à partir de 2010. Au 31 décembre 2018, le montant résiduel s'élève à 7 millions de francs suisses.

À la fin de 2015, Vigier a souscrit une ligne de crédit syndiqué de 200 millions de francs suisses auprès de cinq banques à échéance 2020. Les intérêts sont payables au taux Libor franc suisse de la période de tirage.

Au 31 décembre 2018, la ligne est tirée pour un montant de 33,5 millions de francs suisses.

TURQUIE

En 2018 des lignes de financement ont été mises en place en Turquie pour un montant de 65 millions de livres turques (Bastas Cemento), 9 millions de livres turques (Tamtas) et 5 millions de livres turques (Aktas). Elles sont tirées en totalité au 31 décembre 2018.

MAURITANIE

Une ligne de crédit moyen terme à taux fixe à échéances 2019 d'un montant de 2 milliards d'Ouguiya Mauritaniens a été mise en place en 2017 sur Mauricim. Elle est tirée en totalité au 31 décembre 2018.

Une deuxième ligne de 2 milliards d'Ouguiya Mauritaniens amortissable sur 5 ans a été mise en place en 2018 et est aussi tirée en totalité.

ÉTATS-UNIS

NCC a souscrit en mars 2017 un crédit moyen terme de 12 millions de dollars US remboursable trimestriellement sur une durée de quatre ans. Au 31 décembre 2018 le montant restant dû est de 4,5 millions de dollars US.

2.3.3.1.4. Couverture par le Groupe du risque de crédit

Au total, le Groupe dispose au 31 décembre 2018 de 468 millions d'euros de lignes confirmées non utilisées.

Le Groupe est exposé de façon générale à un risque de crédit, en cas de défaillance de l'une ou de plusieurs de ses contreparties. Le risque lié aux opérations de financement proprement dites est toutefois limité par leur dispersion et leur répartition sur plusieurs établissements bancaires ou financiers, soit dans le cadre d'une syndication ou d'un placement privé, soit par la mise en place de plusieurs lignes bilatérales. Ce risque est, en outre, réduit par une sélection rigoureuse des contreparties qui sont systématiquement des banques ou établissements financiers de premier plan, choisis en fonction de leur pays d'établissement, de leur notation par les agences spécialisées, de la nature et de l'échéance des opérations effectuées.

Au 31 décembre 2018, au-delà des clauses de défaut croisé prévues dans la plupart des contrats de financement, le PPUS, le crédit syndiqué ainsi que certaines lignes de financement dont bénéficient les filiales contiennent des clauses particulières (*covenants*) pouvant imposer un remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Ces *covenants* portent sur des ratios relatifs à la rentabilité et à la structure financière du Groupe ou des filiales concernées. Compte tenu du nombre réduit de sociétés du Groupe concernées, pour l'essentiel la Société, et du faible niveau de l'endettement net du Groupe, l'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la liquidité du bilan et sur la situation financière du Groupe (voir également la note 17 de la section 6.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2018 » du présent document de référence).

2.3.3.2. Endettement brut

Au 31 décembre 2018, l'endettement brut du Groupe, hors options de vente, s'élève à 1 006 millions d'euros contre 1 052 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il se décompose de la manière suivante par nature :

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation
Emprunts auprès d'investisseurs US	264	264	0 %
Emprunts auprès des établissements de crédit	660	725	- 9,0 %
Dette résiduelle sur contrat de location-financement	3	2	+ 33,1 %
Autres emprunts et dettes financières	14	6	+ 127,3%
Concours bancaires courants et découverts bancaires	65	55	+ 18,7 %
ENDETTEMENT BRUT	1 006	1 052	- 4,4 %
Dont à moins d'un an	154	138	
Dont à plus d'un an	852	914	

L'endettement financier brut est constitué pour 26 % de son montant par le PPUS, émis en dollars US et en euros et à taux fixe. Après transformation la part dollar de cet emprunt en un emprunt synthétique en euro, l'endettement financier brut est libellé à près de 67 % en euros.

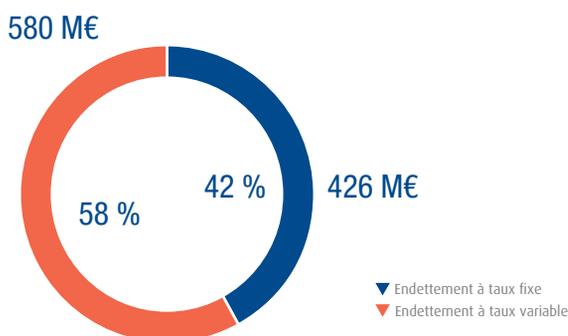
La structure de l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2018, par nature de taux et échéance se présente comme suit :

TAUX

Comme présenté à la section 5.1.4.3 « Risques de taux d'intérêt » du présent document de référence, l'endettement financier brut à taux variable représente, au 31 décembre 2018, 580 millions d'euros soit 58 % du total de l'endettement financier brut du Groupe. L'endettement à taux variable est couvert en partie, soit par des excédents de trésorerie libellés dans la même devise, soit par des instruments de dérivés de taux.

Le risque de taux sur la dette à taux variable a été limité par la mise en place de contrats de caps, pour Vicat SA à hauteur de 500 millions d'euros à échéance en 2019, 2020 et 2023.

ENDETTEMENT TAUX FIXE/TAUX VARIABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (en millions d'euros)



ÉCHÉANCE

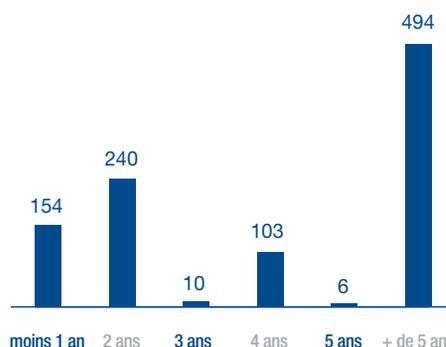
La maturité moyenne au 31 décembre 2018 est égale à 3 ans et demi.

L'échéancier de la dette brute net de l'impact IAS 39 est le suivant :

- l'endettement à moins d'un an correspond notamment aux échéances de remboursement de l'emprunt de Sococim au Sénégal (58,7 millions d'euros), des emprunts de Bastas, Tamtas et Aktas en Turquie (10,7 millions d'euros), de NCC aux États-Unis (2,6 millions d'euros), de Vigier en Suisse (1,8 million d'euros), de Mauricim en Mauritanie (5,7 millions d'euros) et des dettes diverses et à court terme (73,7 millions d'euros) ;
- en 2020, les remboursements correspondent pour l'essentiel à l'échéance du PPUS de Vicat SA (173,4 millions d'euros), à la dette de Sodevit au Sénégal (13,7 millions d'euros) et de Vigier en Suisse (34,2 millions d'euros) ;
- la tombée de la dernière tranche du PPUS de Vicat SA (90,7 millions d'euros) représente la quasi-totalité de l'échéance 2022 ;
- après 2023, les 493,7 millions d'euros concernent Vicat SA pour 489,0 millions d'euros.

Voir échéancier du 5.1.4.5 du présent document de référence.

ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2018 (en millions d'euros)



2.3.3.3. Excédents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités (141,3 millions d'euros au 31 décembre 2018) et les placements à court terme ayant une échéance inférieure à trois mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur du principal (173,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

La trésorerie est gérée pays par pays, sous le contrôle de la Direction financière du Groupe, avec des systèmes de centralisation (cash pooling) par pays. L'éventuel excédent est soit placé localement soit le cas échéant replacé auprès du Groupe. Lorsque l'excédent de trésorerie est destiné à être utilisé, à un horizon limité, pour les besoins de financement du pays, cet excédent est placé localement.

2.3.3.4. Endettement net (hors option de vente)

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017	Variation
Endettement brut	1 006	1 052	- 4,4 %
Trésorerie et équivalent de trésorerie	315	265	+ 18,6 %
ENDETTEMENT NET	692	787	- 12,1 %

Le ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) s'élève à 27,8 % à fin 2018 contre 32,7 % au 31 décembre 2017.

Le ratio endettement financier net/EBITDA (*leverage*) s'élève à 1,59 à fin 2018 contre 1,77 à fin 2017.

Au total, le Groupe dispose d'un montant total de 783 millions d'euros correspondant aux lignes de financement non utilisées (468 millions d'euros) et à la trésorerie disponible (315 millions d'euros) pour financer, au-delà de sa capacité d'autofinancement, sa croissance.

Les ratios de *gearing* et de *leverage* atteints au 31 décembre 2018, après une période d'investissements industriels et financiers soutenus s'améliorent donnant ainsi au Groupe une structure financière solide et une flexibilité importante.

Antérieurement, au cours des périodes actives d'acquisitions pour le Groupe, le ratio de *gearing* a été compris entre 50 % et 70 %. Sa moyenne est par ailleurs ressortie, sur les cinq dernières années, à 35,8 %. L'année 2018, s'inscrit donc dans la continuité de la ligne stratégique fixée.

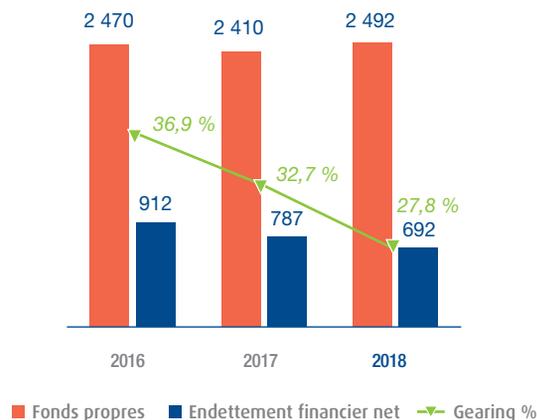
Après un programme d'investissement industriel de grande envergure mené entre 2006 et 2012, le Groupe a mis à profit la génération de *cash flow* libre pour améliorer de façon très significative ses ratios de *gearing* et de *leverage*. Ceci a permis de relancer sa croissance externe avec l'acquisition début 2019 de Ciplan au Brésil.

L'objectif du Groupe est de réduire son endettement et d'améliorer ces ratios en bénéficiant de la génération du *cash flow* libre. Ces ratios pourraient néanmoins remonter à l'avenir en fonction des opportunités de croissance externe. Ainsi, dans l'hypothèse où une acquisition de taille importante présentant un intérêt stratégique majeur pour le Groupe se présentait, celui-ci pourrait accepter une augmentation significative de ce ratio, tout en se fixant pour objectif de le réduire ensuite à des niveaux voisins de ceux constatés sur la période précédemment évoquée.

2.4. Investissements

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. La construction d'une cimenterie requiert généralement la mise en œuvre de dépenses d'investissement de 200 à 300 millions d'euros. Le Groupe a toujours veillé à maintenir son outil industriel à un très haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il investit de façon continue dans de nouveaux

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT ET DES FONDS PROPRES ENTRE 2016 ET 2018 (en millions d'euros) ET DU RATIO DE *GEARING*



2.3.4. Analyse des engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements contractuels concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le tableau ci-dessous présente les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2018 et 2017 :

(en millions d'euros)	2018	2017
Engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations	58,6	27,1
Avals et cautions donnés		
TOTAL	58,6	27,1

Au 31 décembre 2018, les engagements hors bilan donnés par le Groupe s'élèvent à 58,6 millions d'euros (27,1 millions d'euros au 31 décembre 2017) et concernent les obligations contractuelles relatives aux investissements industriels. Ces engagements correspondent essentiellement à des investissements d'amélioration et d'aménagement des installations industrielles en Afrique de l'Ouest, en France et en Inde.

équipements qui lui permettent de bénéficier des dernières technologies éprouvées et permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Les développements qui suivent présentent les principaux investissements réalisés au cours des dernières années et les projets majeurs en cours ou prévus pour les années à venir. Le choix des nouveaux équipements acquis dans le cadre de ce programme intègre la volonté du Groupe de continuer à améliorer la productivité énergétique de ses installations et d'augmenter substantiellement la part des combustibles de substitutions utilisés. Comme indiqué à la section 2.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document de référence, les besoins financiers liés aux investissements industriels sont généralement couverts par les ressources propres du Groupe.

2.4.1. Investissements réalisés

Le tableau ci-dessous présente les principaux investissements réalisés par le Groupe ces trois dernières années par activité :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Ciment	112	96	118
Béton & Granulats	90	109	61
Autres Produits & Services	38	12	20
TOTAL	240	217	199
<i>Dont investissements financiers</i>	<i>51</i>	<i>29</i>	<i>63</i>

2.4.1.1. Principaux investissements réalisés en 2018

Le montant total des investissements industriels réalisés en 2018 s'est élevé à 188 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élèvent quant à eux à 51 millions d'euros en 2018. Ils correspondent principalement à des opérations de financement et à de nouvelles acquisitions visant à renforcer la présence du Groupe sur le marché du béton prêt à l'emploi (BPE) en France et sur le marché du granulats au Sénégal (par acquisition des parts des minoritaires dans Gécamines SA).

Ciment : 103 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont été axés sur le maintien de l'outil de production aux meilleurs standards de performance économique et environnementale avec notamment l'investissement dans un gazéifieur à l'usine de Créchy ;
- **États-Unis** : d'une manière générale, les investissements réalisés ont eu pour but d'optimiser les performances industrielles et environnementales des sites de production ;
- **Turquie** : le Groupe a investi dans des projets visant à accroître l'utilisation de combustibles de substitution ;
- **Suisse** : l'usine a investi afin d'augmenter sa capacité d'utilisation de combustibles et de matières de substitution ;
- **Inde** : la mise en place d'un nouveau site de stockage et de distribution de ciment pour le marché de Mumbai a pu être finalisée ;
- **Mali** : la construction d'un broyeur ciment s'est poursuivie.

Béton & Granulats : 62 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont porté sur de nouvelles centrales à béton, sur le renouvellement de réserves, et l'acquisition de matériels d'exploitation dans le domaine des granulats ;
- **Sénégal** : le Groupe a finalisé l'augmentation de sa capacité de traitement de granulats avec la mise en service d'une troisième installation sur son site de Diack ;
- **États-Unis** : la construction d'une nouvelle centrale à béton en Californie a pu être finalisée ;
- **Suisse** : le Groupe a continué sa démarche d'investissements dans les centres de recyclage, les stations de traitement de matières et de renouvellement des réserves en granulats et en décharge.

Autres Produits & Services : 23 millions d'euros d'investissements industriels

Les investissements réalisés ont visé à améliorer la productivité des activités françaises. En Suisse les investissements ont porté sur l'amélioration des moyens de productions de la préfabrication avec notamment le site dédié aux produits ferroviaires et le développement de nouveaux produits.

2.4.1.2. Principaux investissements réalisés en 2017

Le montant total des investissements industriels réalisés en 2017 s'était élevé à 187 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élevaient quant à eux à 29 millions d'euros en 2017. Ils correspondaient principalement à de nouvelles acquisitions visant à renforcer la présence du Groupe sur le marché du béton prêt à l'emploi (BPE) en France et à renouveler ses réserves minérales.

Ciment : 85 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont été axés sur le maintien de l'outil de production aux meilleurs standards de performance économique et environnementale ;
- **États-Unis** : d'une manière générale, les investissements réalisés ont eu pour but d'optimiser les performances industrielles et environnementales des sites de production ;
- **Turquie** : le Groupe a renforcé les réserves minérales de l'usine de Konya. Par ailleurs, les capacités de stockage ciment ont été augmentées pour l'usine de Bastas ;
- **Inde** : les investissements ont principalement porté sur la mise en place d'un nouveau site de stockage et de distribution de ciment pour le marché de Mumbai ;
- **Mali** : au second semestre, le Groupe a démarré la construction d'un broyeur ciment.

Béton & Granulats : 91 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont porté sur de nouvelles centrales à béton, sur le renouvellement de réserves, et l'acquisition de matériels d'exploitation dans le domaine des granulats ;
- **Sénégal** : le Groupe a acquis de nouvelles réserves de granulats et renforcé ses capacités de production sur les sites existants ;
- **États-Unis** : une nouvelle centrale à béton est en cours de construction en Californie. Le Groupe a également procédé aux rachats de matériels d'exploitation détenus en leasing ;
- **Suisse** : le Groupe a continué sa démarche d'investissements dans les centres de recyclage, les stations de traitement de matières et les décharges ;
- **Autres Produits & Services** : 12 millions d'euros d'investissements industriels.

2.4.2. Principaux investissements en cours et en projets

Investissement au Brésil

Le Groupe a annoncé le 21 janvier 2019 l'acquisition du cimentier brésilien Cimento do Planalto (« Ciplan »). Cette opération s'est réalisée sous la forme d'une augmentation de capital réservée de 295 millions d'euros qui permettra de rembourser l'essentiel de la dette actuelle de la société Ciplan.

La dette nette de Ciplan après augmentation de capital est de l'ordre de 75 millions d'euros. Le chiffre d'affaires 2018 estimé (avant audit) s'élève à 140 millions d'euros (605 millions de reals), avec plus de 2 millions de tonnes de ciment vendus, plus de 1,9 millions de tonnes de granulats et près de 420 000 mètres cubes de béton livrés.

Disposant de positions fortes sur les marchés locaux et s'appuyant sur une marque reconnue, Ciplan opère une usine moderne et performante, à proximité immédiate de Brasília, d'une capacité de 3,2 millions de tonnes et bénéficiant de réserves abondantes de qualité. Ciplan opère également un réseau de 9 centrales à béton et de 5 carrières dont 2 de granulats.

La société Ciplan opère sur le marché du centre-ouest où elle détient une part de marché estimée d'environ 23 %, en faisant de lui le 3^e acteur derrière Votorantim (dont la part de marché est estimée à environ 43 %) et Intercement (part de marché de 28 % environ) ; les volumes en provenance d'autres régions représentant environ 6 % de la consommation. Les capacités installées sont d'environ 13 Mt pour un taux d'utilisation proche de 46 %.

Ciplan commercialise principalement ses ciments en sacs via un réseau de détaillants lui permettant un maillage fin de sa zone de chalandise.

Ciplan opère 9 centrales à béton réparties sur sa zone de chalandise mais principalement autour de Brasília. La Société gère et adapte son dispositif à l'évolution géographique du marché. Elle dispose d'une flotte de 137 camions malaxeurs et de 36 camions pompes. La consommation propre de ciment utilisé pour la fabrication de béton représente environ 5 % de la production de l'usine de Sobradinho.

Ciplan produit également des granulats pour la fabrication du béton prêt à l'emploi à partir de ses carrières de Sobradinho et de Guapo.

Autres investissements

Par ailleurs, le montant global des investissements industriels devrait se situer autour de 185 millions d'euros pour l'année 2019, les principaux projets étant les suivants :

- **France** : les investissements industriels consisteront essentiellement à maintenir l'outil industriel en conformité avec les règles environnementales et optimiser les coûts de revient dans l'ensemble des activités ;
- **Afrique de l'Ouest** : au Sénégal, l'investissement portera sur la réduction du besoin électrique ainsi que l'édification d'une centrale photovoltaïque sur le site de la carrière. Au Mali, la mise en service du broyeur ciment est prévue au second semestre ;
- **Inde** : les investissements se concentreront sur la mise en place d'infrastructures pour atteindre de nouveaux marchés et améliorer la position concurrentielle du Groupe, notamment par la construction d'un broyeur ciment à Vizag dans l'Andhra Pradesh ;
- **Égypte** : les investissements concernent l'optimisation des coûts de revient et le maintien du site industriel.

2.5. Perspectives et objectifs

Les perspectives présentées ci-dessous sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à la forte volatilité de l'environnement économique, financier et concurrentiel, ainsi qu'à la possible évolution des dispositions réglementaires dans chacun des pays où le Groupe opère.

En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risques » du présent document de référence pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives mentionnées ci-dessous.

2.5.1. Perspectives d'activité sur les marchés du Groupe

En ce qui concerne chacune des régions, le Groupe souhaite fournir les éléments d'appréciations suivants :

- **en France**, la baisse des permis de construire pourrait être compensée par une bonne vitalité des travaux publics dans un contexte de hausse des prix ;
- **en Suisse**, dans un environnement macro-économique qui devrait très légèrement progresser, le Groupe anticipe une amélioration progressive des volumes vendus et des prix de vente dans le Ciment, le Béton et les Granulats. Dans l'activité préfabrication, la pression concurrentielle devrait rester forte ;
- **en Italie**, les performances du Groupe devraient bénéficier d'un contexte macro-économique et sectoriel dont le redressement devrait se poursuivre ;
- **aux États-Unis**, le contexte macro-économique et sectoriel devrait rester favorable. Ainsi, le Groupe s'attend à une amélioration des volumes vendus, plus sensible en Californie que dans la région du Sud-Est, et une poursuite de la hausse des prix ;
- **en Turquie**, la forte dégradation de l'environnement macro-économique et sectorielle suite à la dévaluation de la livre turque au mois d'août 2018 devrait se faire ressentir sur l'ensemble de l'exercice 2019, et notamment sur le premier semestre compte tenu de la base de comparaison qui sera particulièrement défavorable. Les impacts conjugués de la baisse des volumes vendus et de la hausse des coûts de production devraient être compensés par l'augmentation attendue des prix de vente. Dans ce contexte, le Groupe s'attend cependant à une forte dégradation de ses performances sur l'ensemble de l'exercice ;
- **en Inde**, les effets des réformes entreprises par le gouvernement devraient se poursuivre et bénéficier à l'ensemble de l'économie et plus particulièrement au secteur de la construction. Dans ce contexte, la consommation cimentière devrait de nouveau croître sensiblement en 2019, dans un contexte concurrentiel qui devrait progressivement s'améliorer compte tenu de l'amélioration des taux d'utilisation chez l'ensemble des intervenants. Ainsi, si les prix de vente pourraient rester très volatils, notamment en début d'année, ils sont attendus en amélioration conséquente sur l'ensemble de l'exercice ;
- **au Kazakhstan**, les performances atteintes au cours de l'exercice 2018 constituent une base de comparaison élevée dans un contexte qui devrait néanmoins rester favorable ;
- **en Égypte**, le contexte sécuritaire devrait rester très volatil, et les coûts d'exploitation élevés. L'amélioration progressive des conditions de marché et les efforts d'investissements que le Groupe prévoit

d'entreprendre afin d'améliorer ses performances devraient se faire ressentir très progressivement, notamment sur la seconde partie de l'année ;

- **en Afrique de l'Ouest**, le marché de la construction est attendu en progression dans un environnement toujours compétitif. Dans ce contexte, le Groupe s'attend à une amélioration des volumes de ciment sur l'ensemble du marché et à des prix de vente en forte progression ;
- **au Brésil**, après plusieurs exercices caractérisés par une forte baisse de la consommation cimentière, celle-ci s'est progressivement stabilisée au cours des derniers 24 mois pour atteindre 54 millions de tonnes en 2018. Compte tenu des changements politiques récents et des réformes annoncées, 2019 devrait montrer les premiers signes d'une reprise graduelle.

2.5.2. Objectifs du Groupe

En 2019, le contexte macro-économique devrait être caractérisé par une croissance économique globalement bien orientée, même si certaines régions émergentes resteront confrontées à un environnement politique et sectoriel incertain. Le Groupe s'attend à une très forte saisonnalité au cours de cet exercice. En effet, le premier semestre devrait être marqué par une base de comparaison très défavorable sur certaines zones, compte tenu :

- des conditions climatiques qui avaient été très favorables au cours du premier semestre 2018, notamment en France et en Turquie ;
- de la rupture de tendance observée en Turquie dès le troisième trimestre 2018 suite à la dévaluation de la livre turque alors que la première partie de l'exercice 2018 avait été particulièrement dynamique ;
- d'incertitudes politiques, au Sénégal et en Inde notamment compte tenu des élections en début d'année, et d'incertitudes sécuritaires en Égypte.

Enfin, les prix de l'énergie consommée devraient poursuivre leur remontée en début d'année 2019, avant de connaître une situation plus favorable au second semestre compte tenu de la baisse récente des prix de l'énergie et de la politique de couverture des besoins du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe se fixe ainsi pour principal objectif d'améliorer sa rentabilité opérationnelle en mettant en œuvre une politique commerciale volontariste mais équilibrée, en se focalisant sur la progression des volumes vendus, l'augmentation des prix de vente lorsque le contexte concurrentiel le permet, et enfin, en poursuivant sa politique d'optimisation des coûts de production.



*Fontaine de la ville de Mladá Boleslav en République Tchèque,
œuvre de l'artiste Veronika Psočková, réalisée en ciment naturel prompt Vicat*

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES : DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018

3

Modèle d'affaires	66	3.4. La performance extra-financière du groupe Vicat en chiffres	92
3.1. Répondre durablement à un besoin	68	3.5. Notes méthodologiques	94
3.1.1. Des produits de qualité, sûrs et accessibles pour la construction	68	3.5.1. Méthodologie et périmètre de la déclaration de performance extra-financière	94
3.1.2. Des produits conçus pour répondre à l'adaptation des constructions aux effets du changement climatique	69	3.5.2. La méthodologie d'identification des risques extra-financiers significatifs	95
3.1.3. Des emplois pérennes comme ancrage dans ses territoires d'implantation	71	3.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	95
3.2. Apporter un service	75	Responsabilité de la société	96
3.2.1. Des offres globales et une prescription adaptée s'inscrivant dans sa démarche d'économie circulaire	75	Indépendance et contrôle qualité	96
3.2.2. Une entreprise inclusive	77	Responsabilité de l'organisme tiers indépendant	96
3.2.3. Une éthique des affaires	82		
3.3. Produire dans les meilleures conditions	83		
3.3.1. Le respect de l'intégrité des personnes	83		
3.3.2. La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité	86		
3.3.3. L'amélioration continue de la performance globale de ses outils industriels	88		

Modèle d'affaires

« Après avoir apporté protection et confort à la population mondiale, le ciment est le matériau incontournable pour faire face aux défis démographiques et climatiques. »

M. Guy Sidos Président Directeur Général

SES VALEURS, SES ATOUTS*

Ses valeurs et ses atouts sur lesquels la société s'appuie pour atteindre ses ambitions

INTELLECTUEL

- L'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817.
- Un savoir-faire reconnu dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi & Granulats.
- Une expertise industrielle et commerciale.
- Une tradition d'innovation et d'excellence technique.
- Des participations à d'innombrables constructions d'ouvrages d'art.

HUMAIN

- Un dialogue social de qualité fondé sur le respect.
- Près de 9 500 collaboratrices et collaborateurs engagés et passionnés partageant ses valeurs.

INDUSTRIEL

- Un parc industriel de qualité, moderne et performant.

ENVIRONNEMENTAL

- Une emprise foncière riche et diversifiée : forêts, zones humides, réserves naturelles, sites industriels réserve de biodiversité.
- Des réserves géologiques importantes.

SOCIÉTAL

- Des partenariats institutionnels, scientifiques et techniques.
- Une priorité donnée à l'identité locale.
- Deux fondations d'entreprise, la fondation Sococim et la fondation Louis Vicat.
- Des relations de grande proximité avec les populations locales.
- La confiance de ses clients.
- Des fournisseurs de 1^{er} plan.

FINANCIER

- Une solidité financière – des fonds propres élevés – un endettement limité.
- Une diversification géographique.

* Se reporter au chapitre 1 « Présentation du Groupe » et au chapitre 3 « Informations sociales, environnementales et sociétales : D.P.E.F. 2018 »

SES AMBITIONS ⁽¹⁾

Ce que la société souhaite faire

À l'échelle des défis démographiques et climatiques, le seul matériau accessible au plus grand nombre est le ciment (accessible, disponible partout dans le monde, évolutif et compatible).

RÉPONDRE AUX BESOINS ⁽²⁾

- Proposer des produits de qualité, accessibles, sûrs et évolutifs pour la construction.
- Concevoir des produits adaptés aux effets du changement climatique, mettre sa capacité d'analyse au service de la transition énergétique et sensibiliser, former ses parties prenantes à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Partager la valeur créée avec ses territoires par la préférence donnée à l'emploi local, comme ancrage dans l'économie circulaire.
- Accompagner l'acquisition et le développement de compétences de ses collaboratrices et collaborateurs pour introduire la notion d'employabilité.

APPORTER UN SERVICE ⁽³⁾

- Développer des offres globales valorisant la transformation des matières premières et des déchets sur le territoire d'où elles sont extraites et ils sont produits et être acteur de l'économie circulaire.
- Accompagner la réalisation des projets de ses clients en s'assurant du meilleur emploi de ses produits par une prescription adaptée et l'utilisation des services digitaux associés (PIM et BIM).
- Promouvoir la diversité et l'égalité de traitement.
- Offrir des accès aux services essentiels au plus grand nombre par des actions d'éducation, culturelles, sanitaires et environnementales.

PRODUIRE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ⁽⁴⁾

- Le respect de l'intégrité des personnes fondé sur des relations sociales de qualité et la garantie d'un environnement de travail sain et sécurisé ⁽⁵⁾.
- La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité.
- L'amélioration en continu de la performance globale de ses outils industriels, en rejetant et en consommant moins.

(1) Se reporter aux 3 sections composant le rapport de la D.P.E.F.

(2) Cf. Section 1 du Rapport de la D.P.E.F.

(3) Cf. Section 2 du Rapport de la D.P.E.F.

(4) Cf. Section 3 du Rapport de la D.P.E.F.

(5) Cf. Charte éthique du groupe Vicat et les 6 Règles de prévention incontournables.

La société Vicat est une entreprise industrielle française, présente dans douze pays, déterminée à conduire une politique industrielle de long terme, soucieuse de respecter son environnement et de prendre en compte les grands enjeux notamment démographiques et climatiques. À la fois ancrée dans l'histoire et la modernité, elle est disponible et proche de ses marchés. Elle s'appuie sur une gouvernance pérenne, un actionnariat familial stable et un engagement fort et passionné de ses collaboratrices et collaborateurs.

SES RÉSULTATS

Ce que la société obtient en s'appuyant sur ses valeurs et ses atouts lorsque ses ambitions sont atteintes

- 1 CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ⁽⁶⁾**
- ▶ La réduction de son empreinte carbone.
 - ▶ La mise à disposition des marchés et de ses clients de produits innovants.
 - ▶ Le développement de nouveaux partenariats stratégiques (clients, fournisseurs et partenaires scientifiques).
 - ▶ La dynamique de sa recherche et développement dans la mesure de ses moyens et la reconnaissance de son expertise.
 - ▶ La capacité d'anticiper des technologies, des usages et des évolutions de marché ou de concurrence.

- 2 CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ⁽⁷⁾**
- ▶ L'amélioration des taux de recyclage
 - ▶ L'amélioration de valorisation des matières et des énergies.

- 3 ÊTRE UNE ENTREPRISE INCLUSIVE ⁽⁸⁾**
- ▶ Le renforcement de sa culture santé sécurité.
 - ▶ La diversité comme facteur de la performance sociale.
 - ▶ L'égalité entre les femmes et les hommes, l'absence d'écart de rémunération.
 - ▶ Le renforcement de son attractivité pour toutes les générations.
 - ▶ L'engagement des équipes.
 - ▶ La garantie d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (ancienneté équilibrée, faible absentéisme et taux de sortie).

- 4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ⁽⁹⁾**
- ▶ La reconquête d'habitats et l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques.
 - ▶ La reconnaissance de sa contribution à la préservation des écosystèmes, à la limitation des effets de la déforestation.

- 5 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ⁽¹⁰⁾**
- ▶ Le respect des droits de l'homme avec la même résolution dans tous les pays.
 - ▶ L'efficacité de ses actions sociétales et des fondations plébiscitées.
 - ▶ Le soutien aux politiques publiques en matière de santé.
 - ▶ La contribution à la vitalité des territoires sur lesquels elle est implantée.
 - ▶ La construction de relations durables.
 - ▶ La sécurisation de son maillage territorial et de son positionnement régional.

- 6 PERFORMANCES FINANCIÈRES ⁽¹¹⁾**
- L'optimisation de la valeur des actifs.
 La rémunération du capital investi.
 L'augmentation de sa rentabilité opérationnelle.

(6) Cf. Sections 1.8., 1.2., 2.1., 3.3. du Document de Référence.
 (7) Cf. Sections 2.1., 3.3. du Document de Référence.
 (8) Cf. Sections 1.3., 2.2., 3.1. du Document de Référence.
 (9) Cf. Section 3.2. du Document de Référence.
 (10) Cf. Sections 1.3., 2.2., 3.1. du Document de Référence.
 (11) Cf. Chapitre 6 du Document de Référence.

SES OBJECTIFS

Ce que la société veut faire pour aller encore plus loin



FAIRE RECONNAÎTRE LA FAIBLE EMPREINTE CARBONE DU CIMENT ET DE SES APPLICATIONS, CONSIDÉRÉE SUR L'ENSEMBLE DE SON CYCLE DE VIE

- S'assurer de sa résilience au changement climatique.
- Atteindre en 2030 un taux de clinker de 75 % dans le ciment et un taux de 40 % de combustibles de substitution dans le mix énergétique (dont 15 % pour la part biomasse).



LUTTER CONTRE LA RARÉFACTION DES RESSOURCES

- S'inscrire dans des logiques d'économie circulaire pour une gestion durable des ressources.



ZÉRO ACCIDENT

- 100 % des collaborateurs ayant reçu au moins une formation santé et sécurité d'ici 2020.
- Atteindre en 2020, un taux de fréquence de 5 et un taux de gravité de 0,3.



AGIR POUR L'ÉQUITÉ COMME ATOUT DE LA PERFORMANCE GLOBALE DE LA SOCIÉTÉ

- Intéresser plus de femmes aux métiers de l'industrie.
- À compter de 2021, compter au moins une femme dans le top 10 des rémunérations.
- Généraliser l'index visant à éradiquer les différences de salaires entre les femmes et les hommes d'ici 2019.
- Permettre l'accès à l'emploi aux populations défavorisées.
- Agir dans le domaine du handicap.
- Soutenir plus de projets par an dans les domaines de la culture, de la santé et de l'éducation.



CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Accueillir la biodiversité en ville grâce à ses produits et sur ses sites, véritables réserves pour toutes les espèces.



MAXIMISER LA CRÉATION DE VALEUR POUR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

- Poursuivre une croissance organique et externe ciblée et une rentabilité pérenne.

Groupe industriel international/multilocal, Vicat est une entreprise familiale française créée il y a près de 165 ans dans la lignée de Louis Vicat, inventeur du ciment artificiel en 1817.

Ancré dans l'histoire et tourné vers le futur, notre modèle repose sur le développement de produits et services pour les métiers de la construction, dans des logiques d'économie circulaire et de proximité. Nos engagements menés en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale se traduisent en actions concrètes au service des territoires. Ils s'articulent autour de trois axes :

- la transition énergétique et écologique : nos cimenteries sont les maillons de chaînes courtes d'économie circulaire. L'usage croissant de matières premières issues du recyclage ou de la valorisation de déchets générés par les activités humaines, limite d'autant les prélèvements en matières premières naturelles ou en eau. Parallèlement, le Groupe s'est mobilisé pour promouvoir la biodiversité et la sauvegarde des écosystèmes sur les territoires où il est implanté ;
- la transition démographique et l'urbanisation croissante : le matériau de construction est la base sur laquelle la ville intelligente grandit. Par son abondance, sa durabilité, son faible coût, sa facilité d'utilisation et sa capacité à intégrer des fonctionnalités diverses (outils de connectivité), le ciment est le matériau de la ville du futur ;
- la transition sociale : mettre les collaboratrices et les collaborateurs au cœur de l'entreprise demeure une priorité pour le Groupe qui renforce sa culture sécurité partout où il est implanté. En tenant compte des particularités des territoires et des besoins de ses équipes, nous développons une politique volontariste et inclusive en matière d'emploi, de formation, de mixité et de diversité.

Pour construire ensemble.

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce. Il a pour objet de présenter le modèle d'affaires, les principaux risques ⁽¹⁾ liés aux activités du groupe Vicat, les politiques et les diligences mises en œuvre et les résultats, incluant la présentation de ses indicateurs clés de performance extra-financière au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018. La méthodologie suivie pour l'établissement de la déclaration de performance extra-financière (ci-après la Déclaration) et celle de la cartographie de ses principaux risques sont présentées à la fin du document. Ces informations ont été vérifiées par le cabinet Grant Thornton en qualité d'Organisme Tiers Indépendant dont le rapport d'assurance modérée figure en annexe du présent document.

Les éléments constitutifs de la déclaration de performance ci-dessous montrent que la démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe Vicat est intégrée dans sa stratégie globale en matière de développement géographique, au sein de ses métiers et dans son offre « produits ». Elle se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques visant à réduire les impacts environnementaux de ses activités et ainsi lui permettre de contribuer aux transitions écologique et énergétique nécessaires à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) comme notamment l'ODD n° 9 (« Industrie, Innovation, et Infrastructures »), n° 11 (« Villes et Communautés durables »), n° 13 (« Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ») et n° 15 (« Vie terrestre ») ⁽²⁾ Elle concerne tous les collaborateurs, premiers ambassadeurs des valeurs du Groupe. Le déploiement de cette démarche auprès de ses territoires d'implantation participe à leur développement socio-économique. Fort de ses pratiques responsables en tant qu'acteur économique, le groupe Vicat contribue également aux ODD n° 5 et n° 8 (« Égalité entre les sexes » et « Travail décent et croissance économique »).

3.1. Répondre durablement à un besoin

La première ambition du groupe Vicat est de répondre aux besoins en matière de construction et ce depuis l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817. Grâce à son expertise reconnue dans ses principaux métiers et conscient de l'importance de proposer des solutions efficaces et durables au plus grand nombre, il met à la disposition de ses clients une large gamme de produits de qualité et s'assure, en partageant le fruit de son analyse, que l'ensemble de ses développements produits contribueront à la transition énergétique et garantiront leur résilience aux effets du changement climatique.

3.1.1. Des produits de qualité, sûrs et accessibles pour la construction

Le groupe Vicat porte une attention particulière à la qualité de ses produits et tient à produire des matériaux au service de la rénovation du patrimoine, participant ainsi à sa valorisation.

(1) Ces principaux risques sont présentés au chapitre 5 du document de référence et la note méthodologique d'identification et de suivi est présentée à la section 3.5.2 du présent chapitre.

(2) En septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable à New York, les 193 États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme sur quinze ans : l'Agenda 2030 fondé sur les Objectifs de développement durable. Ces objectifs mondiaux, au nombre de 17 visent la lutte contre les inégalités, l'exclusion et les injustices, à faire face au défi climatique et à l'érosion de la biodiversité et à mettre fin à l'extrême pauvreté. Tous les acteurs (État, citoyens, associations, secteur privé, organismes et institutions publics) sont sollicités pour contribuer à la réussite de cet Agenda 2030.

3.1.1.1. Mettre à disposition des marchés une large gamme de solutions constructives

Le groupe Vicat fabrique et commercialise différentes catégories de ciment. Son offre varie en fonction de la maturité de ses marchés. Il formule différents bétons allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux. Il est producteur de granulats se différenciant par leur composition chimique, leurs qualités physiques, leur taille et leur couleur. Tous ses produits sont présentés à la section 1.5 du document de référence.

Si la disponibilité et l'accessibilité à ses produits sont de véritables sujets de préoccupation pour le Groupe, c'est sur leur qualité que le Groupe a bâti son image de marque dans le respect des réglementations locales. De plus, la très grande majorité des produits qu'il commercialise obéissent à des normes d'application volontaire définissant notamment le niveau de qualité et de sécurité attendu et que le Groupe s'engage à satisfaire.

Le groupe Vicat soumet ses produits à des contrôles réguliers diligentés selon des procédures internes ou externes par différents organismes attestant de leur conformité aux règles ou aux normes concernées.

L'ensemble des produits répondant à une norme le sont dans une exigence d'amélioration permanente et de progrès au service de tous. En Turquie, 15 % des produits mis sur le marché se prévalent déjà d'un label ou de qualifications spécifiques. En France, bien que déjà engagée à respecter les critères de la norme NF EN 206-1 pour le béton prêt à l'emploi qu'elle met sur le marché, Béton Vicat (filiale française du groupe spécialisée dans la production de béton prêt à l'emploi) est labellisée « Origine France Garantie ». Ce label garantit à ses clients que 50 % au moins du prix de revient unitaire du mètre cube de béton prêt à l'emploi est réalisé en France ainsi que toutes les étapes de transformation. Il illustre l'esprit de service et de proximité des équipes et la politique industrielle du groupe tournée vers des chaînes courtes d'économie circulaire.

3.1.1.2. Produire des matériaux au service de la rénovation du patrimoine

Depuis sept ans, le Groupe est présent aux côtés de l'association du Geste d'Or, pour accompagner les différents acteurs investis dans la rénovation du patrimoine. L'association organise un concours annuel qui récompense les opérations exemplaires de mise en valeur et de conservation du patrimoine bâti. Lors de la 8^e cérémonie de remise des prix à l'occasion du Salon international du patrimoine culturel, le 24 octobre 2018, dans la catégorie du « Grand Prix innovation pour Vicat et ses partenaires », des solutions ont été récompensées, les deux premières pour des réalisations en France, la troisième en Turquie :

- le SMARTUP, béton fibré ultra-hautes performances avec la réhabilitation du Grand Pont de Thouaré-sur-Loire (44) ;
- le Biosys (partenariat entre Vicat SA et Vieille Matériaux) est un système constructif constitué de blocs de béton de chanvre, composés de ciment naturel PromptUP et chènevotte, mis en œuvre par simple emboîtement à sec (rainure-languette). Les blocs servent de coffrage et de remplissage à une structure porteuse traditionnelle poteaux/poutres en béton armé. Son montage sans colle et sans joint permet

des gains de productivité dont l'alignement et l'aplomb sont d'une grande qualité. Le résultat est un véritable mono-mur ne nécessitant pas d'isolation complémentaire ;

- le béton rapide Q-Flash 2/20 avec la reconstruction de la piste de l'aéroport Sabiha Gökçen à Istanbul.

3.1.2. Des produits conçus pour répondre à l'adaptation des constructions aux effets du changement climatique

La prise en compte des effets du changement climatique est une question prioritaire pour le groupe Vicat. L'orientation de ses recherches et la mise à disposition sur ses marchés de nouveaux produits bas carbone en attestent.

3.1.2.1. Mettre sa capacité d'analyse au service de la transition énergétique

Afin de répondre à ce défi climatique mais aussi démographique, le Groupe s'est attaché à mettre en place une veille documentaire active à tous les niveaux de son organisation, nourrie entre autres des travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Pour contribuer à définir les conditions du passage à une économie décarbonée, le groupe Vicat a notamment adhéré au Shift Project, instance de réflexion sur la transition énergétique, composé d'experts et d'acteurs du monde économique. Pour mémoire, le Shift Project est auteur d'un Manifeste qui appelle les États européens « à lancer dès maintenant les politiques capables d'aboutir en 2050 à des émissions de gaz à effet de serre aussi proches que possible de zéro ».

Le groupe Vicat entretient aussi de nombreux partenariats stratégiques portés par son centre technique Louis Vicat dont les travaux sont présentés au chapitre 1.8.4 du document de référence.

Il participe à différents cercles de réflexion autour de la performance environnementale. Il échange avec l'IFPEB (Institut français pour la performance environnementale des bâtiments) pour définir les moyens d'une transition énergétique et environnementale ambitieuse et efficace pour l'immobilier et la construction compatible avec le marché.

Pragmatique, le groupe Vicat s'intéresse et contribue à des approches plus expérimentales.

Depuis 2015, le groupe Vicat est actionnaire de Transpolis SAS. L'objet de cette société, composée d'actionnaires publics et privés, est de bâtir une ville laboratoire dédiée à la mobilité urbaine. À cet effet, elle a acquis un terrain de 80 hectares dans l'Ain (région d'Auvergne Rhône-Alpes). Cette ville laboratoire permettra au Groupe, en collaboration avec d'autres industriels, de tester à l'échelle 1 des solutions constructives adaptées aux questions de mobilité de demain. En 2018, un travail de prescription important a permis d'expérimenter des solutions innovantes au service du bien-être des usagers des bâtiments et a réalisé un prototype Artésys, solution de bardage pour les façades visibles.

Dans le cadre de la dernière phase du projet COMEPOS (Conception et construction de Maisons à Énergie Positive), initié par le Ministère en charge du Logement, piloté par l'ADEME et coordonné par le

Commissariat à l'Énergie Atomique, le groupe Vicat a contribué à la réalisation d'un nouveau démonstrateur POSITIVIX en Auvergne (France) qui porte au nombre de quinze les maisons livrées, dont l'excellence énergétique est au cœur du sujet. Le retour d'expérience des futurs habitants aidera à la réflexion sur la prochaine réglementation environnementale (en matière de consommation d'énergie dans les logements individuels), annoncée pour 2020. Rappelons qu'une maison à énergie positive est une maison pouvant produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

En 2018, pour poursuivre sa démarche d'innovation ouverte, le groupe Vicat a rejoint la Ruche Industrielle, association ancrée sur le territoire de la Métropole de Lyon et créée pour favoriser l'échange des expertises entre de grands groupes industriels comme Bosh, Renault Trucks, Volvo, Aldes, la SNCF et les PME.

Dans l'objectif d'ouvrir le débat autour de questions comme « À quoi ressembleront nos routes et nos villes demain ? », « Quels usages futurs du ciment ? », le groupe Vicat a conçu différents événements. Le défi lancé à travers le concours étudiant « Comment régénérer la ville ? » est une illustration de l'engagement sociétal et partenarial du Groupe qui a été remarqué par l'obtention du prix RSE lors du colloque Prévision organisé par l'Apave.

La Direction industrielle pilote la poursuite des actions d'atténuation des effets liés au changement climatique en les structurant. Elle aligne les lignes conductrices de la stratégie bas carbone du groupe Vicat avec l'objectif de contenir le réchauffement climatique planétaire sous le seuil des 2 degrés C d'ici la fin du siècle. Pour ce faire, elle mobilise sa Direction recherche et développement autour d'axes comme :

- la mise sur le marché de produits bas carbone (ciments à ajouts et ciments à clinker bas carbone) ;
- l'amélioration de son efficacité énergétique par des travaux portant notamment sur la valorisation de chaleur dite fatale (chaleur perdue des procédés de fabrication et non valorisée) et le développement de filières biomasse (en substitution d'énergie fossile) ;
- la valorisation de produits et de solutions vertueuses pour la construction de bâtiments neufs et pour la rénovation des logements anciens ;
- la réutilisation du CO₂ émis et de la re-carbonatation des bétons. En France, Vicat participe actuellement à un projet national FASTCARB avec l'ATILH (L'Association technique de l'Industrie des Liants Hydrauliques) et l'IFSTAR (Institut Français des Sciences et des Technologies des transports et de l'Aménagement et des Réseaux) sur le stockage permanent du CO₂ par recarbonatation du béton recyclé. L'objectif est d'accélérer le phénomène naturel de piégeage de CO₂ atmosphérique par le béton lors de sa phase de service et de déconstruction. Les premiers essais en laboratoire montrent qu'avec 1 m³ de béton recyclé, il est possible de capter et stocker jusqu'à 150 kg de CO₂ des cheminées de fours de cimenterie, un gain s'additionnant à l'économie de 650 kg de granulats naturels de carrière réalisée. Ce mécanisme représenterait un potentiel de captation d'environ 10 % des émissions de l'industrie cimentière française compte tenu des volumes de béton déconstruit en France chaque année ;

- la production d'hydrogène. L'hydrogène est un vecteur énergétique décarboné d'avenir qui peut être utilisé pour différents usages et qui suscite l'intérêt des territoires. Dans sa volonté d'affirmer son ancrage territorial, le Groupe travaille avec des partenaires aux possibilités de produire de l'hydrogène en partie grâce à la récupération de la chaleur fatale produite par ses cimenteries et grâce à de l'électricité verte au moment où celle-ci est abondante et disponible. Cet hydrogène peut ensuite être utilisé pour de la mobilité durable par injection directe dans les véhicules ou bien pour de la valorisation du CO₂ émis par la cimenterie sous forme de biométhane ; ce biométhane pouvant ensuite être mis à disposition des territoires à travers les réseaux de gaz existants.

Les Directions fonctionnelles du groupe Vicat élaborent des propositions de services nouveaux s'appuyant sur des schémas d'économie circulaire. En France, cette offre est désormais disponible sous la marque Vicat CirculEre. Elle s'appuie sur la réduction de l'emploi des ressources minérales et énergétiques, l'optimisation de l'adéquation entre ses produits et leurs applications et l'exploitation de la complémentarité de ses filières Ciment, Béton et Granulats par la création de plateformes multimodales.

3.1.2.2. Développer des produits bas carbone

À l'échelle des défis démographique et climatique, le groupe Vicat s'efforce de concevoir des produits adaptés. Pour tous ses développements, le Groupe agit sur le principe de l'écoconception. Le Groupe poursuit sa démarche d'analyse du cycle de vie de ses produits afin de quantifier leurs impacts « du berceau à la tombe ». Cette approche multicritère repose sur un inventaire de l'ensemble des flux matière et d'énergie entrant et sortant à chaque étape du cycle de vie d'un produit. En France, le Groupe utilise le configurateur BETie (BEton Impacts Environnementaux) élaboré par le Syndicat professionnel National du béton prêt à l'emploi (SNBPE) pour générer les fiches de déclaration environnementales et sanitaires de ses bétons à l'attention de ses clients.

Il apporte sa contribution par la mise au point de nouveaux ciments qui émettent moins de CO₂ et de matériaux de construction ou de systèmes constructifs dont l'usage participe à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures (cf. section 1.8 du document de référence). Anticiper des approches bas carbone est un fil conducteur de ses démarches d'innovations industrielles et constitue un élément clé des nouvelles offres Vicat, en France. Le Groupe développe une gamme de béton dédiée à l'impression 3D et adaptée aux exigences de chaque application, pour le bon béton au bon endroit. Dans le cadre du projet Villaprint lancé par Plurial Novilia (filiale d'Action Logement) pour la construction de logement social intégrant pleinement la technologie de l'impression 3D, les équipes R & D ont développé un matériau dont la rhéologie permet une impression par addition successive de couches. Un autre exemple est le développement de bétons drainant conjuguant résistance mécanique et performances hydrauliques en assurant le stockage temporaire des eaux pluviales et leur restitution progressive au milieu naturel, susceptibles d'être mis en œuvre pour des projets d'aménagements urbains. Avec plus de 1 000 réalisations à travers l'Europe, Vicat par l'intermédiaire du ciment naturel prompt est un acteur majeur de la construction bio-sourcée.

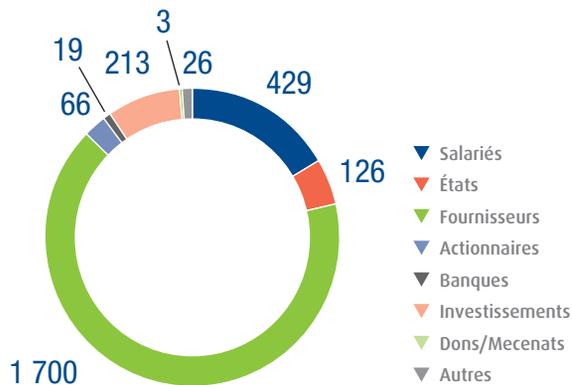
3.1.3. Des emplois pérennes comme ancrage dans ses territoires d'implantation

Le groupe Vicat est un acteur majeur de l'industrie des matériaux (produits et services) dans ses territoires d'implantation. Il contribue activement à leur dynamisme par les emplois pérennes directs et indirects qu'il génère et par un véritable effort de formation pour ses collaboratrices et collaborateurs, gage de leur employabilité.

3.1.3.1. Partager la valeur créée dans ses territoires par l'emploi local

Dans le cadre de sa politique de recrutement, le groupe Vicat privilégie l'emploi local et favorise ainsi le partage de la valeur créée, notamment par une politique équitable de rémunération. Le schéma ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2018 au profit de ses principales parties prenantes. Les rémunérations représentent 16,6 % de cette répartition.

PARTAGE DE LA VALEUR CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ : 2 582 MILLIONS D'EUROS



Les indicateurs présentés ci-après traduisent les résultats de la stratégie du Groupe, à savoir :

- une répartition géographique diversifiée de son effectif avec des positions régionales fortes (recruter les talents sur ses territoires) ;
- une répartition par activité de son effectif montrant la place prépondérante du ciment ;
- des systèmes de rémunération garantissant l'équité par la reconnaissance de la performance, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, et l'absence de discrimination.

Évolution générale de l'effectif

Au 31 décembre 2018, le Groupe emploie 8 844 collaboratrices et collaborateurs.

Embauches et départs

Type de mouvements des effectifs au cours de l'exercice 2018

(en nombre de salariés)	Effectif
Effectif au 31 décembre 2017	8 460
Départs naturels	(824)
Départs provoqués	(456)
Variations de périmètre de consolidation	44
Embauches	1 620
EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 844

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2018 s'établit à 8 844 collaboratrices et collaborateurs, contre 8 460 au 31 décembre 2017. Cette hausse du personnel de + 4,5 % s'explique principalement par la poursuite de la croissance des effectifs en France (+ 4,9 % entre 2017 et 2018), le développement de l'activité Granulats au Sénégal (+ 8,5 % entre 2017 et 2018) et l'internalisation de la production de clinker dans la cimenterie égyptienne (+ 27,7 % entre 2017 et 2018). Pour la France, l'augmentation des effectifs s'explique aussi par les nouveaux postes créés pour répondre aux attentes de nos clients et de nos parties prenantes ainsi qu'aux enjeux du 21^e siècle (transition énergétique, économie circulaire, digital, etc., cf. 3.3.1 du présent document de référence).

La variation de périmètre de + 44 collaboratrices et collaborateurs s'explique par des acquisitions visant à renforcer les positions du Groupe sur ses secteurs géographiques de prédilection. En France, l'activité Transport a acquis la société Transport Dubois (+ 28 personnes). En Suisse, la même activité a acheté les sociétés PriMa Rent et RMZ (+ 14 personnes).

Par ailleurs, la France a persévéré dans sa politique de recrutement d'alternant(e)s pour aboutir à une augmentation de + 28 % de leur nombre entre 2017 et 2018, soit une évolution de près de + 50 % en 2 ans.

Les embauches globales du Groupe augmentent de + 24,4 % entre 2017 (1 302) et 2018 (1 620), tandis que les sorties globales stagnent entre 2017 (- 1 281) et 2018 (- 1 280).

Le taux de sortie du Groupe diminue entre 2017 (15,2 %) et 2018 (14 %), reflétant notamment la capacité du groupe à fidéliser ses équipes en période d'activité soutenue et de concurrence accrue sur le marché de l'emploi.

Les sorties résultent principalement du remplacement des flux naturels et de l'adaptation des organisations à la conjoncture de chaque marché.

Les flux d'entrée, comme ceux de sortie, intègrent par ailleurs un nombre significatif d'emplois liés à la saisonnalité de l'activité, notamment en France et en Turquie, ainsi qu'une rotation habituellement élevée en Turquie, au Kazakhstan et en Inde, qui atteint un taux de 8,1 %, considéré comme un taux faible dans ce pays.

Répartition de l'effectif par zone géographique

Les effectifs sont composés de personnel local. Le recrutement se fait en grande majorité dans les bassins d'emploi où sont présentes les activités du Groupe.

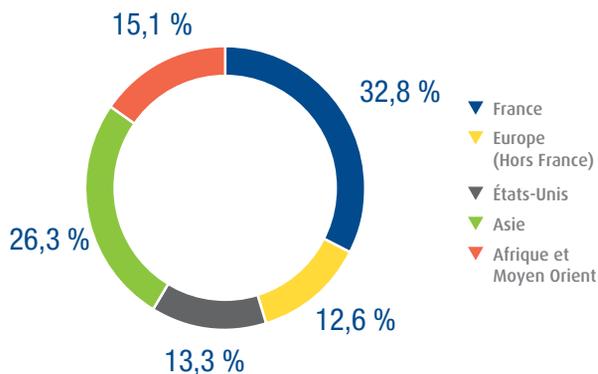
Effectifs ponctuels du Groupe au 31 décembre 2018 par zone géographique

(en nombre de salariés)	2018	2017	Variation (en pourcentage)
France	2 874	2 741	+ 4,9 %
Europe (hors France)	1 146	1 130	+ 1,4 %
États-Unis	1 172	1 140	+ 2,8 %
Asie	2 255	2 228	+ 1,2 %
Afrique et Moyen-Orient	1 397	1 221	+ 14,4 %
TOTAL	8 844	8 460	+ 4,5 %

Effectifs moyens du Groupe en 2018 par zone géographique

	2018	2017	Variation (en pourcentage)
France	2 845	2 751	+ 3,4 %
Europe (hors France)	1 091	1 075	+ 1,5 %
États-Unis	1 155	1 112	+ 3,9 %
Asie	2 282	2 253	+ 1,3 %
Afrique et Moyen-Orient	1 311	1 155	+ 13,5 %
TOTAL	8 684	8 346	+ 4,0 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE EN 2018 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN %)



L'effectif moyen du Groupe en 2018 passe à 8 684 collaboratrices et collaborateurs pour 8 346 en 2017, soit une hausse de + 4,0 %. Cette hausse est le reflet de la croissance du Groupe dans les pays en développement et de la reprise économique dans les pays développés.

- La zone Asie voit ainsi ses effectifs moyens augmenter de + 1,3 % en un an. La progression des effectifs moyens en Inde (+ 5,2 % entre 2017 et 2018, après une croissance de + 8,7 % entre 2016 et 2017) est due à la continuité des engagements des usines de Bharathi et de Kalburgi pour l'emploi des populations locales. Entre 2017 et 2018, les effectifs moyens en Turquie diminuent de - 1,1 % du fait de la baisse d'activité du pays. La diminution de - 3,3 % entre 2017 et 2018 pour le Kazakhstan résulte de la recherche d'une organisation optimale.
- Pour la zone Afrique et Moyen Orient, la hausse de + 13,5 % entre 2017 et 2018 s'explique par l'internalisation de la production de clinker en Égypte (+ 26,4 % des effectifs moyens) et la croissance de l'effectif moyen au Sénégal (+ 8,0 % entre 2017 et 2018). La situation au Sénégal est contrastée : l'effectif moyen du Ciment diminue de - 1,9 % (principalement du fait d'une organisation améliorée de la cimenterie à Rufisque) et l'effectif moyen des Granulats augmente de + 19,3 % par le renforcement des capacités de production et l'augmentation de ses ventes.
- Aux États-Unis, la croissance de + 3,9 % des effectifs moyens entre 2017 et 2018 est due aux recrutements de chauffeurs dans l'activité Béton pour accompagner la reprise du secteur de la construction.
- Les effectifs moyens en Suisse connaissent une hausse de + 1,4 % sur la période du fait d'acquisitions dans le domaine des transports.
- Les effectifs moyens en Italie restent stables avec l'arrivée d'un collaborateur supplémentaire pour le marché italien du Prompt.
- Entre 2017 et 2018, les effectifs moyens en France continuent leur hausse (+ 3,4 %) du fait de croissance de ses marchés en 2018 (Grand Paris, etc.).

Répartition de l'effectif par activités et catégorie socio-professionnelle

Effectifs ponctuels du Groupe au 31 décembre 2018 et variation

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
Encadrement	1 000	330	242	1 572
Employés	1 424	921	412	2 757
Ouvriers	1 595	2 015	905	4 515
TOTAL	4 019	3 266	1 559	8 844

La répartition des effectifs par activité suit l'évolution du Groupe dans le développement de ses opérations, notamment dans le Ciment en Turquie, en Inde et en Égypte, dans le Béton et les Granulats respectivement aux États-Unis et au Sénégal :

- en 2018, la part des effectifs de l'activité Ciment reste prépondérante à 45,4 % de l'effectif total (pour 45,7 % en 2017).
L'activité Béton & Granulats est stable entre 2017 et 2018 (36,9 % en 2018 pour 37 % en 2017).

L'activité Autres Produits & Services varie très faiblement : 17,6 % en 2018 pour 17,3 % de l'effectif total en 2017 ;

- en 2018, l'effectif Ouvriers continue d'augmenter pour atteindre 51,1 % de l'effectif total (50,5 % en 2017) reflétant l'augmentation de la production industrielle du Groupe, principalement au Sénégal et en Égypte.

La part des effectifs Employés diminue à nouveau (effet de proportionnalité) et se fixe à 31,2 % en 2018 (31,8 % en 2017).

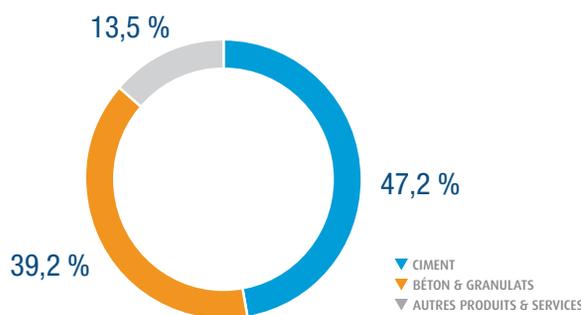
L'effectif Encadrement reste stable à 17,8 % en 2018 (17,7 % en 2017).

Effectifs moyens du Groupe et variation

(en nombre de salariés)	2018	2017	Variation en %
Ciment	4 103	3 906	+ 5,0 %
Béton & Granulats	3 406	3 308	+ 3,0 %
Autres Produits & Services	1 175	1 132	+ 3,8 %
TOTAL	8 684	8 346	+ 4,0 %

Les évolutions entre 2017 et 2018 de l'effectif moyen respectivement de l'activité Ciment (+ 5,0 %), de l'activité Béton & Granulats (+ 3,0 %) et de l'activité Autres Produits et Services (+ 3,8 %) sont cohérentes avec celles des effectifs de clôture.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS EN 2018 (EN %)



Politique de rémunération

SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est axée sur la récompense des performances individuelles et collectives et la fidélisation des équipes. Elle prend en compte la culture, les conditions macro-économiques, les contingences du marché de l'emploi et les structures de rémunération propres à chaque pays.

En France, la société Vicat et ses filiales appliquent le régime légal de participation des salariés ou pour certaines un régime dérogatoire. Les sommes reçues sont placées sur le « Plan d'Épargne Groupe (PEG) » et en actions de la société Vicat SA, le cas échéant. Par ailleurs, la société

Vicat a mis en place un accord d'intéressement conventionnel. Les sommes perçues à ce titre peuvent être, au choix du salarié, placées en actions de la Société sur le PEG ou sur d'autres supports proposés par un établissement financier de premier plan. Depuis 2013, un « Plan Épargne Retraite Collectif » (PERCO) a été mis en place au profit des salariés. Afin de les accompagner mieux encore dans la préparation de leur retraite, un accord, entré en vigueur en 2015, leur permet de transférer annuellement un nombre de jours définis du compte épargne temps (CET) et de congés payés (sous certaines conditions) sur le PERCO. En 2018, avant le vote de la loi PACTE, la quasi-totalité des collaboratrices et des collaborateurs du groupe en France ont bénéficié d'un accord de participation et/ou d'intéressement.

La politique de rémunération porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et à l'application du principe « À travail égal salaire égal ».

SALAIRE MINIMUM

Dans chaque pays où le groupe Vicat est présent, ses sociétés ne versent pas de salaires en dessous du minimum légal local. Si ce seuil légal n'existe pas, les salaires versés sont au moins supérieurs au minimum du marché local.

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les charges de personnel pour le Groupe augmentent de près de 5 millions d'euros (soit + 1,2 %) pour atteindre 428,9 millions d'euros en 2018 (423,9 millions d'euros en 2017). Ce solde net positif s'explique par :

- la croissance organique qui a concouru à hauteur de + 20,1 millions d'euros de cette hausse globale. La croissance organique recouvre à la fois l'inflation salariale et la progression nette des effectifs moyens (+ 4 %) entre 2017 et 2018 ;
- les effets de change diminuant ces charges en euros pour près de - 15 millions d'euros, apportés principalement par la Turquie, l'Égypte, la Suisse et les États-Unis ;
- l'effet périmètre n'est pas significatif en 2018.

En France, les charges de personnel ont augmenté de + 6 % entre 2017 et 2018, du fait d'acquisitions, de l'augmentation organique des effectifs dans une période de croissance de nos marchés et pour répondre aux attentes de nos clients et aux enjeux du 21^e siècle (Grand Paris, économie circulaire, transition énergétique digitale, etc.) et de tensions vives sur le marché de l'emploi et des salaires.

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	313 787	310 276
Charges sociales	110 756	109 670
Participation des salariés (sociétés françaises)	4 420	4 047
Charges de personnel	428 963	423 993
Effectifs moyens des sociétés intégrés	8 684	8 346

Emplois indirects et soutien de l'entrepreneuriat local

La nature des activités industrielles du groupe Vicat génère de nombreux emplois aussi bien en amont qu'en aval de ses productions. On estime dans les pays développés qu'il existe un rapport d'un à dix entre les emplois directs et les emplois indirects liés à une cimenterie. C'est notamment le cas en France (données publiées par le site internet « Info ciments ») où les fournisseurs en amont mais aussi tout le secteur du béton prêt à l'emploi (BPE) et de la préfabrication béton sont liés à l'exploitation d'une cimenterie dans le maillage territorial du Groupe. Le Groupe est, par ailleurs, impliqué dans plusieurs dispositifs de soutien au développement économique local, comme le réseau « Alizé ». Il préside le comité d'agrément d'Alizé Savoie qui accompagne, depuis 20 ans, les petites et moyennes entreprises savoyardes par de l'apport en compétences des sociétés partenaires du dispositif. Au 31 octobre 2018, le bilan fait apparaître le projet de création de 19 emplois supplémentaires.

Dans les pays émergents, les effectifs sont souvent plus importants sur les sites de production que dans les pays développés. L'externalisation des fonctions supports (maintenance, par exemple) est moindre du fait de la rareté d'un tissu industriel qualifié pour l'industrie cimentière. La cimenterie exploitée par Sococim Industries (Sénégal) génère 5 emplois indirects pour 1 emploi direct. Les actions de la fondation Sococim contribuent à dynamiser le département de Rufisque en soutenant le développement d'entreprises du territoire (bien souvent créées par des femmes) s'appuyant sur des savoirs faire traditionnels dans des domaines variés comme la transformation de céréales produites localement, la teinture artisanale et la commercialisation de tissus. Au Kazakhstan et en Inde, on estime que le ratio entre emplois directs et emplois indirects liés à l'exploitation des cimenteries est d'environ 1 à 3.

3.1.3.2. Accompagner l'acquisition et le développement des compétences pour garantir l'employabilité

L'attractivité du Groupe pour recruter les profils les mieux adaptés et la fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs sont deux axes majeurs de la politique des ressources humaines.

Sa marque employeur qui reflète sa culture et ses valeurs ainsi que son caractère familial et international, sont des éléments positifs et motivants pour les candidates et les candidats.

La promotion interne est privilégiée autant que possible. Elle doit permettre d'offrir à chacun des perspectives d'évolution à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions. La mobilité, tant professionnelle que géographique, est une des conditions de cette progression.

La politique des ressources humaines vise à mettre en adéquation les compétences individuelles et collectives des équipes (dans une vision à court, moyen et long terme) avec la stratégie du Groupe. Ainsi, pour le digital, 50 % de l'équipe est et sera volontairement constituée de collaboratrices et de collaborateurs ayant une parfaite connaissance des processus et des organisations internes, complétée par une formation « digital ».

En 2018, le plan de formation du Groupe est centré sur la sécurité et la santé au travail, l'environnement, la performance des équipes (à titre d'exemple : formation sur le management, la conduite du changement, l'éthique et le volet anti-corruption de la loi Sapin) les performances industrielles et les performances commerciales. Des formations portant sur la transition énergétique, l'économie circulaire et le digital sont dispensées de manière récurrente et pérenne.

En France, le Groupe dispose avec l'École du Ciment, du Béton et des Granulats, d'un outil de formation interne hébergé par sa filiale Sigma Béton. Les formations sont élaborées et dispensées en s'appuyant sur les expertises techniques internes.

L'action pluriannuelle sur la prescription et le commercial lancée en 2013 sur des groupes pilotes issus des différentes activités s'est poursuivie avec succès en 2018.

Profitant de l'arrivée du consultant interne stratégie et développement clients, l'ensemble des activités en France ont mis en place des formations portant sur la force de vente.

L'ensemble de ces formations ont aussi pour objectif de permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs de pouvoir s'adapter aux évolutions constantes de leurs fonctions, de leurs activités et de leurs marchés et de garantir ainsi leur employabilité.

Ces actions de formation participent naturellement à maintenir une performance et un engagement élevés des équipes.

Indicateurs de la formation*

	2018	2017	Variation (en pourcentage)
Nombre d'heures de formation	142 025	146 048	- 2,8 %
Nombre de collaboratrices/ collaborateurs ayant reçu au moins une formation	5 438	4 956	+ 9,7 %

* Cette analyse a été réalisée sur un échantillon représentant 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

La diminution en 2018 par rapport à 2017 du nombre d'heures de formation s'explique principalement par la fin du plan de formation indien pour les populations voisines des cimenteries du Groupe (Local Employment Plan) qui a été une réussite. Les personnes formées ont obtenu un niveau de compétences et de connaissances leur permettant un accès à l'emploi pérenne et évolutif dans l'industrie.

Cette baisse ne doit pas masquer l'engagement des Directions, des partenaires sociaux et des équipes dans le développement de la formation, gage de réussite.

En 2018, 61,5 % des équipes ont bénéficié d'au moins une formation, pour 58,6 % en 2017. La croissance de + 9,7 % du nombre de collaboratrices et de collaborateurs ayant reçu au moins une formation entre 2017 et 2018 s'explique par l'évolution de l'effectif moyen du Groupe et illustre la volonté de former les nouveaux entrants et l'ensemble des catégories socio-professionnelles du Groupe.

Certains pays ont particulièrement contribué à l'amélioration des indicateurs clés de performance en matière de formation en 2018 comme :

- les États-Unis qui enregistrent + 30,3 % en heures de formation, augmentation liée au besoin en formation en matière de santé et sécurité au travail du fait du recrutement de chauffeurs moins expérimentés (pénurie de profils avec expérience) dans

l'activité Béton et au besoin en formation en matière d'éthique en 2018 ;

- la France qui détient toujours le plus grand nombre d'heures de formation (37,4 % du total du Groupe), a vu encore croître cet indicateur : + 12,8 % entre 2017 et 2018 et celui du nombre de collaboratrices collaborateurs ayant reçu au moins une formation de + 16,3 %.

3.2. Apporter un service

Grâce aux véritables relations de confiance que le groupe Vicat a su instaurer avec ses territoires d'implantation, ses clients, ses collaboratrices et collaborateurs, il s'inscrit aujourd'hui pleinement comme un acteur engagé dans l'économie circulaire au service de ses clients mais aussi comme une entreprise inclusive promouvant la diversité et luttant contre les discriminations et solidaire du développement de ses territoires.

3.2.1. Des offres globales et une prescription adaptée s'inscrivant dans sa démarche d'économie circulaire

Fort de son expertise industrielle inscrite dans la durée et de son ancrage territorial, le groupe Vicat propose des solutions pour valoriser les matières et les énergies disponibles sur ses territoires d'implantation tout en réduisant leurs empreintes environnementales respectives. En poursuivant ainsi sa démarche d'économie circulaire, le groupe Vicat ambitionne de contribuer à ce que ce capital naturel commun, constitué des ressources naturelles, ne soit pas déprécié mais qu'au contraire sa valeur puisse être accrue pour l'ensemble de ses parties prenantes.

3.2.1.1. Valoriser les matières et les énergies des territoires

Sa démarche d'économie circulaire

La force de la démarche d'économie circulaire du groupe Vicat s'explique par les choix stratégiques qu'il a faits, il y a longtemps déjà :

- **sélectionner avec soins ses matières premières en tenant compte de leur disponibilité sur le territoire et limiter leur transport.**

L'accès aux ressources (matière et énergie) est une question essentielle pour le groupe Vicat. Si constituer des réserves foncières est stratégique pour sa pérennité, les économiser l'est aussi. C'est la raison pour laquelle le groupe Vicat contribue, par sa gestion durable des ressources naturelles entrant dans ses procédés de fabrication, à l'aménagement de ses territoires.

Les principales matières premières utilisées par le groupe Vicat pour ses activités sont naturelles, minérales et donc prélevées, par extraction, dans son environnement immédiat (cf. section 1.5 du document de référence) ;

- **préférer, dès que possible, l'utilisation des matières premières de substitution** elles-mêmes disponibles sur le territoire qu'il s'agisse de déchets ou de matières issues du recyclage ; le tout en considérant les ressources mobilisées par ses activités au sens large et voir si une initiative d'économie circulaire peut en réduire l'usage.

Le Groupe identifie les opportunités de gisements et se concentre sur celles-ci pour initier de la circularité par des actions ciblées. Il peut s'agir de contrats d'approvisionnement passés avec les producteurs de déchets, de mise à disposition de plateformes destinées à accueillir temporairement les déchets des uns avant d'en faire une ressource. Par ses actions, il renforce les synergies entre le tissu industriel et économique local. En France, les actions engagées localement par chacune de ses cimenteries (consistant à utiliser des circuits territoriaux courts) pour lever de manière pragmatique des barrières à l'économie circulaire sont illustrées par sa qualité de partenaire du Green Deal présenté par le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière. Elles permettront de décliner de manière opérationnelle l'engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation en cimenterie des déchets de bois issus du bâtiment. Ces actions sont soutenues par le gouvernement dont les objectifs ont été inscrits dans la loi sur la Transition énergétique et la croissance verte, à savoir réduire de 50 % à l'horizon 2025 les quantités de déchets mis en décharge, augmenter la part d'énergie renouvelable consommée de 23 % à l'horizon 2020 et de 32 % en 2030 et enfin, en augmentant significativement la part d'énergie issue des déchets, assurer l'indépendance énergétique nationale et réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % entre 2012 et 2030. Lors de la 4^e édition des Trophées de l'Économie en juin 2018, le Groupe s'est vu remettre, par la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, le prix de « l'Entreprise en transition » dans la catégorie « Grandes Entreprises » ;

- **s'impliquer dans la valorisation énergétique des déchets dans ses cimenteries en substitution des combustibles fossiles ;**
- **investir dans des technologies pour circulariser les chaînes de valeur**, comme avec la mise en service du gazéifieur à la cimenterie de Créchy, en France.

Aujourd'hui c'est par sa capacité à repenser la façon dont il peut créer de la valeur et à apporter de la valeur ajoutée à ses clients que le Groupe leur propose de nouvelles offres de services mettant en œuvre des boucles locales sans cesse innovantes. Ces offres reposent sur la

transformation dans ses installations de déchets produits sur le territoire en matériaux de construction pour leur mise en œuvre sur ce même territoire sans produire de nouveaux déchets ultimes qui n'auraient pas été valorisés.

En France, l'offre Vicat CirculEre s'adresse aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre pour leur permettre de valoriser le maximum de déchets issus des chantiers de dépollution et de déconstruction (notamment lors de la restauration d'anciennes friches industrielles) dans ses différents produits industriels (ciment, granulats, béton). Lors du salon POLLUTEC 2018, l'offre Vicat écovalorisation a pris le nouveau nom de Vicat CirculEre, une offre au service des territoires. Dans le cadre de cette offre globale, les terres polluées peuvent être introduites en substitution aux matières naturelles utilisées (calcaire et marne) pour être valorisées dans la matrice cimentaire : de la terre polluée transformée en ciment destiné à la reconstruction du même site ! Les terres inertes peuvent être valorisées dans ses carrières. Les déchets de béton peuvent être transformés en granulats recyclés utilisés dans la formulation des bétons ou en sous-couches routières. Les déchets de chantier comme le bois de déconstruction peuvent être utilisés comme combustibles de substitution aux énergies fossiles. Dans certains cas, le groupe Vicat atteint quasiment 100 % de valorisation des déchets

produits sur un territoire et fournit alors les produits industriels éco-conçus destinés à la reconstruction (ciment ou béton).

Par le déploiement de sa démarche d'économie circulaire partout dans les pays où il opère, Vicat, groupe multilocal à l'international, peut insuffler une gestion radicalement nouvelle des ressources naturelles répondant aux objectifs de développement durable. Si la circularité se développe souvent par le biais d'actions locales, les enjeux qu'elle porte sont mondiaux. La question demeure de savoir comment satisfaire les 7 milliards d'individus dans le monde aux ressources naturelles limitées si le développement de l'ensemble des pays n'est pas fondé sur des modèles plus sobres pour l'environnement et plus inclusifs socialement. C'est par exemple le sens du programme « Rufisque Marché Propre » relancé par la fondation Sococim au Sénégal dont l'objet était de collecter les déchets du marché et de les valoriser dans la cimenterie locale. En 2018, ce programme a permis la valorisation de 8,5 tonnes déchets. Une démarche similaire a été lancée au mois d'avril 2018 en Inde pour initier les habitants des villages de Chatrasala et de Kherchkhed, proches de l'usine de Kalburgi dans l'État du Karnataka, à la collecte et au tri des déchets. 23 tonnes de déchets secs ont été vendues à la cimenterie et les 7 tonnes de déchets organiques ont été compostées.

Évolution des consommations matières du Groupe

Répartition des matières consommées

(en millions de tonnes)		2018	2017	2016
Clinker	Matières premières	29,2	29,2	28,4
	Dont part des matières de substitution en %	5,0 %	4,4 %	2,7 %
Ciment	Matières premières ajoutées	4,2	4,1	3,9
	Part totale de substitution en % du ciment	10,5 %	8,5 %	6,9 %
Granulats	Matières premières naturelles	18,6	20	18,4
	Dont part de substitution en %	3,8 %	2,2 %	2,5 %
TOTAL	MATIÈRES PREMIÈRES DONT PART DES MATIÈRES DE SUBSTITUTION	52 6,4 %	53,4 5,3 %	50,7 4,4 %

Les matières valorisées en substitution des matières premières naturelles sont notamment :

- **pour la fabrication du clinker** : les cendres des combustibles, des oxydes de calcium, d'alumine ou de fer, des apports de silice, des terres polluées ;
- **pour la fabrication des ciments** : des sulfo ou phosphogypses, des déchets minéraux des carrières, des cendres, des laitiers, des poussières de fours ou de *by-pass*.

Dans le cadre du projet européen SERAMCO (Secondary Raw Materials for Concret Precast Products), le groupe Vicat a réalisé avec succès un premier essai dans sa cimenterie de Créchy (France) consistant à intégrer dans sa fabrication de ciment des fines de béton issues de la déconstruction. Le projet SERAMCO porte sur le recyclage des bétons et autres matériaux de déconstruction dans des produits préfabriqués en béton et dans le ciment ;

- **pour la production de granulats** : des retours de béton frais ou de déconstruction.

Évolution de la substitution dans le mix énergétique cimentier du groupe Vicat

Le groupe Vicat a, depuis de nombreuses années, adopté une politique ambitieuse de remplacement des combustibles fossiles traditionnels par l'utilisation de combustibles de substitution. Ces combustibles sont, par exemple, des combustibles solides de récupération, des pneumatiques, des huiles, des solvants ou d'autres liquides issus de déchets de l'industrie qu'il faut traiter. Le développement de l'usage de déchets broyés à partir de sources de biomasse se poursuit.

La substitution aux combustibles traditionnels représente, outre une économie de prélèvement des ressources naturelles, un important effet de levier pour la diminution des émissions de CO₂.

Son mix énergétique se doit d'être diversifié, décarbonné et plus local, plus efficace et plus durable. Le Groupe suit avec attention la transformation des systèmes traditionnels d'approvisionnement en énergie engagée par les pays dans lesquels il opère. Sococim

Industries, filiale du Groupe au Sénégal a confié à Urbasolar la construction de la plus grande centrale solaire « off-grid sur trackers » d'Afrique destinée à alimenter sa cimenterie de Rufisque. Bâtie sur un parc de 14 hectares, la centrale devrait réduire de 10 kt/an les émissions de CO₂ du site avec une production de 7 MWc. Il poursuit par ailleurs l'exploitation des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de son centre de broyage à Fos sur Mer en France.

L'utilisation des combustibles de substitution a représenté, en 2018, une proportion de 25,6 % de la consommation globale des thermies. La part de biomasse en valeur est stable à 9 % de l'énergie thermique malgré une utilisation moindre de la biomasse au Sénégal. L'usine de Reuchenette (Suisse) et celle de Créchy (France), usines du Groupe les plus avancées en matière de substitution affichent respectivement des taux à 87,3 % et à 77 %.

La cimenterie de la Grave de Peille peut se prévaloir en 2018 de la plus forte progression de substitution thermique, récompensée par la remise du Trophée de la substitution.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES COMBUSTIBLES UTILISÉS POUR L'ACTIVITÉ CIMENT (en %)



3.2.1.2. S'assurer du meilleur emploi de ses produits par ses clients

Pour faire face à la raréfaction des ressources, la conviction du groupe Vicat est que tout le monde a un rôle à jouer dans l'économie circulaire. Il s'attache à ce que le lien avec ses clients soit encore plus ténu : dès leur conception, les produits ou les services sont créés avec eux pour satisfaire au mieux les besoins des clients et évoluer vers du sur-mesure. Le juste béton au bon endroit inspire également la stratégie prescription de toutes les activités qui met à disposition des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre un panel de solutions adaptées aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Afin de développer une innovation co-construite avec ses clients, la démarche

Co-efficience a permis de développer, au-delà des matériaux, des systèmes constructifs innovants, comme le bloc de chanvre Biosys, premier bloc biosourcé sous ATEX.

Le groupe Vicat accompagne les acteurs du territoire dans leur ambition d'augmenter la part de matières recyclées dans leurs projets. Avec toutes les parties prenantes publiques et privées, il s'efforce d'examiner l'ensemble de la chaîne de construction, en identifiant les ressources disponibles dans l'environnement immédiat du projet avec une logistique appropriée. Le Groupe a ainsi fait le choix pour ses chantiers d'un transport optimisé consommant le moins d'énergie possible en initiant le renouvellement de sa flotte notamment avec des camions à hydrogène pour sa filiale Transport SATM et des camions toupie Oxygène pour sa filiale Béton prêt à l'emploi Béton Vicat.

3.2.2. Une entreprise inclusive

Le groupe Vicat poursuit ses démarches d'inclusion tant dans la mise en œuvre de ses politiques au profit de ses collaboratrices et de ses collaborateurs qu'en faveur des populations locales des territoires sur lesquels il opère. Elles se traduisent par des actions en faveur de la diversité, des actions de lutte contre les discriminations et par la volonté d'offrir une stabilité aux équipes par un emploi massif en contrat à durée indéterminé (94 % des effectifs du Groupe). En France, près de 95 % des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe sont embauchés en CDI (sur un panel incluant aussi les alternant(e)s et l'intérim).

Le Groupe supporte aussi de nombreuses actions de solidarité au profit des populations locales dans les domaines de l'éducation, de la découverte culturelle, de l'accomplissement par le sport et de la santé.

3.2.2.1. Promouvoir la diversité et l'égalité de traitement

Ses politiques en matière de ressources humaines s'inscrivent dans le respect et la promotion des valeurs qui fondent la culture du Groupe. Elles prennent en compte les enjeux de la transition sociale.

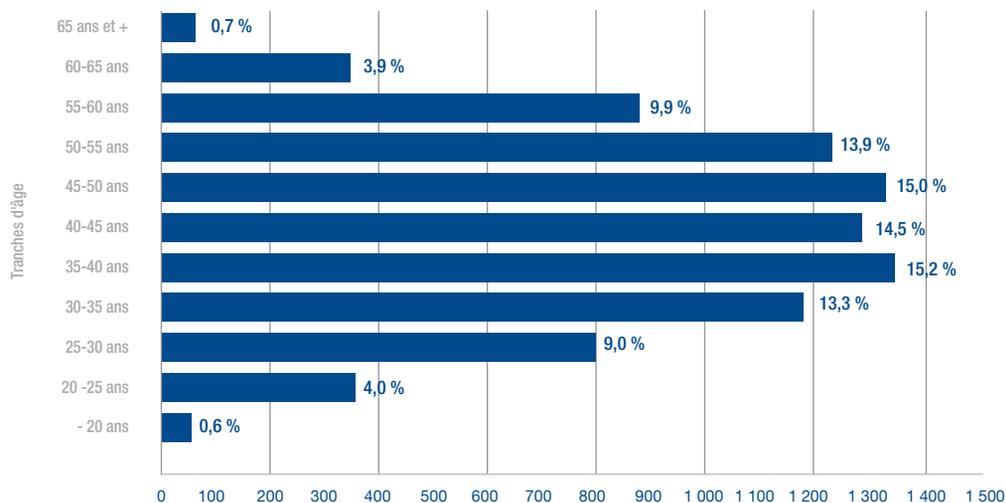
Une politique intergénérationnelle des équipes, des emplois et des compétences

Les politiques de recrutement, de formation, de rémunération et de promotion assurent que l'âge ne peut pas être un facteur discriminant à l'encontre d'un(e) candidat(e) ou d'une collaboratrice/un collaborateur.

En 2018, les profils jeunes ou seniors recrutés illustrent le résultat de nos politiques. Tenant compte des conditions de travail, la politique Santé et Sécurité au travail, portée par le management, favorise le maintien dans l'emploi tout au long de la carrière professionnelle.

Les nouveaux entrants suivent des formations sur le terrain en bénéficiant directement des compétences et des connaissances des collaboratrices et des collaborateurs les plus expérimentés.

En France, afin de nourrir les filières de formation de l'industrie des matériaux, l'objectif 2020 pour l'alternance est d'atteindre 5 % des effectifs, avec une volonté d'avoir la parité entre les femmes et les hommes sur cette population.

PYRAMIDE DES ÂGES AU 31 DÉCEMBRE 2018


Le Groupe présente en 2018, comme en 2017, une pyramide des âges toujours équilibrée.

La population des moins de 35 ans est toujours proportionnellement plus forte au Kazakhstan (46,5 %), en Inde (44 %), en Turquie (34 %) et en Égypte (25 %). Elle reste stable à 26,9 % de l'effectif du Groupe en 2018 (26,9 % en 2017).

La population des plus de 50 ans au sein du Groupe est stable en 2018 et s'établit à 28,4 % de l'effectif contre 28,3 % en 2017, avec une proportion forte en Suisse (43,5 % en 2018), aux États-Unis (41,4 % en 2018) et en France (32,7 % en 2018). Cette stabilité témoigne aussi de l'absence de politique visant au départ des seniors et de discrimination visant cette population.

Les conséquences des départs en retraite sont anticipées par des recrutements avec des périodes de passage de relais pour une transmission efficace des savoir-faire et des savoir-être entre les générations.

Évolution de la séniorité et de l'âge moyen des effectifs du Groupe

	Âge moyen		Ancienneté moyenne	
	2018	2017	2018	2017
GROUPE	42,5	42,9	9,6	10,0
<i>dont France</i>	<i>43,6</i>	<i>44,1</i>	<i>13,5</i>	<i>13,5</i>

La stabilité cumulée de l'âge moyen au sein du Groupe (42,5 en 2018 vs 42,9 en 2017), et de l'ancienneté moyenne (9,6 en 2018 vs 10,0 en 2017), reflète la stabilité générale des effectifs et illustre la pérennité responsable pour laquelle le Groupe œuvre en matière d'emploi.

Mesures prises en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Le Groupe a une politique active de recrutement et de formation de personnes éloignées de l'emploi sur ses territoires. À titre d'exemple, en Inde, près de 400 villageoises et villageois (souvent illettrés et sans formation) ont été formés puis sont devenus des employés des cimenteries de Kalburgi et de Bharathi.

En 2018, la société Vicat a répondu à l'appel du Président de la République française, Emmanuel Macron, en rejoignant le P.A.Q.T.E (Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises), engagement pris par les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, piloté par Monsieur le Ministre chargé de la ville et du logement, Julien de Normandie. L'objectif de cette mobilisation nationale est d'offrir des formations et des emplois aux jeunes issus des quartiers populaires (Q.P.V.).

Son partenariat avec l'association Sport dans la ville en est un autre exemple des actions qu'il entreprend déjà. Il permet d'offrir, après une formation interne, des postes de centralistes en CDI à des profils issus des quartiers défavorisés.

La société Vicat a rejoint une mission d'étude relative à la condition des femmes seniors sur le marché du travail, lancée par Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce nouvel engagement témoigne de sa volonté d'inclure les femmes de tout âge et de toute condition sociale dans l'entreprise.

Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

Chaque fois que les conditions le permettent, le groupe Vicat applique une politique volontariste en matière d'emploi de personnes handicapées.

Les sociétés recourent ainsi à l'embauche directe de travailleurs handicapés, en relation avec les organismes de placement spécialisés.

En France, le Groupe est accompagné dans sa démarche par l'Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (l'AGEFIPH).

Les aménagements de postes de travail, soit par l'organisation du temps de travail (réduction ou aménagement du temps de travail), soit par l'adaptation du poste de travail (aménagement ergonomique du poste de travail, aménagement du poste en termes de contenu des tâches, formation, etc.), sont aussi étudiés et mis en pratique.

Le développement de la sous-traitance dans des secteurs protégés et adaptés (détachement de travailleurs handicapés au sein des entreprises du Groupe, prestations de service, telles que l'entretien des espaces verts, l'élimination de déchets sélectifs, le courrier, etc.) est une autre solution appliquée.

Le groupe Vicat a continué à s'impliquer dans les dispositifs d'insertion par l'emploi, en coopération avec les services publics compétents. À titre d'exemple les Papeteries de Vizille, site industriel en Isère, font appel à un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) dont le rôle est d'accompagner une équipe de 6 personnes en situation de handicap sur l'atelier façonnage. En France, les travailleurs handicapés représentent 2,6 % de l'effectif en 2018 (pour 3,1 % en 2017).

Depuis 2014, le Groupe a intégré la société SODICAPEI, spécialisée dans l'exploitation minière et la commercialisation de bauxite, dont l'atelier de conditionnement emploie 10 collaborateurs handicapés en CDI, par une politique innovante et pérenne des acquis sociaux (couverture médicale, retraite, etc.) et de reconnaissance sociale.

En 2018, en entamant un partenariat avec l'Officiel du Handicap, Vicat s'est porté sponsor officiel de la prochaine cérémonie nationale « Dialogues de l'Emploi et de la Formation des Personnes Handicapées » (9^e édition) qui se déroulera au printemps 2019, sous le haut patronage du Président de la République. Cette démarche illustre la volonté du Groupe de s'investir plus encore en faveur de l'emploi des handicapés.

Cette politique fait écho à l'étranger, notamment en Turquie. Les travailleurs handicapés représentent près de 2,6 % de l'effectif des sociétés turques.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe Vicat reconnaît l'impact positif des femmes dans l'entreprise. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de sa politique des ressources humaines et de sa performance. En fonction de la culture de chaque pays où ils opèrent, des mesures adaptées sont mises en place pour garantir aux femmes l'accès à l'emploi et à la formation ainsi que le même traitement en matière de rémunération et de promotion.

Ces résultats sont atteints malgré les contraintes imposées par la nature industrielle de ses activités et de ses emplois. En effet, les emplois industriels restent encore fortement masculins par préjugés. Les postes Ouvriers représentent 51 % de l'effectif total et seulement 2 % de ces postes sont occupés par des femmes. La faible proportion de femmes (10,4 % en 2018) dans l'effectif salarié du Groupe en résulte.

Le Groupe a toujours été combatif face à ces obstacles. À titre d'exemple, très tôt, le Groupe a intégré que l'innovation, pierre angulaire de son histoire et de sa stratégie, passe par la présence de personnel féminin. Les équipes de la Direction recherche et développement et Marketing sont ainsi constituées majoritairement par des femmes (y compris pour les postes de tête).

Dès 2016, un plan d'action a été lancé dans les pays du Groupe où l'emploi féminin dans l'industrie est traditionnellement rare afin de recruter des profils féminins sur ces postes, en faisant preuve de volontarisme et d'approches rompant avec les habitudes.

En 2018, le Groupe a renforcé ses actions pour « dégenrer » les postes dans l'imaginaire des actrices et des acteurs du recrutement (internes et externes) et des candidates et des candidats. Systématiquement, en France, il est demandé de présenter aussi des profils féminins pour des postes habituellement occupés par des hommes. Cette démarche inclut les stages, les alternances/apprentissages, les postes en CDI, CDD et intérim.

Le Groupe œuvre à l'ergonomie des postes et à leurs équipements. Face à la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur les métiers industriels (dans la mécanique, par exemple), il développe l'alternance pour les jeunes filles.

Par le travail en équipe, le coaching, les formations et le partage des meilleures pratiques, les objectifs sont d'identifier les talents féminins, d'améliorer leur performance, d'accélérer leur maturité de leader, leur prise de conscience de leurs qualités spécifiques, de leur style et de leur rôle de « cheffe de cordée » (caractéristique forte du leadership dans le groupe Vicat) et d'abaisser les obstacles externes et internes à la féminisation des postes clés du Groupe.

Pour accompagner efficacement la féminisation des équipes, le Groupe a rejoint plusieurs réseaux : « Femmes et Leadership », « Femmes et Entrepreneuriat », « Entreprises pour l'Égalité » et « Forum international des pays francophones d'Afrique sur le leadership féminin ». La fondation Sococim dont la tutelle technique est assurée par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre du Sénégal est un relais de la politique menée par le Groupe pour la reconnaissance du rôle des femmes en entreprise. En 2018, elle participait dans le panel « Femmes et développement local » au 1^{er} forum économique et social initié par le département de Rufisque ayant pour thème principal : « S'implanter à Rufisque, territoire d'avenir ».

Les recrutements et les promotions internes (résultant aussi d'une politique de formation en faveur des femmes) sont des exemples concrets de la réussite des démarches engagées.

Le groupe Vicat porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. En matière de salaire, le Comité des Rémunérations pour la société Vicat relève en 2018 comme en 2017 qu'à qualification égale, les écarts de rémunérations moyennes entre les cadres supérieurs féminins et masculins sont très faibles (en 2018, amplitude d'écart comprise entre 0,1 % et 0,2 % selon les catégories). En 2018, en France, un budget spécial a été alloué en complément du budget Augmentation Générale et du budget Augmentation Individuelle afin d'augmenter le personnel féminin en cas de disparité salariale Femmes/Hommes. Ce budget n'a quasiment pas été consommé.

À titre d'exemple, le travail de « ligne à ligne » sur Vicat s'est conclu par 3 rattrapages pour les femmes et 3 rattrapages pour les hommes pour une population de près de 700 collaboratrices et collaborateurs. Ces résultats illustrent la politique de parité du Groupe, portée par la promotion au mérite.

Reconnue pour sa démarche engagée en faveur de la parité, la société Vicat a fait partie, en 2018, du panel d'entreprises test pour élaborer « l'index de l'égalité femmes-hommes », mesure phare de la politique publique visant à éradiquer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, a mis en avant le caractère exemplaire de la société Vicat en invitant Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, à témoigner des actions menées et des résultats obtenus en la matière, lors de la présentation de cet index. Par décision volontaire du Président Directeur Général, l'application de cet index sera généralisée à l'ensemble des entités à l'étranger du Groupe, dès 2019.

De plus, en 2018, pour la première fois dans l'histoire du Groupe et, sans doute dans l'industrie française pour une entreprise de cette taille, le Délégué Syndical Central Force Ouvrière (syndicat majoritaire) est une femme.

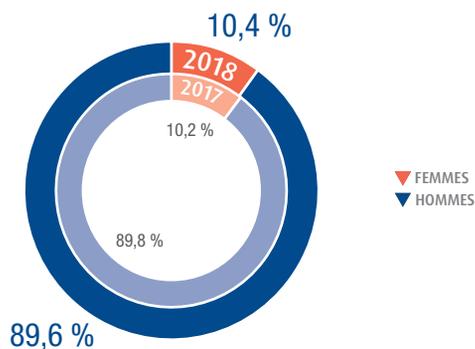
Par ailleurs, la Direction de la société Vicat a décidé la mise en place d'un représentant des salariés au Conseil d'Administration dès l'année 2016, alors que la loi ne l'obligeait à le faire qu'à compter de cette année. Compte tenu de la qualité des relations sociales, le mode de désignation par le Comité Central d'Entreprise (CCE) s'est naturellement imposé. Le choix du CCE s'est porté sur une collaboratrice et la Direction a salué cette décision.

Par ses résultats obtenus pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le Groupe a encore fait progresser son rang dans le palmarès de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120 en atteignant la 23^e place en 2018 (28^e place en 2017), palmarès qui est élaboré sous l'égide du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. Le Groupe a été distingué par un prix spécial « Innovation » pour avoir nommé en 2017 la plus jeune des administratrices et des administrateurs du SBF 120 (Éléonore SIDOS, 19 ans en 2017). Par cette nomination à son Conseil d'Administration, le Groupe donne un exemple visant à permettre à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives pour les préparer à prendre dans le futur des postes de direction d'entreprise.

Analyse de l'effectif au 31 décembre 2018 par sexe/catégorie/âge moyen et ancienneté moyenne

(en nombre de salariés)	Total	Dont			Âge Moyen	Ancienneté Moyenne
		Encadrement	Employés	Ouvriers		
Hommes	7 920	1 361	2 138	4 421	42,6	9,7
Femmes	924	211	619	94	41,8	9,4
TOTAL	8 844	1 572	2 757	4 515	42,5	9,6

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SEXE DE L'EFFECTIF PONCTUEL AU 31 DÉCEMBRE



Part des femmes en pourcentage de l'effectif Groupe

	2018	2017
Encadrement	13,4 %	13,0 %
Employés	22,5 %	22,0 %
Ouvriers	2,1 %	1,8 %
TOTAL	10,4 %	10,2 %

Part des femmes (en pourcentage) de l'effectif France

	2018	2017
Encadrement	25,2 %	23,9 %
Employés	25,7 %	25,0 %
Ouvriers	2,5 %	2,4 %
TOTAL	18,0 %	17,3 %

La proportion de femmes employées dans le Groupe est quasi stable entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 (passant de 10,2 % à 10,4 %). Ce résultat s'explique par la hausse de l'effectif ouvrier, quasi

exclusivement masculin en Égypte et au Sénégal, qui masque les effets de la volonté du Groupe de voir la proportion s'élever significativement d'année en année.

En France, l'emploi des femmes progresse à 18,0 % en 2018 (17,3 % en 2017). Avec un effectif féminin respectif de 22,7 % et de 17,4 %, le Kazakhstan et l'Italie continuent d'occuper avec la France les premières places dans le classement par pourcentage d'emploi des femmes.

Le taux de féminisation de l'encadrement progresse au sein du Groupe (13,4 % en 2018 et 13,0 % en 2017). La France voit sa part féminine dans l'encadrement augmenter également à 25,2 % au 31 décembre 2018 (pour 23,9 % en 2017). Hors périmètre acquisition 2017, les recrutements de cadres en 2018 sont à hauteur de 34 % des femmes pour la France.

3.2.2.2. Offrir des accès aux services essentiels à l'éducation et à la santé

Le groupe Vicat est un acteur économique solidaire du développement de ses territoires. Ses initiatives en faveur des populations locales foisonnent. L'accès à l'éducation, l'ouverture à la culture, la prévention dans le domaine de la santé, l'accomplissement par le sport sont les priorités que le Groupe s'est données. Son ancrage territorial lui permet d'inscrire ses actions dans la durée et de garantir leur efficacité. Impulsées par les managers dans les différents pays d'implantation, ses actions sont aussi largement portées et relayées par l'ensemble des collaborateurs qui investissent de leur temps.

Dans le domaine de l'éducation

Les actions engagées par le groupe Vicat touchent l'ensemble des niveaux d'enseignement, de la petite école à l'université, en soutien des politiques menées par les gouvernements locaux. Elles portent sur l'amélioration des conditions d'apprentissage (fourniture de matériaux pour entretenir ou construire les établissements accueillant les élèves), la fourniture de matériel (des outils informatiques au matériel de bureau), l'allocation de bourses au mérite, l'accueil de stagiaires pour leur faire découvrir les métiers du Groupe.

En Inde, au-delà de la fourniture de matériel scolaire en grande quantité pour les élèves des écoles voisines, le groupe Vicat a permis à 75 femmes de bénéficier du programme d'alphabétisation qu'il soutient.

Au Sénégal, la fondation Sococim a renouvelé son soutien au travail mené par l'Association Sénégalaise pour la Protection des Enfants Déficients Mentaux. En 2018, quatre enfants ont bénéficié d'une formation spécifique adaptée à leur handicap au sein du centre Aminata Mbaye qu'administre cette association.

En France, la Fondation Louis Vicat a accompagné un des projets pédagogiques du Lycée Louis Vicat de Souillac dans le Lot, établissement secondaire spécialisé dans les métiers du bâtiment. Elle s'est inscrite dans un partenariat durable avec l'Université Catholique de Lyon (l'UCLy). Le Groupe demeure impliqué aux côtés d'Écoles d'architecture et d'ingénieurs soit pour transmettre la connaissance de ses métiers soit pour développer conjointement des projets de recherche et d'innovation. On peut notamment citer son partenariat avec l'ESTP à Paris.

Dans le domaine de la découverte culturelle

La découverte de la musique est largement encouragée par les actions du Groupe et de ses deux fondations. Au Sénégal, la fondation Sococim a sponsorisé le concert « *La loge des Poètes* » du rappeur rufisquois qu'elle accompagne depuis plusieurs années. En Turquie, sa filiale Bastas Ciment, reconduit chaque année son soutien au centre culturel d'Elmadag. En France, la fondation Louis Vicat a soutenu le Festival Berlioz qui se déroule en Isère et également fait un don à l'occasion de la 11^e édition du concert du Gouverneur militaire de Lyon en faveur des blessés des armées françaises en opérations extérieures. La musique classique s'est également invitée sur la carrière de La Fauchère à Souvigny dans l'Allier.

L'accès à la lecture est un champ d'action de la démarche de responsabilité sociétale du Groupe. En 2018, la fondation Sococim a financé le renforcement du fonds documentaire de son Centre Culturel Maurice Gueye (Sénégal). Vicat a soutenu le Festival international de la bande dessinée qui se tenait pour sa 42^e édition à Chambéry (en Savoie).

Dans le cadre de ses actions au profit du patrimoine, la société Vicat a fait l'acquisition de la Maison où vécut Louis Vicat à Souillac et où il fit sa découverte du ciment artificiel, avec l'objectif de lui redonner vie et de la transformer en Maison des Illustres ouverte au public. La Fondation Louis Vicat a participé au financement d'un cahier ICOMOS France (Conseil international des monuments et des sites) n° 29 intitulé Béton Architecture en béton dans les Alpes. ICOMOS est une ONG créée en 1965 après l'adoption de la charte de Venise pour promouvoir la doctrine et les techniques de la conservation. L'ICOMOS fournit au Comité du patrimoine mondial les évaluations des biens de valeur culturelle proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que des études comparatives, des services d'assistance technique et des rapports sur l'état de conservation des sites inscrits.

Dans le domaine de l'accomplissement par le sport

Le Groupe sponsorise de nombreux clubs sportifs sur ses territoires d'implantation. Compte tenu de son ancrage territoire dans le secteur lyonnais et de son attention particulière au développement du sport féminin, le groupe Vicat entretient des liens durables et solides avec l'Olympique lyonnais féminin.

Le succès emporté par la participation importante des collaborateurs en France au marathon international du Beaujolais en 2017 n'a pas été démenti en 2018 qui a vu son nombre de participants croître encore, tous réunis sous le slogan « Construisons ensemble ». La filiale NCC Alabama a, de son côté, participé à la construction d'un stade de baseball pour la ville de Ragland aux États-Unis.

Dans le domaine des actions sanitaires et environnementales

Le Groupe met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux soins de proximité (programmes réguliers de prévention contre le paludisme, ouverture des dispensaires aux populations locales, accès gratuit à certains soins, transport gratuit par l'ambulance de la cimenterie, contributions aux hôpitaux locaux) et ce notamment dans les pays où les populations sont les plus fragiles.

Face aux enjeux majeurs de santé publique, le Groupe a créé un centre médico-social au sein du village Chatrasala, à proximité de sa cimenterie de Kalburgi en Inde. Depuis son ouverture, le nombre des consultations est en constante augmentation. En 2018, 8 000 consultations ont pu être recensées.

En avril 2018, la filiale SATM a permis de faire partir un convoi humanitaire de l'Entraide de Romagnieu (en Isère) vers la Macédoine pour les réfugiés d'Athènes en offrant à ses chauffeurs retraités plus de 1 000 litres de carburant. Cela fait plus de vingt ans qu'elle soutient ces expéditions.

3.2.3. Une éthique des affaires

Face à la corruption qui frappe les pays développés comme les pays émergents, le groupe Vicat veille, dans tous les pays où il est implanté avec la même résolution à conduire ses activités dans le plus strict respect de sa charte éthique et des codes de bonnes conduites pris pour son application dans les différents domaines, sa politique achat traduisant parfaitement sa démarche de responsabilité en faveur du développement des achats durables.

3.2.3.1. Prévenir les risques de corruption et s'assurer de la loyauté des pratiques

Prévenir les risques de corruption

Le groupe Vicat s'appuie sur sa charte éthique pour prévenir les risques de corruption. Celle-ci présente les valeurs portées par le groupe Vicat, qui ont fait son succès et garanti sa pérennité depuis 1853. Le respect de la personne, de l'environnement et de l'équité a permis à Vicat de mener ses activités avec intégrité, honnêteté et transparence. Cette charte s'inscrit dans la volonté du Groupe de mener ses activités dans le respect de ses partenaires commerciaux, qu'ils soient fournisseurs, prestataires ou clients, de ses collaborateurs, mais aussi des habitants de ses territoires d'implantation.

Cette charte promeut le respect des femmes et des hommes, de la société et de l'environnement. Le groupe Vicat y affirme que le respect des lois et réglementations est une exigence essentielle et incontournable. Il s'engage à faire respecter les principes éthiques énoncés dans cette charte et compte sur le soutien de l'ensemble de ses collaborateurs dans cette démarche. Afin d'être davantage proactif dans ce domaine, le Groupe s'appuie sur les compétences d'un directeur de la Compliance.

Le Groupe revoit chaque année sa cartographie des risques de corruption, il dispose d'une ligne d'alerte professionnelle sur son site internet. Il déploie des formations en présentiel et en e-learning sur la lutte contre la corruption (répondant aux obligations énoncées par la loi

française Sapin II). Il anime la mise en œuvre du code de conduite anti-corruption. Il s'attache à renforcer au besoin ses contrôles comptables. Il a mis en place une procédure d'évaluation des tiers et défini un régime de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement d'un salarié qui serait reconnu coupable de faits de corruption. Ces actions faisant l'objet d'un suivi régulier.

S'assurer de la loyauté des pratiques

Le groupe Vicat procède régulièrement à l'organisation de formations et d'audits dans le domaine de la concurrence. Ces formations sont prioritairement destinées aux Directions opérationnelles ainsi qu'aux cadres commerciaux. Elles sont dispensées par des avocats ou conseils spécialistes du droit de la concurrence.

3.2.3.2. Promouvoir les achats durables sur l'ensemble de sa chaîne de valeur

Le Groupe privilégie les achats locaux dans la mesure du possible, afin de limiter l'empreinte environnementale de ses achats tout en valorisant le développement du tissu économique local.

Les contrats, initiés par la Direction achat, prévoient que les co-contractants du Groupe respectent les grands principes du droit international fixés par de l'Organisation Internationale du Travail de non-discrimination, d'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants.

Dans chacun de ses actes d'achat, le Groupe entreprend également une démarche visant à prendre en compte non seulement les facteurs économiques mais aussi les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux. Cette politique est directement déployée par les pôles achats de ses filiales.

Le Groupe s'attache à travailler avec des fournisseurs de premier plan qui ont inévitablement intégré les dimensions de la RSE et les standards mondiaux du développement durable.

L'essor d'une politique achat et l'évolution organisationnelle du Groupe imbriqué dans un ensemble plus vaste d'entreprises dont résultent ses approvisionnements, ses ventes ou encore sa logistique appellent des approches novatrices et un dialogue nécessaire. L'enjeu pour le groupe Vicat est donc d'aligner ses objectifs en matière de RSE et sa politique d'achats pour en faire un vecteur de la transformation du son système productif. Pour ce faire, le Groupe demande à ses sous-traitants et fournisseurs de s'engager à « respecter les lois et règlements, ainsi que les droits humains tels que les expriment les conventions et normes internationales ».

Le projet de procédure générale achat groupe, établi dans la continuité des actions menées ci-dessus, est en cours de consultation avec l'ensemble des parties prenantes internes.

3.3. Produire dans les meilleures conditions

Le groupe Vicat est une entreprise déterminée à conduire une politique industrielle de long terme, soucieuse de respecter l'intégrité des personnes, son environnement et de prendre en compte les grands enjeux notamment démographique, climatique et écologique ⁽¹⁾ en apportant la garantie de la mise en œuvre des meilleures conditions de travail pour atteindre notamment son objectif du zéro accident et les meilleures conditions de production pour réduire encore son empreinte environnementale et ses émissions de CO₂.

3.3.1. Le respect de l'intégrité des personnes

Le groupe Vicat s'appuie sur l'engagement fort et passionné de ses collaboratrices et collaborateurs qu'il a acquis en les mettant au cœur de ses préoccupations. Il entretient un dialogue constructif lui permettant de maintenir des relations sociales de qualité et de leur garantir un environnement de travail sain et sécurisé.

3.3.1.1. Maintenir des relations sociales de qualité

Respecter les conventions internationales

Les valeurs portées par le groupe Vicat et partagées avec l'ensemble de ses parties prenantes ont forgé sa culture d'entreprise forte. Cette culture d'entreprise impose un respect dans les relations avec autrui, une solidarité entre les équipes, un sens de l'exemplarité, une capacité à mobiliser les énergies et une puissance d'action forte sur le terrain pour atteindre les objectifs.

Le Groupe s'assure du respect des règles de droit de ses pays d'implantation conformément aux principes de la charte des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies qui invite les « entreprises à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme ». L'ensemble des pays dans lesquels il opère ont ratifié la charte des droits de l'homme de l'ONU et sont membres de l'Organisation internationale du travail. Le respect des principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration portant sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession font l'objet d'une attention particulière au sein de chaque société du Groupe.

Au Sénégal, à l'occasion de la célébration du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la fondation Sococim a soutenu l'organisation d'une exposition et d'ateliers à l'attention des collégiens des établissements de Rufisque.

En France, des formations pour les managers sont régulièrement organisées avec un cabinet juridique spécialisé sur l'actualité du droit du travail, avec un focus sur l'égalité professionnelle, l'éthique, la prévention du harcèlement ou de la discrimination dans l'exercice de leurs responsabilités au quotidien.

Sous l'impulsion de la Direction du Groupe, l'Inde, le Kazakhstan et le Sénégal ont mis en place un code de conduite en conformité avec les standards de la Banque Mondiale. Très sensible à la protection des enfants en Inde, la direction du pays fait mener des audits mensuels réguliers et inopinés pour vérifier qu'aucun enfant ne travaille sur ses sites.

Témoins du respect de ces principes, les contrôles menés par les différentes autorités locales n'ont décelé aucun manquement aux règles en vigueur en 2018.

Mettre les collaboratrices et les collaborateurs au cœur du dialogue dans l'entreprise

Les sociétés du groupe Vicat sont toutes en conformité avec les lois locales dont elles dépendent sur les sujets suivants : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, respect des procédures d'information et de consultation du personnel.

Le dialogue social est bon dans les différentes sociétés. Le management direct et de proximité, ouvert aux échanges avec le personnel, est un des facteurs clé de succès du dialogue social et de ce bon climat social.

À titre de résultats, en 2018, aucun jour de grève n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe. Aucune d'entre elles n'a été visée par une plainte ou une condamnation pour harcèlement sexuel ou harcèlement moral, pour discrimination ou pour atteinte à la liberté syndicale. Aucun événement significatif n'est venu perturber le dialogue social ou le climat social, à l'exception de la situation sécuritaire dans le Sinaï (Égypte) là où est implantée sa cimenterie.

Au titre de l'année 2018, le périmètre retenu pour l'indicateur « Bilan des accords » se résume à la France. Au total, ce sont 17 accords qui ont été signés sur cette période.

En France, dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales du 24 décembre 2018 décidée par le Président de la République, le Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos a décidé après concertation avec les partenaires sociaux d'octroyer une prime de 400 euros dans la limite du seuil de rémunération définie. Cette mesure concerne près de 80 % des effectifs en France.

(1) Pour l'identification des risques extra-financiers significatifs, se reporter à la méthodologie présentée en point 3.5.2 de ce document – se reporter au chapitre 5 Facteurs de risques et contrôle interne du document de référence.

L'ABSENTÉISME

Un autre indicateur de la qualité du climat social est le taux d'absentéisme. L'absentéisme est suivi dans chaque pays afin d'en connaître les raisons et d'apporter des réponses adéquates. En 2018, le groupe Vicat présente une situation maîtrisée sur cet indicateur. Il varie entre 0 % et 6,1 %, en fonction des pays. La France est dans la médiane, avec un taux de 4,65 %.

Proposer une organisation du travail tournée vers les collaboratrices et les collaborateurs

L'organisation du groupe Vicat reflète ses objectifs en matière de performance. La chaîne de commandement est courte et les niveaux hiérarchiques réduits aux besoins opérationnels. Le management est direct et de terrain. Les équipes disposent d'une réelle autonomie, portée par leur engagement et leur sens des responsabilités.

L'organisation du travail est en conformité avec les différentes lois locales portant sur le temps de travail et de repos et la santé et la sécurité ainsi qu'avec les standards du Groupe en la matière. Cette organisation du travail est définie pour délivrer la meilleure performance des équipes au meilleur coût. Des nouvelles approches comme le télétravail sont en cours d'étude.

Le Groupe est attentif à la qualité des conditions de travail de ses équipes, sur les enjeux de santé et sécurité au travail et sur le bien travailler ensemble, basé sur la culture et les valeurs du Groupe, mettant en avant le respect des uns envers les autres, l'autonomie et la responsabilisation.

L'organisation par équipe relativement réduite et à taille humaine a toujours favorisé au sein du Groupe le recours aux meilleures pratiques comme l'amélioration continue ou « l'entreprise libérée ».

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Analyse des effectifs au 31 décembre 2018 par type de contrat/catégorie

	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits & Services	Total
SALARIÉS À PLEIN-TEMPS	3 982	3 179	1 477	8 638
Encadrement	992	324	228	1 544
Employés	1 400	877	360	2 637
Ouvriers	1 590	1 978	889	4 457
SALARIÉS À TEMPS PARTIEL	35	89	82	206
Encadrement	6	7	14	27
Employés	24	45	52	121
Ouvriers	5	37	16	58
TOTAL	4 017	3 268	1 559	8 844
Salariés à temps partiel (en pourcentage)	0,9 %	2,7 %	5,3 %	2,3 %

Le Groupe a peu recours aux emplois à temps partiel. Au 31 décembre 2018, la part des salariés à temps partiel reste faible et stable à 2,3 % de l'effectif (2,3 % en 2017).

Comme en 2017, les activités Autres Produits & Services (5,3 % en 2018, 4,4 % en 2017) et Béton & Granulats (2,7 % en 2018, 2,8 % en 2017) utilisent beaucoup plus les temps partiels que l'activité Ciment (0,9 % en 2018, 1 % en 2017).

Seuls les pays suivants ont recours au temps partiel et dans des proportions disparates : Suisse (11,9 %) et France (2,5 %).

LES EMPLOIS POSTES

Une partie de ses activités industrielles requiert une organisation avec des emplois postés. Le cadre légal est alors systématiquement respecté. En 2018, l'effectif en emploi posté représente 21,4 % du total des emplois du Groupe, en hausse en comparaison de 2017, s'expliquant par les équipes de la catégorie Ouvriers plus nombreuses du fait des recrutements effectués en Égypte et au Sénégal.

3.3.1.2. Garantir un environnement de travail sain et sécurisé

Améliorer en continu les conditions de santé et de sécurité au travail

Préserver la santé et garantir la « sécurité physique et mentale » de ses collaboratrices et ses collaborateurs est depuis de très nombreuses années une vraie priorité du groupe Vicat. Cette volonté s'affirme en premier lieu pour le bien de ses équipes, mais également pour les personnels intérimaires comme pour l'ensemble des sociétés qui interviennent en sous-traitance. Sur l'ensemble de ses sites, dans toutes les régions du monde, le Groupe travaille sans relâche à l'amélioration des conditions de travail et de vie, respectueuses de l'hygiène, de la santé et de la sécurité, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur. Le Groupe met en œuvre des actions de prévention visant à supprimer ou à réduire les risques, et à diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Conscient que l'amélioration des conditions de travail et la sécurité des salariés passent par le changement des comportements humains, le Groupe poursuit le renforcement et le déploiement de sa culture sécurité, en maintenant son objectif unique « Zéro accident » (pour son personnel et le personnel d'entreprises extérieures). Il a ainsi renforcé sa politique Santé-Sécurité en mettant en avant l'exemplarité, la rigueur et l'engagement des managers et de ses collaboratrices et collaborateurs. L'efficacité de cette politique s'est traduite depuis 2015 par une amélioration très significative et continue de ses performances sécurité. En 2018, le Groupe affiche une progression de ses résultats Santé-Sécurité, et atteint un niveau inégalé, en affichant un taux de fréquence à 6,2 pour 8,1 en 2017. Cette amélioration est due aux pays qui ont performé, notamment à la Suisse qui a divisé son taux de fréquence par 2, et à de plus en plus de sites ou d'entités déjà à l'objectif, comme Konya Hazir Béton en Turquie qui affiche plus de 3 années sans accident avec arrêt.

Les actions en matière de prévention sont suivies dans le cadre de plans pluriannuels. Ils portent sur :

- la formation des personnes, l'organisation de campagnes de sensibilisation et la réalisation de supports de communication associés portant notamment sur l'objectif « Zéro accident » et les moyens pour y parvenir. La formation et la sensibilisation des équipes demeurent un des axes majeurs de la prévention des risques dans le Groupe.

Pour exemple, la campagne de formation qui avait débuté en France en 2017, s'est poursuivie en 2018 au profit des managers de toutes les activités et de tous les métiers. Ainsi tous les encadrants ont été formés par un organisme spécialisé et reconnu sur les thèmes concrets : échanges prévention, minutes sécurité engageantes et visites sécurité de terrain.

Pour favoriser les réflexions, pour faire prendre conscience, faire évoluer les comportements au quotidien et favoriser le partage des bonnes pratiques, des journées sécurité sont organisées chaque année dans les régions. L'occasion également de faire remonter les situations dangereuses sur tous les thèmes en lien avec la santé et la sécurité au travail. Pour aller plus loin et faire vivre la sécurité au quotidien, des échanges sécurité sont réalisés en début de chaque réunion, et des « minutes sécurité » sont animées chaque semaine par les managers.

Les thèmes abordés portent par exemple sur l'analyse des risques, la consignation des équipements, les déplacements, les manutentions, l'utilisation du téléphone, le travail en hauteur ou le rangement et la propreté des installations.

La campagne spécifique de grande ampleur initiée en France en 2017 pour prévenir les pratiques addictives (alcool, drogues et médicaments) poursuit son déploiement et sera complétée en 2019 sur l'ensemble des sites. Tous les acteurs de l'entreprise seront ainsi formés et sensibilisés, les managers, les représentants du personnel et l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ;

- la mise à disposition pour les équipes (salariés comme sous-traitants) d'équipements de protection collective et individuelle adaptés aux risques sur l'ensemble des sites du Groupe ;

- la mise en conformité des installations au fur et à mesure des évolutions réglementaires et techniques en tenant compte des avis des experts consultés (notamment en collaboration avec les ingénieurs sécurité des assureurs du Groupe). Pour chaque activité, les prescriptions sont consignées dans les « standards sécurité » ;
- l'amélioration en matière de prévention des risques, des interventions des entreprises extérieures pour l'ensemble des activités et des sites.

En France, les sites cimentiers se mettent au référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité-santé Environnement des entreprises). Cette démarche vise à soumettre les entreprises extérieures aux mêmes règles concernant les formations, les accueils (notamment des accueils sécurité), les équipements, les techniques et l'organisation.

Portées par la Direction générale et les managers du Groupe, la mise en œuvre et l'animation de ces plans sont assurées par une équipe de coordinateurs santé sécurité au travail répartis dans tous les pays, pour tous les métiers. Ces plans sont essentiellement déclinés de manière locale et transversale par ses collaboratrices et ses collaborateurs. Un des meilleurs exemples est l'appropriation des « Incontournables », six règles définies par la Direction « sécurité » et déclinées par pays et activité, constituant des repères fondamentaux utilisés quotidiennement sur les sites. Un important travail a été engagé par les équipes en 2018, visant à redynamiser et à faire mieux vivre ces six règles incontournables, considérées aujourd'hui comme vitales.

En 2018, les membres de la Direction ont systématiquement participé aux audits sécurité internes croisés, témoignant ainsi la force de l'engagement du Groupe et de sa volonté réitérée d'atteindre l'objectif « Zéro accident ». Les audits croisés sont l'occasion d'échanges argumentés sur le terrain entre les équipes pour prévenir et supprimer les risques. Tous les sujets sont passés en revue : matériel, organisation, réglementation et surtout comportement. Un moment privilégié de partage des solutions et des bonnes pratiques.

L'organisation en matière de Santé et Sécurité au Travail favorise la synergie entre les équipes, les activités et les pays. Le partage des expériences et la mise en commun des bonnes pratiques sont développés et encouragés, notamment par des rencontres et des échanges entre les préventeurs du Groupe. Les analyses d'accidents, les comptes rendus d'audits, les supports de sensibilisation, les outils de communication et tous les documents en matière de prévention, de santé et de sécurité sont mis en commun sur une base de données en réseau accessible aux préventeurs et aux managers.

Chaque année, au mois d'avril, le Groupe célèbre la Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail. Le principal objectif de cette journée est de promouvoir sur tous les sites, dans toutes les activités et dans tous les pays, une vraie culture de la sécurité et de santé au travail. Ce jour-là, des temps d'échanges et de réflexion rassemblent les équipes autour de thèmes choisis. C'est le thème de la « Prévention des TMS » (troubles musculo-squelettiques) qui a été au centre des réflexions et des débats le 26 avril 2018. Ces rendez-vous annuels permettent de fédérer les équipes et d'avancer « ensemble » vers l'objectif « zéro accident ».

Tout au long de l'année, des campagnes trimestrielles de sensibilisation sont proposées par la Direction « sécurité » et déployées dans tous les pays. Les supports de minutes sécurité (posters et notices) sont traduits dans toutes les langues, et permettent aux managers de sensibiliser les équipes sur des sujets essentiels comme par exemple la prévention des attitudes sexistes en 2018.

Pour les collaboratrices et les collaborateurs amenés à se déplacer professionnellement à l'étranger et pour les expatriés, le Groupe poursuit son dispositif de formation (modules e-learning rendus obligatoires avant tout départ), d'accompagnement et d'assistance, en collaboration avec la société AXA INTERNATIONAL dont l'expertise est reconnue dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté pour les populations voyageant et travaillant à l'étranger.

En s'engageant durablement pour la santé et la sécurité de ses équipes, le groupe Vicat construit l'avenir.

Accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail

Pour améliorer continuellement la prévention et la sécurité sur les sites, et pour préserver la santé des collaboratrices et des collaborateurs, le Groupe travaille avec tous les acteurs de l'entreprise, et notamment avec les représentants du personnel. Les accords signés traduisent cette volonté commune entre la Direction et les partenaires sociaux en la matière. Le soutien et la participation active des partenaires sociaux, ainsi que leur adhésion à la démarche Santé-Sécurité, ont contribué au développement de la culture sécurité et à l'amélioration des performances.

Résultats enregistrés en matière de sécurité au travail par l'ensemble des filiales

Les principaux indicateurs Sécurité du Groupe enregistrés en 2018, notamment le nombre d'accidents avec arrêt et le taux de fréquence, sont en forte amélioration, et traduisent l'engagement et les efforts du Groupe en matière de Santé-Sécurité. Le taux de fréquence a fortement diminué pour atteindre 6,2 en 2018 (soit une baisse de 23 % par rapport à 2017). Le nombre d'accidents avec arrêt pour le Groupe a reculé de 23 % par rapport à l'année précédente, et a été divisé par 2 en seulement 5 années. Le taux de gravité de 2018 s'affiche à 0,34 en très légère hausse en comparaison du taux de 2017 (0,31). Cette valeur élevée du taux de gravité est la conséquence d'événements accidentels survenus en France en début d'année ayant entraîné des arrêts de travail très longs, et de plusieurs accidents survenus en 2017 avec des arrêts se prolongeant en 2018. Dans la majorité des cas, les personnes en arrêt après un accident peuvent reprendre le travail dans les semaines suivantes. Les événements accidentels qui nécessitent des arrêts plus longs sont très rares.

L'amélioration du taux de fréquence tient notamment au nombre toujours croissant de sites du Groupe qui en 2018 n'ont recensé aucun accident avec arrêt. À titre d'exemple : 6 cimenteries du Groupe n'ont enregistré aucun accident avec arrêt en 2018, dont certaines depuis 2 ou 3 années (Bharathi, Jambly Cement, Créchy et Peille). En France, dans l'activité Granulats, des régions n'ont également enregistré aucun accident avec arrêt depuis plus de 4 ans. Les activités au Mali et en Italie affichent aussi zéro accident avec arrêt depuis plus de 3 années.

En 2018, plusieurs pays réalisent une amélioration sensible de leurs performances sécurité : la Suisse qui a divisé par 2 le nombre d'accidents avec arrêt, avec un taux de fréquence passant de 20,0 à 9,0 (- 55 %) et la Turquie qui consolide sa performance 2017 en affichant, en 2018, un taux de fréquence à 6,8 pour 7,4 en 2017 (- 9 %).

	Groupe		
	2018	2017	Variation
<i>Pour les salariés du Groupe*</i>			
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés du Groupe	106	138	- 23 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés du Groupe	1	1	0 %
Nombre de jours perdus pour les salariés du Groupe	5 759	5 342	+ 8 %
Taux de fréquence	6,2	8,1	- 23 %
Taux de gravité	0,34	0,31	+ 8 %

	Ciment Groupe		
	2018	2017	Variation
<i>Pour les salariés du Groupe*</i>			
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	28	29	- 4 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	0	0	0 %
Taux de fréquence	3,7	3,8	- 3 %
Taux de gravité	0,14	0,16	- 13 %

	Béton & Granulats, Autres Produits & Services Groupe		
	2018	2017	Variation
<i>Pour les salariés du Groupe*</i>			
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	78	109	- 28 %
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	1	1	0 %
Taux de fréquence	8,3	11,6	- 28 %
Taux de gravité	0,50	0,44	+ 13 %

* Ces analyses ont été réalisées sur un échantillon représentant environ 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles sur ces indicateurs.

3.3.2. La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité

Conscient de son rôle dans la conservation de la biodiversité sur ses sites, le groupe Vicat déploie, depuis longtemps maintenant, un ensemble de bonnes pratiques inspirant, pour certaines, l'ensemble des parties prenantes. Accueillir la biodiversité sur ses sites figure comme l'un de ses objectifs. Les forêts, écosystème à part entière, sont l'objet d'un programme de gestion durable adopté plus récemment.

3.3.2.1. Gérer durablement ses forêts

Gérer durablement ses forêts est un axe de progrès auquel le Groupe s'intéresse de près et ce en sa qualité d'important propriétaire foncier en France notamment. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'Objectif de Développement Durable n° 15 (ODD 15). Sur la base d'inventaires forestiers réalisés par des experts indépendants, le Groupe a mis en place un plan d'action pour valoriser et entretenir son patrimoine forestier, avoir une gestion durable de ce patrimoine, si possible, et dans le cadre de sa démarche d'économie circulaire de produire du bois-énergie pour les besoins de ses activités et rappeler son ancrage territorial dans le paysage local en soutenant la filière bois (experts et exploitants forestiers).

En France, la surface forestière en propriété Vicat SA est estimée pour l'année 2018 à 1 778 hectares. 67 % font l'objet d'une gestion par neuf plans simples de gestion ; la gestion de la surface restante étant assurée par les outils existant comme les plans de réaménagement de carrière (plantation de chênes truffiers avec un suivi de la production) ou encore les servitudes de coupe de bois confiées à des tiers. Les premiers résultats de l'étude demandée par le Groupe au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour estimer les stocks de carbone des forêts sous plan simple de gestion permettent de considérer qu'environ 835 860 t CO₂ seraient déjà stockés dans tous les compartiments des forêts VICAT SA (biomasse aérienne et racinaire, bois mort, sous-étage, sol et litière).

La fondation Sococim a permis l'exercice d'activités de reboisement dans le cadre du programme de recherche pour la zone sahélienne du Sénégal développé par l'Université d'été organisée par l'Unité Mixte internationale « Environnement, Santé, Sociétés » en lien avec l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte.

20 123 arbres supplémentaires ont été plantés au cours de l'année 2018 sur les sites du groupe Vicat.

3.3.2.2. Accueillir la biodiversité sur ses sites

L'engagement du Groupe en faveur de la protection et de la préservation de la biodiversité trouve son origine dans l'histoire de l'exploitation de ses carrières. Si leur exploitation modifie les milieux, elle contribue aussi, dans le cadre des programmes déployés localement par les sites, à la création de nouveaux habitats et favorise l'installation de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes par des équipes pluridisciplinaires témoignent de sa volonté d'ancrer harmonieusement et durablement ses activités dans les territoires qui les accueillent. Si ces programmes sont étroitement liés au plan de phasage d'exploitation des sites, ils favorisent l'adoption de mesures innovantes notamment en matière de remise en état des sites dont les plans de réaménagement vont souvent au-delà des attentes réglementaires. Environ 30 % des sites sont dotés d'un plan de réaménagement naturaliste.

Ces programmes recensent essentiellement des mesures *in situ* mais n'excluent pas, lorsque cela s'avère nécessaire, des mesures de compensation sur des zones à protéger ailleurs ou encore la création

de réserves volontaires de biodiversité. C'est le choix que le Groupe a fait dans l'environnement proche de certaines de ses carrières notamment pour celle de Mépieu en France ou encore pour celle de Steiner – les Boveresses en Suisse.

Sans carrière, ni cimenterie, certains travaux de compensations écologiques n'auraient raisonnablement jamais pu être imaginés. C'est le cas du programme de Mesures de Compensation Écologique (MCE) né avec l'ouverture de la carrière de La Tschanner, en Suisse, porté et déployé par la Direction de Vigier Ciment depuis les années 2000. Ces mesures couvrent aujourd'hui une surface de près de 10 km² de forêts de montagne, pâturages boisés, prairies et pâturages maigres où certaines espèces animales et végétales étaient menacées. Concrètement, elles permettent : en forêt, la création de clairières propices à l'accueil des oiseaux de montagne et d'îlots de vieux bois ; en pâturage boisé, l'ouverture de secteurs en friche, la reconstitution de bosquets buissonnants ou de haies. 31 hectares de prairies et de pâturages ont ainsi été reconquis.

Son engagement et son expérience en faveur de la préservation de la biodiversité, il les partage largement en interne et en externe. Le groupe Vicat siège à l'atelier Natural Capital Accounting de la plateforme « Business and Biodiversity » issue de la stratégie européenne pour la biodiversité 2011-2020. En 2018, il participait à des ateliers consacrés au thème de l'empreinte biodiversité des projets ou produits et assistait à la conférence plénière intitulée « roadmap to positive impact ». Dans le cadre de la mise à disposition jusqu'en 2019 de sa carrière d'Enieu en France, le Groupe contribue, depuis deux ans, à l'étude de certaines espèces connues pour être d'excellents indicateurs de la qualité des milieux en suivant les protocoles issus des modèles standardisés mis au point par le Museum National d'Histoire Naturelle. La démarche Odyssee continue de ménager les abeilles sauvages en France auprès des aménageurs. En 2018, cette démarche a permis la plantation d'un deuxième verger conservatoire composé de 43 arbres sur une surface de 3 500 m² en collaboration avec l'association les Croqueurs de Pommes, l'installation sur des sites de carrières et de centrales à béton de 15 jardinières Odyssee. L'utilisation d'un nouveau béton pour la fabrication de cette jardinière est en cours d'expérimentation en partenariat avec l'INRA. Sa présentation à différents salons comme celui de Biomim' Expo est importante pour les prochaines innovations dans le monde de la construction.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés à ces programmes de conservation des espèces auxquels ils participent. Ils sont également informés des bonnes pratiques sur le sujet et sont incités à nouer des partenariats locaux en faveur de la protection de la biodiversité. La parution de la brochure « Informations sur les mesures de compensation écologique Tschanner » en juin 2018, l'organisation de la 2^e édition du concours « Je cultive mon entrée de carrière pour mes visiteurs » et de la 4^e édition de l'Ecophilipole et son partenariat au côté de la FRAPNA pour le Festival International du film nature et environnement, nourrissent ces échanges.

3.3.3. L'amélioration continue de la performance globale de ses outils industriels

Engagé en faveur de la construction durable, le groupe Vicat a mis en place une organisation opérationnelle qui répond à son souci d'amélioration continue de ses performances industrielles et environnementales dont le lien entre elles a toujours été tenu. Ses performances s'apprécient tant au regard du niveau de ses consommations spécifiques qu'à celui de l'ensemble de ses rejets, le groupe Vicat concentrant ses efforts à la réduction de ses émissions de CO₂.

3.3.3.1. S'appuyer sur une organisation opérationnelle engagée en faveur d'une production durable

Les moyens humains et matériels mis en œuvre

Conscient des conséquences de ses activités sur l'environnement, le groupe Vicat consacre des moyens adaptés à la prévention des risques environnementaux et au respect des règles environnementales opposables à ses activités.

En 2018, le montant des provisions constituées en matière d'environnement est présenté dans les comptes consolidés du Groupe (note 15). Au 31 décembre 2018, elles représentent 49,6 millions d'euros (contre 48 millions d'euros en 2017). Le montant des investissements concernant l'environnement est de 17,4 millions d'euros (contre 18,1 millions d'euros en 2017). À titre d'exemple, on peut citer la réalisation du nouveau terminal de Mumbai en Inde répondant à la demande de ciment grandissante de la région. Il permet d'acheminer 1,2 million de tonnes de ciment par an par voie ferroviaire. La mise en œuvre de la solution appelée « POM » vise à améliorer les performances environnementales (réduction des déchets) et techniques (meilleure stabilité du process et de la propreté des circuits) de la machine à papier des Papeteries de Vizille en France.

Son organisation repose sur le principe suivant « Planifier – Agir – Vérifier – Réagir ». L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs sont impliqués dans la démarche de responsabilité environnementale du groupe Vicat. Les systèmes de management qui sont déployés, comme avec la norme ISO 9001, par les différentes entités du Groupe lui permettent de s'assurer de la stricte application des réglementations environnementales telles que notifiées par le biais d'autorisations administratives, de permis d'exploitation et/ou de licences locales. Chaque branche d'activité a son réseau d'experts reconnus en matière de santé, sécurité et d'environnement. Leur mission consiste notamment à mesurer, évaluer, prévenir les impacts significatifs des activités

poursuivies par le Groupe sur la base d'indicateurs pertinents et comparables aux standards internationaux et proposer toutes actions correctives à mettre en œuvre. Ces indicateurs sont intégrés comme paramètre de production, de conduite et de performance des installations. L'atteinte des objectifs fixés pour chaque indicateur clé fait régulièrement l'objet de discussions lors des rapports mensuels ou annuels, mais également en revue de Direction. La vérification de ces indicateurs donne lieu à des audits internes et externes. Le Groupe adhère à de nombreuses chartes de bonnes pratiques environnementales dont il assure la diffusion. Il souscrit à diverses certifications reconnues dans les domaines de la qualité et de l'environnement.

L'entretien d'un dialogue constant avec ses parties prenantes

La performance environnementale du groupe Vicat est aussi liée à sa capacité à associer ses parties prenantes tout au long de sa chaîne de valeur. En effet, sa démarche d'amélioration continue n'est l'apanage ni d'experts, ni du management du Groupe mais une question véritablement partagée en interne comme en externe. Par parties prenantes, il faut entendre « l'ensemble des acteurs intéressés par les activités et les décisions » du groupe Vicat.

Le Groupe a noué un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au niveau local et national et ce dans chacun des pays où il opère. Instances politiques, administrations centrales ou locales, acteurs économiques et associatifs, chercheurs, universitaires, étudiants, riverains, tout le monde a un rôle à jouer.

En 2018, les thématiques abordées ont été le rôle de ses outils industriels au service de leurs territoires d'implantation et la sauvegarde de l'emploi, la mise en œuvre d'une logique d'économie circulaire et le recyclage, l'innovation au service de la construction durable.

Le Groupe s'appuie sur l'ensemble des dispositifs institutionnels pour dialoguer avec les riverains de ses unités de production comme les réunions publiques organisées tout au long de leur exploitation et les commissions de suivi des sites. Lorsque la législation ne le prévoit pas, c'est sur la base du volontariat que ce type de commissions est mis en place comme en Inde où les filiales du Groupe ont établi un « Mécanisme de règlement des griefs » qui réunit deux fois par mois les salariés et les membres du village pour résoudre de manière consensuelle les éventuels problèmes. Toutes les questions soumises à ce mode de règlement sont consignées dans un registre dûment signé par les personnes présentes lors de la séance.

Le Groupe encourage les sites, symbole de son ancrage territorial, à s'ouvrir à ses parties prenantes. En France, la cimenterie de Montalieu-Vercieu a accueilli plus de 99 visites dans l'année.

3.3.3.2. Produire en maîtrisant son empreinte foncière, ses consommations et en rejetant moins

Les indicateurs environnementaux spécifiques à ses activités font l'objet d'un tableau récapitulatif intitulé « la RSE en chiffres » à la fin du présent chapitre.

3.3.3.2.1. Maîtriser son empreinte foncière et ses consommations

EMPREINTE FONCIÈRE ET GESTION DE SES DÉCHETS

Le groupe Vicat recense l'ensemble des surfaces immobilisées pour ses activités (sites industriels, bureaux, carrières, forêts, terrains agricoles) en location ou en propriété. Le Groupe veille à ce que les sites de ses cimenteries, de ses carrières et de ses centrales à béton soient tenus propres et s'intègrent dans leur paysage. En réponse à l'artificialisation des sols se faisant principalement au détriment des surfaces agricoles, Granulats Vicat, filiale française du groupe, a initié un programme d'expérimentation en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique et l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes ayant vocation à développer un nouveau support de culture appelé Terrexcellia.

Flux « Eau » en 2018 (en m³ et en %)

	Ciment	Granulats	Béton	Autres produits & Services
Besoin Total en eau (en milliers de m ³)	25 695	13 746	1 832	1 857
Taux de recyclé (en %)	67 %	79 %	2 %	15 %
Prélèvements nets (en milliers de m ³)	8 535	2 881	1 418	1 577
Rejets au milieu (en milliers de m ³)	4 667	573	3	1 524
Consommation effective (en milliers de m ³)	3 778	2 880	1 415	53

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le processus cimentier en toute première ligne par rapport à ses autres procédés (concassage, broyage, criblage, malaxage, bandes transporteuses, ventilation, séchage etc.) est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker.

C'est pourquoi l'efficacité et l'efficience énergétique de ses procédés demeurent un levier central de la transition énergétique dans laquelle s'est engagé le groupe Vicat. Sa politique industrielle consiste en un travail permanent sur ses installations de production, de leur conception à leur exploitation pour minimiser leurs consommations énergétiques.

En 2018, Vigier, filiale du groupe Vicat en Suisse, a réussi à transformer un dumper de 58 tonnes, engin roulant au diesel et transportant le calcaire en un e-dumper équipé de batteries qui lui permettent de gravir

Les activités poursuivies par le groupe Vicat sont très peu génératrices de déchets. Les déchets qu'il produit font majoritairement l'objet d'un recyclage interne dans la fabrication de ses produits. Pour les déchets restant, ils font l'objet d'un traitement approprié en filières dédiées conformément à la réglementation.

CONSOMMATIONS D'EAU ET REJETS

Le Groupe gère de manière économe l'eau entrant dans ses procédés, en favorisant le recyclage et en s'assurant de rejeter le moins d'eau possible et de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel :

- **dans l'activité Ciment**, une partie de l'eau est nécessaire au refroidissement des gaz avant leur traitement par filtration. La majeure partie du besoin en eau sert au refroidissement des paliers des machines tournantes (paliers du four, broyeurs). Le recours à des circuits fermés permet un recyclage de plus de 65 % des besoins globaux ;
- **dans l'activité Béton**, la consommation d'eau par mètre cube de béton produit s'élève à 169 litres est parfaitement en ligne avec les bonnes pratiques internationales et très en dessous de la valeur limite fixée par la réglementation française à 350 litres/m³ ;
- **dans l'activité Granulats**, les systèmes de recyclage permettent de récupérer près de 80 % du besoin total en eau nécessaire au lavage des matériaux. La consommation spécifique par tonne d'agrégat produit est en moyenne au cours de l'année 2018 de 147 litres.

jusqu'à 20 fois par jour les pentes de la carrière en complète autonomie. Pendant la descente en pleine charge, ses batteries sont rechargées par récupération de l'énergie de freinage. L'électricité ainsi produite suffit à faire remonter le Lynx à vide jusqu'à la zone d'extraction.

C'est aussi l'objet de la mise en œuvre du système de management de l'énergie décrit par la norme ISO 50001 dans ses cimenteries françaises de la Grave de Peille, de Montalieu-Vercieu et de Xeuilley. Un plan d'économie des énergies sur 5 ans est associé à cette démarche. Ces usines comme celle de Bastas Cimento en Turquie ont été confirmées dans leur certification ISO 50001.

L'amélioration des bilans thermiques de ses fours est due à son choix d'investir dans les meilleures technologies disponibles pour ses systèmes de cuisson industriels. Sur l'année 2018, le bilan thermique ressort à 3 458 GJ/tonne, ce qui représente - 2 % par rapport à 2017 (3 530 GJ/tonne). En ce qui concerne l'énergie électrique dont la consommation est liée aux besoins de broyage des matières premières

ou du clinker, le ratio technique ressort à 101 kWh/tonne de produit cimentier (agrégat obtenu en faisant la somme du clinker produit et des ajouts au ciment). Ce ratio s'améliore de 1 % par rapport à l'année précédente et place le groupe Vicat dans le milieu de la fourchette du *benchmark* international.

La consommation d'électricité pour les sites de production consolidés dans ce rapport (cimenteries, carrières, centrales à béton, papeterie, usines de préfabrication) est de 2 340 GWh soit 8 426 TJ.

Évolution des consommations d'électricité des sites de production du Groupe (en GWh)

	2018	2017	2016
Ciment	2 230	2 231	2 216
Granulats	45,8	47,8	47,9
Béton	27	28,5	23,3
Autres Produits & Services	41,4	44,4	44,7
TOTAL	2 340	2 352	2 332

Émissions en tonne et émissions spécifiques

	Nombre de fours étudiés*	Émissions en (t)			
		2018		Émissions (g/T de clinker)	
		2018	2018	2017	2016
Poussières	22	994	56	72	100
SO _x	22	3 698	207	218	203
NO _x	22	19 599	1 099	972	1 092

* Le groupe Vicat compte au total 21 fours de ciment artificiel et un four de ciment prompt naturel

Les poussières

Pour son activité industrielle principale, la production de clinker et de ciment, le groupe Vicat accorde toujours beaucoup d'importance aux installations de filtration des rejets des cheminées qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air.

Le niveau d'évaluation de l'impact intègre les cheminées annexes des lignes de cuisson pour tenir compte des émissions aux cheminées des refroidisseurs et le cas échéant des filtres de by-pass. C'est donc le système four qui est considéré dans son ensemble.

Le groupe Vicat présente des niveaux spécifiques de rejets de poussières des fours de cimenterie parmi les plus bas du secteur dans des conditions normales d'activité. En 2018, la baisse des émissions de poussières est due aux régulières opérations de maintenance sur les filtres dans les cimenteries.

3.3.3.2.2. Mesurer les impacts significatifs de ses activités en matière d'émissions atmosphériques

EN MESURANT LA QUALITÉ DES REJETS DE SES CIMENTERIES

L'industrie cimentière est pionnière dans le suivi de l'impact de ses émissions atmosphériques avec l'utilisation d'instruments de mesures performants et des indicateurs partagés pour le suivi de leur performance.

Comme la majorité des acteurs du secteur cimentier, le groupe Vicat a choisi de suivre sa performance sur la base des indicateurs établis par le CSI (*Cement Sustainability Initiative*), composante professionnelle du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD). Les paramètres suivis en matière d'émissions atmosphériques sont :

- les émissions de CO₂ pour le suivi des gaz à effet de serre ayant un impact potentiel sur le changement climatique ;
- les émissions de poussières qui sont un des principaux indicateurs de bonne marche des fours et un des principaux impacts historiques des cimenteries ;
- les émissions de NO_x (oxydes d'azote) et de SO_x (oxydes de soufre) en tant que rejets ayant un impact sur l'acidification de l'atmosphère.

Pour les rejets de poussières, de NO_x et de SO_x, la situation en 2018 est la suivante :

Les SO_x

Pour les SO_x, les principales émissions proviennent des souffres pyritiques contenus dans le cru. En France, pour converger vers les niveaux d'émissions associés aux meilleures technologies disponibles (NEA-MTD), des installations d'injection d'absorbant ont été réalisées dans les cimenteries de La Pérelle et de Xeuilley. La légère variation enregistrée sur ce paramètre en 2018 s'explique uniquement par la variation de la teneur en soufre évolutive des gisements.

Les NO_x

Les émissions de NO_x sont en très légère hausse qui s'explique essentiellement par la baisse du taux de biomasse de la cimenterie de Rufisque au Sénégal.

EN CALCULANT SON IMPACT CO₂

L'impact CO₂ lié à la production de clinker

Il ressort de l'ensemble des suivis rigoureux diligentés par le groupe Vicat que son impact CO₂ est essentiellement le fait de son activité Ciment. Ce sont les émissions directes de CO₂ (c'est-à-dire celles issues de la consommation de combustibles fossiles et de la décarbonatation des matières premières) des cimenteries qui constituent le principal indicateur de performance en tant que CO₂ brut. De surcroît, les études sectorielles faites dans l'industrie cimentière montrent que seul le CO₂ est de nature à être pris en considération au titre de la surveillance des gaz à effet de serre. La part des émissions des autres gaz (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés, etc.) est marginale :

- en France, les émissions de CO₂ des usines françaises du Groupe sont soumises à quotas dans le cadre du programme européen ETS (*Exchange Trade System*) qui est entré dans sa phase III (2013-2020). Il concerne plus précisément les cinq cimenteries de ciment artificiel, les fours à ciment prompt naturel et son établissement papetier. Le suivi précis et fiable de ses émissions est reconnu par la délivrance d'un certificat d'assurance raisonnable sans réserve établi après vérification par le Bureau Veritas Certification ;
- aux États-Unis, les émissions de CO₂ de ses deux cimenteries à Lebec, en Californie et de Ragland en Alabama sont concernées par des systèmes de surveillance et de reporting établis sur la base du protocole GHG des Nations Unies. Celles de Lebec sont soumises depuis 2013 à une réglementation spécifique sur les émissions de Gaz à effet de serre appelée AB 32 du *California Air Resources Board* (CARB) ;
- en Suisse, les émissions de CO₂ de son usine de Reuchenette sont également concernées par un système de comptabilisation similaire à celui fixé par l'Union européenne.

En 2018, les émissions spécifiques de CO₂ s'élèvent à 821 kg de CO₂ par tonne de clinker, en diminution par rapport à 2017.

Impact CO₂ du Groupe

Le total des émissions directes et indirectes (liées à la production et à la consommation d'électricité) du Groupe ressort à environ 15,9 millions de tonnes de CO₂ auxquelles s'ajoutent 565 milliers de tonnes de CO₂ liées à l'usage de la biomasse (contre 15,8 millions de tonnes de CO₂ en 2017 auxquelles s'ajoutaient 575 milliers de tonnes de CO₂ liées à l'usage de la biomasse).

Émissions directes et indirectes de CO₂ en 2018

(en milliers de tonnes)	CO ₂ total direct et indirect
Ciment (soit 22 fours et 4 centres de broyage et dont production de clinker)	15 822
Béton & Granulats	93
Autres Produits & Services	6,5
TOTAL	15 921

Le groupe Vicat est engagé dans la réduction de ses émissions de CO₂ et se fixe comme objectif d'ici 2030 d'atteindre un taux de clinker de 75 % dans le ciment et un taux de 40 % (dont 15 % de biomasse) de combustibles de substitution dans son mix énergétique.

Le *cash cost* intègrera désormais, de façon volontaire, un coût de CO₂ de 30 € par tonne.

ÉMISSIONS BRUTES DE CO₂ LIÉES À LA PRODUCTION DE CLINKER DES 22 FOURS DE CIMENTERIES DU GROUPE VICAT



3.4. La performance extra-financière du groupe Vicat en chiffres

Responsabilité sociale

Thème	Indicateur	Périmètre	2018	2017	2016
Emploi	Effectif au 31 décembre	Groupe	8 844	8 460	8 101
	Effectif moyen par zone géographique	Groupe	8 684	8 346	8 009
		France	2 845	2 751	2 440
		Europe (hors France)	1 091	1 075	1 110
		États-Unis	1 155	1 112	1 088
		Asie	2 282	2 253	2 226
		Afrique et Moyen Orient	1 311	1 155	1 145
	Effectif moyen par activité	Ciment	4 103	3 906	3 813
		Béton & Granulats	3 406	3 308	3 030
Autres produits & Services		1 175	1 132	1 166	
Évolution de l'effectif salarié ponctuel par type de mouvements	Départs naturels	Groupe	824	(968)	(705)
	Départs provoqués	Groupe	456	(313)	(114)
	Variation de périmètre de consolidation	Groupe	44	338	4
	Embauches	Groupe	1 620	1 302	1 208
Évolution des charges de personnel au 31 décembre	Salaires et traitements (<i>en milliers d'euros</i>)	Groupe	313 787	310 276	303 153
	Charges sociales (<i>en milliers d'euros</i>)	Groupe	110 756	109 670	102 243
	Participation des salariés (<i>en milliers d'euros</i>)	Sociétés françaises	4 420	4 047	4 010
	Charges de personnel (<i>en milliers d'euros</i>)	Groupe	428 963	423 993	409 406
Santé Sécurité au travail*	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Groupe	106	138	144
	Nombre d'accidents du travail mortels	Groupe	1	1	1
	Taux de fréquence	Groupe	6,2	8,1	8,5
	Taux de gravité	Groupe	0,34	0,31	0,26
Formation*	Nombre total d'heures de formation	Groupe	142 025	146 048	127 042
	Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation (dans l'année)	Groupe	5 438	4 956	4 966
Diversité et Égalité de traitement	Part des femmes dans l'effectif	Groupe	10,4 %	10,2 %	10,3 %
	Part des travailleurs handicapés	France	2,6 %	3,1 %	2,6 %

* Cette analyse (relative aux indicateurs santé sécurité, formation) a été réalisée sur un échantillon représentant environ 96 % de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles.

Responsabilité environnementale

Thème	Indicateur	Périmètre	2018	2017	2016	
Matérialité	Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (<i>en million d'euros</i>)	Groupe	49,6	48	48	
	Investissements en matière d'environnement (<i>en million d'euros</i>)	Groupe	17,4	18,1	17,3	
Gestion des ressources et économie circulaire						
Matières premières	Quantité de matières naturelles brutes extraites (<i>en million de tonnes</i>)	Groupe	46,3	48,0	46,7	
	Part de matières consommées provenant de matières brutes	Groupe	93,6 %	94,7 %	95,0 %	
	Part de matières consommées provenant de matières recyclées	Groupe	6,4 %	5,3 %	5,0 %	
	Consommation de matières premières pour la fabrication du clinker (<i>en million de tonnes</i>)	Groupe	29,2	29,2	28,4	
	Part de matières consommées pour la fabrication du ciment provenant de matières de substitution en % du ciment	Groupe	13,2 %	10,7 %	9,6 %	
Économie circulaire	Part des combustibles alternatifs dans le mix énergétique	Ciment	25,6 %	25,2 %	24,6 %	
	Part de la biomasse dans le mix énergétique	Ciment	9 %	8,9 %	8,3 %	
Eau	Besoin total en eau (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	25 695	26 984	24 990	
		Béton & Granulats	15 579	19 703	17 044	
		Autres Produits & Services	1 857	1 952	1 940	
	Taux de recyclé	Ciment	67 %	65 %	67 %	
		Béton	23 %	23 %	24 %	
		Granulats	79 %	84 %	82 %	
		Autres Produits & Services	15 %	14 %	14 %	
	Prélèvements nets (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	8 535	9 483	8 192	
		Béton & Granulats	4 299	4 492	4 125	
		Autres Produits & Services	1 577	1 672	1 660	
		Consommation effective (<i>en milliers de m³</i>)	Ciment	3 778	3 860	3 596
			Béton & Granulats	4 296	4 488	4 113
			Autres Produits & Services	53	58	150

Thème	Indicateur	Périmètre	2018	2017	2016
Émissions dans l'air					
Poussières	Émissions de poussières (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	994	1 263	1 756
	Émissions spécifiques de poussières (en g/T de clinker)	Ciment	56	72	100
SO ₂	Émissions de SO ₂ (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	3 698	3 849	3 545
	Émissions spécifiques de SO ₂ (en g/T de clinker)	Ciment	207	218	203
NO _x	Émissions de NO _x (en tonnes/an) sur 22 fours étudiés	Ciment	19 599	17 138	19 082
	Émissions spécifiques de NO _x (en g/T de clinker)	Ciment	1 099	972	1 092
CO ₂	Émissions brutes de CO ₂ des fours (en Kt)	Ciment	14 640	14 566	14 525
	Émissions spécifiques de CO ₂ (en kg/T de clinker)	Ciment	821	826	832
	Émissions directes et indirectes de CO ₂ (en Kt)	Groupe	15 921	15 812	15 740
		Ciment	15 822	15 710	15 647
		Béton & Granulats	93	93,6	86,7
Autres Produits & Services	6,5	8,2	6,5		
Consommation d'énergie	Consommation totale d'électricité (en GWh)	Ciment	2 230	2 231	2 216
		Béton & Granulats	73	76	71
		Autres Produits & Services	41	44	45
		Groupe	2 340	2 352	2 332
		Bilan thermique des fours (en GJ/tonne)	Ciment	3 458	3 530
	Part du charbon et du lignite dans le mix énergétique	Ciment	43,6 %	42,0 %	48,8 %
	Part du coke dans le mix énergétique	Ciment	26,3 %	26,5 %	22,6 %
	Part des hydrocarbures (GAZ) dans le mix énergétique	Ciment	4,4 %	6,4 %	4,0 %

3.5. Notes méthodologiques

3.5.1. Méthodologie et périmètre de la déclaration de performance extra-financière

Les données présentées dans la déclaration de performance extra-financière, ont été collectées et consolidées sur la base d'un référentiel commun à toutes les entités du groupe Vicat intitulé « Protocole de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales ». Chaque année, la Coordination RSE du groupe Vicat en lien avec la Direction générale soumet le référentiel aux responsables de thème (social, environnemental et sociétal) pour une évaluation.

En 2018, aucune modification n'a été apportée aux règles énoncées pour la collecte, le contrôle, la consolidation des données sauf celles nécessaires à la mise en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le reporting mis en œuvre pour élaborer la déclaration de performance extra-financière couvre le périmètre consolidé, à savoir la société Vicat SA ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les données extra-financières sont en principe consolidées dès la date d'acquisition du ou des sites jusqu'à leur date

de cession. Elles peuvent ne pas l'être à condition de le justifier dans l'hypothèse où elles seraient, au cours de l'exercice, indisponibles ou dépourvues de pertinence eu égard aux activités poursuivies.

Les données environnementales sont collectées par activité et par pays pour être consolidées au niveau du Groupe. Pour l'ensemble des activités, les indicateurs clés de performance, portant sur ses consommations de matières et d'énergie, sur ses rejets atmosphériques, sur le taux de combustibles de substitution présentés à la tonne produite, font l'objet d'une fiche spécifique relative à leur définition. Le reporting pour l'activité Ciment (émissions de CO₂ notamment) se fait plus spécifiquement sur la base du protocole sectoriel du Cement Sustainable Initiative (CSI).

Les données en matière de santé et de sécurité sont collectées par les entités opérationnelles et consolidées par la Direction « sécurité » sous la Direction des ressources humaines. Au titre des indicateurs clés de performance suivis par le Groupe figurent notamment le taux de fréquence et le taux de gravité. Le premier mesure la fréquence des accidents du travail avec arrêt survenus par rapport au temps de travail de l'effectif salarié total. Il se calcule de la manière suivante : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées. Le taux de gravité permet d'apprécier la gravité des accidents du travail en fonction du nombre de journées perdues par rapport aux heures travaillées. Il se calcule de la manière suivante : (nombre de journées perdues x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Les données sociales sont collectées par entités juridiques puis consolidées par la Direction des ressources humaines sur la base d'un formulaire établi en référence avec les lignes directrices internes en matière de reporting social.

Le cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC et retenu pour la vérification des informations, effectue, dans le cadre de ses travaux, une revue du référentiel et des procédures de reporting du groupe Vicat.

3.5.2. La méthodologie d'identification des risques extra-financiers significatifs

La gestion des risques extra-financiers est intégrée à la gestion globale des risques. L'ensemble des risques extra-financiers significatifs en lien avec ses activités et ses produits auxquels le groupe Vicat pourrait faire face sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, sont déjà pris en compte dans la cartographie des risques établie et mise à jour régulièrement par la Direction de l'audit interne (présentée dans le chapitre 5 du document de référence intitulé « Facteurs de risques »). La Direction juridique, la Direction financière et la Coordination RSE participent à la revue de cette cartographie. Les résultats de la cartographie des risques ont été partagés avec les directions opérationnelles des pays dans lesquels le groupe Vicat est implanté ; à noter que la hiérarchisation des risques extra-financiers peut être différente d'un pays à un autre pour le Groupe. La pertinence de ses risques a enfin été appréciée par la Direction générale du Groupe qui l'a validée.

La politique de prévention de ces risques fait partie intégrante de la politique industrielle de long terme menée par le Groupe. La mise en œuvre de cette politique par ses directions opérationnelles et à tous les échelons de son organisation lui permet de contribuer à la transition pour lutter contre les effets du changement climatique – de contribuer à la préservation des ressources naturelles dans une démarche d'économie circulaire – de s'assurer de l'intégrité des personnes et de l'engagement social et sociétal de l'ensemble de ses entités en faveur de l'inclusion – de participer à la protection des écosystèmes et de la biodiversité par ses techniques d'exploitation, de remise en état, de compensation et le développement de nouveaux produits et – de renforcer son ancrage territorial par une production éthique et responsable participant à la vitalité socio-économique de ses territoires d'implantation.

3.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Vicat, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽¹⁾ :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽²⁾ et couvrent entre 52 % et 64 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 pour une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations,

Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2019

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Michel Riguelle

Associé

Olivier Bochet

Associé

(1) Informations sociales : effectifs et répartition par sexe, âge et zone géographique ; nombre d'embauches ; nombre de départs par catégories ; taux d'absentéisme ; nombre d'heures travaillées ; nombre d'accidents avec arrêt ; nombre de journées perdues ; nombre d'heures de formation ; nombre de travailleurs handicapés.

Informations environnementales : émissions de poussières ; émissions de SO₂ ; émissions de NOx ; bilan thermique des fours de cimenteries ; consommation d'électricité des sites de production du Groupe ; besoin total en eau ; consommation d'eau effective ; consommation de matières premières pour la fabrication du clinker ; émissions brutes de CO₂ des fours de cimenteries ; émissions directes et indirectes de CO₂ totales.

(2) France et Suisse.

(3) Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Développer des produits bas carbone » ; « Accompagner l'acquisition et le développement des compétences pour garantir l'employabilité » ; « Promouvoir les achats durables sur l'ensemble de sa chaîne de valeur » ; « Accueillir la biodiversité sur ses sites ».



Camion toupie « Oxygène », écoresponsable

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4

4.1. Renseignements sur la Société	100	4.7. Rémunérations et avantages	121
4.1.1. Renseignements à caractère général sur la Société	100	4.7.1. Rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants – jetons de présence et rémunérations versées au titre des fonctions exercées au sein des comités	121
4.1.2. Objet social	100	4.7.2. Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux	122
4.1.3. Assemblées Générales	100	4.7.3. Pensions, retraites et autres avantages	131
4.1.4. Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts	101	4.8. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	132
4.2. Renseignements sur le capital social	101	4.8.1. Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2018	132
4.2.1. Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie	101	4.8.2. Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2017 et 2018	132
4.2.2. Capital autorisé non émis	101	4.9. Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	133
4.2.3. Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux	101	4.10. Rapport sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale (article 225-37-1 du Code de commerce)	133
4.2.4. Options de souscription et d'achat d'actions	101	4.11. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	135
4.2.5. Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices	101	4.12. Opérations avec les apparentés	135
4.2.6. Titres non représentatifs du capital	101	4.12.1. Contrats et opérations avec des parties liées	135
4.2.7. Actions détenues par la Société ou son propre compte	101	4.12.2. Opérations intra-groupe	135
4.2.8. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	102	4.13. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	136
4.2.9. Conditions régissant les modifications du capital	102		
4.3. Actionnariat	103		
4.3.1. Répartition du capital et des droits de vote	103		
4.3.2. Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	103		
4.3.3. Contrôle de la Société	104		
4.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	104		
4.3.5. Franchissement de seuil	104		
4.3.6. Engagements de conservation portant sur les titres de la Société	105		
4.3.7. Dividendes	106		
4.4. Évolution du cours	107		
4.5. Code de gouvernement d'entreprise de référence	107		
4.6. Organes de gouvernance	108		
4.6.1. Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	108		
4.6.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration	116		
4.6.3. Fonctionnement des comités	117		
4.6.4. Fonctionnement des organes de direction	118		
4.6.5. Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119		
4.6.6. Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119		

4.1. Renseignements sur la Société

4.1.1. Renseignements à caractère général sur la Société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Vicat.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 057 505 539.

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée en 1853 et immatriculée au Registre du Commerce le 1er janvier 1919 pour une durée de 99 ans laquelle a été prorogée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2009 pour une durée de 80 ans jusqu'au 31 décembre 2098.

Siège social

Le siège social de la Société est sis Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense.

Forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration, régie pour son fonctionnement notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et les articles R. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

4.1.2. Objet social

La Société a pour objet :

- l'exploitation des carrières appartenant actuellement à la Société et de toutes celles dont elle pourrait devenir propriétaire ou concessionnaire par la suite ;
- la fabrication, l'achat et la vente des chaux et ciments et tous produits intéressant l'industrie du bâtiment ;
- la fabrication, l'achat et la vente de sacs ou emballages pour liants hydrauliques en quelque matière qu'ils soient et plus généralement, toute activité s'exerçant dans la branche des industries plastiques et papetières ;
- la production, la distribution des agrégats et de sable ;
- le transport public de marchandises par voie terrestre ainsi que la location de tous véhicules ;
- en général, toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à cette industrie, tant en France qu'à l'étranger.

La Société pourra également s'intéresser dans toutes entreprises ou sociétés françaises et étrangères, dont le commerce ou l'industrie serait similaire ou de nature à favoriser et à développer son propre commerce ou sa propre industrie ; fusionner avec elles, entreprendre toutes industries qui seraient de nature à lui fournir des débouchés et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui pourraient en tout ou partie se rattacher, directement ou indirectement, à son objet ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.

4.1.3. Assemblées Générales

4.1.3.1. Nature des Assemblées Générales [article 23 des statuts]

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice une Assemblée Générale Ordinaire. Des Assemblées Générales, soit Ordinaires réunies extraordinairement, soit Extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

4.1.3.2. Forme et délais de convocation [article 24 des statuts]

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués sur l'avis de convocation.

4.1.3.3. Assistance et représentation aux Assemblées Générales [article 25 des statuts]

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de la propriété de ses titres, s'il est justifié, dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire inscrit.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La participation aux Assemblées Générales Ordinaires est subordonnée à la justification d'au moins une action.

4.1.3.4. Bureau des Assemblées – Feuille de présence – Ordre du jour [article 27 des statuts]

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président ou, en leur absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président, les deux plus forts actionnaires présents à l'ouverture de la séance, et acceptant, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le secrétaire est désigné par le bureau.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions légales peuvent dans les conditions prévues par la loi requérir l'inscription à l'ordre du jour des projets de résolutions.

4.1.3.5. Procès-Verbaux [article 28 des statuts]

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés suivant les prescriptions réglementaires.

4.1.3.6. Quorum et majorité – Compétence [article 29 des statuts]

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

4.1.4. Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts et les droits des actionnaires, conformément aux dispositions légales.

4.2. Renseignements sur le capital social

4.2.1. Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie

Le montant du capital social au 31 décembre 2018 s'élève à 179 600 000 euros divisés en 44 900 000 actions au nominal de quatre euros chacune. Les actions de la Société sont entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2018, 5 867 538 actions de la Société, inscrites en compte nominatif pur, font l'objet de nantissements de comptes d'instruments financiers.

4.2.2. Capital autorisé non émis

Néant.

4.2.3. Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux

Néant.

4.2.4. Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

4.2.5. Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le capital social de la Société n'a enregistré aucune évolution au cours des trois derniers exercices.

4.2.6. Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.2.7. Actions détenues par la Société ou son propre compte

À la clôture de l'exercice 2018, après distribution aux salariés de 38 067 actions, la Société détenait 674 391,20 de ses propres actions, soit 1,50 % du capital social.

4.2.7.1 Descriptif du programme de rachat d'actions 2018

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2018, la Société a acheté en bourse en 2018 (hors contrat de liquidité), sur la base du capital social actuel, 1 683,20 actions (soit 213 actions + 14 702 coupures d'un dixième d'action) de ses propres actions au nominal de quatre euros chacune, au cours moyen de 59,58 euros.

4.2.7.2 Répartition des titres par finalité

Acquisitions en vue d'une attribution des actions au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 1 683,20 actions représentant un prix d'acquisition 100 282,20 euros.

Acquisitions en vue d'une animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF : solde au 31 décembre 2017 de 9 382 actions, acquisition de 461 120 actions et cession de 435 044 actions au cours de l'exercice, soit un solde de 35 458 actions au 31 décembre 2018.

4.2.7.3 Volume des actions utilisées par objectif

Actions destinées à l'attribution au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 88 933,20 actions.

Animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF : 35 458 actions (voir également note 13 de l'annexe aux comptes consolidés et note 5.1.3 de l'annexe aux comptes sociaux).

Aucun rachat n'a fait l'objet d'une réallocation à d'autres finalités et la Société n'a pas utilisé de produits dérivés pour réaliser son programme de rachat d'actions.

4.2.7.4 Descriptif du projet de programme de rachat d'actions 2019

La sixième résolution, dont les principes sont rappelés ci-dessous, devant être soumise au vote de l'Assemblée Générale en date du 11 avril 2019 est destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions.

La Société pourra acquérir, céder, transférer ou échanger, par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en conformité avec l'évolution du droit positif en vue (sans ordre de priorité) :

- a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement

conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- d) d'annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition).

Le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1er janvier 2019, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 815 608,80 actions de quatre euros de nominal représentant un montant maximum de 381 560 880 euros.

En application de cette résolution, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

Cette autorisation serait donnée pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Elle annulerait et remplacerait l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 avril 2018.

Conformément à l'article 241-3 III du règlement général de l'AMF, le présent descriptif dispense la Société de procéder à la publication prévue à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF.

4.2.8. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

4.2.9. Conditions régissant les modifications du capital

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale n'a accordé aucune délégation au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capitaux.

4.3. Actionnariat

4.3.1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisés en 44 900 000 actions de quatre euros chacune, entièrement libérées ; les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

L'évolution de la répartition de l'actionnariat au sein de la Société sur les trois derniers exercices a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social
Famille + Soparfi + Parfininco	27 224 632	60,63	27 240 717	60,67	27 247 126	60,68
Salariés	565 174	1,26	605 410	1,35	665 110	1,48
Public	16 435 803	36,61	16 368 969	36,45	16 264 292	36,22
Autocontrôle	674 391	1,50	684 904	1,53	723 472	1,61
TOTAL	44 900 000	100,00	44 900 000	100,00	44 900 000	100,00

L'état de la participation des salariés visée à l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2018 est le suivant :

- participation des salariés au capital social (Vicat + Filiales) : 565 173,60 actions soit 1,26 % du capital social ;
- personnel de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du PEE : 519 932,60 actions soit 1,16 % du capital social.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire représentant plus de 5 % du capital et des droits de vote.

L'évolution de la répartition des droits de vote au sein de la Société sur les trois derniers exercices, après exclusion des droits de vote attachés aux actions détenues en propre par la Société, a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote
Famille + Soparfi ⁽¹⁾ + Parfininco	53 926 876	73,80	54 005 757	73,85	54 093 275	73,81
Salariés et Public ⁽²⁾	19 143 546	26,20	19 120 694	26,15	19 195 586	26,19
Autocontrôle ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽⁴⁾	73 070 422	100,00	73 126 451	100,00	73 300 349	100,00

(1) La société Soparfi est détenue à hauteur de 99,99 % par la société Parfininco, elle-même contrôlée par la Famille Merceron-Vicat.

(2) En ce qui concerne le suivi des droits de vote, il n'est pas opéré de distinction entre les salariés et le public.

(3) Les actions détenues en propre sont privées de droit de vote.

(4) Le nombre de droits de vote théoriques, c'est-à-dire le nombre de droits de vote attachés aux actions émises y compris les actions d'autocontrôle, s'élève à 74 294 813 au 31 décembre 2018. Il est rappelé que les seuils visés par l'article L. 233-7 du Code de commerce sont calculés sur la base du nombre théorique de droits de vote.

4.3.2. Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions

4.3.2.1. Droits et obligations attachés aux actions [article 9 des statuts]

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve des prescriptions légales impératives, il sera fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations

susceptibles d'être prises en charge par la Société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Lorsqu'une action est grevée d'usufruit, les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-proprétaire sont régis par la loi. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des actions.

4.3.2.2. Droits de vote [article 26 des statuts]

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit d'être attaché à toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est reprise dans la feuille de présence arrêtée par le bureau de l'Assemblée.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, auquel cas le droit de vote est réservé à l'usufruitier.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au droit de vote.

4.3.3. Contrôle de la Société

La Société est directement et indirectement, au travers des sociétés holdings Parfininco et Soparfi, contrôlée par la famille Merceron-Vicat, qui détient la majorité du capital et des droits de vote.

4.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à l'enregistrement du présent document de référence, entraîner un changement de son contrôle.

4.3.5. Franchissement de seuil

4.3.5.1. Franchissement de seuils statutaires

Outre les dispositions légales et réglementaires en vigueur s'agissant des déclarations de franchissement de seuils, l'article 7. III des statuts de Vicat prévoit que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle, et le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

4.3.5.2. Identification des titres au porteur

Outre les dispositions légales, réglementaires et statutaires relatives au franchissement de seuil, les dispositions suivantes s'appliquent (article 7 des statuts) :

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Après avoir suivi la procédure ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire, la Société a la faculté de demander, soit par l'entremise du dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions législatives et réglementaires, l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, dans les conditions prévues ci-dessus.

À l'issue de cette demande, la Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant 1,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées Générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité des titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article pour l'ensemble des titres pour lesquels il est inscrit en compte.

L'inobservation de cette obligation est sanctionnée conformément à l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

En date du 14 mai 2018, la Société KILTEARN PARTNERS LLP a déclaré avoir atteint les seuils de 1,49 % du Capital et de 0,9 % des droits de vote.

En date du 14 juin 2018, la Société LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1,50 % du capital.

En date du 17 décembre 2018, la société KILTEARN PARTNERS LLP a déclaré avoir franchi à la hausse, le seuil de 1,5 % du capital.

4.3.6. Engagements de conservation portant sur les titres de la Société

Six engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51 % du capital social de la Société ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent document de référence, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 885-O bis du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés de l'impôt de solidarité sur la fortune, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 885-O bis du CGI ou disposant de plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société
22 nov. 2006	6 ans à compter du 28 nov. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	6 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	6 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
20 déc. 2006	6 ans à compter du 21 déc. 2006	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11 déc. 2007	6 ans à compter du 13 déc. 2007	Prorogation par périodes de 12 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
03 juillet 2015	2 ans à compter du 09 juillet 2015	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Parfininco Hoparvi SAS



Neuf engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51 % du capital social ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent document de référence, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés des droits de mutation à titre gratuit, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 787 B du CGI ou disposant de plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société
25 juillet 2005	2 ans à compter du 1 ^{er} août 2005	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11 déc. 2007	2 ans à compter du 13 déc. 2007	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
25 mai 2010	2 ans à compter du 25 mai 2010	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
25 mai 2010	2 ans à compter du 25 mai 2010	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
28 avril 2011	2 ans à compter du 05 mai 2011	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Soparfi Parfininco
22 mai 2013	2 ans à compter du 22 mai 2013	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
03 juillet 2015	2 ans à compter du 09 juillet 2015	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Parfininco Hoparvi SAS

4.3.7. Dividendes

La Société peut décider de distribuer des dividendes au titre d'un exercice considéré sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au titre des exercices précédents, le montant des dividendes distribués par la Société et les résultats par action ont été les suivants :

	2018 (dividende proposé à l'Assemblée Générale)	2017	2016
Dividende par action (en euros)	1,50	1,50	1,50
Résultat consolidé par action (en euros)	3,37	3,17	3,10
Taux de distribution	45 %	47 %	48 %

L'objectif de la Société est de distribuer, en numéraire, aux actionnaires, au titre des exercices futurs, un niveau de dividende en ligne avec celui proposé par le Conseil d'Administration au titre des exercices précédents.

Néanmoins, les facteurs dont dépendent la distribution et le montant des dividendes distribués sont les résultats, la situation financière, les

besoins financiers liés aux programmes de développement industriel et financier, les perspectives du Groupe ainsi que tous autres facteurs déterminants tels que l'environnement économique général.

Indépendamment de l'objectif que la Société entend privilégier, elle ne peut garantir qu'à l'avenir des dividendes seront distribués ni le montant de ceux-ci.

4.4. Évolution du cours

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A. Consécutivement à la réunion du Conseil scientifique des indices du 3 mars 2011, la Société est entrée dans la composition du SBF 120 à partir du 21 mars 2011. Par ailleurs, les actions de la Société sont éligibles au service à règlement différé (SRD) depuis le mois de février 2008. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société depuis le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société en 2018, 2017 et 2016 (sur la base des cours de clôture) :

(en euros)	2018	2017	2016
Cours annuel moyen	56,08	62,59	55,03
Plus haut de l'année	70,55	70,34	61,06
Plus bas de l'année	39,84	55,05	46,22
Cours au 31 décembre	41,46	65,79	57,66

4.5. Code de gouvernement d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 2 août 2012, sur proposition de son Président, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middenext disponible sur le site www.middenext.com.

4.6. Organes de gouvernance

4.6.1. Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale

4.6.1.1. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de trois ou de six ans.

Comme le prévoient les statuts, le mandat des administrateurs se proroge de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'expiration normale de leurs fonctions, et les membres sortants sont rééligibles. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.

À la date de dépôt du présent document de référence, la Société comprend onze administrateurs, dont cinq administrateurs indépendants.

4.6.1.2. Présidence du Conseil d'Administration – Direction générale et limitation des pouvoirs

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration, par décision du 7 mars 2014, a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

À cette même date, le Conseil d'Administration a d'une part nommé Monsieur Guy Sidos en qualité de Président Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte s'étant tenue le 6 mai 2014, et d'autre part nommé Monsieur Jacques Merceron-Vicat en qualité de Président d'Honneur de la Société.

En application des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer jusqu'à cinq Directeurs Généraux Délégués chargés d'assister le Directeur Général.

Par décision du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Didier Petetin en qualité de Directeur Général Délégué en charge des activités en France (hors activité Papier) pour la durée du mandat du Président Directeur Général.

Aucune limitation n'a été fixée concernant les pouvoirs du Président Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

4.6.1.3. Membres du Conseil d'Administration

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Président Directeur Général

GUY SIDOS

Ingénieur de l'École navale. Il a servi dans la Marine nationale avant de rejoindre le Groupe en 1999.

Âge :

55 ans

Nationalité :

Français

Date de première nomination :

11 juin 1999

Date de début du mandat actuel :

- 06 mai 2015 en qualité d'administrateur
- 06 mai 2015 en qualité de Président Directeur Général

Date d'échéance du mandat :

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 en qualité d'administrateur
- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 en qualité de Président Directeur Général.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- Directeur Général et administrateur de Béton Travaux*
- Président de Papeteries de Vizille*
- Président de Parficim*
- Président du Conseil d'Administration de Vigier Holding AG*
- Administrateur de Vigier Management*
- Administrateur de National Cement Company*
- Représentant permanent de Parficim, administrateur de Sococim Industries
- Vice-Président et administrateur de Sinai Cement Company*
- Vice-Président et administrateur de Vicat Egypt for Cement Industry*
- Administrateur de Cementi Centro Sud*
- Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de BCCA*
- Représentant permanent de Béton Travaux, administrateur de Béton Vicat*

- Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP*
- Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited*
- Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited*
- Administrateur de Mauricim SA*
- Administrateur unique de Ravlied Holding AG*
- Membre du Conseil de Surveillance de Jambyl Cement Production Company LLP*
- Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret AS*
- Administrateur de la fondation d'Entreprise Louis Vicat*
- Représentant permanent de Parficim, administrateur de Gécamines SA

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- Administrateur de IFSTTAR*
- Membre Français du Conseil Présidentiel Franco-égyptien des Affaires
- Administrateur de Medef International
- Administrateur de CCI France
- Vice-Président du Conseil des Affaires Franco-kazakhstanais
- Administrateur Uclj

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

Administrateur et Président d'Honneur de la Société

JACQUES MERCERON-VICAT

Diplômé de l'École spéciale de travaux publics. Il a rejoint le Groupe en 1962.

Âge :

81 ans

Nationalité :

Français

Date de première nomination :

03 février 1968

Date de début du mandat actuel :

- 29 avril 2016 en qualité d'administrateur
- 06 mai 2014 en qualité de Président d'Honneur

Date d'échéance du mandat :

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021 en qualité d'administrateur

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- Administrateur de Béton Travaux*
- Administrateur de BCCA*
- Administrateur de National Cement Company*
- Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Sococim Industries*
- Administrateur de Sinaï Cement Company*

- Président du Conseil d'Administration de Vicat Egypt for Cement Industry*
- Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP*
- Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited*
- Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited*
- Administrateur de Mauricim SA*
- Administrateur de Vigier Holding*
- Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret AS*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- Président de Hoparvi SAS*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

Administrateurs

DELPHINE ANDRÉ

Titulaire d'un Magistère de Droit des Affaires, fiscalité et comptabilité, elle a exercé les fonctions de Conseil Juridique et d'avocate jusqu'en 2002, date à partir de laquelle elle occupe les fonctions de Président Directeur Général de la société GCA.

Âge :

52 ans

Nationalité :

Française

Date de première nomination :

06 mai 2015

Date de début du mandat actuel :

- 6 avril 2018

Date d'échéance du mandat :

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- Gérant ACP*
- Président Anvil Finance*
- Administrateur Banque de Savoie*
- Président Charles André*
- Président FD Immobilier*
- Président Fimholog*
- Gérant Fimo CA*

- Administrateur GCA Europe*
- Président GCA Lavage*
- Président GCA Logistique*
- Président GCA Logistique Automobile*
- Administrateur GCA Route France*
- Administrateur GCATRANS*
- Vice-Président du Conseil de Surveillance Grand Port Maritime De Marseille*
- Président Groupement National Des Transports Combines*
- Gérant HIP*
- Président 2 HO*
- Administrateur TA Europe SA*
- Président TEA Holding*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

BRUNO SALMON

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris. Il a exercé les fonctions de Directeur France, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Délégué de Cetelem. Après avoir été Directeur Général Délégué et administrateur, il a été Président de BNP Paribas Personal Finance de fin 2008 à septembre 2013.

Il a été Président de l'Association des Sociétés Financières (ASF) de mai 2010 à juin 2013.

<p>Âge : 69 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 15 mai 2009</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 06 mai 2015 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas Personal Finance ■ Administrateur de laser Cofinoga (Groupe Galeries Lafayette) ■ Administrateur de Banco Cetelem (Espagne) ■ Administrateur de Findomestic Banca SPA (Italie) ■ Administrateur de Banco Cetelem (Portugal) ■ Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Personal Finance (Bulgarie) ■ Président de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) (France) ■ Président de la Fondation Cetelem ■ Vice-Président de l'Association Française des Établissements de Crédit et d'Investissement (AFECEI) ■ Président de l'Étoile (Association de gestion des œuvres sociales de la Compagnie Bancaire) (France) ■ Administrateur de BNP Paribas Personal Finance* ■ Administrateur de l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Économique)* ■ Administrateur de YELLOAN (SAS)* ■ Administrateur d'ADMICAL (Association)*
---	--	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

LOUIS MERCERON-VICAT

Diplômé de l'École des cadres. Il a rejoint le Groupe en 1996.

<p>Âge : 49 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 11 juin 1999</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 18 avril 2017 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de Béton Travaux* ■ Président du Conseil d'Administration de BCCA* ■ Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.* ■ Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.* ■ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.* 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.* ■ Administrateur de National Cement Company* ■ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.* ■ Administrateur de Sococim Industries* ■ Administrateur de Sinaï Cement Company* ■ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret AS* <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>
--	--	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

SOPHIE SIDOS

Elle a exercé différentes fonctions au sein du Groupe jusqu'en 1997.

Âge :

50 ans

Nationalité :

Française

Date de première nomination :

29 août 2007

Date de début du mandat actuel :

- 06 mai 2015

Date d'échéance du mandat :

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- Administrateur de Béton Travaux*
- Administrateur de BCCA*
- Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- Administrateur de Sococim Industries*

- Administrateur de Vigier Holding AG*
- Administrateur remplaçant de Kalburgi Cement Private Limited*
- Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited*
- Administrateur de National Cement Company*
- Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret AS*
- Présidente de la fondation d'Entreprise Louis Vicat*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

JACQUES LE MERCIER

Diplômé d'Études Supérieures ès Sciences Économiques de la faculté de Paris et titulaire d'un diplôme de l'IAE de l'Université Paris-Dauphine. Il a exercé des fonctions de direction et de présidence au sein d'institutions financières. Il a été Président du directoire de la Banque Rhône-Alpes de 1996 à 2006.

Âge :

74 ans

Nationalité :

Français

Date de première nomination :

29 août 2007

Date de début du mandat actuel :

- 18 avril 2017

Date d'échéance du mandat :

- Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

XAVIER CHALANDON

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et titulaire d'une maîtrise de droit. Il a exercé des fonctions de direction au sein d'institutions financières. Il a été Directeur Général Délégué de la Banque Martin Maurel de 1999 à 2008 et de Directeur Général Délégué de la Financière Martin Maurel jusqu'en 2009. Il exerce la fonction de membre du Comité de Stratégie et du Comité d'Éthique du groupe Siparex.

<p>Âge : 69 ans</p> <p>Nationalité : Français</p> <p>Date de première nomination : 28 avril 2010</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 29 avril 2016 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2018 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de la Compagnie Financière Martin Maurel* ■ Représentant permanent de la Banque Martin Maurel chez SI Participations*
---	---	--

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

SOPHIE FEGUEUX

Docteur en médecine. Elle exerce les fonctions de médecin hospitalier au sein de l'hôpital Bichat et de Conseillère de santé auprès de Délégué Interministériel à la sécurité routière. Elle a occupé des fonctions au sein de la Direction générale de la santé.

<p>Âge : 59 ans</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 06 mai 2014</p> <p>Date de début du mandat actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 18 avril 2017 <p>Date d'échéance du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019 	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ : Néant.</p>
--	---	---

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

ÉLÉONORE SIDOS

Étudiante à HEC et ENSAE

Âge :

21 ans

Nationalité :

Française

Date de première nomination :

24 février 2017

Date de début du mandat actuel :

■ 6 avril 2018

Date d'échéance du mandat :

■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant

*(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.***EMMANUELLE SALLES**

Diplômée d'un DEA en droit de l'environnement de l'Université Jean Moulin (Lyon III) et d'un DESS de Gestion Juridique des risques de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Elle exerce depuis 2006 une activité de Juriste en environnement au sein de la Direction juridique de Vicat.

Âge :

44 ans

Nationalité :

Française

Date de désignation par le Comité Central d'Entreprise :

12 mai 2016

Date de début du mandat actuel :

■ 12 mai 2016

Date d'échéance du mandat :

■ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

Administrateur de la fondation d'Entreprise Louis Vicat*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 15 février 2019, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de renouveler pour une durée de trois ans, Monsieur Xavier Chalandon en qualité d'administrateur.

4.6.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants

Expertise de gestion des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de personnes qui détiennent une connaissance du secteur d'activité, une connaissance spécifique des métiers, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers. Chaque membre du Conseil d'Administration est sélectionné en fonction de sa disponibilité et de son intégrité.

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

À la date de dépôt du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration n'a au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude ;
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

(article L. 225-37 du Code de commerce)

La Société s'inscrit dans une démarche de transparence et d'amélioration de l'information diffusée, notamment sur son activité et en matière financière se réfère et se conforme, depuis le 2 août 2012, aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledext pour respecter les principes de bonne gouvernance.

Le Conseil d'Administration de la Société mène de façon continue une réflexion sur ses règles de fonctionnement et leur adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledext. Un règlement intérieur ayant notamment pour objet d'organiser les modalités de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration et des débats internes, ou encore de prévoir les modalités d'exercice par les administrateurs de leur droit de communication ainsi que leurs obligations déontologiques et de confidentialité a été mis en place en août 2013.

De la même manière, le Conseil d'Administration adapte la mission et le fonctionnement de ses comités, notamment du Comité d'Audit conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Compte tenu de son actionariat majoritairement familial et de sa vision à long terme, la Société souhaite que les fonctions des administrateurs s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité. Toutefois, afin

de permettre une rotation de ses membres et notamment des administrateurs indépendants, la Société a prévu que la durée des fonctions des administrateurs puisse être de trois ans ou de six ans.

À la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil d'Administration compte parmi ses membres cinq administrateurs indépendants. Sont considérés comme indépendants les administrateurs n'entretenant aucune relation directe ou indirecte ou n'ayant aucun lien d'intérêt particulier avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou ses dirigeants. La Société, se référant aux critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middledext, considère comme administrateur indépendant une personne qui n'est pas liée à la Société ou au Groupe par un contrat de travail, par un contrat de prestation de services ou par une situation de subordination ou de dépendance vis-à-vis de la Société, du Groupe, de ses dirigeants ou actionnaires importants ou par un lien familial avec l'actionnaire majoritaire. Les membres indépendants sont : Madame Sophie Fegueux, Monsieur Jacques Le Mercier, Monsieur Bruno Salmon, Monsieur Xavier Chalandon et Madame Delphine André.

À la date du présent document de référence, Mesdames Sophie Sidos, Sophie Fegueux, Delphine André, Emmanuelle Salles et Éléonore Sidos sont membres du Conseil d'Administration, permettant ainsi de se conformer aux objectifs de la loi relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'Administration.

De plus, la Société s'est engagée depuis mai 2015 dans la mise en place d'une évaluation du Conseil d'Administration afin de se conformer aussi aux exigences du Code Middledext des entreprises.

4.6.1.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date de dépôt du présent document de référence, de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration, du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont été sélectionnés en tant que tel.

4.6.1.6. Liens familiaux entre les administrateurs et dirigeants

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, est le gendre de Monsieur Jacques Merceron-Vicat, administrateur et Président d'Honneur, l'époux de Madame Sophie Sidos, administrateur, le beau-frère de Monsieur Louis Merceron-Vicat, administrateur et le père de Mademoiselle Éléonore Sidos administrateur.

4.6.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

4.6.2.1. Missions et attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social de la Société, il se saisit de toute question concernant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de la Société. Le Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner et d'approuver, dans le cadre de la politique générale du Groupe définie par la Société Parfininco, holding animatrice, et des décisions stratégiques prises par celle-ci, l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et de ses filiales et de veiller à leur mise en œuvre effective.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

4.6.2.2. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président Directeur Général aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Toutefois, des administrateurs constituant au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent convoquer le Conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration s'est réuni, quatre fois en 2016, quatre fois en 2017 et quatre fois en 2018.

L'agenda et l'ordre du jour des réunions du Conseil ont été les suivants :

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2018

- Présentation du rapport d'activité ;
- Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2017 ;
- Compte rendu des rapports des comités du Conseil d'Administration (Comité d'Audit et des Rémunérations) ;
- Présentation des objectifs 2018 ;
- Examen des comptes prévisionnels ;
- Affectation du résultat ;
- Programme de rachat d'actions ;

- Délégation de pouvoirs en application du programme de rachat d'actions ;
- Réaffectation des actions détenues en propre ;
- Renouvellement de deux administrateurs ;
- Rapport sur les rémunérations dues par la Société au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué (article L. 225-37-2 du Code de commerce) ;
- Examen des conventions réglementées ;
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation du rapport sur les paiements effectués au profit des États ou territoires dans lesquels le Groupe exerce des activités extractives (article L. 225-102-3 du Code de commerce) ;
- Autorisation d'émettre un emprunt obligataire et délégation de pouvoirs ;
- Politique en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et fixation de l'ordre du jour ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

SÉANCE DU 6 AVRIL 2018

- Point d'activité du 1er trimestre 2018 ;
- Renouvellement de Mme Delphine André et Melle Eléonore Sidos en qualité de membre du Comité d'Audit ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

SÉANCE DU 3 AOÛT 2018

- Rapport d'activité ;
- Analyse et arrêté des comptes sociaux et consolidés à fin juin 2018 ;
- Examen des comptes prévisionnels ;
- Benchmark des sociétés cimentières ;
- Compte rendu du Comité d'Audit ;
- Autorisations pour émettre des garanties ;
- Nominations, promotions ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, à l'exception de Monsieur Jacques Le Mercier, excusé, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

- Présentation de l'activité et du chiffre d'affaires du 3e trimestre 2018 ainsi que du projet de communiqué de presse à fin septembre 2018 ;
- Autorisation pour émettre une garantie ;
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les trois délégués du Comité Central d'Entreprise.

Chaque administrateur s'était vu adresser, avec sa convocation au Conseil, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

4.6.2.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté lors de sa réunion du 1er août 2013 un règlement intérieur disponible sur le site de la Société : www.vicat.fr applicable à tous les administrateurs actuels ou futurs dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires et de préciser :

- le rôle du Conseil ;
- la composition du Conseil ;
- l'expérience et l'expertise des membres du Conseil – Formation ;
- les critères d'indépendance des administrateurs ;
- le fonctionnement des organes de direction ;
- les modalités de réunion du Conseil d'Administration ;
- l'information des membres du Conseil ;
- la rémunération du Conseil d'Administration ;
- les comités du Conseil ;
- les droits et obligations des administrateurs et conflits d'intérêts ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- les modifications du règlement intérieur.

4.6.3. Fonctionnement des comités

Le Conseil d'Administration est doté d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations. Ils exercent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit est composé de quatre membres dont trois choisis parmi les administrateurs indépendants. Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres, tous administrateurs indépendants nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et choisis en fonction de leur compétence.

Les membres des comités peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration, lequel n'a pas à justifier sa décision. Un membre d'un comité peut renoncer à ses fonctions sans avoir à motiver sa décision.

Chaque comité est présidé par un Président nommé par décision du comité prise à la majorité de ses membres. Le Président du comité veille au bon fonctionnement de celui-ci, notamment en ce qui concerne

les convocations, la tenue des réunions, l'information du Conseil d'Administration.

Chaque comité désigne un secrétaire choisi parmi les trois membres ou extérieur au comité et au Conseil d'Administration.

4.6.3.1. Composition des comités

À la date du présent document de référence, les comités sont composés des membres suivants :

- Comité d'Audit :
 - Monsieur Jacques Le Mercier, Président du comité,
 - Monsieur Xavier Chalandon,
 - Madame Delphine André,
 - Mademoiselle Éléonore Sidos.
- Comité des Rémunérations :
 - Monsieur Xavier Chalandon, Président du comité,
 - Monsieur Bruno Salmon,
 - Monsieur Jacques Le Mercier.

4.6.3.2. Missions des comités

Les comités disposent des attributions suivantes :

- Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les attributions du Comité d'Audit consistent également à :

- examiner les comptes annuels et semestriels, tant consolidés que sociaux, il porte notamment son attention sur la permanence et la pertinence des méthodes comptables utilisées,
- examiner des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières qui garantissent les informations financières consolidées,
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- émettre des recommandations quant au choix des commissaires aux comptes,
- suivre la mission des commissaires aux comptes et examiner, chaque année, les honoraires des commissaires aux comptes,
- vérifier l'indépendance des commissaires aux comptes,
- valider les services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de Commerce,
- établir un compte rendu de ses missions au Conseil d'Administration.

- Comité des Rémunérations :

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- d'examiner les rémunérations des dirigeants et des salariés (partie fixe, partie variable, avantages de toute nature, etc.) et notamment leur montant et leur répartition,

- d'étudier les plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, le nombre d'options qui pourraient leur être consenties, ainsi que la durée des options et les conditions des prix de souscription ainsi que de toute autre forme d'accès au capital de la Société en faveur des dirigeants et des salariés,
- d'étudier certains avantages notamment en matière de régime de retraite, de régime de prévoyance, d'assurance invalidité, d'assurance décès, de rente éducation, d'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et cadres dirigeants, etc.

4.6.3.3. Modalités de fonctionnement des comités

- Comité d'Audit : deux fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration ;
- Comité des Rémunérations : une fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.

Les propositions des comités sont adoptées à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. Les membres ne peuvent se faire représenter aux séances des comités.

Les délibérations des comités sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial. Chaque comité rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux. Le Conseil d'Administration peut allouer aux membres des comités une rémunération ou des jetons de présence.

4.6.3.4. Réunions des comités

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois en 2018 avec un taux de participation de 87,5 % et a procédé à l'examen des points suivants :

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018

- Calendrier financier et MiFid 2 ;
- Réforme de l'audit – Conséquences immédiates ;
- Faits marquants et comptes 2017 ;
- Évolution des systèmes d'information ;
- Modification des rapports du Conseil d'Administration ;
- Point sur la mise en œuvre des nouvelles réglementations :
 - loi Sapin II,
 - sanctions ;
- Audit et contrôle interne ;
- Présentation des travaux d'audit externe par les commissaires aux comptes ;
- Points divers.

SÉANCE DU 26 JUILLET 2018

- Présentation de l'activité et des résultats du premier semestre 2018 ;
- IFRS 16 ;

- Point pays ;
- Présentation des travaux d'audit interne ;
- Avancement des procédures Compliance (loi Sapin II – RGDP – Respect des sanctions internationales).

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois en 2018 avec un taux de participation de 100 % et a procédé à l'examen des points suivants :

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018

- Évolution des rémunérations en 2017 par catégories ;
- Examen des benchmarks de la rémunération du management opérationnel ;
- Examen de la politique de mobilité internationale et le statut des expatriés.

4.6.4. Fonctionnement des organes de direction

Le Président Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À la date du présent document de référence, le Président Directeur Général est assisté par un Directeur Général Délégué et par trois Directeurs Généraux Adjointes intervenant, sur délégation, dans les domaines suivants :

Directeur Général Délégué :

- France hors activité Papier : Monsieur Didier Petetin.

Autres mandats et fonctions exercés par Monsieur Didier Petetin :

- Président de Béton Vicat ;
- Président de Granulats Vicat ;
- Président de SATMA ;
- Président de Vicat France Service Support ;
- Président de VPI ;
- Co-Gérant de Béton 74 ;
- Co-Gérant de CEMB ;
- Administrateur de Monaco Béton.

Directeurs Généraux Adjointes :

- États-Unis : Monsieur Éric Holard ;
- Directeur Juridique : Monsieur Philippe Chiorra ;
- Direction scientifique et Direction de la performance industrielle : Monsieur Éric Bourdon.

Nom	Âge	Biographie sommaire
Didier Petetin	52 ans	M. Petetin est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2010 après avoir travaillé pour Lafarge.
Éric Holard	58 ans	M. Holard est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et titulaire d'un MBA de HEC. Il a rejoint le Groupe en 1991 après avoir travaillé pour Arc International.
Philippe Chiorra	62 ans	M. Chiorra est titulaire d'un DESS de Conseil Juridique. Il a rejoint le Groupe en 2000, après avoir travaillé pour Chauvin Arnoux.
Éric Bourdon	51 ans	M. Bourdon est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2002 après avoir travaillé pour Polysius.

Les Directeurs Généraux Adjointes, ayant des missions opérationnelles, ont la responsabilité de la conduite des activités et des résultats.

4.6.5. Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général ou le Directeur Général Délégué à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

4.6.6. Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

4.6.6.1. Composition du Conseil d'Administration [article 15 des statuts]

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale, sauf les cas légaux de dépassement.

4.6.6.2. Durée des fonctions des administrateurs – Limite d'âge – Renouvellement – Cooptation – administrateur salarié [article 16 des statuts]

- 1) Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ou six ans. Ils sont rééligibles. En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil peut, dans les conditions fixées par la loi, procéder par cooptation à des nominations à titre provisoire, sous réserve de ratification à la plus prochaine Assemblée.
- 2) Sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous, les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice au cours duquel la période de trois ou six années a pris fin.

- 3) Lorsqu'un mandat d'administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 75 ans avant l'expiration du délai de trois ou six ans ci-dessus fixé, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cet administrateur atteint l'âge de 75 ans.
- 4) Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'issue de laquelle prend fin le mandat dudit administrateur peut, sur proposition du Conseil d'Administration, le réélire pour une nouvelle période de trois ou six ans, étant précisé cependant qu'à aucun moment le Conseil d'Administration ne pourra comporter plus du tiers de ses membres âgés de plus de 75 ans.
- 5) Tout administrateur doit être actionnaire d'un minimum de dix actions avant l'expiration du délai fixé par la loi et le demeurer pendant la durée de son mandat.
- 6) Le Conseil d'Administration comprend, outre les administrateurs dont le nombre et les modalités de nomination et d'exercice des fonctions sont prévus ci-dessus, un administrateur salarié.

Il est procédé à la désignation par le Comité Central d'Entreprise d'un administrateur salarié pour un mandat d'une durée de six ans renouvelable.

La désignation de l'administrateur salarié par le Comité Central d'Entreprise de la Société est effectuée conformément aux dispositions du Code de commerce applicables en la matière, s'agissant notamment du statut du salarié au moment de sa désignation, de sa formation et des modalités d'exercice de son mandat.

La rupture du contrat de travail met fin au mandat de l'administrateur désigné par le Comité Central d'Entreprise.

En cas de vacance, de décès, de démission, de révocation, de rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, il sera procédé à une nouvelle désignation d'un administrateur salarié par le Comité Central d'Entreprise au cours de la réunion qui suivra le constat de vacance du mandat de l'administrateur salarié.

Sous réserve des dispositions du présent article ou des dispositions légales, l'administrateur salarié a le même statut, les mêmes pouvoirs et responsabilités que les autres administrateurs.

Toute suppression du mandat d'administrateur salarié qui pourrait résulter, soit d'une évolution légale ou réglementaire applicable dans ce domaine, soit d'une évolution de la structure des effectifs de la Société sera effective après avoir été actée en Conseil d'Administration à l'expiration du mandat de l'administrateur salarié désigné.

4.6.6.3. Présidence et secrétariat du Conseil d'Administration [article 17 des statuts]

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et, s'il le juge utile, un Vice-Président. Il fixe la durée de leur fonction, laquelle ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, ni le temps à courir depuis leur nomination de Président ou de Vice-Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteindront l'âge de 85 ans.

Sous réserve de ces dispositions, le Président du Conseil d'Administration ou le Vice-Président sont toujours rééligibles. Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

4.6.6.4. Réunion – Convocation – Délibération – Registre des présences [article 18 des statuts]

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

En outre, le Directeur Général ainsi que des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent en indiquant l'ordre du jour de la séance, le convoquer s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions sont présidées par le Président ou le Vice-Président et, à défaut, par un administrateur désigné en début de séance.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication appropriés dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

4.6.6.5. Pouvoirs du Conseil d'Administration [article 19 des statuts]

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux qui lui sont conférés par la loi. Le Conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

4.6.6.6. Rémunération du Conseil d'Administration [article 20 des statuts]

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant déterminé par l'Assemblée Générale demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres le montant des jetons de présence.

4.6.6.7. Direction générale [article 21 des statuts]

Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la Direction générale de la Société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Cette option sur les modalités d'exercice de la Direction générale est prise par le Conseil d'Administration pour la durée qu'il détermine. Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

Direction générale

En fonction de l'option retenue par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction générale de la Société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Directeur Général, personne physique, nommé par le Conseil d'Administration. En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la délibération du Conseil d'Administration qui nomme le Directeur Général doit fixer la durée de son mandat, déterminer sa rémunération et, le cas échéant, ses limitations de pouvoirs.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général, qu'il soit ou non le Président du Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation

puisse être opposée aux tiers, le Conseil d'Administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq, chargées d'assister le Directeur Général et qui prennent le titre de Directeur Général Délégué.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

4.7. Rémunérations et avantages

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale et demeure maintenu sauf décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit ensuite librement entre ses membres le montant des jetons de présence.

En 2018, le total des jetons de présence s'est élevé à 312 000 euros répartis à parts égales entre les administrateurs (soit 26 000 euros),

excepté le Président Directeur Général qui a perçu au titre de l'exercice 2017 le double de la rémunération perçue par chacun des autres membres du Conseil d'Administration (soit 52 000 euros).

Par ailleurs, pour l'année 2018, la rémunération supplémentaire allouée à chacun des membres des comités du Conseil d'Administration, s'est élevée à 7 300 euros pour les membres du Comité d'Audit et à 3 700 euros pour les membres du Comité des Rémunérations.

4.7.1. Rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants – jetons de présence et rémunérations versées au titre des fonctions exercées au sein des comités

<i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2017
Jacques Merceron-Vicat Administrateur et Président d'Honneur		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-
Pierre Breuil Administrateur		
Jetons de présence	-	6 500
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	3 650
Louis Merceron-Vicat Administrateur		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-
Bruno Salmon Administrateur		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	3 700	3 700
Sophie Sidos Administrateur		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-

<i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2017
Jacques Le Mercier <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	11 000	11 000
Éléonore Sidos <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	19 500
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	7 300	3 650
Xavier Chalandon <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	11 000	7 350
Sophie Fegueux <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-
Delphine André <i>Administrateur</i>		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	7 300	7 300
Emmanuelle Salles <i>Administrateur salarié</i>		
Jetons de présence	26 000	26 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-
TOTAL	300 300	296 650

4.7.2. Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux

4.7.2.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

	2018	2017
Guy Sidos <i>Président Directeur Général</i>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	955 584	942 948
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
TOTAL	955 584	942 948
Didier Petetin <i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	361 509	419 122
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
TOTAL	361 509	419 122

Le tableau ci-dessous détaille le montant de la rémunération versée et des avantages en nature octroyés par la Société, ses filiales ou les sociétés qui la contrôlent, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, c'est-à-dire au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué, au cours des exercices 2017 et 2018.

(en euros)	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Guy Sidos <i>Président Directeur Général</i>				
Rémunérations fixes	-	724 782	-	811 666
Rémunérations variables	100 000	100 000	-	n/a
Rémunérations exceptionnelles	100 000	n/a	-	n/a
Jetons de présence	-	67 000	-	62 000
Avantages en nature	-	63 802	-	69 282
TOTAL		955 584		942 948
Didier Petetin <i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunérations fixes	-	303 149	-	302 366
Rémunérations variables	50 000	40 000	-	30 000
Rémunérations exceptionnelles	25 000	-	-	64 406
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	18 361	-	22 350
TOTAL		361 509		419 122

Les avantages en nature dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux correspondent aux avantages habituels pour ce type de fonction (voiture de fonction, etc.).

Aucun dirigeant mandataire social n'est lié à la Société par un contrat de travail.

4.7.2.2. Rapport sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

Le présent rapport a été préparé et établi par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 15 février 2019, conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100, du Code de commerce.

La loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016 a mis en place de nouvelles dispositions relatives au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (EURONEXT).

Le dispositif mis en place prévoit deux types de vote :

- un premier vote ex ante, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, relatif aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit d'un vote sur la politique de rémunération applicable à chacun des dirigeants mandataires sociaux de la Société qui sera proposé chaque année à l'Assemblée Générale ;

- un second volet ex post, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce (al. 10 et 11), qui interviendra l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération (vote ex ante), portera sur les montants de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice précédent et visera chaque dirigeant nominativement : il s'agit d'un vote qui conditionnera le versement à Monsieur Guy Sidos et à Monsieur Didier Petetin des éléments variables ou exceptionnels de leur rémunération respective au titre de l'exercice précédent, lequel sera proposé chaque année à l'Assemblée Générale.

A) Politique de rémunération

Il est demandé d'approuver la politique de rémunération applicable à Monsieur Guy Sidos (9e résolution) et Monsieur Didier Petetin (10e résolution).

Dans chaque cas, les principes et les critères arrêtés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 sont présentés dans le présent rapport.

La politique de rémunération est conforme aux principes du Code Middledex auquel la société Vicat adhère.

La politique de rémunération de la société Vicat a pour objectif :

- d'accompagner sa stratégie à court, moyen et long terme ;
- d'aligner les intérêts de ses dirigeants avec ceux des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes ;
- de s'assurer que les résultats à court terme participent à construire les résultats à moyen et à long terme ;

- de récompenser les résultats économiques et RSE en suscitant un dépassement des performances d'une année sur l'autre et en s'appuyant sur sa culture d'entreprise et ses valeurs ;
- de récompenser les performances individuelles et collectives, et la fidélisation des équipes ;
- de participer activement à la qualité du dialogue social et à la cohésion et l'engagement des équipes ;
- d'être compétitive et performante pour attirer, développer et motiver continuellement ses talents tout en préservant ses équilibres économiques.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE À MONSIEUR GUY SIDOS, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors d'une réunion en date du 15 février 2019, le Conseil d'Administration a arrêté les principaux critères permettant d'établir les éléments composant la rémunération de Monsieur Guy Sidos.

Aucun changement significatif n'est constaté sur cette politique pour l'exercice 2019 par rapport à celle arrêtée en 2018, à l'exception de :

- la suppression du régime « Rente de conjoint différentielle » rattaché au régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts au 31 décembre 2017,
 - la fermeture réglementaire au plus tard le 21 mai 2018 par la transposition de la directive européenne 2014/50/EU du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Une réflexion est en cours pour définir une solution de remplacement.
- Salaire annuel brut :

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, son évolution (partie Vicat et partie Parfininco) suit l'augmentation générale des salaires de la société Vicat SA.

Au titre de la rémunération du mandat Vicat, un salaire annuel brut est versé par Vicat SA : 687 792 euros en 2019.

Au titre du poste de Directeur Général Délégué de Parfininco, un salaire annuel brut est versé par Parfininco : 39 549 euros en 2019.

Le total de ces deux montants est donc de 727 340 euros, avant augmentation générale et augmentation individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2019.

Le salaire annuel brut est déterminé en fonction de l'expérience, des responsabilités et du benchmark à poste équivalent dans le secteur d'activité ou similaire, tout en tenant compte de la culture et des valeurs de l'entreprise.

Compte tenu des acquisitions effectuées, de la complexité grandissante des opérations et du positionnement dans le benchmark des rémunérations à poste équivalent au sein du SBF 120, le Comité des Rémunérations a proposé au Conseil d'Administration une augmentation individuelle annuelle brute de 100 000 euros (hors augmentation générale) sur la partie payée par Vicat à compter du 1er janvier 2019. Lors d'une réunion en date du 15 février 2019, le Conseil d'Administration a validé cette proposition.

Cette augmentation est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

- Prime annuelle brute sur performance individuelle :

Son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE du groupe Vicat au titre de l'exercice concerné.

Son montant ne peut pas excéder 30 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

- Prime annuelle brute pluriannuelle :

Néant.

- Prime annuelle brute exceptionnelle :

Son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions, etc.) au cours de l'exercice concerné pour le groupe Vicat.

Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées.

Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

- Avantages en nature :

Les avantages en nature sont composés des éléments suivants : véhicule de fonction, chauffeur, adhésions à divers cercles professionnels.

- Régime collectif complémentaire santé :

Pour le régime collectif complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

- Option Complémentaire santé extension « Famille » :

Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.

- Option Sur-complémentaire santé :

Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.

- Régime collectif de prévoyance :

Pour le régime collectif de prévoyance, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

- Régime collectif retraite complémentaire :

Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

- Régime Retraite supplémentaire :

Monsieur Guy Sidos bénéficie du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Ce dispositif a pour objectif

d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances.

Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Guy Sidos devra remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 65 ans,
- terminer son activité professionnelle au sein de la Société,
- avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives,
- avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite.

La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L. 351-11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel.

Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues (incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %.

Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base :

- $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times \text{Rémunération de base}$
- avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors $N - 20 = 0$
- avec $RS + \text{Total autres retraites} < \text{ou} = 60 \% \times \text{Rémunération de base}$.

■ Indemnité de départ en retraite :

Le montant sera calculé selon la formule suivante :

- après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12
- après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2
- après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3
- après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4
- après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5
- après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6

Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés.

L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.

■ Clause de non-concurrence :

Aucune clause de non-concurrence.

■ Stock options :

Aucun plan de stock options.

■ Actions gratuites :

Aucun plan d'actions gratuites.

■ Jetons de présence :

- En tant que membre du Conseil d'Administration de la société Vicat SA, Monsieur Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration. Le montant global annuel alloué au Conseil d'Administration est déterminé par l'Assemblée Générale.
- En tant que membre du Conseil d'Administration de la Société Parfinco, Monsieur Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration. Le montant global annuel alloué au Conseil d'Administration est déterminé par l'Assemblée Générale de Parfinco.

■ Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat :

Aucune rémunération ou aucun avantage dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE À MONSIEUR DIDIER PETETIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Lors d'une réunion en date du 15 février 2019, le Conseil d'Administration a arrêté les principes et critères permettant d'établir les éléments composant la rémunération de Monsieur Didier Petetin.

Aucun changement significatif n'est constaté sur cette politique pour l'exercice 2018 par rapport à celle arrêtée en 2017, à l'exception de :

- la suppression du régime « Rente de conjoint différentielle » rattaché au régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts au 31 décembre 2017,
- la fermeture réglementaire au plus tard le 21 mai 2018 par la transposition de la directive européenne 2014/50/EU du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Une réflexion est en cours pour définir une solution de remplacement.

■ Salaire annuel brut :

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, son évolution suit l'augmentation générale des salaires de la société Vicat SA.

Le salaire annuel brut est de 304 218 euros, avant augmentation générale et augmentation individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2019.

Le montant total du salaire annuel brut est déterminé en fonction de l'expérience, des responsabilités et du benchmark à poste équivalent dans le secteur d'activité ou similaires, tout en tenant compte de la culture et des valeurs de l'entreprise.

■ Prime annuelle brute pluriannuelle :

Néant.

■ Prime annuelle brute sur performance individuelle :

Son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE des sociétés du groupe Vicat en France (hors Papeteries de Vizille) pour l'exercice concerné.

Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

■ Prime annuelle brute exceptionnelle :

Son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions, etc.) au cours de l'exercice concerné pour les sociétés du groupe Vicat en France (hors Papeteries de Vizille).

Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées.

Son montant ne peut pas excéder 10 % du salaire annuel brut.

Cette prime est versée sous réserve du vote d'une résolution par l'Assemblée Générale.

■ Avantages en nature :

Les avantages en nature sont composés des éléments suivants : véhicule de fonction, adhésion à divers cercles professionnels.

L'Assurance perte emploi est incluse dans les avantages en nature. En l'absence de prise en charge par Pôle Emploi, une assurance privée Perte d'emploi de type GSC est souscrite par la société Vicat SA au bénéfice de Monsieur Didier Petetin pour couvrir le cas de perte involontaire de son emploi. La garantie de durée d'indemnisation est de 24 mois à compter de la perte son activité. La garantie d'indemnité est de 55 % du revenu net fiscal professionnel.

■ Régime collectif complémentaire santé :

Pour le régime collectif complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Option Complémentaire santé extension « Famille » :

Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.

■ Option Sur-complémentaire santé :

Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et n'a pas contracté cette option.

■ Régime collectif prévoyance :

Pour le régime collectif prévoyance, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Régime collectif retraite complémentaire :

Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.

■ Régime retraite supplémentaire :

Monsieur Didier Petetin bénéficie du régime de retraite supplémentaire article 39 du Code général des impôts. Ce dispositif a pour objectif d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances.

Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Didier Petetin devra remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 65 ans,
- terminer son activité professionnelle au sein de la Société,
- avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives,
- avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite.

La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L. 351 11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel.

Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues (incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %.

Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base :

- $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times \text{Rémunération de base}$
- avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors $N - 20 = 0$
- avec $RS + \text{Total autres retraites} < \text{ou} = 60 \% \times \text{Rémunération de base}$.

■ Indemnité de départ en retraite :

Le montant sera calculé selon la formule suivante :

- après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12
- après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2
- après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3
- après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4
- après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5
- après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6

Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés.

L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.

■ Clause de non-concurrence :

Aucune clause de non-concurrence.

- Stock options :
Aucun plan de stock options.
- Actions gratuites :
Aucun plan d'actions gratuites.
- Jetons de présence :
Aucun jeton de présence.
- Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat :
Aucune rémunération ou aucun avantage dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.

B) Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 6 avril 2018 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, il est vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Guy Sidos (cf. 12e résolution), Président Directeur Général, et à Monsieur Didier Petetin (cf. 13e résolution), Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général		
Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Montants	Commentaires
L'ensemble des éléments de rémunération a été versé par Vicat, à l'exception d'une partie du salaire annuel brut versé par Parfininco.		
Salaire annuel brut fixe	724 782 euros	
Avantages en nature	63 802 euros	
Régime collectif complémentaire de santé Vicat	Pour le régime complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947. <ul style="list-style-type: none"> ■ Option Complémentaire santé extension « Famille » : Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option. ■ Option Sur-complémentaire santé : Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option. 	
Régime collectif de prévoyance Vicat	Pour le régime Prévoyance, Monsieur Guy Sidos est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.	
Régime collectif retraite complémentaire Vicat	Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Guy SIDOS est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.	
Régime Retraite supplémentaire article 39 du CGI Vicat	Monsieur Guy Sidos bénéficie du régime de retraite supplémentaire (article 39 du Code général des impôts). Ce dispositif a pour objectif d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances. Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Guy Sidos devra remplir les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ être âgé d'au moins 65 ans ; ■ terminer son activité professionnelle au sein de la Société ; ■ avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives ; ■ avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite. La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L. 351-11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel. Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues (incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %. Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base : <ul style="list-style-type: none"> ■ $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times \text{Rémunération de base}$ ■ avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors $N - 20 = 0$ ■ avec $RS + \text{Total autres retraites} < \text{ou} = 60 \% \times \text{Rémunération de base}$. 	

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général		
Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Montants	Commentaires
Indemnité de départ en retraite Vicat Parfininco	Le montant sera calculé selon la formule suivante : <ul style="list-style-type: none"> ■ après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12 ■ après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2 ■ après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3 ■ après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4 ■ après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5 ■ après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6 Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés. L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.	
Assurance perte emploi	Aucune assurance perte emploi.	
Clause de non-concurrence	Aucune clause de non-concurrence.	
Stock options	Aucun plan de <i>stock options</i> .	
Actions gratuites	Aucun plan d'actions gratuites.	
Jetons de présence		
Vicat	52 000 euros	En tant que membre du Conseil d'Administration de la société Vicat SA, M. Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration.
Parfininco	15 000 euros	En tant que membre du Conseil d'Administration de la société Parfininco, M. Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, déterminée librement par le Conseil d'Administration.
Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat	Aucune rémunération et aucun avantage dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.	
Les éléments suivants, attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ne seront versés en numéraire à M. Guy Sidos que sous réserve de l'adoption de la 12 ^e résolution :		
Prime annuelle brute sur performance individuelle	100 000 euros	Versée sous réserve du vote de la 12 ^e résolution par l'Assemblée Générale, son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE du groupe Vicat pour l'année 2018. Son montant ne peut pas excéder 30 % du salaire annuel brut. Au titre de l'exercice 2018, cette prime représente 13,8 % du salaire annuel brut.
Prime pluriannuelle brute	Aucune prime pluriannuelle brute.	
Prime annuelle brute exceptionnelle	100 000 euros	Versée sous réserve du vote de la 12 ^e résolution par l'Assemblée Générale, son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions, etc.) au cours de l'année 2018 pour le groupe Vicat. Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées. Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut. Au titre de l'exercice 2018, cette prime représente 13,8 % du salaire annuel brut.
Comité des Rémunérations	<p>À la demande du Comité des Rémunérations qui s'est réuni le 5 février 2019, la rémunération 2018 du Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos, a été comparée à un <i>benchmark</i> effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (MERCER, données 2016), et à un <i>benchmark</i> sur les sociétés du SBF 120 (informations réglementées 2017 fournies par ETHICS&BOARDS) de taille comparable à la société Vicat SA. Ces <i>benchmarks</i> n'incluent pas les régimes de retraite supplémentaires.</p> <p>Le salaire annuel brut du Président Directeur Général est inférieur à la médiane et à la moyenne des salaires annuels bruts des Présidents Directeurs Généraux des sociétés présentes dans les <i>benchmarks</i>. La part variable attribuée par Vicat SA est située dans le premier quartile des <i>benchmarks</i>. En incluant les avantages en nature octroyés par la Société, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général se situe dans le premier quartile des <i>benchmarks</i>.</p>	

Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué		
Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Montants	Commentaires
L'ensemble des éléments de rémunération a été versé par Vicat.		
Salaire annuel brut fixe	303 149 euros	
Avantages en nature	18 361 euros	
Régime collectif complémentaire de santé Vicat		<p>Pour le régime complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Option Complémentaire santé extension « Famille » : Pour l'option Complémentaire santé extension famille, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option. ■ Option Sur-complémentaire santé : Pour l'option Sur-complémentaire santé, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947 et a contracté cette option.
Régime collectif de prévoyance Vicat		Pour le régime Prévoyance, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.
Régime collectif retraite complémentaire Vicat		Pour le régime Retraite complémentaire, Monsieur Didier Petetin est rattaché à la catégorie bénéficiaire de la société Vicat SA relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale AGIRC du 14 mars 1947.
Régime Retraite supplémentaire article 39 du CGI Vicat		<p>Monsieur Didier Petetin bénéficie du régime de retraite supplémentaire (article 39 du Code général des impôts). Ce dispositif a pour objectif d'assurer aux salariés concernés un niveau de retraite aussi satisfaisant que possible au regard des services passés, et ceci dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal des différents régimes auxquels l'entreprise a adhéré ; sans se substituer à eux en cas de leurs éventuelles défaillances.</p> <p>Pour bénéficier du présent régime, Monsieur Didier Petetin devra remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ être âgé d'au moins 65 ans ; ■ terminer son activité professionnelle au sein de la Société ; ■ avoir liquidé préalablement l'ensemble de ses retraites obligatoires et facultatives ; ■ avoir acquis une ancienneté minimum de 20 années au moment du départ à la retraite. <p>La rémunération de base servant au calcul de la retraite est égale à la moyenne arithmétique des 10 dernières années revalorisées par les coefficients de majoration définis à l'article L. 351 11 du Code de la Sécurité sociale. De ce calcul sont exclues les indemnités de fin de carrière, la participation, l'intéressement et, plus généralement, toute rémunération à caractère exceptionnel.</p> <p>Le montant total des retraites acquises (hors majoration familiale) au départ à la retraite, toutes activités professionnelles confondues (incluant la retraite supplémentaire), ne pourra pas dépasser 60 % de la rémunération de base, sous réserve d'un minimum garanti de 5 %.</p> <p>Détermination de la retraite supplémentaire (« RS ») venant compléter le montant total des autres retraites jusqu'à un maximum cumulé ne pouvant pas dépasser 60 % de la rémunération de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ $RS = [0,5 \% + 1,5 \% \times (N - 20)] \times Rémunération\ de\ base$, ■ avec si N (nombre d'années pleines dans la Société) < 20 ans alors $N - 20 = 0$ ■ avec $RS + Total\ autres\ retraites < ou = 60 \% \times Rémunération\ de\ base$.
Indemnité de départ en retraite Vicat		<p>Le montant sera calculé selon la formule suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12 ■ après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2 ■ après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3 ■ après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4 ■ après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5 ■ après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6 <p>Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés. L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.</p>
Clause de non-concurrence		Aucune clause de non-concurrence.
Stock options		Aucun plan de stock options.
Actions gratuites		Aucun plan d'actions gratuites.
Jetons de présence		Aucun jeton de présence.
Autres rémunérations ou avantages dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.		Aucune Rémunération et aucun avantage dus ou susceptibles d'être dus (en application d'une convention) par les sociétés du Groupe, à raison du mandat.

Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué

Éléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Montants

Commentaires

Les éléments suivants, attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ne seront versés en numéraire à M. Didier Petetin que sous réserve de l'adoption de la 13^e résolution :

Prime annuelle brute sur performance individuelle	50 000 euros	Versée sous réserve du vote de la treizième résolution de l'Assemblée Générale, son calcul est déterminé par les résultats économiques et par les résultats de la RSE du groupe Vicat pour l'année 2018. Son montant ne peut pas excéder 20 % du salaire annuel brut. Au titre de l'exercice 2018, cette prime représente 16,5 % du salaire annuel brut.
--	--------------	--

Prime pluriannuelle brute	Aucune prime pluriannuelle brute.	
----------------------------------	-----------------------------------	--

Prime annuelle brute exceptionnelle	25 000 euros	Versée sous réserve du vote de la treizième résolution par l'Assemblée Générale, son versement est exceptionnel et est conditionné à la réalisation réussie d'opérations exceptionnelles (acquisitions et prises de participation en France, etc.) au cours de l'année 2018 pour le groupe Vicat. Sa détermination est tributaire de la complexité et de la taille des opérations réalisées. Son montant ne peut pas excéder 10 % du salaire annuel brut. Au titre de l'exercice 2018, cette prime représente 8,2 % du salaire annuel brut.
--	--------------	--

Comité des Rémunérations

À la demande du Comité des Rémunérations qui s'est réuni le 5 février 2019, la rémunération 2018 du Directeur Général Délégué, Monsieur Didier PETETIN, été comparée à un *benchmark* effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (MERCER, données 2016) de taille comparable à la société Vicat SA. Ces *benchmarks* n'incluent pas les régimes de retraite supplémentaires.

Le salaire annuel brut du Directeur Général Délégué est situé dans le premier quartile des salaires annuels bruts des Directeurs Généraux Délégués des sociétés présentes dans le *benchmark*. La part variable attribuée est positionnée dans le premier quartile des *benchmarks*. En incluant les avantages en nature octroyés par la Société, la rémunération annuelle brute du Directeur Général Délégué s'établit dans le premier quartile du *benchmark*.

C) Résolutions sur les rémunérations

Dixième résolution (Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Président Directeur Général à raison de son mandat.

Onzième résolution (Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, Monsieur Didier Petetin).

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat.

Douzième résolution (Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général).

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lui seront versés.

Treizième résolution (Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué).

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lui seront versés.

4.7.2.3. Politique de détermination de la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux

Le Président du Conseil d'Administration a, conformément aux recommandations sur le gouvernement d'entreprise, veillé au respect des principes suivants :

A) Exhaustivité

La détermination des rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux a été retenue et appréciée globalement pour chacun d'entre eux. Elle intègre :

- une rémunération fixe ;
- des jetons de présence ;
- un régime de retraite sur complémentaire ;
- des avantages en nature.

Il est rappelé qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'une rémunération variable, ni d'options d'actions, ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités de départ.

B) Marché de référence/métier

Les rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux ont été comparées par rapport aux rémunérations publiées par les sociétés et groupes français du même secteur, ainsi que par rapport à des sociétés industrielles pouvant faire l'objet d'une comparaison par leur niveau de chiffre d'affaires ou de résultats. Il en ressort que les rémunérations actuelles sont inférieures aux rémunérations moyennes constatées.

C) Cohérence

La cohérence des rémunérations entre les différents dirigeants non-mandataires sociaux a pu être vérifiée eu égard aux critères suivants :

- expérience professionnelle et formation ;
- ancienneté ;
- niveau de responsabilité.

Le tableau ci-dessous reprend certains éléments relatifs aux avantages dont ont bénéficié les dirigeants mandataires sociaux en 2018 :

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants et Mandataires sociaux								
Guy Sidos <i>Président Directeur Général</i>		■	■		■			■
Didier Petetin <i>Directeur Général Délégué</i>		■	■		■			■

D) Simplicité et stabilité des règles

L'absence de rémunération variable et d'attribution d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions permet une simplicité et une stabilité des règles d'établissement des rémunérations.

E) Mesure

Les rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux, compte tenu de leurs montants et de leur nature essentiellement fixe, sont compatibles avec l'intérêt général de l'entreprise et sont conformes aux pratiques du marché dans le secteur d'activité.

4.7.3. Pensions, retraites et autres avantages

Il n'existe pas, au sein de la Société, de plan d'attribution d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au profit des dirigeants mandataires sociaux ou des mandataires sociaux, et aucune attribution de titres n'a été consentie aux mandataires susvisés à ce titre.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place pour les mandataires sociaux de la Société et d'autres cadres dirigeants du Groupe un régime de retraite additionnel aux régimes légaux et complémentaires. Le bénéfice des prestations de ce régime surcomplémentaire est attribué, sur décision de la Direction générale, aux cadres dirigeants dont la rémunération brute est supérieure à quatre fois le plafond de la sécurité sociale. Par ailleurs, pour percevoir ces prestations, les intéressés doivent avoir une ancienneté minimale de vingt ans au sein du Groupe et avoir 65 ans révolus à la date à laquelle ils font valider leurs droits aux régimes de retraite. Le montant de la retraite additionnelle est déterminé en fonction de l'ancienneté à la date de départ et du salaire de référence basé sur les dix meilleures années. Ce montant additionnel ne peut conduire le bénéficiaire à percevoir, toutes pensions de retraite confondues, un montant excédant 60 % du salaire de référence. Une provision est comptabilisée à hauteur de 9 563 milliers d'euros correspondant aux engagements liés au régime de retraite additionnel aux régimes légaux et complémentaires des mandataires sociaux et des autres cadres dirigeants du Groupe susvisés.

4.8. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société

4.8.1. Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2018

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage en droits de vote
Jacques Merceron-Vicat	41 483	0,09	82 966	0,11
Soparfi (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	11 874 509	26,45	23 675 465	32,39
Parfininco (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	13 400 960	29,85	26 721 550	36,55
Hoparvi (Société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	12 476	0,03	12 476	0,02
Guy Sidos	3 479	0,01	6 958	0,01
Louis Merceron-Vicat	6 094	0,01	12 189	0,02
Xavier Chalandon	100	-	200	-
Delphine André	10	-	10	-
Sophie Sidos	1 913	-	3 826	0,01
Jacques Le Mercier	10	-	20	-
Bruno Salmon	62 126	0,14	124 252	0,17
Éléonore Sidos	10	-	20	-
Sophie Fegueux	203	-	406	-
Didier Petetin	8	-	8	-
Emmanuelle Salles	271	-	371	-

4.8.2. Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2017 et 2018

	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2017
Soparfi (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 4 366 actions	Achat de 440 actions
Parfininco (Société dont le Président Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 10 150 actions	Achat de 2 103 actions
Hoparvi (Société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	Achat de 0 action	Achat de 0 action

Par ailleurs, un certain nombre d'engagements de conservation ont été conclus dans le cadre de la « loi Dutreil » par certains mandataires sociaux.

4.9. Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions

La Société n'a pas mis en place de politique d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

4.10. Rapport sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale [article 225-37-1 du Code de commerce]

Comme lors des années précédentes, la société Vicat a mené en 2018 une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle et salariale dans le cadre de sa démarche RSE.

Portée par ses valeurs et sa culture, la société Vicat a toujours reconnu l'importance d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de sa politique des ressources humaines. Des mesures adaptées sont mises en place pour garantir l'accès à l'emploi et à la formation ainsi que le même traitement en matière de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes.

L'absence de cas de discrimination au détriment des femmes illustre l'efficacité des actions entreprises.

La continuité de la politique de parité de VICAT, portée par la promotion au mérite, contribue à garantir l'équité en matière de rémunération.

Ainsi, le Comité des Rémunérations met en exergue dans son rapport 2018 :

« À qualification égale, le Comité constate que les écarts de rémunérations moyennes des cadres supérieurs entre les hommes et les femmes sont très faibles (+ 0,1 % à + 0,2 % en faveur des femmes). Ces résultats illustrent la politique de parité de Vicat, portée par la promotion au mérite. »

Ces actions sont menées malgré les contraintes imposées par la nature industrielle des activités et des emplois du Groupe. En effet, les emplois industriels (notamment ouvriers) restent encore fortement masculins par préjugés. Un des principaux obstacles est la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur la plupart des postes industriels (dans la mécanique, par exemple). Ces contraintes expliquent la part des femmes dans les effectifs de la société Vicat : 162 sur un total de 901 (hors mandataires sociaux).

	TOTAL	Encadrement	Employées	Ouvrières
Pourcentage de femmes dans les effectifs au 31 déc. 2018	8,0 %	30,7 %	19,8 %	0,9 %

Malgré ces limitations, des postes de directeur de site industriel ou d'équipe technique et scientifique sont pourvus régulièrement par des femmes. Il en est de même pour des postes de niveau hiérarchique inférieur (assistante ingénieur instrumentation, assistante travaux neufs, R&D, laboratoire, qualité produits, ingénieur environnement, sécurité, etc.).

Par ailleurs, en 2018, 98,6 % du personnel féminin (hors alternants) est employé en contrat à durée indéterminée, preuve de l'absence continue de précarisation au sein de la Société.

Ces résultats sont aussi le fruit d'un travail commun engagé depuis de nombreuses années entre la direction, les managers et les partenaires sociaux.

Conformément aux accords portant sur l'Égalité Professionnelle, des objectifs ont été fixés pour garantir une proportion croissante de femmes dans les recrutements, dans les formations, les promotions et pour garantir l'égalité de traitement sur le plan de la rémunération et de l'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes. À titre d'exemple, une revue du plan de formation est effectuée avant validation finale pour s'assurer que le personnel féminin bénéficie de formations qualifiantes afin de développer ses compétences et son employabilité ; et chaque fois que possible, les attirer vers les métiers industriels.

L'ensemble de ces engagements fait l'objet d'un suivi régulier, notamment sur les rémunérations, avec les partenaires sociaux.

Les objectifs définis pour chacun de ces thèmes dans le dernier accord échu en avril 2016 ont été atteints. Un nouvel accord a été signé en avril 2016 pour une durée de trois ans avec des objectifs à nouveau relevés.

Bilan pour 2018 :

Accord tri-annuel	Accord avril 2013 – avril 2016		Réalisé 2017	Accord avril 2016 – avril 2019	Réalisé 2018
Pourcentage de femmes dans l'effectif	Objectif	Résultat début 2016	16,6 %	Objectif	18,0 %
	14 %	15,4 %		18 %	
Pourcentage moyen de femmes dans les recrutements	Objectif	Résultat début 2016	35,1 %	Objectif	34,4 %
	17 %	25,5 %		26 %	

Pour renforcer la part des femmes dans son effectif, la Société mène une politique volontariste d'alternantes : sur les 15 recrutements d'alternants effectués en 2018, 8 ont été pourvus par des femmes ; portant à 55 % le pourcentage d'alternantes au sein des alternants.

La politique de rémunération porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

En 2017, pour aller au-delà de ses objectifs mentionnés dans l'accord Egalité Professionnelle en matière de rémunération (validé par les partenaires sociaux et la DIRECCTE), la Société a co-initié avec les partenaires sociaux un comparatif détaillé de la rémunération des femmes et des hommes « poste par poste » afin d'identifier d'éventuels écarts et le principe d'un budget spécial de rattrapage. Il en ressort que l'écart en nombre et en valeur est proche de 0 %. Les ajustements nécessaires ont été décidés.

En 2018, Vicat a fait partie du panel test pour élaborer l'Index visant à éradiquer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes. Mme la Ministre du Travail Muriel PENICAUD a ainsi invité M. Guy SIDOS, Président-Directeur général, pour témoigner des actions menées et des résultats obtenus en la matière, et en positionnant ainsi Vicat comme une société exemplaire. Ce dernier a décidé d'appliquer aussi cet Index en 2019 aux entreprises étrangères du Groupe

Par ailleurs, la Société a vu son rang encore progresser dans le palmarès 2018 de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120 en atteignant la 23^e place (28^e place en 2017, 42^e en 2016), palmarès qui est effectué sous l'égide du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. En 2017, la Société a été distinguée par un prix spécial « Innovation » pour avoir nommé en 2017 la plus jeunes des administratrices et des administrateurs du SBF 120 (Eléonore SIDOS, 19 ans en 2017). Par cette nomination à son conseil d'administration, VICAT donne un exemple visant à permettre à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives pour les préparer à prendre dans le future des postes de direction d'entreprise.

Enfin, l'administratrice salariée nommée en 2016 au conseil d'administration après avoir été désignée par le C.C.E. n'est toujours pas reconnue comme une femme pour le quota féminin obligatoire de la loi Copé-Zimmermann. Cette situation réglementaire reste incomprise par les partenaires sociaux, les équipes, la Direction et le Conseil d'Administration.

4.11. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise

Voir paragraphe "Rapport sur le gouvernement d'entreprise" dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels figurant au chapitre 6.2.3 du présent document de référence.

4.12. Opérations avec les apparentés

4.12.1. Contrats et opérations avec des parties liées

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires de la Société, ses filiales non consolidées, les entreprises associées

(sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

Les transactions avec les sociétés non consolidées ou mises en équivalence ne sont pas significatives sur les exercices considérés, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Ventes	Achats	Créances		Ventes	Achats	Créances	Dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises associées	404	3 813	2 608	1 188	656	3 276	3 094	3 435
Autres parties liées	70	1 274	0	311	66	1 430	0	0
TOTAL	474	5 087	2 608	1 499	722	4 706	3 094	3 435

4.12.2. Opérations intra-groupe

La politique financière du Groupe conduit à une concentration des lignes de financement sur la société mère.

Par ailleurs, les flux intra-groupe et les marges internes sont éliminés lors des opérations de consolidation du Groupe. Au titre de l'exercice

2018, les cessions de ciment intra-groupe se sont élevées à 250 millions d'euros, les cessions de granulats à 74 millions d'euros, les prestations de transports à 107 millions, celles liées aux services annexes (analyses, pompages, etc.) à 36 millions et celles liées aux produits et services divers mutualisés à 61 millions d'euros. Sur la même période, les produits financiers intra-groupes se sont élevés à 8 millions d'euros.

4.13. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagements pris en matière de retraite additionnelle :

Personnes concernées : Guy Sidos, Président Directeur Général et Didier Petetin, Directeur Général Délégué

Nature et objet : il s'agit du régime de retraite sur-complémentaire prévu dans le cadre de l'article 39 du CGI.

Modalités : les engagements pris auprès de CARDIF concernent les mandataires sociaux ainsi que les cadres dont le salaire dépasse 4 fois le plafond de la tranche A. Le montant de la retraite additionnelle est déterminé en fonction de l'ancienneté à la date de départ et du salaire de référence basé sur les dix meilleures années. Ce montant additionnel ne peut conduire le bénéficiaire à percevoir, toutes pensions de retraite confondues, un montant excédant 60% du salaire de référence.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 février 2019

Chamalières, le 15 février 2019

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Philippe Grandclerc

Associé

Wolff & Associés SAS

Patrick Wolff

Associé



Jardinière pour offrir un toit aux abeilles, dans le cadre du projet Odyssée

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

5

5.1. Facteurs de risques	140	5.2. Contrôle interne et couverture des risques	146
5.1.1. Risques liés aux activités du Groupe	140	5.2.1. Contrôle interne comme outil de prévention des risques	146
5.1.2. Risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe	142	5.2.2. Couverture des risques et assurance	147
5.1.3. Risques juridiques	143		
5.1.4. Risques financiers	143		

Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence, y compris les risques ci-dessous. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. Nous n'avons pas noté d'évolution sensible de ces risques par rapport aux années précédentes. L'attention des investisseurs est toutefois attirée

sur le fait que la liste des risques présentée au chapitre 5 « Facteurs de risques et contrôle interne » n'est pas exhaustive, et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de dépôt du présent document de référence, comme susceptible d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1. Facteurs de risques

Catégorie	Risques majeurs	Autres
Marché	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibilité aux fournitures et coûts énergétiques ■ Risque pays ■ Dépendance aux marchés de la construction et travaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement concurrentiel
Opérationnels		<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité matière ■ Corruption ⁽¹⁾ ■ Défaut qualité produit
Environnementaux		<ul style="list-style-type: none"> ■ Effets du changement climatique ■ Raréfaction des ressources naturelles ⁽¹⁾ ■ Dégradation des écosystèmes ⁽¹⁾
Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Litiges ■ Contraintes réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Discrimination et inégalités de traitement ⁽¹⁾
Financiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Change/Conversion 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'intérêt ■ Actions ■ Liquidité

(1) Voir chapitre 3 : Déclaration de performance extra-financière.

5.1.1. Risques liés aux activités du Groupe

5.1.1.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe opère ses différents métiers sur des marchés concurrentiels. Pour les principaux métiers du Groupe, le Ciment, le Béton prêt à l'emploi et les Granulats, la concurrence s'exerce principalement à une échelle régionale compte tenu de l'importance relative des frais de transport (surtout en cas de transport routier). L'intensité concurrentielle de chaque marché régional dépend des capacités de production présentes et disponibles. L'aptitude du Groupe à maintenir son chiffre d'affaires et sa marge sur chaque marché dépend donc de sa capacité à répondre au marché avec son outil de production local. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou en mesure de mettre en place des infrastructures d'importation de matériaux (ciment et granulats) sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes (par exemple terminal maritime ou ferroviaire) sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

L'établissement d'une situation de concurrence très intense sur l'un ou plusieurs des marchés où le Groupe est présent est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs, notamment dans un contexte de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. C'est particulièrement le cas de l'activité cimentière, compte tenu du caractère très capitalistique de ce métier et de l'incidence importante d'un écart de volume sur le résultat de cette activité (voir la section 1.4 « Atouts et stratégie du Groupe » et les sections 1.5.1.4, 1.5.2.4 et 1.5.3.4 « Positionnement concurrentiel » du présent document de référence).

5.1.1.2. Sensibilité aux fournitures et coûts énergétiques

Les activités de production du Groupe, et en particulier l'activité cimentière, consomment une grande quantité d'énergie thermique et électrique, qui représente une part importante des prix de revient.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe s'approvisionne dans chaque pays auprès de producteurs locaux et ne dispose pas toujours de solution de fourniture alternative. Cette situation peut entraîner des ruptures de fourniture d'électricité ou des augmentations de prix.

Lorsque le Groupe a considéré que ce risque est significatif, il a mis ou mettra en place des solutions de production autonome.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessus et au paragraphe 5.1.1.4 « Disponibilités de certaines matières premières » du présent document de référence, le Groupe estime ne pas se trouver en situation de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Pour son approvisionnement en énergie thermique, le Groupe achète des combustibles fossiles sur les marchés internationaux et est ainsi exposé aux variations de cours de ces matières. Afin de limiter cette exposition, le Groupe a d'une part adapté son outil industriel pour disposer, dans la mesure du possible, d'une faculté de choix du combustible et, procède d'autre part à des achats à terme permettant de lisser les effets des variations des cours des combustibles. Par ailleurs, il développe une politique visant à favoriser l'utilisation de combustibles de substitution qui sont une valorisation de déchets comme développé au paragraphe 3.2.1.1 « Valoriser les matières et les énergies des territoires » du chapitre 3 du présent document de référence.

Toutefois, des hausses ou des variations significatives du prix des ressources énergétiques peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.1.3. Risques pays

La stratégie de croissance du Groupe l'amène à saisir des opportunités de développement sur des marchés en croissance. Ainsi, en 2018 environ 32 % du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé sur ces marchés, qualifiés de « pays émergents ». Cette situation expose le Groupe à des risques tels que l'instabilité politique, économique et financière, juridique ou sociale, de corruption, la discrimination ou le non-maintien d'un traitement juste et équitable entre les investisseurs, la sécurité du personnel, les difficultés à recouvrer les créances clients, la fluctuation des taux de change, des taux d'inflation élevés, l'existence de procédures de contrôle des changes, les contrôles à l'exportation, la fiscalité et les différences d'environnements réglementaires susceptibles d'affecter les marchés sur lesquels le Groupe opère ou encore les nationalisations et expropriations de biens privés qui pourraient affecter les sociétés intervenant sur ces marchés.

Ainsi, l'activité et les résultats du Groupe en Égypte ont continué d'être affectés par les conséquences de la dévaluation de la livre égyptienne et de la situation sécuritaire toujours très volatile pouvant conduire dans certaines circonstances, et notamment lorsque la circulation est interdite dans la zone en raison d'opérations militaires, à des arrêts de l'usine (voir à ce sujet la section 2.2.1.2 « Éléments ayant un impact sur les résultats » du présent document de référence. Concernant les perspectives, voir aussi à la section 2.5 « Perspectives et objectifs » du présent document de référence).

Certaines filiales du Groupe sont situées dans des pays qui peuvent être soumis à des contraintes en matière de contrôle des changes ou de fiscalité, restreignant ou rendant plus coûteuse la distribution de dividendes hors de ces pays. Bien que le Groupe estime que le risque soit limité dans ces pays, il ne peut exclure qu'il se réalise à l'avenir,

ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Bien que le Groupe sélectionne ses pays d'implantation avec attention, la réalisation de certains de ces risques pourrait affecter la continuité de ses activités dans les pays concernés et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.1.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du Groupe résultent de ses activités, lesquelles sont encadrées par des lois et règlements imposant de nombreuses obligations, restrictions et mesures de protection rigoureuses. Le Groupe mène de façon permanente des actions afin de prévenir et limiter ces risques et notamment autour des axes suivants : l'insertion des carrières dans leur environnement et la préservation de la biodiversité, le choix optimisé des sources d'énergie avec une part croissante accordée aux combustibles de substitution et aux déchets, le contrôle et la réduction des émissions atmosphériques, dont les gaz à effet de serre, la gestion et le recyclage des eaux nécessaires à la production. Ces différentes mesures ainsi que celles liées à la prise en compte du changement climatique sont développées à la section 3.3.2. « La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité », du présent document de référence.

Risques liés à des défauts de qualité des produits

Les produits fabriqués par le Groupe font l'objet de contrôles tout au long du processus de production. Par ailleurs, le Groupe procède à la vérification de la conformité des produits aux normes applicables sur les marchés où ils sont commercialisés. Néanmoins, il ne peut exclure que malgré ces contrôles, des dysfonctionnements ou accidents de nature à entraîner un défaut de qualité du produit surviennent.

De tels défauts pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation du Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Disponibilités de certaines matières premières

Le Groupe dispose de réserves propres de calcaires, de marnes et de granulats qui sont utilisées dans le cadre de ses activités industrielles. Il achète également sur certains marchés, auprès de fournisseurs extérieurs au Groupe, certaines de ces matières premières ainsi que des compléments tels que le laitier de hauts fourneaux (issu des aciéries), les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques) ou le gypse synthétique.

La garantie des approvisionnements en matériaux des usines du Groupe passe par une gestion rigoureuse des réserves et exploitations des carrières. Une organisation spécifique internalisée et dédiée à ces besoins permet la maîtrise des matières premières en toute confidentialité par le concours des spécialistes et experts géologues, mineurs et environnementalistes.

De la reconnaissance géologique ou géochimique à la détermination des qualités intrinsèques des matériaux, de la modélisation informatique du gisement à la simulation des exploitations et à la réalisation des extractions et réaménagements, le groupe Vicat se réfère aux meilleures techniques disponibles. Ainsi, l'étude et le suivi des gisements permettent d'en suivre les équilibres chimiques et de vérifier en permanence la pérennité à long terme des approvisionnements des usines.

Selon les pays, la maîtrise des terrains passe par l'acquisition ou le contrat d'usage avec les propriétaires qui peuvent être l'État lui-même. Cette étape intervient après la parfaite connaissance du sous-sol réalisée par sondages géophysiques ou destructifs.

Néanmoins, si les carrières exploitées directement par le Groupe ou si les fournisseurs concernés venaient à cesser leurs activités ou étaient amenés à cesser ou réduire la production de ces matières premières, le Groupe serait alors contraint d'assurer son approvisionnement à un coût qui pourrait s'avérer plus élevé et pourrait ne pas être en mesure de répercuter la totalité de cette hausse des coûts sur les prix ou de rechercher des matières premières de substitution, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.2. Risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe

5.1.2.1. Risques de dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier, de l'industrie, des travaux publics et travaux d'urbanisation

Les produits et services vendus par le Groupe, et principalement le ciment, le béton et les granulats, sont utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que pour des bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le dynamisme de la demande des produits et services vendus par le Groupe dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché et leurs évolutions et d'éléments économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant) et les taux de croissance respectifs de ces paramètres, mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Un indicateur du degré d'intensité de la consommation fréquemment utilisé est la consommation annuelle de ciment par habitant.

Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Pour limiter le risque de cyclicité sur un marché donné, le Groupe a adopté une stratégie de développement géographique (détaillée en section 1.4.3) visant à conjuguer les investissements dans des pays développés et dans des pays émergents contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique.

Néanmoins, des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sur un marché important du Groupe sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.2.2. Risques liés à la réglementation

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. Il doit se conformer à de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, qui diffèrent selon le pays d'implantation. En particulier, le Groupe est soumis à des réglementations internationales, nationales et locales strictes relatives à l'exploitation de carrières ou de cimenteries. La pérennité de toute exploitation dépend du respect de ces contraintes législatives et réglementaires. À cet égard, le Groupe a développé, dans toutes ses zones d'implantation, un dialogue permanent avec les collectivités locales et les associations de riverains et de protection de l'environnement et mis en place des mesures visant à diminuer les nuisances liées à l'exploitation des carrières afin de limiter les risques de conflit. Toutefois, si le Groupe ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, il pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamné au paiement d'amendes.

La conjoncture économique et politique dans un certain nombre de pays où le Groupe opère peut être un facteur d'augmentation de la pression fiscale. Cette dernière vise à accroître les recettes des États en remettant éventuellement en cause les avantages fiscaux accordés par des conventions minières, et être ainsi source de contentieux potentiels.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir, que ce soit à l'initiative des autorités compétentes, ou par suite d'une action intentée par un tiers ou par des associations locales s'opposant au développement des activités du Groupe. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités (liées par exemple au renforcement des mesures visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre) susceptibles d'augmenter ses dépenses d'investissement (liées par exemple à l'adaptation des modalités d'exploitation de ses carrières ou cimenteries), ou ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités.

Le Groupe ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.2.3. Risques liés à la sensibilité des activités aux conditions météorologiques

L'activité du Groupe exercée dans le secteur des Matériaux de Construction connaît des fluctuations saisonnières qui dépendent à la fois des conditions climatiques et des habitudes de chaque marché. Au-delà de l'incidence habituelle de ces variations saisonnières, qui est décrite à la section 2.2 « Examen de la situation financière et du résultat » du présent document de référence, l'activité du Groupe est susceptible d'être affectée par des aléas climatiques pouvant toucher ses principaux marchés. En effet, la demande de matériaux de construction est directement influencée par les conditions climatiques exceptionnelles (grands froids, pluie ou neige abondante, etc.) qui pourraient avoir une incidence sur l'utilisation normale des matériaux sur les chantiers, particulièrement au cours des périodes d'activité intenses du secteur de la construction.

Ainsi, la survenance d'une telle situation sur un marché important du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.3. Risques juridiques

Les sociétés du Groupe sont ou sont susceptibles d'être impliquées dans un certain nombre de procédures de nature judiciaire, administrative ou arbitrale dans le cours normal de leurs activités. À titre d'exemple, l'évolution des lois et réglementations ainsi que le développement croissant d'associations locales s'opposant au développement de l'industrie cimentière sont susceptibles de générer des recours et, le cas échéant, des contentieux administratifs.

Par ailleurs, le Groupe est susceptible, notamment dans les pays émergents, d'être confronté à des situations de nature discriminatoire ou d'absence de traitement juste et équitable ou de distorsion de concurrence du fait d'actions ou de l'inaction des autorités étatiques.

Des dommages et intérêts sont ou peuvent être réclamés au Groupe dans le cadre de certaines de ces procédures (voir la section 6.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du présent document de référence). La politique de dotation aux provisions est développée ci-après à la note 1.17 de la section 6.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2018 » du présent document de référence.

5.1.4. Risques financiers

Le Groupe opère dans un cadre international au travers de filiales implantées localement qui comptabilisent à ce titre leurs opérations dans différentes devises étrangères. Le Groupe est en conséquence exposé à des risques de change et à des risques de conversion.

5.1.4.1. Risques de change

L'activité des filiales consistant, pour l'essentiel, à produire et à vendre localement dans leur devise fonctionnelle, le Groupe considère que son exposition actuelle et future au risque de change est globalement faible à ce titre.

Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont le plus souvent couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises.

L'endettement financier brut du Groupe est, pour une part significative, porté par la Société et libellé en euros après transformation dans cette devise des dettes libellées en US dollar par recours à des instruments financiers de couverture (*cross currency swap* ou *forex*). Les financements intra-groupes font l'objet de couvertures par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe reste exposé dans certains pays où il n'y a pas de marché de couverture (devise non convertible) ou pas de marché suffisamment liquide.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises au 31 décembre 2018 lorsque la devise de transaction est différente de la devise fonctionnelle de la filiale. Le risque principal porte sur le franc suisse comme le fait apparaître le tableau qui suit :

(en millions)	US dollar	Euro	CHF
Actifs	21	88	146
Passifs et commandes engagées	(593)	(76)	(59)
Position nette avant gestion	(572)	12	87
Couverture	577	0	(145)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	6	12	58

La position nette « après gestion » en francs suisses correspond pour l'essentiel à l'endettement d'une filiale kazakhe auprès du Groupe non swappé dans la devise fonctionnelle.

Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent des devises fonctionnelles contre l'US dollar s'élève, en contre-valeur euro, à 0,34 million d'euros (dont 0,51 million d'euros pour la dette kazakhe).

Le Groupe ne peut néanmoins exclure qu'une évolution défavorable des taux de change puisse avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.4.2. Risques de conversion

Les comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) exprimés dans leur devise fonctionnelle sont convertis en euros, « la monnaie de présentation », pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe. La fluctuation du cours de change de ces devises contre l'euro se traduit par une variation positive ou négative en contre-valeur euro des comptes de résultat et des bilans des filiales dans les comptes consolidés. L'incidence de la fluctuation des cours de change sur la conversion des comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) sur le bilan et le compte de résultat est développée aux sections 2.2 « Examen de la situation financière et du résultat » et 2.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document de référence.

5.1.4.3. Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition au risque de taux d'intérêt correspond à deux catégories de risques.

Risques de cours, pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe

Lorsque le Groupe contracte une dette à taux fixe, il s'expose à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont un impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux fixe, tandis que le produit financier ou la charge financière associé reste inchangé.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition entre taux fixe et variable par devise de l'exposition nette au risque de taux du Groupe après couverture au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	Euro	US dollar	Autres devises	Total
Dette brute totale	674 601	4 043	327 606	1 006 250
Dette à taux fixe (incluant swaps et CCS)	297 767	3 941	124 119	425 827
Dette à taux variable	376 833	101	203 489	580 423
Couverture (caps)	(500 000)	0	0	(500 000)
Endettement brut à taux variable non couvert	(123 167)	101	203 489	80 423
Cash et équivalent cash	(29 409)	(36 084)	(249 138)	(314 631)
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	(152 576)	(35 983)	(45 649)	(234 208)

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et sur la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôts ⁽¹⁾	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôts ⁽²⁾
Impact d'une variation de + 100 bps de taux d'intérêt	(5 909)	(2 086)
Impact d'une variation de - 100 bps de taux d'intérêt	(1 313)	(72)

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe positif correspond à une baisse de la dette.

Eu égard au niveau actuel des taux Libor US et Euribor €, l'incidence de la baisse de 100 bp des taux d'intérêt constitue une charge car l'incidence de la baisse des taux sur la dette est limitée à un taux égal à 0 %.

Risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont en effet peu d'impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux variable, mais influent directement sur les flux de produits ou de charges futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux d'intérêt est gérée, d'une part en combinant dettes à taux fixe et dettes à taux variable, et d'autre part en limitant le risque de fluctuation des taux variables par recours à des instruments de couverture (caps : plafonds de taux) ainsi que par des excédents de trésorerie à court terme également rémunérés à taux variable. Le Groupe s'abstient de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers. Ce type d'instruments est exclusivement dédié à la réalisation de couvertures économiques.

5.1.4.4. Risques « actions »

Le Groupe ne possède pas de portefeuille actions, à l'exception d'actions propres, pour l'essentiel acquises en juin 2007 dans le cadre de l'opération de placement par HeidelbergCement de sa participation dans la Société. La situation de ce portefeuille d'actions propres au 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

- nombre d'actions Vicat détenues en portefeuille : 674 391 ;
- pourcentage de capital détenu par la Société : 1,50 % ;
- valeur comptable du portefeuille au coût historique (cours d'achat) : 55 398 milliers d'euros ;
- valeur nette comptable du portefeuille : 27 907 milliers d'euros ;
- valeur de marché du portefeuille : 27 960 milliers d'euros.

Les variations du cours de l'action Vicat en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat social de la Société, qui a fait l'objet au 31 décembre 2018 d'une provision pour dépréciation de titres de 27 491 milliers d'euros, après une dotation de 15 914 milliers d'euros avant effet d'impôt en 2018.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe n'a investi que dans des supports monétaires à court terme (inférieur à trois mois) ne présentant pas de risque de variation de valeur du montant principal investi. Ces placements ont été effectués auprès d'un ensemble diversifié

de banques de premier plan. Ces excédents sont libellés en roupie, en livre turque, en livre égyptienne, en franc suisse, en euro et en US dollar.

Certains régimes de retraite à prestations définies, aux États-Unis et en Suisse, sont couverts en tout ou partie par des actifs financiers dédiés, composés pour partie d'actions. Les actifs de couverture étant constitués, pour une part prépondérante, par d'autres types d'actifs financiers que des actions, le risque actions est, à ce titre, considéré comme non significatif.

Une évolution négative des marchés financiers pourrait se traduire, le cas échéant, par la nécessité de compléter le financement, ou le provisionnement de ces régimes, pour répondre aux obligations des sociétés concernées du Groupe.

Une augmentation significative des cotisations versées par le Groupe ou l'augmentation de la provision passée en application de la norme IAS 19 révisée pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

5.1.4.5. Risques de liquidité

À ce jour, le Groupe est exposé à un risque limité de liquidité, qui est présenté à la section 2.3.3.1 « Politique financière du Groupe » du présent document de référence et dans la note 17 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

Échéancier de la dette au 31/12/2018

(en milliers d'euros)	N+1						N+5 et + Nominal
	Nominal	Intérêts ⁽¹⁾	N+2 Nominal	N+3 Nominal	N+4 Nominal		
Placement privé US	264 105	0	14 794	173 395	0	90 710	0
Emprunts obligataires							
Emprunts bancaires ⁽²⁾	644 899	83 590	8 543	56 047	5 012	5 654	494 596
Dettes en location financement	3 194	749	196	596	392	393	1 064
Dettes diverses	13 478	3 906	801	1 490	4 026	174	3 882
Banques créditrices	65 013	65 013	7 424				
Instruments dérivés	15 561	304	(412)	8 925	540	5 792	0
TOTAL PASSIF FINANCIER	1 006 250	153 562	31 346	240 453	9 970	102 723	499 542

(1) Les intérêts de la dette de N+1 sont calculés sur la base de l'échéancier connu de la dette au 31 décembre 2018 et des taux d'intérêts à cette date. Le Groupe ne publiant pas de prévisions de résultats ni de cash flow, aucun calcul n'est présenté sur les années ultérieures.

(2) La ligne de crédit syndiqué de 550 millions d'euros à échéance 2024 n'est pas tirée au 31/12/2018, mais est affectée à hauteur de 489 millions d'euros en couverture du risque de liquidité des billets de trésorerie.

Le risque de liquidité est ainsi couvert par des excédents de trésorerie et par la disponibilité de lignes de crédit confirmées pour la Société, sur des durées de 1 à 5 ans et non utilisées. L'existence de *covenants* dans certaines de ces lignes de crédit, compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du Groupe, du faible niveau d'endettement net (au 31 décembre 2018 le

gearing et le *leverage* du Groupe sont respectivement de 27,8 % et 1,59), et de la liquidité du bilan du Groupe, ne constitue pas un risque sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2018, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les *covenants* contenus dans les contrats de financement et peut faire face à ses échéances financières au cours des 12 prochains mois.

5.2. Contrôle interne et couverture des risques

Les acteurs	Les outils
Direction générale	Procédures et guide du contrôle interne
Directions opérationnelles	Outils de traitement de l'information
Direction financière	Système de pilotage
Contrôle de gestion Groupe	Procédures de lutte contre la corruption
Direction juridique et assurances	Polices d'assurance Groupe
Direction compliance et audit interne	

5.2.1. Contrôle interne comme outil de prévention des risques

La politique de prévention des risques fait partie intégrante de la politique industrielle du Groupe. Elle est du ressort de chacun des responsables opérationnels, par pays ou type de métiers, et repose notamment sur le choix de fournisseurs de premier rang pour les investissements industriels, sur la constitution de stocks de sécurité, sur la mise en place de procédures de suivi et de prévention des risques, et sur une politique de formation.

Le Groupe porte une attention particulière aux questions de contrôle interne dans les pays où il est implanté. Il met ainsi en place des procédures au niveau de chaque filiale opérationnelle pour prendre en compte les spécificités des marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces procédures font l'objet d'examens périodiques par l'Audit interne et les commissaires aux comptes des différentes sociétés du Groupe.

5.2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Selon le code de référence de l'AMF, auquel la Société a choisi de se référer, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Président Directeur Général ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ce dispositif consiste en un ensemble de moyens, de comportements de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il doit lui permettre également de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est la société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement.

5.2.1.2. Acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur une organisation interne adaptée à chaque activité du Groupe et caractérisée par une forte responsabilisation du management opérationnel par la Direction.

Les principaux acteurs du contrôle interne dans le Groupe sont :

- la Direction financière Groupe, chargée d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe, et de veiller à leur bonne application ;
- le contrôle de gestion rattaché aux Directions générales des différentes activités et fonctionnellement à la Direction du contrôle de gestion Groupe dépendant du Président Directeur Général ;
- les contrôleurs financiers détachés par la Direction du Groupe dans chacune des filiales opérationnelles de façon à renforcer le système d'information financière et à permettre ainsi aux responsables du Groupe de contrôler le déroulement des opérations ;
- les différentes Directions fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence ;
- l'Audit Interne rattaché au *Chief Compliance Officer*, fonction créée en 2017. Ce dernier dépend du Président Directeur Général.

L'Audit Interne mène ses travaux, conformément à un plan d'audit annuel visant à couvrir les principaux risques identifiés au sein de l'entreprise, notamment ceux relatifs à l'information comptable et financière. Les travaux d'audit font l'objet de rapports présentés à la Direction générale et au Comité d'Audit. Ils sont composés de rapports synthétiques plus particulièrement destinés aux Dirigeants et de rapports détaillés permettant entre autres de sensibiliser les opérationnels concernés aux éventuels dysfonctionnements constatés et recommandations proposées.

Une démarche de recensement et d'analyse des risques a été réalisée par l'Audit Interne. Après une phase de recensement par entretien avec les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, elle a permis, au terme d'une phase d'analyse menée avec la Direction générale, la réalisation d'une cartographie synthétique des risques du Groupe.

En outre, dans certaines filiales, un ou plusieurs collaborateurs occupent, à temps plein ou à temps partiel, la fonction de responsable du contrôle interne. À ce titre, ils sont chargés de l'évaluation des

procédures en place, de leur application. Ils peuvent mener des missions dans d'autres filiales et coordonnent également le suivi des recommandations émises par les auditeurs externes et l'Audit Interne.

5.2.1.3. Description des composantes du contrôle interne

Le Groupe met en œuvre au niveau de ses filiales, des procédures et modes opératoires relatifs notamment à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et prenant en compte les risques inhérents à chacun des métiers et marchés sur lesquels le Groupe est présent, dans le respect des directives et règles communes définies par le Groupe.

Guide du contrôle interne

Un guide du contrôle interne a été diffusé à l'ensemble du management opérationnel et des équipes administratives et financières du Groupe. Il présente les obligations légales et les définitions en matière de contrôle interne et pose les bases et principes à respecter pour assurer les meilleures garanties d'un contrôle interne de qualité.

Outils de traitement de l'information

En termes d'outils de traitement de l'information, le Groupe pilote et contrôle le déroulement de ses activités industrielles (notamment approvisionnements, production, maintenance), commerciales (ventes, expéditions et crédit clients), et les retranscrit en informations comptables à l'aide de progiciels intégrés reconnus comme des standards du marché ou d'applications spécifiques développées par la Direction des systèmes d'information du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe a engagé depuis 2009 une modernisation progressive de ses systèmes d'information visant à harmoniser les outils utilisés, renforcer la sécurité et la rapidité du traitement des données et des transactions sur un socle technique uniformisé, développer des pôles d'expertise partagés, et faciliter l'intégration des nouvelles entités. Cette refonte porte d'une part sur les infrastructures techniques, et d'autre part sur les processus transactionnels et les applications supportant ces processus. Elle a conduit le Groupe à mettre en place le progiciel de gestion intégré SAP, initialement en France, pour les activités Ciment et Papier (société Vicat SA), puis en 2015 pour les activités Béton & Granulats. Entre 2016 et 2018, le Groupe a poursuivi l'amélioration continue de ses systèmes transactionnels et décisionnels, principalement par l'extension fonctionnelle du progiciel SAP. Il est prévu d'étendre en 2019 les périmètres fonctionnels et d'activité.

Système de pilotage

La Société dispose d'un système de pilotage par la Direction générale et les Directions fonctionnelles concernées, permettant une prise de décision éclairée et rapide. Ce système comprend :

- des rapports quotidiens de production des usines ;

- des revues d'activité hebdomadaires par les Directions opérationnelles (pays ou filiale) ;
- des revues mensuelles opérationnelles et financières (performances usines, tableaux de bord industriels et commerciaux) analysées par le contrôle de gestion Groupe en référence au budget et à l'exercice précédent ;
- des arrêtés mensuels des résultats consolidés décomposés par pays et par branches d'activité, rapprochés du budget ;
- des situations mensuelles consolidées de trésorerie et d'endettement, décomposées par pays et par branches d'activité ;
- des visites régulières du Président Directeur Général dans l'ensemble des filiales au cours desquelles lui sont présentés les résultats et le déroulement des opérations commerciales et industrielles, lui permettant d'évaluer la mise en œuvre des directives, de faciliter les échanges et la prise de décision.

Procédures de lutte contre la corruption

Afin de satisfaire à son éthique et aux obligations prescrites par la loi, le groupe Vicat met en œuvre un programme de lutte contre la corruption comprenant, notamment, un Code de conduite, des procédures de contrôle des activités opérationnelles, une organisation interne destinée à contrôler les politiques et procédures, un dispositif d'alerte interne ainsi que des actions de formation et de sensibilisation du personnel et des tiers (voir également chapitre 3 section 2.3.1.).

5.2.2. Couverture des risques et assurance

Le Groupe dispose de « polices Groupe », souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Ces polices ont vocation à couvrir l'ensemble des filiales du Groupe, sous réserve du respect des législations locales.

Pour améliorer la protection de ses actifs, le Groupe a procédé, avec l'assistance d'assureurs et d'experts, à une analyse des risques et des moyens de prévention. Le Groupe a engagé une politique identique pour les risques liés à la responsabilité civile.

Dommages aux biens

Les actifs du Groupe sont assurés contre les risques d'incendie, d'explosion, d'événements naturels et de bris de machines. La garantie des risques liés aux pertes d'exploitation est souscrite pour l'activité cimentière et papetière. Cette assurance est en ligne avec les pratiques de l'industrie cimentière.

La souscription d'une garantie de 250 millions d'euros par sinistre incluant les pertes d'exploitation, avec les sous-limitations et exclusions traditionnelles du marché, résulte d'une étude des sinistres possibles.

Les grands sites industriels sont soumis à des visites régulières, conduites par des ingénieurs préventionnistes et des représentants des assureurs du Groupe. Cette prévention intervient dès les phases de conception pour la réalisation des nouveaux ateliers stratégiques.

La mise en œuvre de leurs recommandations fait l'objet d'un suivi visant à limiter la probabilité de survenance de sinistres.

L'ensemble du Groupe dispose également de polices d'assurances classiques pour ses parcs de véhicules automoteurs ainsi que pour les transports privés ou publics par voies terrestres, maritimes ou fluviales de ses marchandises ou d'autres biens.

Responsabilité civile

Le plafond de garantie de la police d'assurance de responsabilité civile est de 150 millions d'euros. L'ensemble des filiales du Groupe est assuré par la « police Groupe » après épuisement en garantie et en capitaux des polices locales obligatoires.

Les garanties des polices d'assurances de responsabilité civile générale sont souscrites, tant en France qu'à l'étranger, pour des montants en rapport avec les activités et les considérations économiques locales.

Le risque de responsabilité civile environnementale est pris en compte dans chaque pays.

Les dirigeants et mandataires sociaux du Groupe ainsi que les bénéficiaires de délégations de pouvoirs sont assurés dans le cadre d'une police responsabilité civile « mandataires sociaux », dont l'objet est de prendre en charge les conséquences pécuniaires des réclamations présentées par un tiers pour des fautes engageant leur responsabilité civile personnelle, individuellement ou collectivement.

En 2018, le coût total des assurances sur les principaux risques gérés via les polices Groupe est de l'ordre de 3,2 pour mille du chiffre d'affaires.

Les éléments précisés ci-dessus sont donnés à titre d'illustration à une période donnée. La politique d'assurance Groupe est susceptible de modification en fonction des conditions du marché de l'assurance, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.



Cimenterie de Barathi en Inde

INFORMATIONS FINANCIÈRES

6

6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018	152	6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	211
6.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018	152	6.3.1. Contrôle fiscal Sococim Industries	211
6.1.2. Annexe aux comptes consolidés 2018	156	6.3.2. Litige Inde	211
6.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	192	6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	211
6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2018	197		
6.2.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2018	197		
6.2.2. Annexe aux comptes sociaux 2018	199		
6.2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	207		

6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018

6.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018

État de la situation financière consolidée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF			
Actifs non courants			
Goodwill	3	1 006 753	1 006 987
Autres immobilisations incorporelles	4	118 316	117 959
Immobilisations corporelles	5	1 806 040	1 837 759
Immeubles de placement	7	15 491	16 240
Participations dans des entreprises associées	8	53 044	40 696
Actifs d'impôts différés ⁽¹⁾	25	89 546	95 633
Créances et autres actifs financiers non courants	9	152 831	77 557
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 242 021	3 192 831
Actifs courants			
Stocks et en-cours	10	385 133	351 303
Clients et autres débiteurs	11	407 085	408 092
Actifs d'impôts exigibles		42 215	45 001
Autres créances	11	142 804	174 251
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	314 633	265 364
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		1 291 870	1 244 011
TOTAL DE L'ACTIF		4 533 891	4 436 842
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	13	179 600	179 600
Primes		11 207	11 207
Réserves consolidées		2 080 131	1 985 313
Capitaux propres part du Groupe		2 270 938	2 176 120
Intérêts minoritaires		221 500	233 442
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 492 438	2 409 562
Passifs non courants			
Provisions retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	14	118 344	115 084
Autres provisions ⁽¹⁾	15	70 757	70 703
Dettes financières et options de vente	16	882 344	928 403
Impôts différés passifs ⁽¹⁾	25	181 602	182 441
Autres passifs non courants		5 275	1 398
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 258 322	1 298 029
Passifs courants			
Provisions	15	9 604	8 738
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	16	153 561	138 499
Fournisseurs et autres créditeurs		359 194	328 450
Passifs d'impôts exigibles		38 273	41 188
Autres dettes	18	222 499	212 376
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		783 131	729 251
TOTAL DES PASSIFS		2 041 453	2 027 280
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		4 533 891	4 436 842

(1) Retraité : cf. notes 1.1 et 15 ⁽²⁾.

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	19	2 582 465	2 563 464
Achats consommés		(1 702 660)	(1 660 025)
Valeur ajoutée	1.22	879 805	903 439
Charges de personnel	20	(428 963)	(423 993)
Impôts, taxes et versements assimilés		(59 431)	(58 709)
Excédent brut d'exploitation	1.22 & 23	391 411	420 737
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	21	(184 094)	(200 568)
Autres produits et charges	22	35 698	11 423
Résultat d'exploitation	23	243 015	231 592
Coût de l'endettement financier net	24	(20 587)	(27 665)
Autres produits financiers	24	20 024	15 792
Autres charges financières	24	(18 708)	(16 321)
Résultat financier	24	(19 271)	(28 194)
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	8	3 737	5 653
Résultat avant impôt		227 481	209 051
Impôts sur les résultats	25	(66 657)	(53 200)
Résultat net consolidé		160 824	155 851
Part attribuable aux intérêts minoritaires		9 729	13 670
Part attribuable au Groupe		151 095	142 181
EBITDA	1.22 & 23	434 516	444 170
EBIT	1.22 & 23	249 238	247 150
Capacité d'autofinancement	1.22	338 442	346 432
RÉSULTAT PAR ACTION			
Résultat net part du Groupe de base et dilué par action <i>(EN EUROS)</i>	13	3,37	3,17

État du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Résultat net consolidé	160 824	155 851
Autres éléments du résultat global		
Éléments non recyclables au compte de résultat :		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	6 289	25 685
Impôt sur les éléments non recyclables	(1 613)	(6 421)
Éléments recyclables au compte de résultat :		
Écarts de conversion	(60 928)	(194 260)
Couverture des flux de trésorerie	759	(2 346)
Impôt sur les éléments recyclables	(197)	841
Autres éléments du résultat global (après impôt)	(55 690)	(176 501)
RÉSULTAT GLOBAL	105 134	(20 650)
Part attribuable aux intérêts minoritaires	(2 500)	(7 771)
Part attribuable au Groupe	107 634	(12 879)

État des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net consolidé		160 824	155 851
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(3 737)	(5 653)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2 492	1 292
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
■ amortissements et provisions		181 690	200 831
■ impôts différés		5 510	(2 092)
■ plus ou moins-values de cession		(8 582)	(3 450)
■ gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		353	(1 671)
■ autres		(108)	1 324
Capacité d'autofinancement	1.22	338 442	346 432
Variation du besoin en fonds de roulement		(5 394)	(3 434)
Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles ⁽¹⁾	27	333 048	342 998
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations :			
■ Immobilisations corporelles et incorporelles		(180 224)	(179 474)
■ Immobilisations financières		(28 469)	(12 324)
Encaissements liés à des cessions d'immobilisations :			
■ Immobilisations corporelles et incorporelles		14 049	15 529
■ Immobilisations financières		3 939	4 126
Incidence des variations de périmètre		(22 686)	(14 852)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	28	(213 391)	(186 995)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(72 976)	(69 890)
Augmentation/Réduction de capital			(4 665)
Émissions d'emprunts	16	114 838	147 586
Remboursements d'emprunts	16	(177 794)	(242 723)
Acquisitions d'actions propres		(927)	(5 480)
Cessions – attributions d'actions propres		68 876	46 634
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(67 983)	(128 538)
Incidence des variations de cours des devises		(9 766)	(16 315)
Variation de la trésorerie		41 908	11 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	29	220 058	208 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	29	261 969	220 058

(1) Dont flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat : (56 948) milliers d'euros en 2018 et (47 299) milliers d'euros en 2017.
Dont flux de trésorerie provenant des intérêts décaissés et encaissés : (18 492) milliers d'euros en 2018 et (22 954) milliers d'euros en 2017.

État de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Auto - contrôle	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1^{er} JANVIER 2017	179 600	11 207	(63 609)	2 275 851	(189 929)	2 213 120	257 054	2 470 174
Résultat annuel				142 181		142 181	13 670	155 851
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾				15 355	(170 415)	(155 060)	(21 441)	(176 501)
Résultat global				157 536	(170 415)	(12 879)	(7 771)	(20 650)
Dividendes distribués				(66 341)		(66 341)	(7 742)	(74 083)
Variation nette des actions propres			2 895	(496)		2 399		2 399
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires				(2 511)		(2 511)	(633)	(3 144)
Augmentation de capital				2 830		2 830	(7 539)	(4 709)
Autres variations ⁽²⁾				39 502		39 502	73	39 575
AU 31 DÉCEMBRE 2017	179 600	11 207	(60 714)	2 406 371	(360 344)	2 176 120	233 442	2 409 562
Résultat annuel				151 095		151 095	9 729	160 824
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾				(3 888)	(39 573)	(43 461)	(12 229)	(55 690)
Résultat global				147 207	(39 573)	107 634	(2 500)	105 134
Dividendes distribués				(66 180)		(66 180)	(6 765)	(72 945)
Variation nette des actions propres			4 570	(3 397)		1 173		1 173
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires				(10 880)		(10 880)	(4 806)	(15 686)
Autres variations ⁽³⁾				63 071		63 071	2 129	65 200
AU 31 DÉCEMBRE 2018	179 600	11 207	(56 144)	2 536 192	(399 917)	2 270 938	221 500	2 492 438

(1) Stock par nature des autres éléments du résultat global :

Les autres éléments du résultat global comprennent pour l'essentiel les écarts de conversion cumulés à fin décembre 2018 depuis fin 2003. Pour mémoire, en application de l'option offerte par IFRS 1, les écarts de conversion accumulés avant la date de transition aux IFRS ont été reclassés en report à nouveau à cette date.

(2) Incluant principalement la restitution d'impôts de 38,9 millions d'euros encaissée suite à des réclamations sur le traitement fiscal de plus-values de cession de titres Soparfi réalisées par des filiales du Groupe en 2014 (cf. note 2).

(3) Incluant principalement l'indemnité nette d'impôts de 67 millions réalisée dans le cadre de la réduction de capital de Soparfi (cf. note 2).

Les réserves de conversion Groupe se ventilent comme suit par devises (en milliers d'euros) au 31 décembre 2018 et 2017 :

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Dollar	36 195	19 329
Franc suisse	178 162	156 953
Livre turque	(255 638)	(215 010)
Livre égyptienne	(127 180)	(126 542)
Tengué kazakh	(83 317)	(73 097)
Ouguiya mauritanien	(7 399)	(7 495)
Roupie indienne	(140 740)	(114 482)
	(399 917)	(360 344)

6.1.2 Annexe aux comptes consolidés 2018

NOTE 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	157
NOTE 2	Faits marquants et variations de périmètre	164
NOTE 3	<i>Goodwill</i>	166
NOTE 4	Autres immobilisations incorporelles	167
NOTE 5	Immobilisations corporelles	168
NOTE 6	Contrats de location	169
NOTE 7	Immeubles de placement	170
NOTE 8	Participations dans des entreprises associées	170
NOTE 9	Créances et autres actifs non courants	171
NOTE 10	Stocks et en-cours	172
NOTE 11	Créances	172
NOTE 12	Trésorerie et équivalents de trésorerie	173
NOTE 13	Capital social	173
NOTE 14	Avantages au personnel	173
NOTE 15	Autres provisions	176
NOTE 16	Dettes financières nettes et options de vente	177
NOTE 17	Instruments financiers	179
NOTE 18	Autres dettes	181
NOTE 19	Chiffre d'affaires	181
NOTE 20	Charges de personnel et effectifs	181
NOTE 21	Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	181
NOTE 22	Autres produits et charges	182
NOTE 23	Indicateurs de performance	182
NOTE 24	Résultat financier	182
NOTE 25	Impôts sur les résultats	182
NOTE 26	Informations sectorielles	185
NOTE 27	Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles	187
NOTE 28	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	187
NOTE 29	Composition de la trésorerie nette	187
NOTE 30	Rémunération des dirigeants	187
NOTE 31	Transactions avec les entreprises liées	188
NOTE 32	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	188
NOTE 33	Événements postérieurs à la clôture	189
NOTE 34	Liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2018	189

NOTE 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2018 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2018 présentent des informations comparatives pour l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS à l'exception des évolutions normatives mentionnées ci-après, qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par le Groupe et qui sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018, et du retraitement relatif à la provision pour restitution d'impôt de Vicat SA explicité dans la note 15 ⁽²⁾.

Le Groupe a ainsi appliqué la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les exercices comparatifs. Sur la base de l'exploitation des questionnaires d'identification des divergences entre les principes comptables précédemment appliqués issus de IAS 18 et ceux d'IFRS 15, et des analyses complémentaires effectuées, le Groupe a conclu, en raison principalement de la nature même de ses activités, que l'application au 1^{er} janvier 2018 de cette norme n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe, et sa mise en œuvre n'a pas impliqué de modification majeure des principes comptables appliqués pour la reconnaissance du revenu. Ces principes sont décrits dans la note 1.18.

Le Groupe a également appliqué la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (en remplacement de la norme IAS 39) au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter les exercices comparatifs. Son application au 1^{er} janvier 2018 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Cette norme comporte trois volets :

- classement et évaluation : l'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les méthodes comptables relatives aux passifs financiers. Concernant les actifs financiers, les modifications induites par la nouvelle norme sur les méthodes comptables du Groupe concernent principalement les instruments de capitaux propres avec la suppression de la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ces titres sont désormais évalués selon IFRS 9 à la juste valeur et les variations sont à comptabiliser en résultat financier ou en autres éléments du résultat global suivant l'option retenue à l'origine titre par titre. L'application de cette disposition n'a pas eu d'impact significatif pour le Groupe au 1^{er} janvier 2018 ;

- dépréciation des actifs financiers : en application d'IFRS 9, les créances sont dépréciées sur la base de l'estimation des pertes attendues et non plus des pertes avérées. Ces nouvelles obligations issues d'IFRS 9, qui concernent principalement les créances clients, ont conduit le Groupe à revoir ses politiques de dépréciation et à analyser son portefeuille de créances ce qui a permis de conclure à l'absence d'impact significatif au 1^{er} janvier 2018 liée à l'application de cette norme ;

- opérations de couverture : le Groupe a revu le traitement comptable appliqué dans le cadre de ses opérations de financement et de couverture et a conclu à sa conformité avec IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi son projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, pour en évaluer les impacts sur les états financiers du Groupe. La Société a mis en place les moyens nécessaires (formation, équipe projet, matrice de collecte et outils informatiques) pour recenser l'ensemble des contrats de location concernés et chiffrer l'impact estimé de l'application de cette norme. Pour la transition, le Groupe a décidé d'adopter la méthode rétrospective complète lors de sa mise en œuvre effective. Les principaux impacts estimés sur la base de la collecte réalisée à fin décembre 2018 sont présentés dans la note 6 « Contrats de location ».

Ces comptes ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'Administration le 15 février 2019, et seront soumis à l'Assemblée Générale du 11 avril 2019 pour approbation.

1.2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

L'état du résultat global consolidé est présenté par nature en deux tableaux distincts : le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Les postes de l'état de la situation financière consolidée sont présentés selon la classification actifs courants/actifs non courants et passifs courants/passifs non courants, en fonction de leur exigibilité (correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an).

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à la juste valeur : les instruments financiers dérivés, les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs disponibles à la vente, la part des actifs et passifs faisant l'objet d'une opération de couverture.

Les principes et méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

L'établissement des comptes consolidés selon les normes IFRS implique qu'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses soient faites par la Direction du Groupe, ayant une incidence directe sur les états financiers. Ces estimations reposent sur la continuité de l'exploitation et sont

établies en fonction des éléments disponibles à la date de leur réalisation. Elles concernent principalement les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions (notes 1.17 et 15), en particulier celles pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (notes 1.15 et 14) ;
- l'évaluation des options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées (notes 1.16 et 16) ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 1.14 et 17) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs, et en particulier de la probabilité de disposer de bénéfiques imposables futurs suffisants pour les imputer (notes 1.20 et 25) ;
- les évaluations retenues pour la réalisation des tests de perte de valeur (notes 1.4, 1.11 et 3) ;
- la définition du traitement comptable à appliquer en l'absence de norme (notes 1.7 et 10 relatives aux quotas d'émission).

Les estimations et hypothèses sont revues régulièrement, dès que les circonstances le justifient, à minima à chaque clôture, et les éléments concernés des états financiers sont actualisés en conséquence.

1.3. Principes de consolidation

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la société acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure ou antérieure, selon le cas, à la date d'acquisition ou de cession.

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des sociétés arrêtés au 31 décembre et retraités, s'il y a lieu, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les soldes et toutes les transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe Vicat a le pouvoir de contrôle, seul, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Coentreprises et Entreprises associées

Les coentreprises, dont le contrôle est partagé et qui peuvent faire l'objet d'une exploitation en commun par un nombre limité d'actionnaires et les entreprises associées, participations sur lesquelles Vicat exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les *goodwills* dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « titres mis en équivalence ».

La liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2018 figure dans la note 34.

1.4. Regroupement d'entreprises – goodwill

À compter du 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ». Ces normes révisées étant d'application prospective, elles sont sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le *goodwill* représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de la société acquise et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition. Les *goodwills* issus des regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2004 sont évalués dans la devise de l'entreprise acquise. En application de l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités et les *goodwills* y afférent ont été maintenus pour leur valeur nette figurant au bilan établi selon les principes français au 31 décembre 2003.

En cas d'excédent de la quote-part d'intérêts dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût (« *goodwill* négatif »), la totalité de cet excédent résiduel est constatée dans le résultat de l'exercice d'acquisition, sauf en cas d'acquisition d'intérêts minoritaires d'une entreprise déjà intégrée globalement, pour lesquels cet excédent est constaté dans les capitaux propres.

Les valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être déterminées de manière définitive dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Ces valeurs peuvent donc faire l'objet d'ajustement lors des clôtures de comptes intervenant durant ce délai.

Les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction significative est traitée séparément et donne lieu à une évaluation des actifs et passifs acquis et à la détermination d'un *goodwill*.

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », d'application obligatoire pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, a introduit principalement les modifications suivantes par rapport à la précédente norme IFRS 3 (avant révision) :

- la détermination du *goodwill* en une seule fois, lors de la prise de contrôle.

Le Groupe a alors le choix, pour chaque regroupement d'entreprise, lors de la prise de contrôle, d'évaluer les intérêts minoritaires :

- soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (option du *goodwill* « partiel »),
- soit à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »).

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter le *goodwill* à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, se traduisant par la constatation d'un *goodwill* dit « complet » ;

- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition, tout ajustement ultérieur survenant au-delà du délai d'affectation de 12 mois à compter de la date d'acquisition étant comptabilisé en résultat ;
- la constatation des coûts liés au regroupement d'entreprise en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- dans le cas des regroupements réalisés par étapes, lors de la prise de contrôle, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Conformément à IAS 36 (cf. note 1.11), les *goodwills* font l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation, consistant à comparer leur valeur nette comptable à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque cette dernière s'avère inférieure à la première, une dépréciation correspondant à la perte de valeur ainsi déterminée est constatée.

1.5. Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture de l'exercice et les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture, les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie en appliquant le cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en capitaux propres.

En cas de cession ultérieure, le montant cumulé des écarts de change afférents à l'investissement net cédé libellé en devise étrangère est constaté en résultat. En application de l'option offerte par IFRS 1, les écarts de conversion accumulés avant la date de transition ont été reclassés en report à nouveau à cette date. Ils ne donneront pas lieu à comptabilisation en résultat en cas de cession ultérieure de ces investissements libellés en devise étrangère.

Les cours utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture		Cours moyen	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017	2018	2017
USD	1,1450	1,1993	1,1815	1,1293
CHF	1,1269	1,1702	1,1548	1,1116
EGP	20,5498	21,3378	20,9957	20,1179
TRL	6,0588	4,5464	5,6994	4,1213
KZT	439,9100	398,5600	407,0333	368,5592
MRU	41,8581	425,5217	42,0151	403,6467
XOF	655,9570	655,9570	655,9570	655,9570
INR	79,7298	76,6055	80,7273	73,4980

1.6. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, droits et logiciels principalement) sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût comprend le coût d'acquisition ou de production et tous les autres coûts directement attribuables engagés pour l'acquisition ou la production de l'actif et pour sa mise en service.

Les immobilisations à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité (durée n'excédant pas 15 ans pour l'essentiel) selon le mode linéaire.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Les frais de développement répondant aux critères d'activation définis par IAS 38 sont immobilisés.

1.7. Quotas d'émission

Il n'existe pas, à ce jour, dans le référentiel IFRS, de norme ou interprétation traitant spécifiquement des droits d'émission de gaz à effet de serre. À compter du 1^{er} janvier 2016, le Groupe a décidé de retenir la méthode préconisée par l'ANC depuis 2013, compatible avec les normes IFRS en vigueur (règlement n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013), qui permet de fournir une information financière plus fiable et pertinente pour refléter le modèle économique des quotas, en supprimant notamment les impacts liés à la volatilité du cours des quotas.

Selon cette méthode, dès lors que les quotas sont destinés à remplir les obligations liées aux émissions (modèle production) :

- les quotas sont comptabilisés en stocks lors de leur acquisition (à titre gratuit ou onéreux). Ils sont sortis au fur et à mesure pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la procédure de restitution, ou à l'occasion de leur cession, et ne sont pas réévalués à la clôture ;
- une dette est comptabilisée à la clôture en cas de déficit de quotas.

Le Groupe n'ayant à aujourd'hui que des quotas alloués gratuitement par l'État dans le cadre des Plans Nationaux d'Affectation des Quotas, l'application de ces règles conduit donc à les enregistrer en stock pour une valeur nulle. Par ailleurs, des excédents étant à ce jour constatés par le Groupe, aucune dette n'est comptabilisée au bilan, et en l'absence de cession, aucun montant n'est comptabilisé au compte de résultat.

1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16. Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant une durée d'utilité différente, ceux-ci sont amortis sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire, à compter de leur date de mise en service.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes en fonction des catégories d'actifs concernés :

	Actifs Ciment	Actifs Béton Granulats
Génie civil	15 à 30 ans	15 ans
Gros matériel	15 à 30 ans	10 à 15 ans
Équipements annexes	8 ans	5 à 10 ans
Électricité	15 ans	5 à 10 ans
Automatismes et instrumentations	5 ans	5 ans

Les gisements sont amortis en fonction des tonnages extraits dans l'année par comparaison aux réserves totales estimées.

Certains terrains de sociétés françaises acquis avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation, maintenue dans les comptes, dont l'impact sur les postes concernés n'est pas significatif.

Les intérêts d'emprunts supportés pour financer la réalisation des investissements pendant la période précédant leur mise en service sont immobilisés. Sont également capitalisées les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêts et dans la limite de la charge d'intérêts qui aurait été supportée au titre d'un emprunt en monnaie locale.

1.9. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au locataire, sont classés en contrats de location financement conformément à IAS 17. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les biens détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles pour le montant le plus

bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des loyers minimum à la date de début des contrats et amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, avec en contrepartie, la dette afférente au passif.

1.10. Immeubles de placement

Le Groupe comptabilise ses immeubles de placement au coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs pratiqués. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (10 à 25 ans). La juste valeur de ses placements immobiliers est déterminée par les services dédiés du Groupe, assistés d'un consultant externe, principalement par référence aux prix du marché observés lors de transactions réalisées sur des biens comparables ou publiés par les chambres des notaires locales. Elle est présentée en annexe à chaque clôture annuelle.

1.11. Dépréciation des actifs non courants

Conformément à IAS 36, les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéfinie sont revues à chaque clôture annuelle et en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Pour les actifs à durée de vie définie, les valeurs sont revues seulement si des indices de pertes de valeur montrent une dépréciation probable.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une durée de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du *cash flow* opérationnel de la dernière année. Cette durée est en phase avec l'intensité capitalistique des activités du Groupe et la longévité des outils industriels.

Les *cash flows* prévisionnels sont déterminés avant impôt sur la base des éléments suivants inflatés puis actualisés :

- l'EBITDA issu du Plan Long Terme sur les cinq premières années, puis projeté jusqu'à l'année 10 ;
- les investissements de maintien ; et
- la variation du Besoin en Fonds de Roulement.

Les hypothèses qui servent au calcul des tests de dépréciation émanent des prévisions construites par les opérationnels, au plus près de leur connaissance du marché, du positionnement commercial des activités et des performances de l'outil industriel. Ces prévisions intègrent l'impact de l'évolution prévisible de la consommation cimentière en fonction des données macro-économiques et sectorielles, des changements susceptibles de modifier la situation concurrentielle, des améliorations techniques apportées au *process* de fabrication ainsi que de l'évolution attendue du coût des principaux facteurs de production contribuant au prix de revient des produits.

Pour certains pays soumis à des tensions sociales et sécuritaires, les hypothèses retenues intègrent en outre, sur la base de données récentes et de l'examen des effets de ces tensions sur les conditions actuelles de l'activité, l'amélioration potentielle résultant de la levée progressive et partielle de certaines d'entre elles.

Les flux de trésorerie projetés sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) avant impôts, conformément aux prescriptions de la norme IAS 36. Ce dernier est calculé par pays en tenant compte du coût de l'argent sans risque à long terme, du risque de marché pondéré par un facteur de volatilité sectorielle, ainsi que d'une prime pays, reflétant les risques spécifiques du marché sur lequel opère l'UGT concernée.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur d'utilité d'un actif isolé, celle-ci est appréciée au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient (défini par IAS 36 comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendante), dans la mesure où les installations industrielles, les produits et les marchés constituent un ensemble cohérent. L'analyse a ainsi été menée au niveau de chaque zone géographique/marché/activité, et les UGT ont été déterminées en fonction de l'existence ou non d'une intégration verticale entre les activités du Groupe exercées sur la zone concernée.

La valeur des actifs ainsi testée, à minima annuellement au niveau de chaque UGT, est composée des actifs non courants incorporels et corporels majorée du *goodwill* attribuable aux minoritaires.

Ces tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses retenues pour chaque UGT, principalement en matière :

- de taux d'actualisation, tel que précédemment défini ;
- de taux d'inflation, devant refléter l'évolution des prix de vente et des coûts futurs attendus ;
- de taux de marge d'EBITDA normatif ;
- de taux d'investissement à long terme ;
- de taux de croissance à l'infini.

Des tests de sensibilité à l'augmentation ou la diminution d'un point du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus sont réalisés à chaque clôture annuelle afin de mesurer l'incidence sur la valeur des UGT du Groupe. Par ailleurs, ce taux d'actualisation intègre une prime de risque pays et une prime de risque sectoriel traduisant la cyclicité de certains facteurs inhérents au secteur d'activité, ce qui permet d'appréhender la volatilité de certaines composantes du prix de revient, sensible notamment aux coûts énergétiques.

Les pertes de valeurs constatées sont réversibles et font l'objet d'une reprise en cas de diminution, à l'exception de celles afférentes aux *goodwills*, qui sont définitives.

1.12. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, au plus bas du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation (prix de vente diminué des coûts nécessaires estimés pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements consolidés des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondée sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont constituées, le cas échéant, sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables identifiées à la clôture de l'exercice.

1.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme (ayant une échéance inférieure à 3 mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur). Ces derniers sont valorisés à leur valeur de marché à la clôture. La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

1.14. Instruments financiers

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers, lors de leur comptabilisation initiale, conformément aux dispositions prévues par IFRS 9 qui repose sur une approche basée d'une part sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs et d'autre part sur le modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention.

En pratique, pour le groupe Vicat, le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels conduit à distinguer d'une part les instruments de nature prêt ou créance, dont l'évaluation est fonction du modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention, et d'autre part les instruments de capitaux propres.

La norme prévoit ainsi trois catégories pour les prêts et créances, chacune associée à un mode de gestion distinct :

- les actifs financiers évalués au coût amorti dont l'objectif est de les détenir pour percevoir les flux de trésorerie contractuels. C'est le cas notamment de l'essentiel des prêts et des créances ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dont l'objectif est de les détenir à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et de les vendre ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour ceux ne correspondant à aucun des deux modèles économiques ci-dessus.

Les instruments de capitaux propres sont, en application d'IFRS 9, des actifs financiers évalués à la juste valeur, dont les variations sont à enregistrer en résultat ou en autres éléments du résultat global non

recyclables en résultat, suivant l'option retenue à l'origine, titre par titre. Pour certains titres non consolidés non cotés, la méthode du coût a cependant été maintenue dans la mesure où elle constitue la meilleure approximation disponible de la juste valeur.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction.

Les instruments de nature créance font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit étant appréhendé et apprécié sur la base de données historiques et des informations disponibles à la clôture.

Passifs financiers

Le Groupe classe ses passifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers évalués au coût amorti. Ils comprennent principalement les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires. Le Groupe n'a pas de passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actions d'autocontrôle

Conformément à IAS 32, les actions propres Vicat sont inscrites en déduction des capitaux propres.

Instruments dérivés et relations de couverture

Le Groupe utilise des instruments de couverture pour réduire son exposition aux variations de taux d'intérêts et de cours de change résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Ces opérations de couverture sont réalisées au moyen d'instruments financiers dérivés. Le Groupe utilise des *swaps* et *caps* de taux d'intérêts pour gérer son exposition aux risques de taux et des contrats de change à terme et *swaps* de devises pour couvrir l'exposition au risque de change.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par le Groupe exclusivement à des fins de couverture économique et aucun instrument n'est détenu à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat dans le résultat financier (« Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers »). Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisation suivants :

- la valeur de marché des *swaps* de taux, *swaps* de change et des opérations d'achats/ventes à terme est calculée à partir d'une actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités le cas échéant des intérêts courus non échus ;
- les options de taux sont réévaluées sur la base du modèle Black and Scholes en intégrant les paramètres de marché existants à la clôture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon le type de relation de couverture :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecteraient le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple vente ou achat attendu, opération future « hautement probable ») et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- en cas de documentation d'une relation de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée en compte de résultat, venant se compenser avec la réévaluation à la juste valeur du risque couvert. Le résultat est impacté de la seule part inefficace de la couverture ;
- en cas de documentation d'une relation de couverture de Flux de Trésorerie, la variation de juste valeur du dérivé de couverture est enregistrée initialement en capitaux propres pour la part efficace et directement en compte de résultat pour la part inefficace de la variation. Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont transférées en compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

1.15. Avantages au personnel

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les réglementations, usages et accords contractuels en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés consolidées du Groupe, prévoient différents avantages postérieurs à l'emploi : indemnités de départ en retraite, compléments de retraite, retraite chapeau pour les dirigeants..., ainsi que d'autres avantages à long terme (couverture de dépenses médicales au bénéfice des retraités...).

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations, qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les régimes à prestations définies, qui comprennent tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux à cotisations définies, constituent un engagement futur pour le Groupe. Les engagements correspondants font l'objet d'un calcul actuariel (évolution des salaires, mortalité, rotation...) selon la méthode des unités de crédits projetées, conformément aux usages et aux clauses prévues par les conventions collectives.

Certains régimes de retraite à prestations définies, principalement aux États-Unis et en Suisse sont couverts pour tout ou partie par des actifs dédiés qui sont composés pour l'essentiel d'actions et d'obligations. Les positions nettes des régimes sont intégralement provisionnées dans l'état de la situation financière, après déduction, le cas échéant, de la juste valeur de ces actifs investis, dont le montant peut être ajusté compte tenu du mécanisme de l'*asset ceiling*. En cas d'excédent d'actif (régime sur-financé), celui-ci n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs effectivement disponibles pour le Groupe, et dans la limite du plafond défini par la norme.

Les écarts actuariels résultent du changement d'hypothèses actuarielles et/ou d'écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité. Les écarts actuariels se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En application de l'option offerte par IFRS 1, le Groupe avait choisi de mettre à zéro les écarts actuariels liés aux avantages au personnel non encore reconnus dans le bilan de transition par imputation sur les capitaux propres.

1.16. Options de vente consenties sur actions de filiales consolidées

En application des normes IAS 27 et IAS 32, les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont enregistrées dans les passifs financiers pour la valeur actuelle de leur prix d'exercice estimé avec en contrepartie une réduction des intérêts minoritaires correspondants.

Le différentiel entre la valeur de l'option et le montant des intérêts minoritaires est constaté :

- en *goodwill*, pour les options émises avant le 1^{er} janvier 2010 ;
- en diminution des capitaux propres – part du Groupe – pour les options émises après le 1^{er} janvier 2010.

La dette est estimée en fonction des données contractuelles disponibles (prix, formule...) et tout autre élément pertinent pour son évaluation. Sa valorisation est revue à chaque clôture et les variations ultérieures de la dette sont constatées :

- soit en contrepartie du *goodwill* (options émises avant le 1^{er} janvier 2010) ;

- soit en contrepartie des capitaux propres – part du Groupe – (options émises après le 1^{er} janvier 2010).

Aucun impact n'est enregistré dans le compte de résultat hormis l'impact de l'actualisation annuelle de la dette constatée dans le résultat financier ; le résultat – part du Groupe – reste calculé sur la base du pourcentage détenu dans les filiales concernées, sans prise en compte du pourcentage d'intérêt attaché aux options de vente.

1.17. Provisions

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraînera une sortie de ressources sans contrepartie attendue après la clôture, pouvant être estimée de manière fiable.

Elles incluent notamment les provisions pour remise en état des sites, constituées au fur et à mesure de l'exploitation des carrières et comprenant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrière.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an, font l'objet d'une actualisation, conformément à IAS 37, lorsque son effet est significatif. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

1.18. Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle du bien ou du service au client, correspondant le plus souvent, compte tenu de la nature des activités du Groupe, à la date de livraison physique. Il est constaté pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ce bien ou service, net des remises et ristournes commerciales et après déduction des droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité. Il comprend les coûts de transport et de manutention facturés aux clients.

1.19. Autres produits et charges

Il s'agit de charges et produits qui émanent de l'activité opérationnelle du Groupe, mais qui ne sont pas engagés dans le cadre du processus direct de production ou de l'activité commerciale. Ces charges et produits concernent notamment les indemnités d'assurances, les redevances brevets, les ventes d'excédents de CO₂ et certaines charges liées à des sinistres ou litiges.

1.20. Impôts sur le résultat

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles identifiées dans les filiales du Groupe entre les valeurs dans l'état de la situation financière consolidé et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles, y compris sur le retraitement des contrats de location financement, sauf si la différence temporelle est générée par un *goodwill*.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés.

1.21. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée dans la note 26 a été définie sur la base des données issues du reporting interne. Cette information est celle utilisée par la Direction générale qui met en œuvre la stratégie définie par le Président du Conseil d'Administration, pour la mesure de la performance économique du Groupe et l'allocation des investissements et ressources aux secteurs et zones géographiques.

Les secteurs opérationnels déterminés en application d'IFRS 8 sont constitués des 3 secteurs dans lesquels le Groupe exerce son activité : le Ciment, le Béton & Granulats et les Autres Produits & Services.

Les indicateurs de gestion présentés ont été adaptés pour être en cohérence avec ceux suivis par la Direction générale tout en respectant les informations requises par IFRS 8 : Chiffre d'affaires opérationnel et consolidé, EBITDA et EBIT (cf. § 1.22), Total des actifs non courants, Capitaux nets investis (cf. § 26), Investissements industriels, Dotation nette aux amortissements des immobilisations et Effectifs.

Les indicateurs de gestion suivis dans le cadre du reporting interne sont identiques à l'ensemble des secteurs opérationnels et zones géographiques définis ci-dessus et sont déterminés conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

1.22. Indicateurs financiers

La définition des indicateurs de performance financière, utilisés par le Groupe, comme par d'autres acteurs industriels notamment dans le domaine des matériaux de construction, et présentés avec le compte de résultat, est la suivante :

Valeur Ajoutée : elle est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires.

Excédent Brut d'exploitation : il est égal à la valeur ajoutée, diminuée des charges de personnel, des impôts et taxes (hors impôts sur les résultats et impôts différés) et augmentée des subventions d'exploitation.

EBITDA (*Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*) : il se calcule en sommant l'Excédent Brut d'Exploitation et les autres produits et charges ordinaires.

EBIT (*Earning Before Interest and Tax*) : il se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires.

Capacité d'autofinancement : elle est égale au résultat net avant prise en compte des charges nettes calculées sans impact sur la trésorerie (soit principalement les dotations nettes aux amortissements et provisions, les impôts différés, les résultats de cession et les variations de juste valeur).

1.23. Saisonnalité

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement un chiffre d'affaires plus bas aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

NOTE 2 Faits marquants et variations de périmètre

Environnement macro-économique et activité

À périmètre et taux de change constants, le Groupe enregistre une solide progression de son chiffre d'affaires consolidé sur ses trois métiers. En ce qui concerne les tendances observées par zones géographiques, le Groupe enregistre une nette amélioration de son activité à périmètre et change constants en France, aux États-Unis et en Asie. Sur cette dernière zone, la situation s'est sensiblement dégradée au cours du second semestre en Turquie suite à la très forte dévaluation de la livre turque et de son impact sur l'environnement macro-économique et sectoriel. En Europe (hors France), le recul de l'activité en Suisse n'a pu être que très partiellement compensé par l'amélioration observée en Italie. Enfin, l'activité sur la zone Afrique de l'Ouest et Moyen-Orient a de nouveau été impactée par la performance du Groupe en Égypte liée aux contraintes opérationnelles imposées par les opérations militaires engagées dans sa zone de production pour rétablir la situation sécuritaire, en dépit de l'amélioration de l'activité en Afrique de l'Ouest.

Volatilité des cours de change et impacts sur le compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice 2018 a été fortement impacté par le renchérissement de l'euro par rapport à la plupart des monnaies étrangères, principalement la livre turque, la roupie indienne, le dollar américain, et le franc suisse. Il en résulte sur la période un effet de change négatif de - 138 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et de - 22 millions d'euros sur l'EBITDA.

Les capitaux propres consolidés enregistrent, quant à eux, des écarts de conversion négatifs sur l'année 2018 pour un montant net global de - 51 millions d'euros.

Égypte

Malgré une opération engagée maintenant depuis près d'un an, l'armée égyptienne n'est pas encore parvenue à reprendre totalement le contrôle de certaines zones du Sinaï. Pour autant, les opérations commerciales ont repris et les flux logistiques sont peu ou prou revenus à la situation ante, depuis le mois d'octobre.

Ces événements exceptionnels ont toutefois eu un impact significatif sur le volume d'activité réalisé par la filiale sur l'année 2018 avec des volumes vendus en recul de près de - 46 % par rapport à l'an passé. Ils se sont de surcroît déroulés dans un contexte où toute l'industrie cimentière a souffert avec un marché qui est resté atone.

Le Groupe considère toutefois qu'en l'état actuel des indicateurs qu'il possède, aussi bien économiques qu'opérationnels, ces événements ne constituent pas, à ce stade, un indice de diminution durable de la valeur de l'actif. Sauf dégradation supplémentaire de la situation géopolitique, ou sécuritaire, ces événements et leurs conséquences ne sont pas, à ce jour, de nature à remettre en cause les perspectives d'amélioration de la rentabilité de la filiale à moyen terme. Le retour de la croissance de la consommation cimentière dans un contexte d'amélioration de la situation macro-économique de l'Égypte, constaté avec notamment la reconstitution des réserves de change, la reprise des investissements étrangers et la maîtrise de l'inflation, offre un potentiel de développement important pour Sinaï Cement Company, surtout si ce retour de la croissance est accompagné, comme l'annoncent les autorités égyptiennes, d'une solution aux problèmes du Sinaï et de la bande de Gaza.

Pour y faire face, le Groupe projette d'investir dans l'outil industriel, endommagé par huit années d'environnement opérationnel difficile. Pour lui donner les moyens de réaliser ces investissements d'amélioration de sa productivité et de maîtrise de ses coûts, le Groupe a lancé une augmentation de capital de 680 millions de livres égyptiennes pour renforcer la structure financière de la filiale. La période de souscription s'est achevée fin avril 2018, et l'augmentation de capital a été souscrite à hauteur de 95,5 % (650 millions de livres égyptiennes). Une Assemblée Générale Extraordinaire de SCC s'est tenue le 25 juin dernier pour modifier les statuts et soumettre la finalisation de cette opération à la validation des autorités compétentes (EFSA, GAFI et ADS). La libération des fonds apportés par les actionnaires interviendra après l'obtention de ces validations administratives.

Contrôle fiscal au Sénégal

Un contrôle fiscal a été ouvert au cours du 4^e trimestre 2017 à l'encontre de Sococim Industries, filiale sénégalaise du Groupe. Une notification a été émise à ce titre début février 2018 et a fait l'objet d'une décision d'arbitrage favorable début 2019.

Réduction de capital de Soparfi

Suite à la réduction de capital de la holding Soparfi, actionnaire de Vicat SA, réalisée en novembre 2018, les sociétés filiales du groupe Vicat actionnaires de cette société ont perçu une indemnité pour un montant global de 98 millions d'euros.

La plus-value globale, nette d'impôts, de 67 millions d'euros constatée à l'occasion de cette opération a été comptabilisée dans les capitaux propres consolidés du Groupe.

Rappel des faits marquants 2017

Fiscalité : changement des taux d'impôt et des règles fiscales aux États-Unis

La réforme fiscale américaine adoptée fin 2017 a, entre autre, réduit le taux d'imposition fédéral à compter de 2018 pour le porter de 35 % à 21 % et modifié les durées et bases d'imputation des futurs déficits reportables. Les impôts différés actifs des filiales américaines du Groupe trouvant principalement leur origine dans les déficits reportables, ont été ajustés en conséquence fin décembre 2017, donnant lieu à une charge d'impôts différés au compte de résultat de près de - 8,0 millions d'euros.

Dégrèvements d'impôts/Contribution exceptionnelle

En 2017, des réclamations sur le traitement fiscal de plus-values de cession de titres Soparfi réalisées par des filiales du Groupe en 2014 ont connu une issue favorable et ont abouti à des dégrèvements d'imposition d'un montant total de 38,9 millions qui ont été encaissés en janvier. Cette restitution d'impôt a été comptabilisée dans les capitaux propres consolidés du Groupe en 2017, comme l'avaient été les plus-values réalisées lors de la cession de ces titres. Les intérêts moratoires perçus à ce titre (3,2 millions d'euros) ont été comptabilisés dans le résultat financier 2017.

Activité Papier

Le repositionnement de l'offre de l'activité Papier sur une nouvelle gamme de produits (cuisson, décor, sécurité...) nécessite des adaptations de l'outil et du processus industriel qui affectent les performances de cette activité. À ce titre, au 31 décembre 2017, il a été procédé à un amortissement accéléré des actifs non indispensables à l'exploitation à hauteur de 3,5 millions d'euros et à une charge non ordinaire d'ajustement de la valeur des stocks dédiés à hauteur de 3,2 millions d'euros.

Refinancement du Groupe

Vicat SA a renouvelé, par anticipation, en décembre 2017 et en janvier 2018 l'intégralité de ses lignes de financement bancaires pour un montant total de 790 millions d'euros. Cette opération a eu pour conséquence d'améliorer les conditions de financement du Groupe et de rallonger la maturité moyenne de sa dette qui s'établit à près de quatre ans après sa prise en compte.

NOTE 3 Goodwill

La variation des *goodwills* nets par secteurs d'activité s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services	Total net
AU 31 DÉCEMBRE 2016	717 545	309 644	21 765	1 048 954
Acquisitions/Augmentations	1 754	5 868		7 622
Cessions/Diminutions		(1 240)		(1 240)
Variations de change	(26 529)	(19 558)	(1 622)	(47 709)
Autres mouvements	(432)	(2 292)	2 084	(640)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	692 338	292 422	22 227	1 006 987
Acquisitions/Augmentations	15	2 024	100	2 139
Cessions/Diminutions		(762)		(762)
Variations de change	(9 351)	7 005	695	(1 651)
Autres mouvements	(12)	55	(3)	40
AU 31 DÉCEMBRE 2018	682 990	300 744	23 019	1 006 753

Test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition :

Conformément à IFRS 3R et IAS 36, les *goodwills* font l'objet, à chaque clôture annuelle, et en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite dans les notes 1.4 et 1.11.

Les *goodwills* se répartissent comme suit par UGT :

Décembre 2018	Goodwill (en milliers d'euros)	Taux d'actualisation retenu pour les tests de dépréciation (%)	Taux de croissance à l'infini retenu pour les tests de dépréciation (%)	Dépréciation qu'entraînerait une variation de + 1 % du taux d'actualisation	Dépréciation qu'entraînerait une variation de - 1 % du taux de croissance à l'infini
UGT Inde	234 417	13,9	8		
UGT Afrique de l'Ouest Ciment	149 055	11,8 à 15,7	6 à 9,5		
UGT France-Italie	208 583	7,1	1,4		
UGT Suisse	141 893	7,3	1,3		
Autres UGT cumulées	272 805	7,1 à 17,4	3,2 à 11,5	(4 389)	0
TOTAL	1 006 753			(4 389)	0

Les tests de dépréciation réalisés en 2018 et 2017 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des *goodwills*.

Les tests de sensibilité à une variation de + 1 % du taux d'actualisation réalisés à la clôture entraînent une valeur recouvrable légèrement inférieure à la valeur nette comptable de deux UGT.

Le principal écart concerne la filiale égyptienne du Groupe. Les prévisions à moyen terme faites sur cette filiale ont pour base un exercice 2018

très dégradé du fait du contexte sécuritaire exceptionnel qui a prévalu au cours de l'année. Le plan moyen terme intègre une hypothèse de redressement progressif à la fois des conditions de marché et de la situation sécuritaire. Le Groupe est confiant dans le potentiel à long terme du marché égyptien du fait des atouts économiques et démographiques du pays, ce qui l'a conduit à recapitaliser la filiale pour réaliser au plus tôt des investissements (voir note 2).

NOTE 4 Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2016	69 824	50 010	70 177	6 281	196 292
Acquisitions	18 788	2 469	1 292	1 452	24 001
Cessions	(3 441)	(800)	(2)		(4 243)
Variations de périmètre		42			42
Variations de change	(1 959)	(811)	(6 493)	(293)	(9 556)
Autres mouvements	(1 060)	2 501	4 322	(1 312)	4 451
AU 31 DÉCEMBRE 2017	82 152	53 411	69 296	6 128	210 987
Acquisitions	110	1 569	2 028	4 617	8 324
Cessions		(662)			(662)
Variations de périmètre	60	19			79
Variations de change	(116)	182	776	166	1 008
Autres mouvements	9	1 375	(269)	(173)	942
AU 31 DÉCEMBRE 2018	82 215	55 894	71 831	10 738	220 678

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets & droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2016	(24 488)	(29 724)	(35 615)	0	(89 827)
Augmentation	(2 282)	(4 891)	(5 115)		(12 288)
Diminution	3 441	522			3 963
Variations de périmètre		(39)			(39)
Variations de change	878	693	3 631		5 202
Autres mouvements	(31)	(3)	(5)		(39)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	(22 482)	(33 442)	(37 104)	0	(93 028)
Augmentation	(1 789)	(5 093)	(3 195)		(10 077)
Diminution		598			598
Variations de périmètre		(19)			(19)
Variations de change	(31)	(171)	(100)		(302)
Autres mouvements		466			466
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(24 302)	(37 661)	(40 399)	0	(102 362)
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2017	59 670	19 969	32 192	6 128	117 959
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	57 913	18 233	31 432	10 738	118 316

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au cours des exercices 2018 et 2017.

Les frais de recherche et développement inscrits en charges en 2018 s'élèvent à 4,2 millions d'euros (3,2 millions d'euros en 2017).

NOTE 5 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 197 489	3 052 359	149 029	66 331	4 465 208
Acquisitions	10 361	42 375	3 795	105 635	162 166
Cessions	(7 166)	(29 283)	(8 156)	(2 190)	(46 795)
Variations de périmètre	1 575	997	102	89	2 763
Variations de change	(69 848)	(196 277)	(8 582)	(5 039)	(279 746)
Autres mouvements	14 468	76 325	(1 993)	(86 005)	2 795
AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 146 879	2 946 496	134 195	78 821	4 306 391
Acquisitions	11 843	38 204	8 833	120 634	179 514
Cessions	(5 678)	(18 479)	(7 305)		(31 462)
Variations de périmètre	36	1 483	893		2 412
Variations de change	(5 739)	(33 457)	1 097	226	(37 873)
Autres mouvements	11 436	64 445	3 163	(77 962)	1 082
AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 158 777	2 998 692	140 876	121 719	4 420 064

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains & Constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2016	(513 457)	(1 850 931)	(108 163)	(149)	(2 472 700)
Augmentation	(34 926)	(135 639)	(8 606)	(19)	(179 190)
Diminution	4 453	26 575	7 976	138	39 142
Variations de périmètre	(1 250)	(775)	(80)		(2 105)
Variations de change	27 147	115 248	5 942	5	148 342
Autres mouvements	(236)	(5 237)	3 352		(2 121)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	(518 269)	(1 850 759)	(99 579)	(25)	(2 468 632)
Augmentation	(33 632)	(124 911)	(8 378)		(166 921)
Diminution	1 475	17 037	6 814	19	25 345
Variations de périmètre	(3)	(909)	(534)		(1 446)
Variations de change	(2 760)	9 075	(764)	1	5 552
Autres mouvements	1 980	(9 867)	(35)		(7 922)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(551 209)	(1 960 334)	(102 476)	(5)	(2 614 024)
Valeur Nette Comptable au 31 décembre 2017	628 610	1 095 737	34 616	78 796	1 837 759
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2018	607 568	1 038 358	38 400	121 714	1 806 040

Les immobilisations corporelles en cours totalisent 111 millions d'euros au 31 décembre 2018 (72 millions d'euros au 31 décembre 2017) et les avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles représentent 11 millions d'euros au 31 décembre 2018 (7 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 59 millions

d'euros au 31 décembre 2018 (27 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le montant global d'intérêts capitalisés en 2018 s'élève à 0,4 million d'euros (0,2 million d'euros en 2017), déterminé sur la base d'un taux d'intérêts appliqué localement variant de 4,89 % à 5,25 % selon les pays concernés.

NOTE 6 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés conformément à IAS 17. Les engagements de location du Groupe concernent principalement du matériel de transport, des biens immobiliers, ainsi que d'autres matériels et équipements.

Contrats de location financement et crédit-bail

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Installations industrielles	2 526	140
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	184	236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 710	376

Échéancier des paiements minimaux <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
À moins d'un an	705	353
De 1 à 5 ans	1 561	810
À plus de 5 ans	0	0
TOTAL	2 266	1 163

Les paiements minimaux au titre des contrats de location financement sont ventilés conformément à IAS 17 entre une charge financière et l'amortissement de la dette.

Au 31 décembre 2018, les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés conformément à IAS 17 en charges sur une base linéaire sur la durée des contrats. La charge de loyers comptabilisée en 2018 au titre de ces contrats s'établit à 58 millions d'euros (58 millions d'euros en 2017).

Contrats de location simple entrant dans le champ d'application d'IFRS 16

Sur la base de la collecte réalisée à fin décembre 2018, plus de 3 000 contrats entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les véhicules représentent environ 49 % de la valeur des actifs correspondants et l'immobilier 41 %.

Le Groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location simple selon la norme IFRS 16. Les contrats de courte durée (< 12 mois), ceux portant sur des actifs de faible valeur (< 5 milliers de dollars américains) ainsi que les contrats portant sur des actifs incorporels ont été exclus du champ d'application.

La durée des contrats de location correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif, tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé sur la base du taux implicite du contrat ou à défaut, du taux d'intérêt marginal d'emprunt du preneur à la date de signature du contrat.

L'estimation des impacts est en cours de finalisation ainsi que la mise à niveau des outils dédiés.

L'application d'IFRS 16 conduirait à la constatation dans le bilan au 31 décembre 2018 d'une dette de location de l'ordre de 240 millions d'euros (cette dette additionnelle sur les contrats de location est en phase avec le montant mentionné ci-après au titre des paiements minimums futurs sur contrats de location).

Concernant les impacts estimés de l'application d'IFRS 16 sur le compte de résultat de l'exercice 2018, ceux-ci seraient les suivants :

- annulation de la charge de loyers de l'ordre de 58 millions d'euros ;
- comptabilisation de l'amortissement des droits d'utilisation de l'ordre de - 52 millions d'euros ;
- comptabilisation des frais financiers relatifs aux dettes de location de l'ordre de - 9 millions d'euros.

Échéancier des paiements minimaux futurs sur contrats de location

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre des contrats de location simple entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 sont estimés comme suit au 31 décembre :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018
À moins d'un an	55
De 1 à 5 ans	128
À plus de 5 ans	57
TOTAL	240

NOTE 7 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Amortissements & Pertes de valeur	Montants nets
AU 31 DÉCEMBRE 2016	41 166	(23 327)	17 839
Acquisitions/Augmentations	454	(1 020)	(566)
Cessions /Diminutions	(102)	58	(44)
Variations de change	(1 016)	331	(685)
Variations de périmètre et autres	(474)	170	(304)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	40 028	(23 788)	16 240
Acquisitions/Augmentations	291	(892)	(601)
Cessions/Diminutions	(221)	30	(191)
Variations de change	430	(149)	281
Variations de périmètre et autres	5	(243)	(238)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	40 533	(25 042)	15 491
Juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2017			77 480
JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018			77 444

Les produits locatifs des immeubles de placement s'élevèrent à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 8 Participations dans des entreprises associées

Variation des participations dans des entreprises associées <i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
AU 1^{er} JANVIER	40 696	41 070
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 737	5 653
Dividendes reçus des participations dans des entreprises associées	(2 492)	(1 292)
Variations de périmètre	6 345	(366)
Variations de change et autres	4 758	(4 369)
AU 31 DÉCEMBRE	53 044	40 696

NOTE 9 Créances et autres actifs non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Pertes de valeur	Montants nets
AU 31 DÉCEMBRE 2016	112 464	(1 523)	110 941
Acquisitions/Augmentations	12 145	(4)	12 141
Cessions/Diminutions	(3 673)	49	(3 624)
Variations de change	(2 927)	71	(2 856)
Variation constatée en autres éléments du résultat global	(19 343)		(19 343)
Autres	(19 788)	86	(19 702)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	78 878	(1 321)	77 557
Acquisitions/Augmentations	23 733	(470)	23 263
Cessions/Diminutions	(3 498)		(3 498)
Variations de périmètre	(468)		(468)
Variations de change	2 377	(35)	2 342
Variation constatée en autres éléments du résultat global	14 747		14 747
Autres ⁽¹⁾	38 889	(1)	38 888
AU 31 DÉCEMBRE 2018	154 658	(1 827)	152 831
dont :			
■ titres de participation	29 382	(858)	28 524
■ titres immobilisés	733	(145)	588
■ prêts et créances ⁽¹⁾	91 787	(824)	90 963
■ actifs des régimes d'avantages au personnel (cf. note 14)	7 221		7 221
■ instruments financiers (cf. note 17)	25 535		25 535
AU 31 DÉCEMBRE 2018	154 658	(1 827)	152 831

(1) Au 31 décembre 2018, un montant de 34 millions d'euros, faisant l'objet de deux saisies conservatoires sur les comptes d'une société indienne du Groupe, Bharathi Cement, dans le cadre d'une procédure d'enquête diligentée par les autorités administratives et judiciaires sur des faits antérieurs à l'entrée de Vicat à son capital, est comptabilisé dans les « autres créances non courantes ».

Le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de 2013 quatorze procès-verbaux présentant ses allégations. Parmi ceux-ci, quatre concernent également Bharathi Cement (le CBI enquête pour vérifier si les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement).

La procédure a donné lieu en 2015 à une saisie conservatoire par l'Enforcement Directorate à hauteur de 950 millions de Roupies (environ 13 millions d'euros) sur un compte bancaire de Bharathi Cement. Suite à cette saisie, les sommes concernées ont été reclassées de « trésorerie » à « autres créances courantes ».

La seconde saisie conservatoire de 1 530 millions de roupies (environ 21 millions d'euros) a été réalisée en 2016 dans le cadre du procès-verbal relatif à la concession minière. Elle a fait l'objet d'une inscription par la Direction des enquêtes sur un de ses comptes bancaires au nom de la société. Ces sommes en dépôts ont également été enregistrées en « autres créances courantes ».

Bien que cette mesure ne soit pas de nature à entraver le fonctionnement de la société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour en contester le bien-fondé. Aucune évolution significative n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui est toujours en phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune inculpation. La société n'a pas d'élément conduisant à conclure à l'existence d'un risque financier probable et évaluable.

Compte tenu de la lenteur de la procédure, initiée en 2012, la créance relative à ces saisies conservatoires a été reclassée en 2018 en « autres créances non courantes » (cf. note 11).

NOTE 10 Stocks et en-cours

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Matières premières et consommables	284 229	(23 177)	261 052	249 086	(18 973)	230 113
Encours, produits finis et marchandises	130 995	(6 914)	124 081	129 132	(7 942)	121 190
TOTAL	415 224	(30 091)	385 133	378 218	(26 915)	351 303

Les excédents de quotas de CO₂ sont enregistrés en stocks pour une valeur nulle (correspondant à 4 467 milliers de tonnes à fin 2018 et 4 127 milliers de tonnes à fin 2017).

NOTE 11 Créances

	Clients et autres débiteurs	Provisions Clients et autres débiteurs	Clients et autres débiteurs Net	Autres Créances fiscales	Créances sociales	Autres créances ⁽¹⁾	Provisions autres créances	Total autres créances Net
<i>(en milliers d'euros)</i>								
AU 31 DÉCEMBRE 2016	411 236	(21 732)	389 504	48 370	2 049	140 432	(2 130)	188 721
Augmentations		(6 481)	(6 481)			(1)	(90)	(91)
Diminutions avec utilisation		5 905	5 905				121	121
Variations de change	(25 598)	1 329	(24 269)	(1 717)	(178)	(6 494)	153	(8 236)
Variations de périmètre	7 332	(163)	7 169	169		1 777		1 946
Autres mouvements	36 128	136	36 264	11 153	1 568	(19 446)	(1 485)	(8 210)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	429 098	(21 006)	408 092	57 975	3 439	116 268	(3 431)	174 251
Augmentations		(9 001)	(9 001)				(24)	(24)
Diminutions avec utilisation		5 125	5 125				696	696
Variations de change	(11 433)	602	(10 831)	(1 744)	67	727	112	(838)
Variations de périmètre	1 400		1 400	4	2	4 729		4 735
Autres mouvements	12 298	2	12 300	793	534	(37 343)		(36 016)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	431 363	(24 278)	407 085	57 028	4 042	84 381	(2 647)	142 804
dont échu au 31 décembre 2018 :								
■ depuis moins de 3 mois	96 214	(3 455)	92 759	4 626	1 139	7 177		12 942
■ depuis plus de 3 mois	32 280	(14 353)	17 927	10 738	1 603	9 600	(2 522)	19 419
dont non échu au 31 décembre 2018 :								
■ à moins de un an	297 292	(4 197)	293 095	37 253	937	52 663	(125)	90 728
■ à plus de un an	5 577	(2 273)	3 304	4 411	363	14 941		19 715

(1) Une créance de 34 millions d'euros relative à une société indienne du Groupe, Bharathi Cement, a été reclassée en « autres créances non courantes » au 31 décembre 2018 (cf. note 9).

NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Disponibilités	141 291	105 638
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme < 3 mois	173 342	159 726
TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerIE	314 633	265 364

Les disponibilités incluent au 31 décembre 2018 un montant de 31 millions d'euros au titre des souscriptions faites par les actionnaires de notre filiale égyptienne Sinaï Cement Company dans le cadre de son augmentation de capital en cours et dont la libération, et donc la disponibilité, interviendront avec la validation des autorités locales compétentes.

NOTE 13 Capital social

Le capital social de Vicat est composé de 44 900 000 actions ordinaires de 4 euros entièrement libérées dont 674 391 actions détenues en propre au 31 décembre 2018 (684 904 au 31 décembre 2017) acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires, et dans le cadre de la cession par Heidelberg Cement de sa participation de 35 % dans Vicat en 2007.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix, à l'exception des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à qui est attribué un droit de vote double.

Le dividende versé au cours de l'exercice 2018 au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 1,50 euro par action soit au total 67 350 milliers d'euros, identique au dividende de 1,50 euro par action versé en 2017 au titre de l'exercice 2016 soit au total 67 350 milliers d'euros. Le dividende proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée

Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1,50 euro par action, soit au total 67 350 milliers d'euros.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action et s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires moyen pondéré de Vicat en circulation sur l'exercice.

Depuis le 30 juin 2018, et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, Vicat a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 à Oddo BHF (Natixis Securities auparavant).

Pour sa mise en œuvre, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité : 20 000 titres Vicat et 3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figurent au compte de liquidité : 35 548 titres Vicat et 1 928 milliers d'euros.

NOTE 14 Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Régimes de retraites et indemnités de fin de carrière (IFC)	57 753	57 568
Autres avantages postérieurs à l'emploi	60 591	57 516
Total provisions retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	118 344	115 084
Actifs des régimes (note 9)	(7 221)	(4 807)
PASSIF NET	111 123	110 277

Principaux régimes du Groupe : Les principaux régimes à prestations définies du Groupe se trouvent en Suisse, aux États-Unis et en France. Ils sont, pour la plupart, préfinancés à travers la souscription de contrats d'assurance ou l'affiliation à un fonds de pension. Les modalités de financement sont conformes aux législations locales, notamment sur les niveaux de financement minimum des droits passés. Étant donné la matérialité des engagements, le Groupe procède chaque année à une mise à jour des évaluations actuarielles afin de refléter le coût de ces dispositifs.

Passif net comptabilisé au bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
Valeur actualisée des obligations financées	445 752	59 780	505 532	443 993	56 597	500 590
Juste valeur des actifs des régimes	(400 913)		(400 913)	(396 639)		(396 639)
Situation nette	44 839	59 780	104 619	47 354	56 597	103 951
Limitation de reconnaissance des actifs de couverture	6 504		6 504	6 326		6 326
PASSIF NET	51 343	59 780	111 123	53 680	56 597	110 277

Composante de la charge annuelle nette

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(11 751)	(1 286)	(13 037)	(12 468)	(1 540)	(14 008)
Coût financier	(5 845)	(2 113)	(7 958)	(5 491)	(2 688)	(8 179)
Produit d'intérêts sur actifs	4 157		4 157	3 765		3 765
Coût des services passés reconnus	122		122			0
Réductions et liquidation	(94)		(94)	(61)		(61)
TOTAL CHARGE AVEC IMPACT COMPTE DE RÉSULTAT	(13 411)	(3 399)	(16 810)	(14 255)	(4 228)	(18 483)
Écarts actuariels sur actifs de couverture	(13 508)		(13 508)	20 684		20 684
Écarts d'expérience	(2 430)	1 200	(1 230)	(71)	4 721	4 650
Écarts d'hypothèses démographiques	521	(8 091)	(7 570)	(6)		(6)
Écarts d'hypothèses financières	20 710	7 888	28 598	2 649	(2 288)	361
TOTAL CHARGE AVEC IMPACT AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	5 293	997	6 290	23 256	2 433	25 689
TOTAL CHARGE DE L'EXERCICE	(8 118)	(2 402)	(10 520)	9 001	(1 795)	7 206

Variation des actifs financiers de couverture des régimes

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 1^{er} JANVIER	396 639	0	396 639	411 855	0	411 855
Produit d'intérêts sur actifs	4 157		4 157	3 765		3 765
Cotisations payées	14 722		14 722	18 141		18 141
Différences de conversion	15 248		15 248	(36 533)		(36 533)
Prestations payées	(16 833)		(16 833)	(27 933)		(27 933)
Variation de périmètre et autres	756		756			0
Gains et pertes actuariels	(13 776)		(13 776)	27 344		27 344
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	400 913	0	400 913	396 639	0	396 639

Analyse des actifs de couverture par nature et pays au 31 décembre 2018

Répartition des actifs de couverture	France	Suisse	États-Unis	Inde	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1,5 %	1,7 %		1,6 %
Instruments de capitaux propres		25,5 %	46,2 %		27,5 %
Instruments de dettes		26,6 %	14,3 %		25,2 %
Biens immobiliers		28,1 %	6,4 %		25,7 %
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	91,2 %			100,0 %	0,4 %
Autres	8,8 %	18,3 %	31,4 %		19,6 %
TOTAL	100,0 %				
ACTIFS DE COUVERTURE (en milliers d'euros)	957	358 004	41 110	842	400 913

Variation du passif net

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
(en milliers d'euros)						
PASSIF NET AU 1^{er} JANVIER	53 680	56 597	110 277	76 441	65 912	142 353
Charge de l'exercice	8 118	2 402	10 520	(5 411)	(1 795)	(7 206)
Cotisations payées	(9 232)		(9 232)	(9 272)		(9 272)
Différences de conversion	(286)	2 699	2 413	(6 116)	(5 669)	(11 785)
Prestations payées par l'employeur	(1 213)	(1 920)	(3 133)	(2 041)	(1 851)	(3 892)
Variation de périmètre	291		291	139		139
Autres	(15)	2	(13)	(60)		(60)
PASSIF NET AU 31 DÉCEMBRE	51 343	59 780	111 123	53 680	56 597	110 277

Principales hypothèses actuarielles	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie et Inde	Afrique de l'Ouest et Moyen-Orient
Taux d'actualisation					
2018	1,5 %	1,1 % à 1,5 %	4,5 %	8,4 % à 17,2 %	4,5 % à 13,0 %
2017	1,5 %	0,7 % à 1,5 %	3,8 %	6,9 % à 9,4 %	5,0 % à 13,0 %
Taux d'évolution des coûts médicaux					
2018			7,0 % à 4,5 %		
2017			5,5 % à 4,5 %		

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation sont déterminés conformément aux principes édictés par la norme IAS 19 Révisée, soit par référence à un taux de marché à la date de clôture, fondé sur le rendement des obligations

privées de première catégorie émises au sein de la zone monétaire concernée. Ils sont déterminés sur la base de courbes de taux élaborées par des experts externes à partir de panels d'obligations publiques notées AA.

Lorsque le marché des obligations privées d'une zone n'est pas suffisamment liquide, la norme IAS 19 Révisée préconise d'utiliser comme référence les obligations d'état.

Dans tous les cas, les indices de référence utilisés sont de durée comparable à celle des engagements.

Analyses de sensibilité

Les principaux facteurs de volatilité du bilan sont le taux d'actualisation et le taux d'évolution des coûts médicaux.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2018 correspondant à une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation est de respectivement - 28,7 et 32,3 millions d'euros.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2018 correspondant à une variation de +/- 1 % du taux d'évolution des coûts médicaux est de respectivement 11,5 et - 8,9 millions d'euros.

Duration moyenne des régimes

La durée moyenne de l'ensemble des régimes est de 12 ans.

Le montant des cotisations qu'il est prévu de verser aux régimes au cours du prochain exercice s'élève à 14,1 millions d'euros.

NOTE 15 Autres provisions

(en milliers d'euros)	Reconstitution des sites	Démolitions	Autres risques ⁽¹⁾	Autres charges ⁽²⁾	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2016	47 640	1 504	25 653	4 531	79 327
Augmentations	3 889	171	6 865	1 295	12 220
Diminutions avec utilisation	(2 623)		(4 177)	(549)	(7 349)
Diminutions sans utilisation			(864)	(75)	(939)
Variations de change	(2 826)	(132)	(1 948)	(261)	(5 167)
Variations de périmètre	1 347				1 347
Autres mouvements	165		(70)	(94)	1
AU 31 DÉCEMBRE 2017	47 592	1 543	25 459	4 847	79 440
Augmentations	4 150	173	6 279	1 718	12 320
Diminutions avec utilisation	(3 246)	(778)	(7 291)	(1 598)	(12 913)
Diminutions sans utilisation			(490)		(490)
Variations de change	1 127	46	369	102	1 644
Variations de périmètre		43	137		180
Autres mouvements	(5)		(1)	186	180
AU 31 DÉCEMBRE 2018	49 618	1 027	24 462	5 255	80 361
dont à moins d'un an			7 924	1 680	9 604
dont à plus d'un an	49 618	1 027	16 538	3 575	70 757

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat 2018 (en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation
Résultat d'exploitation	11 615	(490)
Résultat hors exploitation	705	

(1) Les autres risques incluent au 31 décembre 2018 :

- un montant de 1,5 million d'euros (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2017) correspondant à l'évaluation actuelle des coûts bruts attendus en réparation d'un sinistre survenu en 2006 suite à des livraisons de mélanges à béton et de béton effectuées en 2004 et présentant un taux de sulfate supérieur aux normes en vigueur. Ce montant correspond à l'estimation actuelle de la quote-part de responsabilité du Groupe dans la réparation des sinistres avérés avant indemnisation résiduelle à recevoir des assurances constatée pour 1,8 million d'euros à l'actif non courant du bilan au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 (note 9) ;
- un montant de 10,6 millions d'euros (10,1 millions d'euros au 31 décembre 2017) correspondant au montant estimé de la franchise concernant des sinistres survenus aux États-Unis à la clôture dans le cadre d'accidents du travail, et qui devra être prise en charge par le Groupe ;
- le solde résiduel des autres provisions pour risques s'élevant à 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (13,3 millions d'euros au 31 décembre 2017) correspond au cumul des autres provisions qui, prises individuellement, ne sont pas matérielles.

(2) Après reclassement en impôt différé de la provision pour impôt à restituer par Vicat SA aux filiales dans le cadre du régime français de l'intégration fiscale, conduisant in fine à une position nette globale passive du Groupe d'intégration.

À compter de 2018, la provision pour impôt à restituer par Vicat SA aux filiales est éliminée dans les comptes consolidés en contrepartie d'une diminution de l'impôt différé actif sur pertes reportables. Aux fins de comparaison, les exercices 2017 et 2016 ont été retraités : cette provision a été reclassée pour respectivement 38,0 et 38,5 millions d'euros et la position nette passive d'impôt différé du Groupe d'intégration en résultant a été reclassée au passif pour respectivement 21,8 et 30,8 millions d'euros. Ce reclassement est sans impact sur le résultat net et les capitaux propres consolidés du groupe.

NOTE 16 Dettes financières nettes et options de vente

Les passifs financiers se ventilent comme suit au 31 décembre 2018 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes financières à plus d'un an	878 225	924 941
Options de vente à plus d'un an	4 119	3 462
Dettes financières et options de vente à plus d'un an	882 344	928 403
Instruments financiers actif à plus d'an ⁽¹⁾	(25 537)	(10 790)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À PLUS D'UN AN	856 807	917 613
Dettes financières à moins d'un an	153 562	138 499
Options de vente à moins d'un an	0	0
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	153 562	138 499
Instruments financiers actif à moins d'an ⁽¹⁾	0	(232)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À MOINS D'UN AN	153 562	138 267
Total des dettes financières nets d'instruments financiers actif ⁽¹⁾	1 006 250	1 052 418
Total des options de vente	4 119	3 462
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF	1 010 369	1 055 880

(1) Au 31 décembre 2018, les instruments financiers actifs (25,5 millions d'euros) sont présentés dans les actifs non courants (cf. note 9) pour la part supérieure à un an (25,5 millions d'euros) et dans les autres créances pour la part inférieure à un an (0,0 million d'euros). Ils représentaient 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La variation par nature des dettes financières nettes et options de vente s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dettes financières et options de vente > 1 an	Instruments financiers actif > 1 an	Dettes financières et options de vente < 1 an	Instruments financiers actif < 1 an	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2016	980 017	(53 005)	250 266	(19 466)	1 157 812
Émissions	106 218		41 369		147 587
Remboursements	(83 425)		(159 298)		(242 723)
Variations de change	(9 428)		(5 994)		(15 422)
Variations de périmètre	(488)		726		238
Autres mouvements ⁽¹⁾	(64 491)	42 215	11 430	19 234	8 388
AU 31 DÉCEMBRE 2017	928 403	(10 790)	138 499	(232)	1 055 880
Émissions	94 081		20 757		114 838
Remboursements	(155 638)		(22 156)		(177 794)
Variations de change	1 614		(126)		1 488
Variations de périmètre					0
Autres mouvements ⁽¹⁾	13 883	(14 747)	16 589	232	15 957
AU 31 DÉCEMBRE 2018	882 343	(25 537)	153 563	0	1 010 369

(1) Correspondant pour l'essentiel au reclassement à moins d'un an de la dette classée à plus d'un an l'exercice précédent, ainsi qu'aux variations des découverts et concours bancaires courants.

16.1. Dettes financières

Répartition des dettes financières par catégorie et échéances

31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	924 565	83 894	238 367	5 552	102 156	5 185	489 411
<i>Dont instruments financiers Actif</i>	(25 537)		(19 275)		(6 262)		
<i>Dont instruments financiers Passif</i>	1 564	303	721			540	
Emprunts et dettes financières divers	13 478	3 906	1 490	4 026	174	268	3 614
Dettes sur immobilisations en location financement	3 194	749	596	392	393	345	719
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	65 013	65 013					
DETTES FINANCIÈRES	1 006 250	153 562	240 453	9 970	102 723	5 798	493 744
<i>Dont billets de trésorerie</i>	489 000						489 000

Les dettes financières à moins d'un an sont principalement composées des lignes bilatérales de Sococim Industries au Sénégal, de NCC aux États-Unis, de Bastas Cimento en Turquie, de Mauricim en Mauritanie et de Vigier Holding en Suisse ainsi que des soldes créditeurs de banque.

31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	989 360	79 456	326 593	239 886	3 515	339 012	898
<i>Dont instruments financiers Actif</i>	(11 022)	(232)		(8 995)		(1 795)	
<i>Dont instruments financiers Passif</i>	1 295	96	201	998			
Emprunts et dettes financières divers	5 929	3 504	1 689	168	187	168	213
Dettes sur immobilisations en location financement	2 372	541	1 242	284	165	140	
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	54 757	54 757					
DETTES FINANCIÈRES	1 052 418	138 258	329 524	240 338	3 867	339 320	1 111
<i>Dont billets de trésorerie</i>	550 000		310 000			240 000	

Caractéristiques des emprunts et dettes financières (devises et taux)

Selon la devise (après swaps de devises)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Euros	674 600	771 979
Dollars américains	4 043	29 228
Livres turques	13 686	12 023
Francs CFA	84 967	59 382
Francs suisses	175 483	143 390
Ouguiya mauritanien	13 008	6 754
Livres égyptiennes	31 813	27 607
Roupie indienne	8 650	2 055
TOTAL	1 006 250	1 052 418

Selon le taux

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taux fixe	425 827	392 191
Taux variable	580 423	660 227
TOTAL	1 006 250	1 052 418

Le taux d'intérêt moyen de l'endettement brut au 31 décembre 2018 est de 2,77 %. Il était de 3,19 % à fin décembre 2017.

La maturité moyenne de la dette au 31 décembre 2018 est égale à trois ans et demi. Elle était légèrement inférieure à trois ans à fin 2017.

16.2. Les options de vente consenties aux minoritaires sur actions de filiales consolidées

Des accords ont été conclus par le passé entre Vicat et la Société Financière Internationale, afin d'organiser leurs relations au sein de la société Mynaral Tas, au titre desquels le Groupe a consenti une option de vente à son partenaire sur sa participation dans Mynaral Tas.

L'option de vente consentie à la Société Financière Internationale était exerçable au plus tôt en décembre 2013. La comptabilisation de cette option a donné lieu à la constatation d'une dette à plus d'un an de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 (3,5 millions d'euros 31 décembre 2017). Cette dette correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option consentie à la Société Financière Internationale.

NOTE 17 Instruments financiers

Risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements intra-groupes font l'objet, lorsque cela est possible, de couvertures de change par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	USD	EUR	CHF
Actifs	21	88	146
Passifs et commandes engagées	(593)	(76)	(59)
Position nette avant gestion	(572)	12	87
Couvertures	577	0	(145)
Position nette après gestion	6	12	(58)

La position nette « après gestion » en franc suisse correspond pour l'essentiel à l'endettement d'une filiale kazakhe auprès du Groupe, non swappé dans la devise fonctionnelle, en l'absence d'un marché de couverture suffisamment structuré et liquide (58,7 millions de francs suisses).

Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent des devises fonctionnelles contre l'US dollar s'élève, en contre-valeur euros, à 0,34 million d'euros (dont 0,51 million d'euros pour la dette kazakhe).

Par ailleurs, les montants en principal et en intérêts, dus au titre de l'emprunt émis initialement par le Groupe en US dollars (350 millions de dollars américains pour Vicat) ont été convertis en euros au moyen de *Cross Currency Swaps*, intégrés dans le portefeuille présenté ci-après (cf. a).

Risque de taux

L'endettement à taux variable est couvert au moyen de caps sur des durées d'origine de quatre et cinq ans.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition correspond aux risques de cours pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe, et aux risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable.

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impact en résultat avant impôt ⁽¹⁾	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôt ⁽²⁾
Impact d'une variation de + 100 bps de taux d'intérêt	(5 909)	(2 086)
Impact d'une variation de - 100 bps de taux d'intérêt	(1 313)	(72)

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe négatif correspond à une baisse de la dette.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 468 millions d'euros au 31 décembre 2018 (332 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le Groupe dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 550 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le montant des billets émis s'élève à 489 millions d'euros. Les billets de trésorerie

qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2018 à celui des billets émis, soit 489 millions d'euros.

Certains contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (*covenants*) imposant notamment le respect de ratios financiers, déclarés tous les semestres, et pouvant conduire à une demande de remboursement anticipé (clause d'accélération) en cas de non-respect. Ces *covenants* portent notamment sur des ratios relatifs à la rentabilité (*leverage* correspondant à l'endettement net/EBITDA consolidé) et à la structure financière (*gearing* correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés) du Groupe ou des filiales concernées. Pour les besoins du calcul des *covenants*, l'endettement net est déterminé hors options de vente accordées aux minoritaires. Par ailleurs, la marge appliquée à certains financements est fonction du niveau atteint sur l'un de ces ratios.

Compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du groupe, du faible niveau de *gearing* (27,75 %) et de *leverage* (1,5917), et de la liquidité du bilan du groupe, l'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la situation financière du groupe. Au 31 décembre 2018, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les *covenants* contenus dans les contrats de financement.

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés est le suivant à fin décembre 2018 :

<i>(en milliers de devises)</i>	Valeur nominale <i>(devises)</i>	Valeur Nominale <i>(euros)</i>	Valeur de marché <i>(euros)</i>	Maturité résiduelle		
				< 1 an <i>(euros)</i>	1 - 5 ans <i>(euros)</i>	> 5 ans <i>(euros)</i>
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ^(a)						
Instruments composés						
■ Cross Currency Swap TF \$/TF €	350 000 \$	305 677	25 537 ⁽¹⁾		25 537	
AUTRES DÉRIVÉS						
Instruments de taux d'intérêt						
■ Caps Euro	500 000 €	500 000	(1 347)	(86)	(1 261)	
INSTRUMENTS DE CHANGE ^(a)						
Couverture du risque de change sur financements intra-groupe						
■ VAT CHF	145 000 CHF	128 672	(69)	(69)		
Couverture du risque de change sur engagement (acquisition Ciplan – note 2)						
■ AAT BRL	565 000 BRL	127 138	(105)	(105)		
■ AAT USD	202 000 USD	176 419	(43)	(43)		
TOTAL			23 972			

(1) En contrepartie, l'écart de valeur entre les dettes au cours de couverture et leurs coûts amortis ressort à (41,6) millions d'euros.

Conformément à IFRS 13, les risques de contrepartie ont fait l'objet d'une estimation. Sont principalement concernés les instruments dérivés (*cross currency swaps*) visant à éliminer le risque de change sur les dettes contractées en US dollars qui n'est pas la monnaie fonctionnelle du Groupe. L'impact de l'ajustement de crédit de valeur (CVA ou exposition en cas de défaut de la contrepartie) et de l'ajustement de débit de valeur (DVA ou exposition de la contrepartie en cas de défaut du Groupe) sur l'évaluation des instruments dérivés a été estimé en retenant une exposition au défaut calculée selon la méthode des « *add-ons* forfaitaires », une perte en cas de défaut de 40 % et une probabilité de défaut déterminée à partir des ratings des banques ou de celui estimé du Groupe. L'impact sur la juste valeur n'est pas matériel et n'a pas été intégré à la valeur de marché des instruments financiers telle que présentée ci-dessus.

En application d'IFRS 7, la répartition des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidé selon leur niveau hiérarchique de juste valeur est la suivante au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	
Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif	0,0	
Niveau 2 : valorisation s'appuyant sur des données de marché observables	24,0	voir ci-dessus
Niveau 3 : valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables	25,5	Note 9

NOTE 18 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes sociales	67 709	63 363
Dettes fiscales	38 181	39 330
Autres dettes et comptes de régularisation	116 609	109 683
TOTAL	222 499	212 376

NOTE 19 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2018	2017
Ventes de biens	2 241 714	2 239 957
Ventes de services	340 751	323 507
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 582 465	2 563 464

Évolution du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	31 déc. 2018	Variations de périmètre	Variations de change	31 déc. 2018 Périmètre et change constants	31 déc. 2017
Chiffre d'affaires	2 582 465	6 485	(138 457)	2 714 437	2 563 464

NOTE 20 Charges de personnel et effectifs

(en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	313 787	310 276
Charges sociales	110 756	109 670
Participation des salariés (sociétés françaises)	4 420	4 047
CHARGES DE PERSONNEL	428 963	423 993
Effectifs moyens des sociétés intégrées	8 684	8 346

La participation des salariés des sociétés françaises est attribuée, au choix du salarié, en espèces ou en actions Vicat.

Le cours d'attribution de la participation est déterminé en fonction de la moyenne des 10 cotations comprises entre les cinq jours précédents et les cinq jours suivants la publication des résultats.

NOTE 21 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	2018	2017
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	(177 862)	(188 043)
Dotations nettes aux provisions	(728)	(3 469)
Dotations nettes aux autres dépréciations sur actifs	(6 688)	(5 508)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS ORDINAIRES	(185 278)	(197 020)
Autres dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires ⁽¹⁾	1 184	(3 548)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(184 094)	(200 568)

(1) Incluant au 31 décembre 2017 une dotation non ordinaire aux amortissements de certains actifs de l'activité Papier à hauteur de (3,5) millions d'euros (cf. note 2).

NOTE 22 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat sur cessions d'actifs	8 636	3 420
Produits des immeubles de placement	4 266	3 750
Autres ⁽¹⁾	30 203	16 263
Autres produits et charges ordinaires	43 105	23 433
Autres produits et charges non ordinaires ⁽²⁾	(7 407)	(12 010)
TOTAL	35 698	11 423

(1) Incluant au 31 décembre 2018 un montant de 10,9 millions d'euros correspondant à une indemnité compensatoire obtenue par notre filiale américaine NCC, dans le cadre d'un accord transactionnel, au titre d'un préjudice d'exploitation antérieur à 2018. Cette indemnité sera payée sur quatre ans, le premier versement étant intervenu en juillet 2018.

(2) Incluant au 31 décembre 2017 :

- une charge non ordinaire de (3,2) millions d'euros correspondant à un ajustement de la valeur de certains stocks de l'activité Papier (cf. note 2) ;
- une charge de (1,5) million d'euros correspondant au solde de l'accord transactionnel qui a clôturé l'ensemble des procédures afférentes au contrôle fiscal de notre filiale Sococim Industries au Sénégal ;
- une charge de (1,4) million d'euros correspondant aux droits d'enregistrement de la fusion opérée entre Kalburgi Cement et Gulbarga Power Private Limited (GPPL).

NOTE 23 Indicateurs de performance

La rationalisation du passage entre l'Excédent Brut d'Exploitation, l'EBITDA, l'EBIT et le Résultat d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Excédent brut d'exploitation	391 411	420 737
Autres produits et charges ordinaires	43 105	23 433
EBITDA	434 516	444 170
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires	(185 278)	(197 020)
EBIT	249 238	247 150
Autres produits et charges non ordinaires	(7 407)	(12 010)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires	1 184	(3 548)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	243 015	231 592

NOTE 24 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	20 781	17 127
Charges d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	(41 368)	(44 792)
Coût de l'endettement financier net	(20 587)	(27 665)
Dividendes	2 202	2 522
Gains de change	17 336	11 403
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers		1 671
Résultat sur cessions de titres		29
Reprises financières de provisions	464	140
Autres produits	22	27
Autres produits financiers	20 024	15 792
Pertes de change	(12 789)	(9 557)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(353)	
Dotations financières aux provisions	(677)	(4)
Résultat sur cession de titres	(54)	
Charge d'actualisation	(4 835)	(6 760)
Autres charges financières	(18 708)	(16 321)
RÉSULTAT FINANCIER	(19 271)	(28 194)

NOTE 25 Impôts sur les résultats**Composante de la charge d'impôt**

(en milliers d'euros)	2018	2017
Impôts exigibles	(61 147)	(55 823)
Impôts différés	(5 510)	2 623
TOTAL	(66 657)	(53 200)

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Résultat net des sociétés intégrées	157 087	150 197
Impôts sur les résultats	66 657	53 200
Résultat avant impôt	223 744	203 397
Taux d'impôt théorique	34,4 %	34,4 %
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	(77 035)	(70 030)
<i>Rapprochement :</i>		
Écarts de taux France/Juridictions étrangères ⁽¹⁾	13 489	9 876
Opérations imposées à taux spécifique	(4 166)	4 876
Changement de taux ⁽²⁾	(204)	(7 633)
Différences permanentes	(1 173)	(2 178)
Crédits d'impôts	-	577
Autres ⁽³⁾	2 432	11 312
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	(66 657)	(53 200)

(1) Les écarts de taux France/Juridictions étrangères concernent principalement la Suisse, la Turquie, les États-Unis et l'Égypte.

(2) En 2017, concerne principalement le changement de taux fédéral des USA de 35 % à 21 % à l'horizon de 2018, l'impact sur le stock des impôts différés se chiffrant à près de (8) millions d'euros.

(3) Incluant principalement en 2017 un remboursement par l'administration fiscale française d'un montant de 9,9 millions d'euros suite à l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la taxe de 3 % sur la distribution de dividendes.

Variation des impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés Actifs ⁽¹⁾		Impôts différés Passifs ⁽¹⁾	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 1^{er} JANVIER	95 633	150 199	182 441	235 792
Charge/Produit de l'exercice	943	(27 238)	6 453	(29 861)
Impôts différés imputés en autres éléments du résultat global	(1 003)	(2 106)	807	4 205
Variations de périmètre		35	148	
Reclassements	(8 693)	(9 060)	(8 693)	(9 060)
Variations de conversion et autres	2 665	(16 197)	446	(18 635)
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE	89 545	95 633	181 602	182 441

(1) Après reclassement en impôt différé, de la provision pour impôt à restituer par Vicat SA aux filiales dans le cadre du régime français de l'intégration fiscale, conduisant in fine à une position nette globale passive du groupe d'intégration fiscale (cf. note 15 ⁽²⁾).

Décomposition de la (charge)/produit d'impôts différés nets par principale catégorie de différence temporelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Immobilisations et locations financement	(3 983)	11 449
Instruments financiers	(90)	(178)
Pensions et autres avantages assimilés	(415)	(16 717)
Amortissements dérogatoires, provisions réglementées & autres PRC	2 395	5 909
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(5 228)	(4 152)
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(7 321)	(3 689)
■ dont au résultat net consolidé	(5 510)	2 623
■ dont en autres éléments du résultat global	(1 811)	(6 312)

Origine des impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017⁽²⁾
Immobilisations et locations financement	158 491	156 472
Instruments financiers	(4 030)	(3 950)
Pensions	(29 521)	(28 761)
Provisions pour risques et charges, provisions réglementées	74	1 871
Amortissements dérogatoires	29 580	29 726
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(62 538)	(68 550)
Passifs d'impôts différés nets	92 056	86 808
Impôts différés actifs ^{(1) - (2)}	(89 546)	(95 633)
Impôts différés passifs	181 602	182 441
SOLDE NET	92 056	86 808

(1) Les impôts différés actifs trouvent principalement leur origine dans les déficits reportables de filiales situées aux États-Unis et en Inde dont la prescription s'étale de 2022 à 2038.

(2) Après reclassement en impôt différé, de la provision pour impôt à restituer par Vicat SA aux filiales dans le cadre du régime français de l'intégration fiscale, conduisant in fine à une position nette globale passive du groupe d'intégration fiscale (cf. note 15⁽²⁾).

Impôts différés actifs non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2018, du fait de leur imputation prévue au cours de la période d'exonération dont bénéficient les entités concernées ou du fait de leur récupération non probable, s'élèvent à 8,2 millions d'euros (8,3 millions d'euros au 31 décembre 2017). Ils concernent principalement une entité bénéficiant d'un régime d'exonération fiscale.

Contrôle fiscal au Sénégal

Un contrôle fiscal a été ouvert au cours du 4^e trimestre 2017 à l'encontre de Sococim Industries, filiale sénégalaise du Groupe. Une notification a été émise à ce titre début février 2018 et a fait l'objet d'une décision d'arbitrage favorable début 2019.

NOTE 26 Informations sectorielles

a) Informations par secteur

31 décembre 2018 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires opérationnel	1 485 748	1 010 167	431 793	2 927 708
Éliminations intersecteurs	(233 538)	(19 932)	(91 773)	(345 243)
Chiffre d'affaires consolidé	1 252 210	990 235	340 020	2 582 465
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	329 847	85 391	19 278	434 516
EBIT (cf. 1.22 & 23)	201 297	41 724	6 217	249 238
Bilan				
Total des actifs non courants	2 299 868	757 897	184 255	3 242 020
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	2 254 685	737 383	201 365	3 193 433
Autres informations				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	103 845	61 787	22 612	188 244
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(122 777)	(42 084)	(13 001)	(177 862)
Effectif moyen	4 103	3 406	1 175	8 684

31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires opérationnel	1 492 561	1 008 067	424 836	2 925 464
Éliminations intersecteurs	(247 924)	(19 841)	(94 235)	(362 000)
Chiffre d'affaires consolidé	1 244 637	988 226	330 601	2 563 464
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	353 366	64 522	26 282	444 170
EBIT (cf. 1.22 & 23)	219 532	18 001	9 617	247 150
Bilan				
Total des actifs non courants	2 303 382	750 975	154 700	3 209 057
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	2 337 168	694 154	170 087	3 201 409
Autres informations				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	85 035	90 753	11 590	187 378
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(131 258)	(42 900)	(13 885)	(188 043)
Effectif moyen	3 906	3 308	1 132	8 346

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

b) Informations par zones géographiques

L'information relative aux zones géographique est présentée selon l'implantation géographique des entités concernées.

31 décembre 2018 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	France	Europe (hors France)	États-Unis	Asie	Afrique et Moyen-Orient	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires opérationnel	966 562	390 596	404 263	564 459	275 364	2 601 244
Éliminations interpayes	(16 606)	(420)	0	(49)	(1 704)	(18 779)
Chiffre d'affaires consolidé	949 956	390 176	404 263	564 410	273 660	2 582 465
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	147 817	87 272	71 659	97 024	30 744	434 516
EBIT (cf. 1.22 & 23)	91 548	60 403	45 625	54 474	(2 812)	249 238
Bilan						
Total des actifs non courants	681 219	569 947	447 060	962 058	581 736	3 242 020
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	687 516	536 922	371 189	1 007 696	590 110	3 193 433
Autres informations						
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	59 099	29 983	32 882	31 159	35 121	188 244
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(54 825)	(26 733)	(26 531)	(39 713)	(30 060)	(177 862)
Effectif moyen	2 845	1 091	1 155	2 282	1 311	8 684

31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros sauf effectifs)</i>	France	Europe (hors France)	États-Unis	Asie	Afrique et Moyen-Orient	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires opérationnel	906 773	410 524	392 904	579 096	293 521	2 582 818
Éliminations interpayes	(16 355)	(449)	0	(29)	(2 521)	(19 354)
Chiffre d'affaires consolidé	890 418	410 075	392 904	579 067	291 000	2 563 464
EBITDA (cf. 1.22 & 23)	129 218	94 618	60 004	117 621	42 709	444 170
EBIT (cf. 1.22 & 23)	69 091	61 922	33 833	71 584	10 720	247 150
Bilan						
Total des actifs non courants	672 398	533 807	422 164	1 009 801	570 887	3 209 057
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	686 803	484 598	346 755	1 093 699	589 554	3 201 409
Autres informations						
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	59 161	21 377	33 978	32 695	40 167	187 378
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(56 955)	(28 842)	(27 708)	(44 884)	(29 654)	(188 043)
Effectif moyen	2 751	1 075	1 112	2 253	1 155	8 346

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et impôts différés.

c) Informations relatives aux principaux clients

Le Groupe n'est pas dépendant de ses principaux clients et aucun d'entre eux ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

NOTE 27 Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2018 par le Groupe se sont élevés à 333 millions d'euros contre 343 millions d'euros en 2017.

Cette diminution des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles entre 2017 et 2018 provient d'une baisse de la capacité d'autofinancement de 8 millions d'euros et d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement de 2 millions d'euros.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	BFR au 31 déc. 2016	Variation du BFR année 2017	Autres Variations ⁽¹⁾	BFR au 31 déc. 2017	Variation du BFR année 2018	Autres Variations ⁽¹⁾	BFR au 31 déc. 2018
Stocks	385 770	(11 292)	(23 175)	351 303	39 491	(5 661)	385 133
Autres éléments de BFR	29 434	14 726	(3 193)	40 967	(34 097)	(4 134)	2 736
BFR	415 204	3 434	(26 368)	392 270	5 394	(9 795)	387 869

(1) Change, périmètre et divers.

NOTE 28 Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2018 par le Groupe se sont élevés à - 213 millions d'euros contre - 187 millions d'euros en 2017.

Acquisitions d'investissements incorporels et corporels

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels (180 millions d'euros en 2018 et 179 millions d'euros en 2017) correspondant pour l'essentiel, en 2018 et en 2017, à des investissements réalisés en France, aux États-Unis, au Sénégal et en Suisse.

Acquisitions/cessions de titres consolidés

Les opérations d'acquisition/cession de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2018 se sont traduites par un décaissement global de - 23 millions d'euros (décaissement global de - 15 millions d'euros en 2017).

Les principaux décaissements effectués par le Groupe au cours de l'exercice 2018 l'ont été pour l'acquisition des intérêts minoritaires d'une filiale sénégalaise et la prise de participation dans une joint-venture pour exploiter un gisement foncier en France.

Les principaux décaissements effectués par le Groupe au cours de l'exercice 2017 l'ont été pour l'essentiel pour renforcer son maillage dans l'activité Béton & Granulats en France, au travers d'accords de partenariat et/ou de rachats de participation.

NOTE 29 Composition de la trésorerie nette

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	Net	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 12)	314 633	265 364
Découverts bancaires	(52 665)	(45 306)
TRÉSORERIE NETTE	261 968	220 058

La trésorerie nette inclut au 31 décembre 2018 un montant de 31 millions d'euros au titre des souscriptions faites par les actionnaires de notre filiale égyptienne Sinai Cement Company dans le cadre de son augmentation de capital en cours et dont la libération interviendra avec la validation des autorités locales compétentes.

NOTE 30 Rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 225.102-1 du Code de commerce et en application de la norme IAS 24, nous vous informons que les rémunérations brutes totales versées à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2018 ont été les suivantes : G. Sidos : 888 584 euros et D. Petetin : 361 509 euros.

Ces sommes correspondent à l'ensemble des rémunérations versées, tant par la société Vicat SA que par des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Par ailleurs, aucune attribution ou option d'attribution de titres n'ont été consenties aux mandataires susvisés en dehors, le cas échéant, du bénéfice des régimes collectifs légaux ou conventionnels de participation et d'intéressement.

Enfin, les deux mandataires susvisés bénéficient en outre d'un régime de retraite sur complémentaire dans le cadre de l'article 39 du CGI. Les engagements correspondants (2 647 milliers d'euros en 2018

et 2 465 milliers d'euros en 2017) ont fait l'objet de provisions dans les comptes au même titre que l'ensemble des engagements postérieurs à l'emploi à fin 2018 (note 1.15).

NOTE 31 Transactions avec les entreprises liées

Outre les informations requises pour les parties liées au titre des principaux dirigeants, décrites dans la note 30, les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées et les coentreprises dans lesquelles Vicat détient directement

ou indirectement une participation, et des entités qui détiennent une participation dans Vicat.

Ces transactions ne sont pas significatives sur les périodes présentées, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2018 et 2017 est la suivante par nature de partie liée :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	404	3 813	2 608	1 188	656	3 276	3 094	3 435
Autres parties liées	70	1 274	0	311	66	1 430	0	0
TOTAL	474	5 087	2 608	1 499	722	4 706	3 094	3 435

NOTE 32 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des autres professionnels de leurs réseaux enregistrés dans les comptes des exercices 2018 de la société Vicat SA et de ses filiales consolidées par intégration sont les suivants :

2018 (en milliers d'euros)	KPMG Audit		Wolf & associés		Autres	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
AUDIT						
Certification des comptes individuels et consolidés	1 088	51 %	386	18 %	647	31 %
■ Vicat SA	274	56 %	215	44 %		0 %
■ Entités contrôlées	814	50 %	171	10 %	647	40 %
Services autres que la certification des comptes	17	100 %		0 %		0 %
■ Vicat SA		-		-		-
■ Entités contrôlées	17	100 %		0 %		0 %
SOUS-TOTAL AUDIT	1 105	52 %	386	18 %	647	30 %
AUTRES PRESTATIONS						
Juridique, fiscal, social et autres	50	100 %		0 %		0 %
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	50	100 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	1 155	53 %	386	18 %	647	30 %

NOTE 33 Événements postérieurs à la clôture

Suite à l'accord signé début octobre 2018, le groupe Vicat a acquis le 21 janvier 2019 la société Ciplan (Cimento do Planalto) et détient désormais une participation majoritaire de 64,74 % du capital de la société. Cette opération s'est réalisée sous la forme d'une augmentation de capital réservée de 295 millions d'euros qui permettra de rembourser l'essentiel de la dette actuelle de la société Ciplan. Vicat a financé cette acquisition par de la dette.

Ciplan exploite une cimenterie moderne, à proximité de Brasilia, d'une capacité de production annuelle de 3,2 millions de tonnes de ciment, assise sur des réserves minérales abondantes et de qualité. La Société dispose par ailleurs d'un réseau de neuf centrales de béton prêt à l'emploi et de cinq carrières dont deux de granulats.

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre.

NOTE 34 Liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2018

Intégration globale : France

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre 2018	31 décembre 2017
			% d'intérêt	
VICAT	FRANCE	PARIS LA DÉFENSE	-	-
ANNECY BÉTON CARRIÈRES	FRANCE	CRAN GEVRIER	49,98	49,97
LES ATELIERS DU GRANIER	FRANCE	PONTCHARRA	99,98	99,98
BÉTON CONTRÔLE CÔTE D'AZUR	FRANCE	NICE	99,97	99,97
BÉTON VICAT	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,97
BÉTON TRAVAUX	FRANCE	PARIS LA DÉFENSE	99,98	99,98
CARRIÈRE DE BELLECOMBES	FRANCE	BELLECOMBE EN BAUGES	49,95	49,95
DELTA POMPAGE	FRANCE	CHAMBÉRY	99,98	99,98
GRANULATS VICAT	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98
PARFICIM	FRANCE	PARIS LA DÉFENSE	100,00	100,00
SATMA	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	100,00	100,00
SATM	FRANCE	CHAMBÉRY	99,98	99,98
SIGMA BÉTON	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98
VICAT PRODUITS INDUSTRIELS	FRANCE	L'ISLE D'ABEAU	99,98	99,98

Intégration globale : Étranger

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre 2018	31 décembre 2017
			% d'intérêt	
SINAÏ CEMENT COMPANY	ÉGYPTE	LE CAIRE	56,20	56,94
JAMBYL CEMENT PRODUCTION COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	90,00	90,00
MYNARAL TAS COMPANY LLP	KAZAKHSTAN	ALMATY	90,00	90,00
BUILDERS CONCRETE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
KIRKPATRICK	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF ALABAMA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	ALABAMA	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY INC	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	DELAWARE	100,00	100,00

SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	31 décembre	31 décembre
			2018	2017
			% d'intérêt	
NATIONAL CEMENT COMPANY OF CALIFORNIA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	DELAWARE	100,00	100,00
NATIONAL READY MIXED	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
VIKING READY MIXED	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	CALIFORNIA	100,00	100,00
WALKER CONCRETE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	GEORGIA	100,00	100,00
CEMENTI CENTRO SUD Spa	ITALIE	GENOVA	100,00	100,00
CIMENTS et MATÉRIAUX DU MALI	MALI	BAMAKO	94,90	94,90
GECAMINES	SENEGAL	THIES	100,00	70,00
POSTOUDIOKOUL	SENEGAL	RUFISQUE (DAKAR)	100,00	100,00
SOCOCIM INDUSTRIES	SENEGAL	RUFISQUE (DAKAR)	99,90	99,90
SODEVIT	SENEGAL	BANDIA	100,00	100,00
ALTOLA AG	SUISSE	OLTEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
KIESWERK AEBISHOLZ AG	SUISSE	AEBISHOLZ (SOLEURE)	100,00	100,00
BETON AG BASEL	SUISSE	BÂLE (BÂLE)	100,00	100,00
BETON AG INTERLAKEN	SUISSE	INTERLAKEN (BERN)	75,42	75,42
BÉTONPUMPEN OBERLAND AG	SUISSE	WIMMIS (BERN)	82,46	82,46
CREABETON MATÉRIAUX SA	SUISSE	LYSS (BERN)	100,00	100,00
EMME KIES + BETON AG	SUISSE	LÜTZELFLÜH (BERN)	66,67	66,67
FRISCHBETON AG ZUCHWIL	SUISSE	ZUCHWIL (SOLOTHURN)	88,94	88,94
FRISCHBETON LANGENTHAL AG	SUISSE	LANGENTHAL (BERN)	78,67	78,67
FRISCHBETON THUN	SUISSE	THOUNE (BERN)	53,48	53,48
KIESTAG STEINIGAND AG	SUISSE	WIMMIS (BERN)	98,55	98,55
KIESWERK NEUENDORF	SUISSE	NEUENDORF (SOLEURE)	50,00	50,00
SABLES + GRAVIERS TUFFIERE SA	SUISSE	HAUTERIVE (FRIBOURG)	50,00	50,00
SHB STEINBRUCH + HARTSCHOTTER BLAUSEE MITHOLZ AG	SUISSE	FRUTIGEN (BERN)	98,55	98,55
SOLOTHURNER ENTSORGUNGS GESELLSCHAFT	SUISSE	FLUMENTHAL (SOLOTHURN)	100,00	100,00
SONNEVILLE AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
STEINBRUCH VORBERG AG	SUISSE	BIEL (BERN)	60,00	60,00
VIGIER BÉTON JURA SA	SUISSE	BELPRAHON (BERN)	81,42	81,42
VIGIER BETON KIES SEELAND AG	SUISSE	LYSS (BERN)	100,00	100,00
VIGIER BETON MITTELLAND AG	SUISSE	FELDBRUNNEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER BETON ROMANDIE SA	SUISSE	ST. URSEN (FRIBOURG)	100,00	100,00
VIGIER BETON SEELAND JURA AG	SUISSE	SAFNERN (BERN)	90,47	90,47
VIGIER CEMENT AG	SUISSE	PERY (BERN)	100,00	100,00
VIGIER HOLDING AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER MANAGEMENT AG	SUISSE	DEITINGEN (SOLOTHURN)	100,00	100,00
VIGIER RAIL	SUISSE	MÜNTSCHEMIER (BERN)	100,00	100,00
VIGIER TRANSPORT AG (ex-GRANDY)	SUISSE	LANGENDORF (SOLEURE)	100,00	100,00
VITRANS AG	SUISSE	PERY (BERN)	100,00	100,00

			31 décembre 2018	31 décembre 2017
SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	% d'intérêt	
BASTAS BASKENT CIMENTO	TURQUIE	ANKARA	91,58	91,58
BASTAS HAZIR BETON	TURQUIE	ANKARA	91,58	91,58
KONYA CIMENTO	TURQUIE	KONYA	83,08	83,08
KONYA HAZIR BETON	TURQUIE	KONYA	83,08	83,08
TAMTAS	TURQUIE	ANKARA	100,00	100,00
MAURICIM	MAURITANIE	NOUAKCHOTT	100,00	100,00
BHARATHI CEMENT	INDE	HYDERABAD	51,02	51,02
KALBURGI CEMENT	INDE	HYDERABAD	99,98	99,98

Mise en équivalence : France

			31 décembre 2018	31 décembre 2017
SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	% d'intérêt	
CARRIÈRES BRESSE BOURGOGNE	FRANCE	EPERVANS	33,27	33,27
DRAGAGES ET CARRIÈRES	FRANCE	EPERVANS	49,98	49,98
SABLIÈRES DU CENTRE	FRANCE	LES MARTRES D'ARTIÈRE	49,99	49,99
SCI ABBE CALES	FRANCE	CHAMBÉRY	69,98	-

Mise en équivalence : Étranger

			31 décembre 2018	31 décembre 2017
SOCIÉTÉ	PAYS	VILLE	% d'intérêt	
HYDROELECTRA	SUISSE	AU (ST. GALLEN)	50,00	50,00
SILO TRANSPORT AG	SUISSE	BERN (BERN)	50,00	50,00
SINAI WHITE CEMENT	ÉGYPTE	LE CAIRE	14,27	14,46

6.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vicat SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Déclaration de conformité » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts de la première application au 1er janvier 2018 de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients ».

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (actifs non financiers)

Description du risque identifié :

Les écarts d'acquisition (goodwill), les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2018 de respectivement 1 007 M€, 118 M€ et 1 806 M€ et représentent au total un montant important du bilan consolidé. Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué en notes 1.4 – Regroupement d'entreprise – Goodwill, 1.6 – Autres immobilisations incorporelles et 1.8 – Immobilisations corporelles.

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les goodwill ainsi que sur les autres actifs non financiers à chaque clôture annuelle et en cas d'indice de perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.11. Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe, qui correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une période de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du cash flow opérationnel de la dernière année.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part du Groupe pour les apprécier. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future de la consommation cimentière et du coût des principaux facteurs de production.

Notre réponse au risque :

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour procéder aux tests de valeur et apprécié la permanence de la méthode.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction du degré de risque plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie. Dans ce cadre, et s'agissant de la valeur d'utilité, nous avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues par le Groupe au titre, notamment, des prévisions de résultat (par comparaison avec les données budgétaires d'une part et avec les performances historiques réalisées d'autre part), des taux de croissance appliqués et des taux d'actualisation retenus.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du Groupe ou des pays concernés, et de données externes relatives aux marchés en fonction de leur disponibilité.

Nous avons également porté une attention particulière à la détermination du flux normatif. Ce flux correspond à un flux de trésorerie projeté au-delà du Plan Long Terme établi par le Groupe et, susceptible d'être reproduit à l'infini, afin de permettre de calculer la valeur dite terminale, entrant dans l'estimation de la valeur d'utilité des actifs. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe concernant les tests de dépréciation des actifs et avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'analyse de sensibilité.

Impôts différés actifs sur pertes reportables

Description du risque identifié :

Un montant de 89,5 M€ est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des impôts différés actifs au 31 décembre 2018. Ce solde est notamment composé de montants d'impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables de la société américaine National Cement Company et ses filiales intégrées fiscalement et la société indienne Kalburgi Cement.

Comme indiqué en note 1.20, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels il pourra imputer les actifs d'impôts considérés.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs de ces sociétés au 31 décembre 2018 et du jugement exercé par le Groupe à cet égard. Le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose notamment sur la capacité des sociétés à réaliser les bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts concernés.

Notre réponse au risque :

Nos travaux ont consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ces pertes fiscales reportables, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale et qui pourront être imputés sur les pertes fiscales reportables existantes avant leur expiration; et
- de la capacité de ces entités et de leurs filiales à dégager des profits taxables futurs permettant d'utiliser les pertes fiscales antérieures.

Nous avons analysé la méthodologie retenue par le Groupe pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées, soit par des impôts différés passifs soit par des profits taxables futurs.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement des prévisions de résultat fiscal à 5 ans sur la base duquel le Groupe évalue la probabilité qu'il recouvre ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la procédure de développement des résultats fiscaux futurs qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- analysant la cohérence des prévisions de résultat fiscal avec le Plan à Long Terme ;
- analysant les durées de report des déficits au regard de la législation fiscale en vigueur aux États-Unis et en Inde ;
- évaluant la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions de résultat fiscal avec celles retenues pour l'évaluation des flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs long-terme des unités génératrices de trésorerie aux États-Unis et en Inde ;
- réalisant un examen critique des hypothèses utilisées par la Direction pour établir les projections de résultats, notamment en regardant leur cohérence par rapport aux données économiques du secteur dans lequel les sociétés opèrent et les informations recueillies lors nos entretiens avec les membres de la Direction.

Litiges et provisions**Description du risque identifié :**

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques, notamment relatifs à un litige concernant une procédure en cours en Inde à l'encontre du partenaire du Groupe dans la société Bharathi Cement.

Comme indiqué en note 1.17, le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture de l'exercice et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

Comme indiqué en notes 11 – « Créances », dans le cadre d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) à l'encontre d'un partenaire du Groupe dans la société Bharathi Cement, celle-ci a fait l'objet courant 2015 et 2016 de saisies conservatoires par la direction des enquêtes. Ces saisies conservatoires s'élèvent à environ 34 M€ au 31 décembre 2018 (34 M€ au 31 décembre 2017); la deuxième saisie conservatoire d'une valeur de 21 M€ a fait l'objet d'une inscription de cette somme par la direction des enquêtes sur un de ses comptes bancaires au nom de la société. Ces sommes en dépôt sont enregistrées en « autres créances ».

La société exerce des recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour contester le bien-fondé de ces mesures. Le passif éventuel au titre de ce litige dont le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité n'a pas fait l'objet d'enregistrement d'une provision dans les comptes de la société.

L'identification des risques et litiges, l'évaluation des provisions correspondantes et l'adéquation des informations données dans les annexes aux états financiers consolidés constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse au risque :

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction juridique du Groupe, les Directions des principales filiales et avons procédé à une revue critique des estimations du Groupe au regard de la documentation consultée, des avis des conseils externes des sociétés du Groupe et des informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites.

Concernant en particulier le litige en Inde lié à la procédure d'enquête du CBI, nous avons :

- pris connaissance des notes d'analyse internes relatives à la probabilité et l'incidence possible de ce litige, en examinant les éléments de procédures ainsi que les avis juridiques rendus par les cabinets d'avocats choisis par le Groupe ;
- exercé notamment notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par le Groupe pour évaluer ce risque et son évolution dans le temps.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été respectivement nommés commissaires aux comptes de la société Vicat SA par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG Audit et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007 pour le cabinet Wolff & Associés SA.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG est dans la 36^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Wolff & Associés dans la 11^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 février 2019

Chamalières, le 15 février 2019

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Philippe Grandclerc

Associé

Wolff & Associés SAS

Patrick Wolff

Associé

6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2018

6.2.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2018

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Chiffre d'affaires net	424 863	406 781
Production de l'exercice	423 578	406 843
Consommations de l'exercice	(243 745)	(232 572)
Valeur ajoutée	179 833	174 271
Charges de personnel	(70 636)	(67 864)
Impôts taxes et versements assimilés	(16 752)	(16 619)
Transfert de charges et subventions	1 371	2 130
Excédent brut d'exploitation	93 816	91 918
Autres produits et charges	2 958	2 713
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(27 121)	(28 526)
Résultat d'exploitation	69 653	66 105
Charges et produits financiers	61 249	78 184
Résultat courant	130 902	144 289
Charges et produits exceptionnels	8 255	163
Participation des salariés	(2 650)	(2 515)
Impôts sur les bénéfices	(11 662)	(3 405)
Résultat de l'exercice	124 845	138 532
Capacité d'autofinancement	153 866	152 288

Bilan au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Valeurs brutes	49 544	45 808
Amortissements & dépréciations	(30 252)	(27 490)
Valeurs nettes	19 292	18 318
Immobilisations corporelles		
Valeurs brutes	898 486	881 109
Amortissements & dépréciations	(670 467)	(649 458)
Valeurs nettes	228 019	231 651
Immobilisations financières		
Titres	1 864 940	1 864 387
Prêts et divers	27 462	43 894
Total immobilisations financières	1 892 402	1 908 281
Actif circulant		
Stocks	82 051	85 253
Clients et autres créances	580 211	461 433
Valeurs mobilières de placement	3 681	5 051
Disponibilités	1 579	6 690
Charges constatées d'avance	984	995
Total actifs circulant	668 506	559 422
Charges à répartir	2 040	1 083
TOTAL DE L'ACTIF	2 810 259	2 718 755
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	179 600	179 600
Réserves, primes et provisions	1 182 663	1 122 966
Écart de réévaluation	10 985	11 007
Report à nouveau	231 172	226 010
Résultat	124 845	138 532
Total capitaux propres	1 729 265	1 678 115
Provisions		
Pour risques	1 483	1 224
Pour charges	41 984	43 802
Total provisions pour risques et charges	43 467	45 026
Dettes		
Emprunts	754 866	820 864
Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banques	1 788	0
Fournisseurs et dettes divers	280 873	174 750
Produits constatés d'avance		
Total dettes	1 037 527	995 614
TOTAL DU PASSIF	2 810 259	2 718 755

6.2.2. Annexe aux comptes sociaux 2018

NOTE 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	199
NOTE 2	Faits caractéristiques de l'exercice et changement de méthode comptable	200
NOTE 3	Événements postérieurs à la clôture	200
NOTE 4	Éléments concernant l'activité de l'exercice	200
NOTE 5	Analyse des comptes	200
NOTE 6	Répartition de l'impôt sur les bénéfices et des contributions additionnelles	204
NOTE 7	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	205
NOTE 8	Situation fiscale différée	205
NOTE 9	Engagements hors bilan	205
NOTE 10	Rémunérations, effectifs et CICE	205

NOTE 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût historique diminué des amortissements. Le fonds commercial, intégralement amorti, est constitué de valeurs reçues en apport antérieurement à l'exercice 1986.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, en appliquant l'approche par composants prévue par le règlement CRC 2002-10. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations selon le mode linéaire. Les amortissements résultant des durées d'usage sont constatés par dotation aux provisions réglementées.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu du pourcentage de détention, des perspectives de rentabilité et des cours de bourse s'ils sont significatifs ou des prix de marché. Les participations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent dans les autres immobilisations financières. Ceux destinés à l'attribution des salariés dans le cadre de la participation et de l'intéressement sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Les résultats des cessions des titres auto-détenus contribuent au résultat de l'exercice. À la clôture de l'exercice les titres auto-détenus sont évalués sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Les variations du cours de l'action en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat.

Les terrains de carrière, conformément au règlement ANC 2014-05, ont fait l'objet d'une comptabilisation distincte pour le gisement et le tréfonds :

- le gisement, constitué de matériaux à extraire destinés à être incorporés dans un processus de production a été reclassé en stocks ;
- le tréfonds, part résiduelle des terrains est comptabilisé en immobilisations corporelles. Il ne fera pas l'objet d'amortissements mais sera déprécié en cas de perte de valeur.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits finis et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondées sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont pratiquées tant sur les stocks que sur les créances pour prendre en compte les pertes probables pouvant apparaître à la clôture de l'exercice.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les frais d'émission des emprunts ont été étalés sur la durée des emprunts.

La différence résultant de l'évaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « Écart de conversion » pour la partie éventuellement non couverte. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

NOTE 2 Faits caractéristiques de l'exercice et changement de méthode comptable

Vicat a activé l'option permettant à l'issue de la première année de conserver la durée initiale de cinq ans sur la ligne de 550 millions d'euros de crédit syndiqué ainsi que sur les lignes bilatérales de la BNP et du CACIB. Un accord de prorogation d'une année pour les lignes bilatérales a été demandé à la Société Générale, au Crédit du Nord et au CM-CIC.

Ces opérations ont pour conséquence de rallonger la maturité moyenne de la dette qui ressort, *pro-forma* au 31 décembre 2018 à 4,2 ans.

NOTE 3 Événements postérieurs à la clôture

Suite à l'accord signé début octobre 2018, le groupe Vicat a acquis le 21 janvier 2019 la société Ciplan (Cimento do Planalto) et détient désormais une participation majoritaire de 64,74 % du capital de la société. Cette opération s'est réalisée sous la forme d'une augmentation

de capital réservée de 295 millions d'euros qui permettra de rembourser l'essentiel de la dette actuelle de la société Ciplan. Vicat a financé cette acquisition par de la dette.

Ciplan exploite une cimenterie moderne, à proximité de Brasilia, d'une capacité de production annuelle de 3,2 millions de tonnes de ciment, assise sur des réserves minérales abondantes et de qualité. La société dispose par ailleurs d'un réseau de neuf centrales de béton prêt à l'emploi et de cinq carrières dont deux de granulats.

NOTE 4 Éléments concernant l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires net par secteurs d'activités s'élève à :

(en milliers d'euros)	Total
Ciment	389 660
Papier	35 203
TOTAL	424 863

NOTE 5 Analyse des comptes

5.1. Actif immobilisé

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	45 808	3 195	63	605	49 545
Terrains et aménagements	73 259	124	49	31	73 365
Constructions et aménagements	185 308	1 116	1 364	399	185 459
Installations techniques, matériel et outillage industriels	598 595	9 384	25	2 939	610 893
Autres immobilisations corporelles	12 575	574	1	300	13 448
Immobilisations corporelles en cours	11 306	7 884		(4 432)	14 758
Avances et acomptes	9	396		158	563
TOTAUX	926 860	22 673	1 502	0	948 031

Les principaux mouvements sur les immobilisations corporelles et incorporelles concernent :

- le projet de mise en œuvre de la technologie POM sur le site de Vizille pour 4 129 milliers d'euros ;
- le changement de la bande de Mépieu pour 1 316 milliers d'euros ;
- le gazéifieur à Créchy pour 1 272 milliers d'euros ;

- la mise en place du système SAP pour VPI pour 1 322 milliers d'euros ;
- les gaines d'aspiration et de refoulement de l'exhausteur à Peille pour 683 milliers d'euros.

Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Amortissements à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	27 490	2 763	0		30 253
Terrains et aménagements	12 790	506	0		13 296
Constructions & aménagements	138 893	4 215	295		142 813
Installations techniques, matériel & outillage industriels	486 450	15 736	26		502 160
Autres immobilisations corporelles	10 960	875	0		11 835
TOTAUX	676 583	24 095	321	0	700 357

5.1.1. Immobilisations incorporelles

Le reliquat des quotas alloués par l'État, dans le cadre du Plan National d'Affectation des Quotas (PNAQ II), période de 2008/2012, s'élève à 1 528 milliers de tonnes. Dans le cadre de la phase III (2013/2020), l'excédent de quotas s'élève à fin 2018 à 2 868 milliers de tonnes.

Conformément au règlement ANC 2013-03 art. 1, les quotas ayant été attribués gratuitement n'ont donné lieu à aucune comptabilisation tant à l'actif qu'au passif.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges sur l'exercice et éligibles au CIR s'élèvent à 4 231 milliers d'euros. Ils se décomposent en 2 523 milliers d'euros concernant les dépenses internes (dotations aux amortissements, frais de personnels et de fonctionnement) et 1 708 milliers d'euros concernant des opérations confiées à des organismes extérieurs.

5.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées d'installations industrielles en phase de montage.

Les investissements industriels ont été amortis comme suit :

■ constructions et génie civil des installations industrielles :	15 à 30 ans ;
■ installations industrielles :	5 à 15 ans ;
■ matériel roulant :	5 à 8 ans ;
■ matériel divers :	5 ans ;
■ matériels informatiques :	3 ans.

5.1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières brutes ont diminué de 2 600 milliers d'euros principalement par suite :

■ de la variation des titres (principalement augmentation de capital de filiales) :	+ 775 ;
■ de la variation des autres immobilisations financières :	- 3 385 ;
■ de la variation des prêts :	+ 10.
	<hr/>
	- 2 600

Au titre du contrat de liquidité confié à ODDO, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la clôture de l'exercice :

- 35 458 titres pour une valeur nette de 1 455 milliers d'euros ;
- 1 928 milliers d'euros de liquidités.

Dans le cadre de ce contrat, 461 120 actions ont été acquises au cours de l'exercice pour un montant de 26 045 milliers d'euros et 435 044 titres cédés pour un montant de 25 219 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018, les immobilisations financières intégraient 585 458 actions auto-détenues, à ce montant s'ajoutent 88 933 actions auto détenues classées en valeurs mobilières de placement.

Les prêts et autres immobilisations financières bruts s'élèvent à 51 015 milliers d'euros et ont une échéance à plus d'un an.

5.2. Capitaux propres

5.2.1. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de 4 euros de nominal dont détenues par :

■ public :	36,61 % ;
■ actionnaires salariés* :	1,26 % ;
■ famille, Parfininco et Soparfi :	60,63 % ;
■ Vicat :	1,50 %.

* Au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce.

5.2.2. Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 678 114	1 611 653
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	1 729 265	1 678 114
Variation	51 151	66 461
Analyse des variations		
Résultat de l'exercice	124 845	138 532
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	(66 177)	(66 340)
Écart de réévaluation	(22)	(61)
Provisions réglementées	(7 495)	(5 670)
TOTAL	51 151	66 461

(1) Sous déduction des dividendes sur actions propres.

5.2.3. Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour hausse des prix	4 217	962	2 648	2 531
Amortissements dérogatoires	79 594	3 032	8 839	73 787
Provision spéciale de réévaluation	2 361			2 361
TOTAL	86 172	3 994	11 487	78 679

L'échéancier de reprise se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant	Reprise à 1 an au plus	Reprise à plus d'1 an
Provision pour hausse des prix	2 531	897	1 634
Amortissements dérogatoires	73 787		73 787
Provision spéciale de réévaluation	2 361		2 361
TOTAL	78 679	897	77 782

5.3. Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution de carrières	4 948	524	248		5 224
Provisions pour litiges	127	277	79		325
Autres provisions pour risques et charges	39 951	61	2 094		37 918
TOTAL	45 026	862	2 421		43 467

Les provisions qui s'élèvent à 43 millions d'euros couvrent :

- les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrières à hauteur de 5,2 millions d'euros. Ces provisions sont constituées, pour chacune des carrières, en fonction des tonnages extraits rapportés au gisement potentiel, et par référence aux coûts estimés des travaux en fin d'exploitation ;
- les autres provisions pour risques et charges qui incluent principalement une provision de 36,8 millions d'euros pour impôt à restituer aux filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale. Ce montant est en diminution de 1,3 million d'euros par rapport à 2017, l'augmentation de la provision résultant des déficits constatés dans l'exercice étant compensée par la diminution du taux d'IS de 28,93 % à 25,83 %.

5.4. Dettes financières

Au cours de l'exercice 2018, les dettes financières à moyen et long terme, les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ont diminué de 64,2 millions d'euros.

5.4.1. Échéancier

(en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an et 5 ans au plus	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	753 105	0	264 105	489 000
Emprunts et dettes financières divers	1 761	1 491	0	270
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 788	1 788	0	0
TOTAL	756 654	3 279	264 105	489 270

(1) Dont billets de trésorerie 489 000

489 000

5.4.2. Autres informations

La Société dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 301 millions d'euros au 31 décembre 2018 (176 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La Société dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 550 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le montant des billets émis s'élève à 489 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme.

Les contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (*covenants*) imposant notamment le respect de ratios financiers. L'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la situation financière de la société.

5.4.3. Couverture des risques

Risque de change

Les montants en principal et en intérêts dus au titre des emprunts émis initialement en dollars US ont été convertis en euros au moyen de *cross currency swaps*.

Il en va de même pour le prêt fait à Vigier libellé en CHF et les engagements en dollars US et en réals brésiliens pour l'achat de Ciplan qui eux ont été couverts par des achats et des ventes de devises à terme.

Risque de taux

L'endettement à taux variable (492 millions d'euros) est couvert au moyen d'instruments financiers (*caps*) sur des durées d'origine de trois à cinq ans pour un montant de 500 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Risque de liquidité

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2018 à celui des billets émis soit 489 millions d'euros.

5.4.4. Instruments financiers

Les instruments dérivés non dénoués au 31 décembre 2018 s'analysent comme suit :

Nature <i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Valeur nominale <i>(devises)</i>	Valeur nominale <i>(euros)</i>	Juste valeur <i>(euros)</i>
Achats à terme BRL	565 000 BRL	127 138	(105)
Achats à terme d'USD	202 000 USD	176 419	(43)
Ventes à terme CHF	145 000 CHF	128 672	(69)
Caps de taux	500 000 EUR	500 000	(1 347)
Cross Currency Swaps	350 000 USD	305 677	25 537 ⁽¹⁾

(1) Parallèlement la dette augmente de 41 572 milliers d'euros.

5.5. Échéance des créances et dettes d'exploitation

L'ensemble des créances et des dettes d'exploitation ont une échéance à un an au plus.

5.6. Délais de paiement clients et fournisseurs

CLIENTS	Article D. 4411.2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) : Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	66	251	77	33	227	588
Montant total des factures concernées TTC	694 324	6 443 568	1 064 738	536 018	998 763	9 043 087
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice TTC	0,20 %	1,81 %	0,30 %	0,15 %	0,38 %	2,50 %
(B) : Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			46			
Montant total des factures exclues TTC			2 830 625			
(C) : Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L. 441-6 ou L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements				-Délais contractuels consentis à l'ouverture de compte clients		

Dans sa méthodologie la Société a exclu les créances intra-groupe, étant considéré qu'elles ne présentent par définition aucun retard significatif, à l'exception toutefois de trois filiales étrangères qui ont à

fin décembre 2018 une dette de 5 433 477 euros envers la Société, soit un total de 6 235 253 euros de retards, répartis comme suit :

TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	supérieur à 30 jours
5 433 477	106 083	(36 259)	114 416	5 249 236

FOURNISSEURS	Article D. 4411.1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) : Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	224	114	41	22	185	361
Montant total des factures concernées TTC	3 621 709	521 105	96 588	78 794	812 820	1 509 306
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,23 %	0,18 %	0,03 %	0,03 %	0,28 %	0,51 %
(B) : Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			40			
Montant total des factures exclues TTC			167 701			

Dans sa méthodologie, la société a exclu les dettes intra-groupe, celle-ci étant considérées par définition comme ne présentant aucun retard.

5.7. Autres éléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les autres éléments d'information sont donnés dans les tableaux ci-après :

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations	1 860 898	
Créances clients et comptes rattachés	33 338	14 137
Autres créances	339 597	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 745	
Autres dettes	178 565	

Les transactions avec les entreprises liées sont effectuées aux conditions normales du marché.

Éléments du compte de résultat	Entreprises liées
Charges financières	328
Produits financiers hors dividendes	5 045

Les transactions réalisées avec les entreprises associées et les parties liées ne sont pas visées par le Règlement 2010-02 de l'Autorité des normes comptables.

Charges à payer (en milliers d'euros)	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 491
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 994
Dettes fiscales et sociales	16 620
Autres dettes	457
TOTAL	45 562

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges d'exploitation	886
Charges financières	98
TOTAL	984

Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées d'actions Vicat détenues dans le cadre de l'attribution aux salariés de la participation, de l'intéressement et de l'arbitrage à hauteur de 88 933 titres pour une valeur nette de 7 600 milliers d'euros. Cette valorisation a été effectuée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2018 qui s'élève à 41,40 euros.

Résultat financier

Le résultat financier a enregistré une dotation nette aux provisions pour dépréciation des titres auto détenus de 13 058 milliers d'euros (contre une reprise de 7 914 milliers d'euros en 2017).

NOTE 6 Répartition de l'impôt sur les bénéficiaires et des contributions additionnelles

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les sociétés	Contribution sociale	Résultat net après impôt
Résultat courant	130 902	(14 188)	(740)	115 974
Résultat exceptionnel (et participation des salariés)	5 605	3 103	163	8 871
Résultat comptable	136 507	(11 085)	(577)	124 845

NOTE 7 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Montants
Résultat de l'exercice			124 845
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾			11 085
Contribution sociale			577
Résultat avant impôt			136 507
Variation amortissements dérogatoires	3 032	(8 839)	(5 807)
Variation provisions pour hausse de prix	962	(2 648)	(1 686)
SOUS-TOTAL	3 994	(11 487)	(7 493)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)			129 014

(1) Le montant de l'IS inclut la charge afférente au résultat fiscal de l'exercice sous déduction des crédits d'impôts, et de l'impact du régime d'intégration fiscale.

La société Vicat a opté pour le régime d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Cette option concerne 14 sociétés. Aux termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant du régime d'intégration bénéficie à la société tête de groupe, nonobstant les déficits à restituer aux filiales pour lesquels une provision est constituée (cf. note 5.3). Pour l'exercice 2018, cette économie s'élève à 4,74 millions d'euros.

Le montant des charges visées aux articles 223 *quater* et 39.4 du Code général des impôts s'est élevé à 130 milliers d'euros au titre de l'exercice 2018.

NOTE 8 Situation fiscale différée

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Impôt dû sur	
■ provisions pour hausse de prix	869
■ amortissements dérogatoires	25 331
Total accroissements	26 200
Impôt payé d'avance sur charges non déductibles temporairement dont participation des salariés : 866	1 137
Total allègements	1 137
Situation fiscale différée nette	25 063

NOTE 9 Engagements hors bilan

Engagements donnés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Engagements de départs en retraite ⁽¹⁾	19 683
Cautions et garanties ⁽²⁾	25 178
TOTAL	44 861

(1) Dont 9 562 milliers d'euros au titre du régime de retraite sur complémentaire souscrit au profit des dirigeants dans le cadre de l'article 39 du CGI.

(2) Dont 19 465 milliers d'euros (400 000 milliers de livres égyptiennes) de garanties données auprès du Crédit Agricole Égypte concernant notre filiale Sinai Cement Company.

Vicat a consenti une option de vente aux actionnaires minoritaires de sa filiale Mynaral Tas Company LLP. Cette option, exerçable au plus tôt en décembre 2013 est évaluée à 4 119 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Engagements reçus <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Lignes de crédit confirmées ⁽¹⁾	790 000
Autres engagements reçus	0
TOTAL	790 000

(1) Dont 489 000 milliers d'euros affectés à la couverture du programme d'émission des billets de trésorerie.

Les engagements liés aux départs en retraite sont calculés conformément aux clauses prévues par les conventions collectives. Ils font l'objet d'un calcul actuariel selon la méthode des unités de crédits projetées qui intègre des hypothèses de rotation du personnel, d'espérance de vie et de niveau de rémunération future. Les engagements sont évalués, charges sociales incluses, au prorata des années de service des salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,50 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 3,50 % ;
- taux d'inflation : 1,75 %.

NOTE 10 Rémunérations, effectifs et CICE

Rémunération des dirigeants <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Rémunérations allouées	
■ aux administrateurs es qualités	312
■ aux membres de la direction	2 645

Effectif <i>(en milliers d'euros)</i>	Moyen	Au 31 déc. 2018
Cadres	256	263
Agents de maîtrise, techniciens, employés	403	405
Ouvriers	233	235
TOTAL SOCIÉTÉ	892	903
<i>Dont papier</i>	165	169

CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le CICE a été comptabilisé dans les comptes individuels au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64. Le produit à recevoir constaté au 31 décembre 2018 s'élève à 986 milliers d'euros.

L'utilisation du CICE a été affectée à l'acquisition d'immobilisations.

Tableau des filiales et participations

Filiales & participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de VICAT :

Société ou groupes des sociétés Exercice 2018 <i>(en milliers d'unités monétaires : euros, USD, FCFA)</i>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu <i>(en %)</i>	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société Vicat au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
1) Filiales <i>(50 % au moins du capital détenu par la société)</i>											
Béton Travaux 38081 L'Isle-d'Abeau Cedex	27 997	277 523	99,97	88 869	88 869	105 924			13 024		
National Cement Company Los Angeles USA	280 521 ⁽¹⁾	142 793 ⁽¹⁾	97,85	229 581	229 581			550 403 ⁽¹⁾	38 794 ⁽¹⁾	4 933	
Parficim 92095 Paris-La Défense	70 288	1 563 885	99,99	1 423 624	1 423 624	146 336			55 143	83 028	
Satma 38081 L'Isle-d'Abeau Cedex	3 841	6 248	100,00	7 613	7 613			17 899	1 895	1 320	
Cap Vrats 13270 Fos-sur-Mer	20 540	15 862	100,00	53 404	53 404	101		4 335	2 304		
Sodicapei 34560 Villeveyrac	169	499	58,47	10 990	10 990			1 907	25		
2) Participations <i>(10 à 50 % du capital détenu par la société)</i>											
Société des ciments d'Abidjan Côte d'Ivoire	2 000 000 ⁽²⁾	41 890 365 ⁽²⁾	17,14	1 596	1 596			70 403 668 ⁽²⁾	7 200 992 ⁽²⁾	905	Chiffres 2017
Autres filiales & participations											
Filiales françaises (ensemble)				2 219	2 219	139				39	
Filiales étrangères (ensemble)				47 349	47 063	15 606					
TOTAL				1 865 245	1 864 959	268 106				90 225	

(1) Chiffres présentés en USD.

(2) Chiffres présentés en FCFA.

6.2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vicat SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 1 865 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans la note I de l'annexe, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu du pourcentage de détention, des perspectives de rentabilité et des cours de bourse s'ils sont significatifs ou des prix de marché.

L'estimation de la valeur de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (pour certaines entités, capitaux propres et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques liées à ces participations constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que les estimations de la direction sont fondées sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés la sous-tendant et, selon les titres concernés, à :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures permettant d'analyser la cohérence d'ensemble des comptes ;
 - apprécier la permanence des hypothèses retenues par la Direction lors des précédentes évaluations sous-tendant la valorisation des participations et l'absence de facteurs conjoncturels ou structurels susceptibles de remettre en cause ces dernières à la date d'arrêt des comptes ;
 - apprécier si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation permettant de justifier et de comprendre les raisons de ces ajustements.
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis par leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par la Direction Générale ;
 - apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec notre connaissance de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
 - comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
 - vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation de l'évaluation des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à ces titres de participation au regard des analyses effectuées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vicat SA par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG Audit et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007 pour le cabinet Wolff & Associés SAS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG est dans la 36^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Wolff & Associés dans la 11^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 février 2019

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Philippe Grandclerc
Associé

Chamalières, le 15 février 2019

Wolff & Associés SAS
Patrick Wolff
Associé

6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe est impliqué dans certains différends, procédures administratives judiciaires ou arbitrales dans le cadre de la marche ordinaire de son activité. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture de l'exercice et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

Les principaux différends et procédures administratives, judiciaires ou arbitrales en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous.

6.3.1. Contrôle fiscal Sococim Industries

Un contrôle fiscal a été ouvert au cours du 4^e trimestre 2017 à l'encontre de Sococim Industries, filiale sénégalaise du Groupe. Une notification a été émise à ce titre début février 2018 et a fait l'objet d'une décision d'arbitrage favorable début 2019.

6.3.2. Litige Inde

Le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (*Central Bureau of Investigation*) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de 2013 14 procès-verbaux présentant ses allégations. Parmi ceux-ci, quatre concernent également Bharathi Cement (le CBI enquête pour vérifier si

les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement).

La procédure a donné lieu en 2015 à une saisie conservatoire par l'*Enforcement Directorate* à hauteur de 950 millions de roupies (environ 13 millions d'euros) sur un compte bancaire de Bharathi Cement. Suite à cette saisie, les sommes concernées ont été reclassées de « trésorerie » à « autres créances courantes ».

La seconde saisie conservatoire de 1 530 millions de roupies (environ 21 millions d'euros) a été réalisée en 2016 dans le cadre du procès-verbal relatif à la concession minière. Elle a fait l'objet d'une inscription par la direction des enquêtes sur un de ses comptes bancaires au nom de la société. Ces sommes en dépôts ont également été enregistrées en « autres créances courantes ».

Bien que cette mesure ne soit pas de nature à entraver le fonctionnement de la société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour en contester le bien-fondé. Aucune évolution significative n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui est toujours en phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune inculpation. La société n'a pas d'élément conduisant à conclure à l'existence d'un risque financier probable et évaluable.

6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Suite à l'accord signé début octobre 2018, le groupe Vicat a acquis le 21 janvier 2019 la société Ciplan (Cimento do Planalto) et détient désormais une participation majoritaire de 64,74 % du capital de la société. Cette opération s'est réalisée sous la forme d'une augmentation de capital réservée de 295 millions d'euros qui permettra de rembourser l'essentiel de la dette actuelle de la société Ciplan. Vicat a financé cette acquisition par de la dette.

Ciplan exploite une cimenterie moderne, à proximité de Brasilia, d'une capacité de production annuelle de 3,2 millions de tonnes de ciment, assise sur des réserves minérales abondantes et de qualité. La Société dispose par ailleurs d'un réseau de neuf centrales de béton prêt à l'emploi et de cinq carrières dont deux de granulats.

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre.



La mandorle représentant Saint-Irénée, saint patron de l'Université catholique de Lyon, France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7

- 7.1. **Ordre du jour de
l'Assemblée Générale Ordinaire
du 11 avril 2019** 214
- 7.2. **Projet de résolutions de
l'Assemblée Générale Ordinaire
du 11 avril 2019** 214

7.1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2019

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur ses propres actions ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Chalandon ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Wolff et Associés ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Constantin Associés ;
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général ;
- Éléments de rémunération due par la Société à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales ;
- Questions diverses.

7.2. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2019

Première résolution (*Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2018*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat bénéficiaire de cet exercice à 124 845 259 euros.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat consolidé du Groupe de cet exercice à 160 825 milliers d'euros, dont un résultat net part du Groupe de 151 096 milliers d'euros.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende*)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

■ bénéfice de l'exercice 2018	124 845 259 €
■ report à nouveau antérieur	231 171 972 €
TOTAL	356 017 231 €

Affectation

■ dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale)	67 350 000 €
■ dotation aux autres réserves	48 667 231 €
■ report à nouveau	240 000 000 €

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2018, à une somme brute (hors prélèvements) de 1,50 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 29 avril 2019, au siège social et au guichet des banques, dans le cadre des dispositions relatives à la dématérialisation des valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués par action, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants, à nombre d'actions comparables :

Exercice	Dividende distribué
2015	1,50 €
2016	1,50 €
2017	1,50 €

Il est rappelé que le montant des dividendes mentionnés tient compte de toutes les actions existantes. Lors de la mise en paiement, les dividendes sur actions propres seront affectés au compte « report à nouveau ».

Quatrième résolution (Quitus donné au Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Cinquième résolution (Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

Sixième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le présent document de référence, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de l'intéressement ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (d) d'annuler des actions dans la limite légale maximale, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social de la Société, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5 % du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus. Au 1^{er} janvier 2019, la limite de 10 % correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 815 608,8 actions de 4 euros de nominal représentant un montant maximum de 381 560 880 euros.

En application de cette décision, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente résolution à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 6 avril 2018, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Chalandon)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Chalandon pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Wolff et Associés)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Wolff et Associés pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Constantin Associés)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Constantin Associés pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution (Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, Monsieur Guy Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Président Directeur Général à raison de son mandat.

Onzième résolution (Approbation « ex ante » de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, Monsieur Didier Petetin)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat.

Douzième résolution (Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lui seront versés.

Treizième résolution (Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, à raison de son mandat ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lui seront versés.

Quatorzième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



Extraction de granulats à Saint-Jean-le-Vieux dans l'Ain, France

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8

8.1. Relations actionnaires et documents accessibles au public	220	8.4. Informations sur les filiales et participations	222
8.1.1. Rencontres	220	8.5. Table de concordance du présent document de référence avec le règlement européen n° 809/2004	225
8.1.2. Documents accessibles au public	220	8.6. Table de concordance du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise	228
8.1.3. Contact actionnaires	220	8.7. Table de concordance des éléments composant la déclaration de performance extra-financière	229
8.2. Informations sur le document de référence	220		
8.2.1. Remarque générale	220		
8.2.2. Informations historiques incluses par référence	221		
8.2.3. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	221		
8.2.4. Attestation de la personne responsable du document de référence	221		
8.3. Responsables du contrôle des comptes	222		
8.3.1. Commissaires aux comptes titulaires	222		
8.3.2. Commissaires aux comptes suppléants	222		
8.3.3. Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	222		

8.1. Relations actionnaires et documents accessibles au public

Au-delà des réunions organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de l'Assemblée Générale des actionnaires, la Société s'engage à informer au quotidien ses actionnaires institutionnels et individuels, avec la plus grande réactivité. La personnalisation des échanges, afin de répondre aux besoins spécifiques des différents types d'actionnaires et des analystes financiers, se fait dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information. Les communiqués de la Société et les états financiers consolidés sur la Société sont accessibles sur le site internet de la Société (www.vicat.fr). L'information réglementée est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Les documents de référence sont accessibles sur le site de cette dernière (www.amf-france.org). Une copie peut être obtenue au siège de la Société, Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense, France. Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

8.1.1. Rencontres

La Société a poursuivi en 2018 ses efforts de communication en facilitant les contacts entre les investisseurs, les analystes financiers et la Société. Ainsi, au cours de l'exercice 2018 le groupe Vicat a réalisé 11 roadshows en Europe et en Amérique du Nord, et a participé à 9 conférences organisées par des établissements bancaires spécialisés dans l'intermédiation.

8.1.2. Documents accessibles au public

Toutes les actualités financières, y compris l'agenda financier 2018 et 2019, tous les documents d'information publiés par la Société, et le cours de bourse sont accessibles sur le site internet www.vicat.fr, rubrique « Investisseurs ».

Les documents légaux sont consultables au siège social de la Société, Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris-La Défense, France. La Société diffuse par voie électronique l'information réglementée par le biais d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et met en ligne sur son site internet l'information réglementée dès sa diffusion, en langue française et anglaise. Par ailleurs, à l'occasion de la publication des résultats annuels et de son Assemblée Générale (convocation et compte rendu), le groupe Vicat a diffusé en 2018 un avis financier dans *Les Échos* et *Investir*. Enfin, à l'occasion de chacune des publications financières, le Groupe organise une conférence téléphonique accessible à tous et dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Société, www.vicat.fr, environ une semaine avant l'événement.

8.1.3. Contact actionnaires

Stéphane Bisseuil

Directeur Communication Financière et des Relations Investisseurs

Tél. : + 33 1 58 86 86 05

Fax : + 33 1 58 86 87 88

E-mail : relations.investisseurs@vicat.fr

8.2. Informations sur le document de référence

8.2.1. Remarque générale

La société Vicat, société anonyme de droit français au capital social de 179 600 000 euros, dont le siège social est situé Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 057 505 539 est dénommée la « Société » dans le présent document de référence. Le « Groupe » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société et ses filiales et participations telles que figurant dans l'organigramme présenté à la section 1.6 « Organigramme simplifié » du présent document de référence.

Sauf indication contraire, les données chiffrées utilisées dans le présent document de référence, notamment à la section 1.5 « Description des métiers » du présent document de référence, sont extraites des comptes consolidés du Groupe, établis en normes IFRS. Les données chiffrées

ayant fait l'objet d'arrondis, les montants indiqués comme étant des totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document de référence peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

Le présent document de référence contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectifs tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées

comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 5.1 « Facteurs de risques » du présent document de référence est susceptible d'avoir un impact sur les activités, la situation et les résultats financiers du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document de référence visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au chapitre 5.1 « Facteurs de risques » du présent document de référence.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques, décrits au chapitre 5.1 « Facteurs de risques » du présent document de référence, avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent document de référence contient des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Compte tenu des changements qui peuvent marquer le secteur d'activité du Groupe en France et dans le monde, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités du Groupe pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent document de référence et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées.

Le présent document de référence tient lieu de rapport financier annuel et comporte les informations requises au titre de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Pour en faciliter la lecture, une table de concordance figure à la section 8.6 du présent document de référence.

8.2.2. Informations historiques incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence 2018 :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 217 du document de référence 2017, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers

le 2 mars 2018 sous le numéro D.18.0094, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2017 figurant en pages 45 à 59 de ce document de référence ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 217 du document de référence 2016, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2017 sous le numéro D. 17.0129, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2016 figurant en pages 44 à 60 de ce document de référence.

8.2.3. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général.

8.2.4. Attestation de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion (les éléments du rapport de gestion sont définis à la section 8.6 du présent document de référence) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les états financiers consolidés présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant à la section 6.1.3 du présent document de référence. »

Le 27 février 2019

Guy Sidos

Président Directeur Général

8.3. Responsables du contrôle des comptes

8.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Philippe Grandclerc.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Wolff & Associés SAS

Centre Beaulieu, 19 boulevard Berthelot, 63400 Chamalières

Représenté par Monsieur Patrick Wolff.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

8.3.3. Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

8.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

Constantin Associés

185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Jean-Paul Séguret.

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 1995.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Exponens Conseil et Expertise

11 avenue d'Eprémesnil, 78401 Chatou

Représenté par Monsieur Frédéric Lafay.

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Mixte statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

8.4. Informations sur les filiales et participations

Les principales filiales du Groupe ont été déterminées sur la base de leur contribution à des agrégats financiers (chiffre d'affaires de chaque entité, part dans l'EBITDA consolidé, valeur des immobilisations incorporelles et corporelles pour chaque entité, capitaux propres consolidés – part du Groupe) de telle manière que le cumul des indicateurs retenus pour ces filiales représente près de 90 % du total consolidé du Groupe. À cette liste, ont été rajoutées les principales holdings du Groupe.

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer la méthode de consolidation à utiliser pour intégrer la filiale dans le périmètre de consolidation. Le pourcentage d'intérêt permet de répartir les capitaux propres et les résultats entre la part Groupe et celle des autres actionnaires.

Les filiales consolidées du Groupe sont réparties dans les différents pays de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

Pays	Nombre de sociétés
France	45
Europe hors France	36
États-Unis	17
Afrique, Moyen-Orient	22
Asie	14
TOTAL	134

Les principales filiales sont décrites ci-dessous.

Sociétés holding

Parficom

Constituée le 7 juin 1974, Parficom est une société par actions simplifiée au capital de 67 728 368 euros dont le siège social est situé à Paris La Défense (92095), Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304828379. Parficom, société holding, a pour objet l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, droits mobiliers et immobiliers.

Au 31 décembre 2018, la Société détient 100 % du capital social de Parficom.

Béton Travaux

Constituée le 27 mars 1965, Béton Travaux est une société anonyme au capital de 27 996 544 euros dont le siège social est situé à Paris La Défense (92095), Tour Manhattan, 6 place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 070503198. Béton Travaux a pour objet la détention de participations et la gestion de sociétés de production, de transport et de commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à leur fabrication.

Au 31 décembre 2018, la Société détient 99,98 % du capital social de Béton Travaux (autres : 0,02 %).

National Cement Company, Inc.

Constituée le 17 avril 1974, National Cement Company, Inc. est une société à responsabilité limitée de droit américain au capital de 280 520 000 dollars américains, dont le siège social est situé 15821 Ventura Blvd, Suite 475, Encino, CA 91436-4778 (États-Unis), immatriculée dans l'État du Delaware sous le numéro 63-0664316 et a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises et en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2018, la Société détient 97,85 % du capital social de National Cement Company, Inc., et la société Parficom en détient 2,15 %.

Vigier Holding

Constituée le 25 août 1884, Vigier Holding est une société anonyme de droit suisse au capital de 1 452 000 CHF dont le siège social est situé à Wylihof 1, Deitingen, 4542 Luterbach (Suisse), immatriculée à Soleure sous le numéro CH-251.3.000.003. Vigier Holding a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises, actes de commerce et secteurs des services industriels de tous types, en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi. La Société peut prendre des participations dans d'autres entreprises, acquérir, tenir et céder des terrains.

Au 31 décembre 2018, la société Parficom détient 100 % du capital social de Vigier Holding.

Principales filiales françaises

Béton Vicat

Constituée le 7 janvier 1977, Béton Vicat anciennement dénommée Béton Rhône-Alpes est une société anonyme au capital de 10 800 352 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 309918464. Béton Vicat a pour objet la production, le transport et le commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à sa fabrication.

Au 31 décembre 2018, la société Béton Travaux détient 99,99 % du capital social de Béton Vicat.

Granulats Vicat

Constituée le 1^{er} janvier 1942, Granulats Vicat, anciennement dénommée Granulats Rhône-Alpes, est une société par actions simplifiée au capital de 5 601 488 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 768200255. Granulats Vicat a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce concernant la vente de matériaux de construction, le transport public de marchandises et la location de véhicules par voie terrestre, aérienne, maritime ou fluviale.

Au 31 décembre 2018, la société Béton Travaux détient 87,24 % du capital social de Granulats Vicat, la société Béton Vicat détient 9,16 % et la société BCCA détient 3,59 %.

SATM

Constituée le 16 novembre 2015 (en reprenant le fonds de commerce de la société historique SATM créée en 1958), SATM est une société par actions simplifiée au capital de 1 255 680 euros dont le siège social est situé à Chambéry (73000), 1327 avenue de la Houille-Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 814723441. SATM a pour objet l'achat, la vente, l'usage, la location et l'exploitation de tout matériel à usage de transport ou à tous autres usages et toutes opérations de transport et de commission de transport notamment : transports routiers, services de transports publics, de marchandises en toutes zones et tous pays, groupage de marchandises, affrètement de camions, et toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Au 31 décembre 2018, la société Béton Travaux détient 100 % du capital social de SATM.



Vicat Produits Industriels – VPI

Constituée le 1^{er} mai 1957, VPI est une société par actions simplifiée au capital de 3 221 776 euros dont le siège social est situé à L'Isle-d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 655780559. VPI a pour objet la fabrication et la mise en œuvre de tous produits et articles de revêtement, d'étanchéité, d'isolation et de tous adjuvants et autres, ainsi que toutes opérations de représentation ou de courtage à l'occasion de ces produits et travaux.

Au 31 décembre 2018, la société Béton Travaux détient 100 % du capital social de VPI.

Principales filiales étrangères

Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 26 juillet 1967, Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 131 559 120 YTL dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Ankara sous le numéro 16577 et a pour objet la production et la vente de ciment et de chaux.

Au 31 décembre 2018, la société Parficim détient 87,90 % du capital social de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S., la société Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 3,7 % (autres : 8,4 %).

Konya Cimento Sanayi A.S.

Constituée le 11 décembre 1954, Konya est une société anonyme de droit turc au capital de 4 873 440 YTL dont le siège social est situé à Horozluhan Mahallesi Ankara Caddesi n° 195, 42300 Selçuklu, Konya (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce de Konya sous le numéro 2317 et a pour objet la production et la commercialisation de différents types de ciments et bétons. Les titres de la Société sont admis à la bourse des valeurs mobilières d'Istanbul (IMBK).

Au 31 décembre 2018, la société Parficim détient 81,88 % du capital social de Konya, la société Konya Cimento Ticaret détient 1,46 %. Le reste des actions, représentant 16,66 % du capital, est détenu par environ 2 500 actionnaires, aucun ne détenant plus de 1 % du capital de la Société.

Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 20 décembre 1990, Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 19 425 000 YTL, dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Elmadag sous le numéro 488 et a pour objet la production et la commercialisation de béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2018, la société Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 99,99 % du capital social de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. (autres : 0,01 %).

Sococim Industries

Constituée le 7 août 1978, Sococim Industries est une société anonyme de droit sénégalais au capital de 4 666 552 110 FCFA, dont le siège social est situé km 33, Ancienne Route de Thiès, Dakar (Sénégal), immatriculée à Dakar sous le numéro 78 B 104 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et généralement, de tous produits, matières, biens, objets et services concernant le bâtiment.

Au 31 décembre 2018, la société Postoudiokoul détient 55,56 % du capital social de Sococim Industries et la société Parficim détient 44,33 % du capital social de Sococim Industries (autres : 0,11 %). Par ailleurs, la société Parficim détient 100 % de la société Postoudiokoul.

Sinaï Cement Company

Constituée le 27 décembre 1997, Sinaï Cement Company est une société anonyme de droit égyptien au capital de 700 millions EGP, dont le siège social est situé 29A Sama Tower, Ring Road Katameya, 11439 Le Caire (Égypte), immatriculée à Giza sous le numéro 118456 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation de ciments, de sacs et de matériaux de construction.

Cementi Centro Sud

Constituée le 5 septembre 2001, Cementi Centro Sud S.p.a. est une société de droit italien au capital de 3 434 013 euros, dont le siège social est situé Corte Lambruschini – Torre A, Piazza Borgo Pila, 40/57 F-G – 16129 Gênes (Italie), immatriculée à Gênes sous le numéro 02154090985 et a pour objet l'activité de gestion de terminaux portuaires, de production, d'importation et d'exportation de matériaux de construction.

Au 31 décembre 2018, la société Parficim détient 100 % du capital social de Cementi Centro Sud S.p.a.

Bharathi Cement Corporation Private Limited

Constituée le 12 mai 1999, Bharathi Cement Corporation Private Limited est une société de droit indien, au capital de 792 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, door n° 8-2-626, road n° 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Andhra Pradesh, Inde, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Andhra Pradesh sous le numéro U26942AP1999PTC031682, a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2018, la société Parficim détient 51,02 % du capital.

Kalburgi Limited

Constituée le 22 juillet 2008, Kalburgi Limited (anciennement Vicat Sagar Cement Private Limited) est une société de droit indien, au capital de 5 459 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, road n° 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Telangana, Inde, immatriculée dans l'État de l'Andhra Pradesh sous le numéro U26941TG2008FTC060595 et a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2018, la société Parcifim détient 99,98 % du capital.

Mynaral Tas Company LLP

Constituée le 27 mars 2007, Mynaral Tas Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 20 258 454 800 Tenge, dont le siège social est situé à Mynaral village, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618, Republic of Kazakhstan immatriculée au Ministère de la Justice

de la République du Kazakhstan sous le numéro 84559-1919-TOO, et a pour objet l'exploitation d'une carrière.

Au 31 décembre 2018, la Société (via Parcifim et Vigier Holding) détient 90 % du capital (10 % sont détenus par International Finance Company).

Jambyl Cement Production Company LLP

Constituée le 5 août 2008, Jambyl Cement Production Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 16 729 195 512 Tenge, dont le siège social est situé Cement plant, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618 Republic of Kazakhstan, immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 10544-1919-TOO. Elle a pour objet l'exploitation d'une cimenterie.

Au 31 décembre 2018, la Société (via Parcifim, Vigier Holding et Mynaral Tas) détient 100 % du capital.

8.5. Table de concordance du présent document de référence avec le règlement européen n° 809/2004

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
1. Personne responsable du DDR		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document	8.2.3. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	221
1.2. Attestation de la personne responsable du document	8.2.4. Attestation de la personne responsable du document de référence	221
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	8.3. Responsables du contrôle des comptes	222
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte	Sans objet	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	1.2. Chiffres clés ; 2.1. Informations financières sélectionnées	8 ; 40
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	Sans objet	
4. Facteurs de risques	5.1. Facteurs de risques	140
5. Informations concernant la Société		
5.1. Histoire et évolution de la Société	1.3. Histoire ; 4.1. Renseignements sur la Société	10 ; 100
5.2. Investissements	2.4. Investissements	60
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1.1. Profil ; 1.5. Description des métiers	6 ; 14
6.2. Principaux marchés	1.7. Présentation des marchés	27
6.3. Événements exceptionnels	Sans objet	
6.4. Dépendance de l'émetteur	5.1. Facteurs de risques	140
6.5. Position concurrentielle	1.5. Description des métiers ; 1.7. Présentation des marchés	14 ; 27



Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
7. Organigramme		
7.1. Description du Groupe	1.6. Organigramme simplifié	26
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	8.4. Informations sur les filiales et participations	223
8. Propriétés, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	1.5.1.3. Implantations et outils industriels	18
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation de ces immobilisations corporelles	3.1.1. Des produits de qualité sûrs et accessibles pour la construction	68
	3.1.2. Des produits conçus pour répondre à l'adaptation des constructions aux effets du changement climatique	69
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	2.2.1. Synthèse	41
9.2. Résultat d'exploitation	2.2.2. Comparaison des résultats des exercices 2018 et 2017	45
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux propres	2.3.1. Capitaux	54
10.2. Flux de trésorerie	2.3.2. Flux de trésorerie	54
10.3. Endettement	2.3.3. Endettement	56
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	2.3. Trésorerie et capitaux ; 5.1.4. Risques financiers	54 ; 143
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues	2.3.3. Endettement	56
11. Recherche et développement, brevets et licences	1.8. Recherche et développement	36
12. Informations sur les tendances	2.5. Perspectives et objectifs	62
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, et de Direction générale		
14.1. Information sur les organes d'administration et de direction	4.6.1. Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	108
	4.6.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	115
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de direction et de surveillance et de la Direction générale	4.6.1.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale	115
15 Rémunération et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4.7. Rémunérations et avantages	121
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.7.3. Pensions, retraites et autres avantages 6.1.2. Note 30 de l'annexe aux comptes consolidés	131 187
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	4.6.1.3. Membres du Conseil d'Administration	109
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la Direction de la Société	4.6.5. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119
16.3. Informations sur les comités du Conseil	4.6.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités	117
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.6.1.4. Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	115
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés et répartition par type d'activité	3.1.3. Des emplois pérennes comme ancrage dans ses territoires d'implantation	71
17.2. Participations et <i>stock options</i>	3.1.3. Des emplois pérennes comme ancrage dans ses territoires d'implantation	73

Rubriques de l'annexe du règlement CE 809/2004	Document de référence	Page(s)
	4.7.2. Rémunération des mandataires sociaux	122
	4.8.1. Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	132
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.3.1. Répartition du capital	103
18. Principaux actionnaires		
18.1. Répartition du capital	4.3.1. Répartition du capital et des droits de vote	103
	4.3.5. Franchissement de seuil	104
18.2. Droits de vote	4.3.2. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	103
18.3. Informations sur le contrôle du capital	4.3.3. Contrôle de la Société	104
18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	4.3.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	104
19. Opérations avec des apparentées	4.12. Opérations avec les apparentés	135
20. Informations financières		
20.1. Informations financières historiques	6.1. États financiers consolidés au 31 décembre 2018	152
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	Sans objet	
20.3. États financiers annuels	6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2018	197
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	6.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	192
20.5. Date des dernières informations financières historiques annuelles	6.1. États financiers consolidés au 31 décembre 2018	150
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet	
20.7. Politique de distribution des dividendes	4.3.7. Dividendes	106
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	211
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	211
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	4.2. Renseignements sur le capital social	101
21.2. Actes constitutifs et statuts	4.6.6. Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	119
	4.1.3. Assemblées Générales	100
	4.1.4. Modalités de modification des droits des actionnaires	100
	4.1.2. Objet social	100
	4.2.8. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	102
	4.2.9. Conditions régissant les modifications du capital	102
	4.3.2. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	103
	4.3.5. Franchissement de seuil	104
22. Contrats importants	Sans objet	
23. Informations provenant de tiers	Sans objet	
24. Documents accessibles au public	8.1.2. Documents accessibles au public	220
25. Informations sur les participations	8.4. Informations sur les filiales et participations	222
	6.1.2. Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés	189



8.6. Table de concordance du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Afin d'en faciliter la lecture, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations devant figurer dans le rapport financier annuel, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Rubriques du rapport financier, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise	Document de référence	Page(s)
Rapport financier annuel		
Attestation du responsable	8.2.3.	221
Comptes sociaux	6.2.	197
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	6.2.3.	207
Comptes consolidés	6.1.	152
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1.3.	192
Rapport de gestion		
■ Analyse de l'activité, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe	2.2.2. et 2.3.	45
■ Description des principaux risques et incertitudes, notamment :	5.1.	140
• répondre durablement à un besoin	3.1.1. et 5.1.	68 et 140
• les risques de taux, de change et sur actions	5.1.4.	143
■ Description des procédures de contrôle interne et de gestion des risques	5.2.	146
• des produits conçus pour répondre à l'adaptation des constructions aux effets du changement climatique	3.1.2.	69
■ Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable - DPEF	3.	66
■ Informations relatives aux activités de recherche et développement	1.8.	36
■ Informations relatives aux questions liées au personnel	3.1.3.	71
■ Informations relatives aux programmes de rachat d'actions	4.2.7.	101
■ Actionnariat de la Société	4.3.	103
■ Indication des franchissements des seuils et répartition du capital	4.3.5.	104
■ Tendances et objectifs	2.5.	62
■ Participation des salariés au capital social	4.3.1. et 6.2.2.	103 et 199
■ Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	4.7.	121
■ Dividendes des trois derniers exercices	4.3.7.	106
■ Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	4.6.1.	108
■ Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	4.8.	132
■ Dépenses réintégrées au titre de l'article 39.4 (amortissements excédentaires)	6.2.2.	199
■ Délai de règlement des clients et des fournisseurs	6.2.2.	199
■ Rapport sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	3.	66
■ Honoraires des commissaires aux comptes	6.1.2.	188
Rapport sur le gouvernement d'entreprise		
■ Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	4.6.1.	108
■ Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	4.8.	132
■ Délégations de pouvoirs	4.6.	108
■ Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	4.7.	121
■ Rapport sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale (art 225-37-1 du Code de commerce)	4.10.	132
■ Actionnariat de la Société	4.3.	103
■ Référence à code de gouvernement d'entreprise	4.6.1.	108
■ Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise	6.2.3.	207

8.7. Table de concordance des éléments composant la déclaration de performance extra-financière

Entre l'article L. 225-102-1 al. 1 et 2 et l'article R. 225-105 du code de commerce et les informations du document de référence.

Le modèle d'affaires est présenté au début du chapitre 3 du document de référence.

La méthodologie d'identification des risques extra-financiers significatifs figure au point 3.5.1.2 du chapitre 3 du document de référence. Le traitement des risques figure au chapitre 5 du document de référence.

Informations sociales

No	Informations requises par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105	Parties correspondantes du document de référence	Page(s)
1	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.1.3.1	71
2	Embauches et licenciements	3.1.3.1	71
3	Rémunérations et leur évolution	3.1.3.1	71
4	Organisation du temps de travail	3.3.1.1	83
5	Absentéisme	3.3.1.1	83
6	Procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	3.3.1.1	83
7	Bilan des accords collectifs	3.3.1.1	83
8	Conditions de santé et de sécurité au travail	3.3.1.2	84
9	Accords signés avec les syndicats ou les représentants de personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.3.1.2	84
10	Fréquence et gravité des accidents du travail et maladies professionnelles	3.3.1.2	84
11	Politique en matière de formation	3.1.3.2	74
12	Nombre total d'heures de formation	3.1.3.2	74
13	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.1.3.2	74
14	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.2.2.1	77
15	Politique de lutte contre les discriminations	3.2.2.1	77
16	Liberté d'association & droit de négociation collective	3.3.1.1	83
17	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.2.2.1	77
18	Élimination du travail forcé ou obligatoire	3.3.1.1	83
19	Abolition effective du travail des enfants	3.3.1.1	83



Informations complémentaires

8.7. Table de concordance des éléments composant la déclaration de performance extra-financière

Informations environnementales

No	Informations requises par l'article R. 225-105 du code de commerce	Parties correspondantes du document de référence	Page(s)
20	Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales & démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	3.3.3.1	88
21	Formation et Information des salariés sur l'environnement	3.3.3.1	88
22	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.3.3.1	88
23	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	3.3.3.1	88
24	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation : Air/Sol/Eau	3.3.3.2	89
25	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.3.3.2	89
26	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.3.3.2	89
27	Consommation d'eau & approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.3.3.2	89
28	Consommation de matières premières & mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	3.2.1.1	75
29	Consommation d'énergie & mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.3.3.2	89
30	Utilisation des sols	3.3.3.2	89
31	Rejets de gaz à effet de serre	3.3.3.2	89
32	Adaptation aux conséquences du changement climatique	3.1.2.1	69
33	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.3.2.2	87

Informations sociétales

No	Informations requises par l'article R. 225-105 du code de commerce	Parties correspondantes du document de référence	Page(s)
34	Impact en matière d'emploi et de développement régional	3.1.3.1	71
35	Impact sur les populations riveraines ou locales	3.2.2.2	81
36	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	3.3.3.1	88
37	Partenariat ou mécénat en général	3.2.2.1	77
38	Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat avec sous-traitants et fournisseurs	3.2.3.2	82
39	Importance de la sous-traitance	3.2.3.2	82
40	Actions engagées pour prévenir la corruption	3.2.3.1	82
41	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.1.1.1	68
42	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.3.1.1	83

GLOSSAIRE

Adjuvant	Produit chimique incorporé à faible dose (moins de 5 % de la masse du ciment) dans le béton ou le mortier afin de modifier certaines de ses propriétés. L'incorporation se fait soit avant, soit pendant le mélange, soit au cours de l'opération de malaxage.
Agrégat	Fragment généralement de roche, utilisé comme granulats d'un béton ou d'un mortier. Le terme granulats est mieux adapté. Voir : « Granulats ».
Ajout	Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).
Argile	Sédiment compact et imperméable devenant plastique, malléable et plus ou moins thixotrope en présence d'eau. Selon sa finesse, elle présente des caractéristiques physico-chimiques variables. De composition à base de silico-aluminates, l'argile est présente dans les matières premières de la fabrication des ciments et de la chaux hydraulique. Elle est présente en plus ou moins grande quantité dans les marnes. Voir : « Marne ».
Béton	Matériau de construction formé par un mélange de ciment, de granulats et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants, des ajouts et des additions. Ce mélange, qui est mis en place sur le chantier ou en usine à l'état plastique, peut adopter des formes très diverses parce qu'il est moulable ; il durcit progressivement pour former finalement un monolithe. Selon sa formulation, sa mise en œuvre et ses traitements de surface, ses performances et son aspect peuvent considérablement varier.
Béton frais	Béton dans la phase qui suit le malaxage et précède la prise, c'est-à-dire dans un état plastique qui permet son transport et sa mise en place. On apprécie l'ouvrabilité d'un béton durant cette phase de sa fabrication, en soumettant un échantillon à un essai d'affaissement au cône d'Abrams.
Béton prêt à l'emploi (BPE)	Béton fabriqué dans une installation extérieure au site de construction ou sur le chantier de construction, mélangé dans un malaxeur, livré par le producteur à l'utilisateur, à l'état frais et prêt à l'emploi.
BHP	Abréviation pour « béton à hautes performances ». Ce béton, rendu par sa formulation particulièrement compacte donc de faible porosité, présente une résistance mécanique supérieure à 50 MPa et une durabilité beaucoup plus élevée que celles des bétons courants.
Béton fibré à ultra hautes performances (BFUP)	L'addition de fibres métalliques confère à ce béton un comportement ductile en flexion traction. Il se distingue des bétons à hautes performances (BHP) par la possibilité de s'affranchir des armatures traditionnelles, par une résistance en compression supérieure à 130 MPa et une résistance en traction directe supérieure à 10 MPa.
Bilan thermique	Expression de la mesure des échanges calorifiques entre un milieu clos et l'extérieur. Plus spécifiquement pour les fours de cimenterie, le bilan thermique évalue les apports de chaleur et les compare aux besoins liés aux transformations physico-chimiques et aux pertes thermiques.
Broyage	Réduction en poudre ou en très fines particules. Un broyage peut être fait par concassage (minéraux), par écrasement (colorants, ciment) ou par émiettage (ordures). En cimenterie, les ateliers de broyage sont très généralement composés d'un appareil de broyage, d'un séparateur qui permet de renvoyer au broyeur les matériaux trop gros et d'un ensemble de dépoussiérage de la ventilation.
Broyeur	Appareil de broyage. En cimenterie il peut être soit à boulets, soit à galets, soit à rouleaux.
Calcaire	Roche sédimentaire contenant essentiellement du carbonate de calcium (CaCO ₃). La calcite est la forme cristalline la plus stable et la plus fréquente. Les dolomies constituent une classe distincte : ce sont des carbonates mixtes (calcium et magnésium). Le calcaire est l'une des matières premières de base du clinker ; il apporte la chaux nécessaire à la formation des silicates et des aluminates. La teneur en magnésium des calcaires utilisés doit rester limitée à quelques pourcents afin d'éviter à la cuisson la formation de magnésium non combiné susceptible de provoquer à moyen ou long terme des gonflements du béton.
Calcination	Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.
Camion malaxeur	Véhicule permettant le transport du béton frais du site de production au lieu d'utilisation. Aussi appelé malaxeur porté ou toupie.

Carrière	Chantier d'exploitation de matériaux soumis au régime des Installations classées pour la Protection de l'Environnement. Ces exploitations sont généralement à ciel ouvert, exception faite des carrières souterraines de Chartreuse d'où est extraite la pierre à cuire pour la fabrication du ciment prompt naturel. Les carrières produisent les matières premières naturelles nécessaires au cru de cimenterie ou à la fabrication de granulats qui entrent dans la composition du béton prêt à l'emploi ou de matériaux de terrassement. L'exploitation des carrières s'effectue généralement à l'explosif lorsqu'il s'agit d'un gisement de roche massive. L'extraction des matériaux meubles et alluvionnaires, qu'ils soient en eau ou hors d'eau, est réalisée par des engins mécaniques. L'exploitation des carrières s'effectue dans le plus strict respect de l'environnement conformément à un arrêté préfectoral qui clôture une instruction administrative basée sur de nombreuses études dont notamment une étude d'impact. Dans la mesure du possible, le réaménagement concerté avec l'administration et la collectivité est coordonné à l'exploitation, il s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des fronts.
CEM	Cette désignation caractérise un ciment conforme à la norme européenne EN 197-1. Les ciments « CEM » sont constitués de différents matériaux et sont de composition statistiquement homogène.
CEM I	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment Portland », c'est-à-dire un ciment composé d'un minimum de 95 % de clinker. Certains ciments CEM I sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 ^{er} juillet 2013, trois catégories sont distinguées : <ul style="list-style-type: none"> ■ CEM I SR0 : ciment dont le C3A du clinker = 0 % ; ■ CEM I SR3 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 3 % ; ■ CEM I SR5 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 5 %.
CEM II	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise des ciments dont les plus courants sont le « ciment Portland composé » (la lettre « M » complète alors la désignation du ciment), le « ciment Portland au Calcaire » (la lettre « L » complète alors la désignation du ciment), le « ciment Portland au Laitier » (la lettre « S » complète alors la désignation du ciment) ou le « ciment Portland à la fumée de silice » (la lettre « D » complète alors la désignation du ciment). Un ciment CEM II a une teneur en clinker : soit de 80 à 94 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/A » ; soit de 65 à 79 % ; ce ciment est alors désigné « CEM II/B ».
CEM III	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment de haut fourneau » constitué de clinker et de laitier de haut fourneau, dans les proportions alternatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ 35 à 64 % de clinker et 36 à 65 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/A ; ■ 20 à 34 % de clinker et 66 à 80 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/B ; ■ 5 à 19 % de clinker et 81 à 95 % de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/C. Les ciments CEM III/B et CEM III/C sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 ^{er} juillet 2013, ils sont notés CEM III/B-SR ou CEM III/C-SR.
CEM IV	Désigne le « ciment pouzzolanique ».
CEM V	Désigne le « ciment composé ».
Cendres volantes	Sous-produit de la combustion du charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.
Centrale à béton	Équipement fixe de production industrielle de béton prêt à l'emploi (BPE).
Chape	Ouvrage en mortier de ciment, coulé en faible épaisseur (3 à 5 cm) sur un plancher en béton afin d'en assurer la planéité.
Chaux	Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux. On distingue les chaux aériennes, dont le durcissement s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air, et les chaux hydrauliques, dont la prise s'effectue par mélange avec de l'eau.
Ciment	Liant hydraulique, c'est-à-dire une poudre fine qui, gâchée avec de l'eau, forme une pâte qui fait prise et durcit par suite de réactions avec l'eau. Après durcissement, cette pâte conserve sa résistance et sa stabilité même sous l'eau.
Ciment Portland	Ciment de type CEM I, CEM II, CEM III, CEM IV, CEM V, fabriqué à base de clinker Portland et d'un régulateur de prise, voire d'autres constituants. Ciment conforme à la norme NF EN 197-1.
Ciment prompt naturel	Ciment à prise et durcissement rapides, constitué uniquement du clinker pour ciment prompt naturel, moulu, ne nécessitant pas l'ajout d'un régulateur de prise.
Clinker Portland	Constituant de base d'un ciment Portland, composé à partir de quatre éléments minéraux majeurs : calcaire, silice, alumine et oxyde de fer. Il est obtenu par cuisson à haute température en four de cimenterie (1 450 °C).
Clinker sulfoalumineux	Constituant de base d'un ciment sulfoalumineux, constitué par des matières premières qui contiennent essentiellement les oxydes suivants : CaO, Al ₂ O ₃ , SiO ₂ , Fe ₂ O ₃ , SO ₃ , et d'autres éléments mineurs. Ce clinker est obtenu par cuisson à une température d'environ 1 300°C.
Clinker pour ciment prompt naturel	Le clinker pour ciment prompt naturel résulte exclusivement de la cuisson à température modérée (1 000°C à 1 200°C) d'un calcaire argileux de composition régulière, extrait de bancs homogènes.
Clinkérisation	Transformation des matières premières (calcaire, silice, alumine et oxyde de fer) en clinker, s'opérant à une température de 1 450°C, pour un clinker Portland.

Combustible de substitution	Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible « noble » (fioul, charbon, coke de pétrole). Aussi appelé « combustible secondaire ».
Concassage	Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.
Concasseur	Engin de concassage, utilisé surtout en carrière. Les concasseurs peuvent être à mâchoires (à mouvement alternatif, principe du casse-noix), à marteaux, pour des matériaux plus tendres ou giratoires, par broyage entre des cônes verticaux inversés (cas des gravillons).
Cru	Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.
Décarbonatation	Réaction de libération du CO ₂ contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950°C). La chaux (CaO) restante se combine ensuite aux silicates et aluminates pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.
Diffraction X (analyse par)	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition minéralogique des ciments, des clinkers ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant rencontre les éléments constituant l'échantillon qui provoquent la dispersion du rayon lumineux dans des directions spécifiques. L'analyse du diffractogramme permet de déterminer les minéraux composant l'échantillon et leurs concentrations.
Enduit	Revêtement superficiel (environ 2 cm pour les enduits traditionnels) constitué d'un mortier de ciment et/ou de chaux hydraulique, destiné à recouvrir une paroi, afin d'en homogénéiser la surface et de l'imperméabiliser. On distingue les enduits traditionnels (qui nécessitent trois couches), les bicouches et enfin les monocouches (à base de mortiers industriels et appliqués en deux passes).
Ensacheuse	Dispositif automatisé de mise en sacs. En cimenterie, sa capacité peut atteindre 5 000 sacs/heure. L'ensemble en rotation est muni de becs (8 à 16) et est alimenté en sacs vides par des bras ou par projection depuis une ou deux stations périphériques. Le silo central alimente les becs montés sur bascules de pesée. L'extraction automatique s'effectue au cours de la rotation ; les sacs sont repris par des bandes qui alimentent le dispositif de palettisation.
Farine	Nom donné à la matière première du four de cimenterie après broyage (la grosseur des grains correspond à celle de la farine du boulanger).
Fluorescence X (analyse par)	Cette technique est utilisée pour déterminer la composition chimique des ciments ou des crus. Elle permet un contrôle rapide et très précis des différentes étapes de la fabrication du ciment. Lors de l'analyse se déroulant en quelques minutes seulement, les échantillons sous forme de poudre compactée (ou diluée dans une perle de verre) sont soumis à un faisceau de rayons X. Un faisceau de rayons X émis d'un tube puissant permet d'exciter les éléments constituant l'échantillon. Par fluorescence X, les atomes excités réémettent à des longueurs d'ondes caractéristiques ; la mesure de leur intensité permet d'en obtenir la concentration.
Formulation	Opération consistant à définir le dosage – en poids plutôt qu'en volume – des divers constituants d'un béton, afin de satisfaire aux exigences de résistance et d'aspect souhaitées.
Fumées de silice	Les fumées de silice sont un coproduit de l'industrie du silicium et de ses alliages. Elles sont obtenues par condensation de gaz SiO ou par oxydation de Si métal à la surface des fours d'électrometallurgie dont les fumées sont captées et filtrées. Ces microsilles sont généralement densifiées afin de faciliter les opérations de stockage et de manutention. La fumée de silice se présente sous la forme de billes élémentaires sphériques de silice amorphe (SiO ₂) dont le diamètre varie entre 0,1 et 0,5 µm. Leur teneur en silice varie de 70 à 98 % selon l'unité de production et l'alliage élaboré. Dans les bétons, les fumées de silice interviennent selon deux mécanismes : <ul style="list-style-type: none"> ■ par un effet granulaire lié à la forme et à l'extrême finesse de la poudre ; ■ par réaction pouzzolanique due à la haute teneur en silice amorphe.
Granulat	Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. On distingue les granulats naturels issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique et les granulats artificiels lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais. Les granulats naturels peuvent être roulés, de forme arrondie d'origine alluvionnaire ou concassés, de forme angulaire, issus de roches de carrière. La nature des liaisons entre les granulats et la pâte de ciment influence fortement la résistance du béton.
Granulat concassé	Granulat issu du concassage de roches.
Granulat roulé	Granulat d'origine alluvionnaire constitué de grains de forme arrondie.
Granulométrie	(a) Mesure de la granularité d'un granulat, c'est-à-dire de l'échelonnement des dimensions des grains qu'il contient, par passage de celui-ci à travers une série de tamis à mailles carrées dont les dimensions sont normalisées. (b) Granulométrie ou analyse granulométrique : c'est la mesure de la proportion des diverses tailles granulaires des grains d'une poudre, d'un sable ou d'agrégats.
Gravillon	Granulat de diamètre compris entre 1 et 63 mm.

Greenfield	Un projet de construction d'usine <i>greenfield</i> est un projet par lequel le Groupe entreprend la construction d'une cimenterie sur un site n'ayant pas préalablement d'activité cimentière. Le projet consiste généralement, après s'être assuré de l'existence et de l'accessibilité de réserve naturelle nécessaires à la fabrication du ciment en qualité et quantité suffisante, à concevoir et mettre en œuvre les différents composants du <i>process</i> industriel et commercial. Par opposition, un projet est dit <i>brownfield</i> si une activité cimentière préexiste sur le site.
Gypse	Sulfate de calcium naturel ou sous-produit issu des industries de fabrication d'acide phosphorique ou d'acide citrique. Il est ajouté au ciment comme régulateur de prise.
Homogénéisation	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un mélange intime des composants de la farine avant cuisson. Elle peut être effectuée en discontinu par lots ou en continu. On peut utiliser des moyens de brassage mécaniques et/ou pneumatiques.
Hydratation (des ciments)	Phénomène chimique par lequel un ciment fixe l'eau de gâchage et enclenche les processus de prise puis de durcissement. Cette réaction s'accompagne d'un dégagement de chaleur plus ou moins important selon le type de ciment.
Laitier de hauts fourneaux	Sous-produit de la fabrication de la fonte, issu des hauts fourneaux des industries métallurgiques. Il possède des caractéristiques hydrauliques analogues à celles du clinker, et entre à ce titre dans la composition de certains ciments.
Liant	Matière ayant la propriété de passer – dans certaines conditions (en présence d'eau de gâchage pour les liants hydrauliques) – de l'état plastique à l'état solide ; elle est donc utilisée pour assembler entre eux des matériaux inertes. Constituant du béton qui, à la suite du processus de prise, assure la cohésion des granulats.
Maniabilité	État définissant l'aptitude d'un mortier ou d'un béton à être transporté, manipulé et mis en œuvre ; il est caractérisé par la consistance et la plasticité du matériau.
Marne	Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10 %, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication du ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.
Mortier	Mélange de ciment, de sable et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Il se distingue du béton par son absence de gravillons. Préparés sur le chantier – à partir de mortier industriel sec prédosé ou en dosant et mélangeant tous les constituants – ou livrés sur place depuis une centrale, les mortiers sont utilisés pour la réalisation de joints, d'enduits, de chapes et pour divers travaux de scellement, reprise et bouchage.
Norme	Document qui précise un ensemble de spécifications, techniques ou autres, établi en collaboration avec les parties concernées (représentants des fabricants, des utilisateurs, des consommateurs, des pouvoirs publics, et des organismes spécialisés tels que le CSTB). Les normes ne sont rendues obligatoires que par des arrêtés ministériels. Elles peuvent être de divers types : normes d'essai, de performance, de sécurité, de terminologie. Une norme ISO est une norme élaborée et/ou adoptée par l'Organisation internationale de normalisation. Une norme EN est une norme adoptée par le Comité européen de normalisation. Une norme référencée NF EN ISO + n° reproduit intégralement la norme européenne, qui reproduit elle-même la norme internationale de même numéro.
Pompage	Procédé d'acheminement du béton, poussé depuis une trémie d'alimentation vers le lieu de coulage, à travers des tubes. Il permet de parcourir des distances horizontales pouvant atteindre 400 m (voire 1,5 km) et des distances verticales de 100 m (voire 300 m).
Pouzzolane	Produit d'origine volcanique composé de silice, alumine et oxyde de fer qui sous forme de poudre fine est susceptible de se combiner à la chaux pour former des composés stables ayant des propriétés hydrauliques (durcissement sous l'eau). Par extension, désigne les matériaux naturels ou artificiels ayant la même propriété. Les pouzzolanes sont des constituants de certains types de ciments.
Précalcinateur	Chambre de combustion disposée en pied de la tour de préchauffage, alimentée en combustibles de tous types et en air de combustion chaud (750 à 900 °C) provenant du refroidissement du clinker. Le précalcinateur peut apporter jusqu'à 55 % de la chaleur nécessaire à la bonne marche du four. Voir : « Préchauffeur ».
Précalcination	Système permettant d'entamer la combustion avant l'entrée dans le four, et de réduire ainsi la quantité d'énergie nécessaire dans le four.
Préchauffeur	Tour constituée d'une succession d'étages de cyclones. À chaque étage, la farine moins chaude arrivant de l'étage supérieur est réchauffée au contact des gaz plus chauds sortant de l'étage inférieur. Le mélange gaz-farine est ensuite décanté dans le cyclone. La farine réchauffée descend alors vers l'étage inférieur pour se réchauffer un peu plus. Les gaz refroidis montent à l'étage supérieur pour continuer à réchauffer la farine. Au pied du préchauffeur, la farine rentre dans le four rotatif. Les préchauffeurs peuvent comporter également un précalcinateur.
Préfabrication	Réalisation de composants de construction hors de leur emplacement définitif, en usine ou sur un site à proximité de l'ouvrage. On peut préfabriquer en béton de nombreux composants de structure poteaux, poutres, panneaux porteurs, ou d'enveloppe, panneaux de façade, bardages, ainsi que des éléments standardisés blocs, poutrelles, prédalles, dalles alvéolées, tuiles et enfin des pièces de voirie, d'assainissement ou de mobilier urbain.

Préhomogénéisation	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un prémélange des matières premières concassées avant broyage. Elle peut être effectuée en discontinu par lot (constitution d'un tas pendant quelques jours alors qu'un second est en reprise) ou en continu dans des halls circulaires (rotation simultanée et décalée du déchargement sur le tas et de la reprise).
Prise	Début du développement de la résistance du béton, du mortier ou de la pâte de ciment. Elle est caractérisée par l'essai de prise (NF P 15-431, NF EN 196-3).
Refroidisseur	Appareil situé en sortie d'un four de cimenterie destiné à refroidir le clinker de 1 400°C à la température ambiante. Les refroidisseurs à grilles et plaques perforées sont les plus répandus ; les refroidisseurs anciens sont constitués d'une série de rangs de plaques mobiles qui poussent le clinker vers l'extrémité de sortie (disposition en un lit de matière de 60 à 90 cm d'épaisseur). Un soufflage d'air, de bas en haut, au travers des plaques assure le refroidissement : en sortie du lit de clinker, une partie de l'air le plus chaud (l'air secondaire) remonte dans le four pour alimenter la combustion, l'air en excès ressort à l'arrière de l'appareil. Dans les refroidisseurs modernes, toutes les plaques sont fixes. Elles sont protégées du clinker chaud par un lit de clinker froid. Le déplacement du clinker vers la sortie est assuré par divers dispositifs du genre « râteau » ou « fond mouvant ».
Régulateur de prise	Composant du ciment destiné à freiner les réactions d'hydratation. Il s'agit le plus souvent de gypse et de sulfate de calcium.
Résistance d'un béton	Ensemble des caractéristiques de comportement sous les sollicitations de compression, traction et flexion. En France, elle est conventionnellement vérifiée pour les ouvrages en béton 28 jours après leur mise en place. Aux États-Unis, ce délai est de 56 jours.
Sable	Granulat de diamètre inférieur à 6,3 mm.
Silo	Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.), en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction. Voir : « Trémie ».
Temps de prise (mesure)	Le temps de prise des ciments est déterminé par l'observation de la pénétration d'une aiguille dans une pâte de ciment de consistance normalisée (pâte « normale ») et ceci jusqu'à une profondeur spécifiée (NF EN 196-3). Le dispositif, dit « appareil de Vicat », permet de relever le temps qui sépare le début de la mise en contact de l'eau et du ciment et le début de la prise (enfoncement de l'aiguille Vicat jusqu'à 4 mm du fond) ainsi que la fin de prise (enfoncement quasi nul).
Thermie (th)	Unité de quantité de chaleur. 1 th = 1 000 kcal = 1 000 000 cal. Cette unité est remplacée par l'unité d'énergie le joule (J) : 1 th = 4,1855 MJ (4 185 500 J). La consommation spécifique des fours de cimenterie s'évalue : soit en thermies par tonne de clinker (anciennes unités) ; soit en gigajoules par tonne de clinker (nouvelles unités). Exemple : un four consomme 850 thermies par tonne de clinker ; soit l'équivalent de 3 558 mégajoules par tonne produite.
Toupie	Voir « Camion malaxeur ».
Trémie	Dispositif tronconique de stockage en hauteur des matériaux en vrac (sable, granulats, ciment), en acier ou en béton. En partie inférieure, une trémie se termine par un dispositif de soutirage des matériaux par gravité.
Type de ciment	Élément d'une classification normalisée selon la nature des constituants d'un ciment. On distingue cinq types. Voir « CEM I », « CEM II », « CEM III », « CEM IV », « CEM V ». À cette désignation est associée sa classe de résistance courante : 52,5 ; 42,5 ; 32,5, ainsi que sa classe de résistance à court terme : R ; N ; L.
Valorisation énergétique	Introduction dans le processus de production, de sous-produits, déchets ou combustibles <i>a priori</i> inutiles afin d'en utiliser le contenu calorifique pour la production de chaleur. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle des combustibles primaires tels que charbon, fuel ou gaz. Leur utilisation permet d'économiser les ressources primaires en énergie, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les pneus ou des solvants résiduels constituent des combustibles pour le four.
Valorisation matières	Introduction dans le processus de production, de sous-produits ou déchets afin d'en utiliser les caractéristiques chimiques. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle de produits extraits en carrières. Leur utilisation permet d'économiser les ressources minérales naturelles, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les sables de fonderie rentrent dans la composition du cru pour un apport en silice en substitution de sable naturel et les gypses synthétiques (de désulfuration de fumées de centrales thermiques entre autres) remplacent tout ou partie du gypse ou de l'anhydrite naturels dans les ciments, pour en régulariser le temps de prise.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



Société anonyme au capital de 179 600 000 euros

Siège social :

Tour Manhattan - 6 place de l'Iris - 92095 Paris-La Défense Cedex

Tél. : 01 58 86 86 86 - Fax : 01 58 86 87 87

RCS Nanterre 057 505 539 - SIREN 057 505 539

Des exemplaires du présent Document de Référence
sont disponibles sans frais auprès de Vicat,
ainsi que sur les sites internet de Vicat (www.vicat.fr)
et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).